

COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE
ACADÉMIE UNIVERSITAIRE WALLONIE-EUROPE
UNIVERSITE DE LIEGE-GEMBLOUX AGRO-BIO TECH

La résilience chez les plus vulnérables au Rwanda

MILITERY NGAMATA Olivier

Dissertation originale
Présentée en vue de l'obtention du grade de
Docteur en Sciences agronomiques et Ingénierie biologique

Membres du Jury :

| | | |
|---------------------------|----------------|---|
| Monsieur le professeur | FRANCIS F. | Président |
| Messieurs les Professeurs | LEBAILLY Ph. | Promoteur |
| | MICHEL B. | Co-promoteur |
| | BURNY Ph. | |
| | MBONYINKEBE D. | (Université Libre de Kigali-Rwanda) |
| | MUGABE J. | (Forum for Agricultural Research in Africa) |

Copyright

Aux termes de la loi belge du 30 juin 1994, sur le droit d'auteur et les droits voisins, seul l'auteur a le droit de reproduire partiellement ou complètement cet ouvrage de quelque façon et forme que ce soit ou d'en autoriser la reproduction partielle ou complète de quelque manière et sous quelque forme que ce soit. Toute photocopie ou reproduction sous autre forme est donc faite en violation de ladite loi et des modifications ultérieures.

Remerciements

Au terme de ce travail, nous saisissons l'opportunité qui nous est donnée pour adresser nos sincères remerciements aux institutions et aux personnes physiques qui nous ont accompagné et encouragé durant le déroulement du présent projet de thèse.

Nos remerciements vont à la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD) ainsi qu'à son agence d'exécution, la Coopération Technique Belge (CTB), pour avoir financé notre recherche doctorale.

Nous tenons à remercier sincèrement le Professeur Philippe Lebailly, responsable de l'Unité d'Economie et Développement Rural de l'Université de Liège, Gembloux Agro-Bio Tech, et promoteur du présent travail, pour ses encouragements et ses remarques pertinentes, sans lesquels cette thèse n'aurait pas atteint son niveau de perfection actuelle.

Nous disons merci au Professeur Michel Baudouin, co-promoteur de cette thèse. Nous lui exprimons ici notre sentiment de reconnaissance et de gratitude pour nous avoir accompagné dans nos recherches. Nos remerciements vont aussi aux autres membres du comité de thèse, les Professeurs Mbonyinkebe Deo, Philippe Burny et Mugabe Jonas, pour les différentes observations et améliorations apportées à ce travail.

Nous saluons du fond de notre cœur la contribution précieuse de Mme Anne Pompier dans la mise en forme définitive de la présente thèse. Notre sentiment de gratitude s'adresse également à Thomas Dogot, Fabio Berti, Mesdames Nadine Stoffelen et Christine Fadeur, dont l'assistance administrative et scientifique nous a été importante dans la conduite de nos recherches au quotidien à l'Unité d'Economie et Développement Rural.

Nos remerciements vont également aux gestionnaires de l'AVEGA et de l'RLDSF, qui nous ont donné la permission de réaliser les recherches dans leurs institutions. Nous pensons particulièrement à Madame Kayirere Odette, Secrétaire Exécutive de l'Association AVEGA, et aux veuves auprès desquelles nous avons mené des enquêtes. Nous remercions tout particulièrement Kayira Fidèle, directeur adjoint chargé du développement économique local au sein du RLDSF, pour les nombreux services qu'il nous a rendus durant la collecte des données sur les politiques de protection sociale au Rwanda.

Nous remercions la direction, le corps académique et administratif de *l'Independent Institute of Lay Adventists of Kigali* (INILAK), pour le soutien qui nous a été apporté durant la période de notre recherche doctorale.

Que mon épouse Nyirabeza Gentille trouve dans ce travail le fruit des moments très durs qu'elle a passés seule et de sa patience inestimable. A vous, mes chers enfants, Shema Ngamata Prince, Urusaro Ngamata Prisca et Nshuti Ngamata Paul, pour l'affection paternelle dont vous avez manqué pendant mon absence. Que nos parents et beaux-parents, frères et sœurs, trouvent ici le signe de notre profonde reconnaissance pour tout ce qu'ils ont fait pour nous. Notre pensée va enfin à tous ceux et toutes celles (collègues doctorants, ami(e)s) qui, de près ou de loin, grâce à leur soutien, ont allégé le poids de notre existence. Ils sont tellement nombreux qu'il serait bien difficile de les énumérer. Qu'ils soient tous assurés de notre gratitude.

MILITERY NGAMATA Olivier (2014). La résilience chez les plus vulnérables au Rwanda. (Thèse de doctorat en français). Belgique, Université de Liège-Gembloux Agro-Bio Tech. 160 pages, 28 tableaux, 20 figures, 2 cartes et 3 photos.

Résumé

Après la tragédie du génocide perpétré contre les Tutsi en 1994, le gouvernement du Rwanda a élaboré et mis en œuvre différents régimes et interventions dans le secteur de la protection sociale afin de réduire la pauvreté de la population vulnérable et d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Les interventions en matière de protection sociale des personnes pauvres sont considérées comme des moyens de contribution à la croissance économique, à l'intégration des personnes sur le marché du travail, à l'amélioration du développement humain grâce à un meilleur accès à la santé et à l'éducation, et à la réduction de la pauvreté.

Après avoir présenté le contexte et la justification de la recherche ainsi que la méthodologie de collecte des données, ce travail s'est penché, en premier lieu, sur la conceptualisation de la résilience ainsi que sur les concepts connexes. Deuxièmement, elle analyse l'impact de trois programmes de protection développés sur la réduction de la pauvreté des bénéficiaires. Ces programmes comprennent le FARG qui appuie les rescapés du génocide dans le domaine de la scolarisation, de l'accès au logement, aux soins de santé et au financement des activités génératrices de revenus. Le second programme est l'Ubudehe-VUP-2020, qui soutient les ménages les plus pauvres par des transferts financiers directs, la création d'emplois, et l'accès aux services financiers. Un autre programme, nommé « Girinka », a contribué à l'amélioration alimentaire, aux moyens de subsistance et à la fertilité du sol en fournissant une vache laitière aux familles pauvres.

Troisièmement, cette recherche évalue les réalisations de l'association des veuves rescapées du génocide-Agahozo (AVEGA), considérée comme un important « tuteur de résilience ». L'AVEGA s'occupe non seulement des aspects psychiques liés aux drames vécus, mais aussi de la promotion et du développement des activités économiques susceptibles de procurer aux veuves un revenu leur permettant la réinsertion dans la société, tant sur le plan économique que social. C'est ainsi que l'AVEGA mobilise toute une série d'acteurs afin d'aider les veuves à mettre en place des activités génératrices de revenus. Des enquêtes organisées auprès des veuves du génocide ont ciblé en dernier lieu, les plus résilientes. Ces dernières ont eu des appuis, au départ des PPS et de l'AVEGA, pour initier les activités génératrices de revenus. Parmi les activités développées figurent le plus souvent l'agriculture, l'élevage et le commerce.

Globalement, les veuves du génocide enquêtées affichent une appréciation positive envers les appuis des PPS et de l'association AVEGA.

Mots-clés : Résilience, Politique de protection sociale, AVEGA, Rwanda.

MILITERY NGAMATA Olivier (2014). Resilience of poorest people in Rwanda (PhD in French). Belgium, University of Liège-Gembloux Agro-Bio Tech, 160 pages, 28 tables, 20 figures, 2 maps and 3 pictures.

Summary

After the tragedy of the genocide against Tutsi in 1994, the Rwandan Government has developed and implemented different programmes and interventions in the sector of social protection in order to reduce the poverty of the vulnerable populations and so reach the Millennium Development Goals (MDGs). The different interventions done in the context of social security of the poor people are considered as means of increasing the economy, integrating people in employment market, improving human development thanks to a better access to health and education, and reducing poverty.

After the context and justification of the research as well as the methods for data collection, this study focuses primarily on the conceptualization of resilience and connected concepts. Secondly, it scrutinizes the impact of the three programmes of social protection that were developed to reduce poverty of the beneficiaries. The first programme is FARG that supports the survivors of the 1994 genocide against the Tutsi in the domain of education, access to accommodation, medical health and income generating activities. The second programme is Ubudehe-VUP-2020. This one helps very poor households via direct financial transfers, creation of jobs and access to financial services. Girinka is the third programme; it contributes to food improvement, subsistence means and land fertility by supplying a dairy cow to poor families.

In third position, this research assesses the achievements of the association of the widows survivors of genocide called - Agahozo (AVEGA) as well as the successes so far reached by the widows beneficiaries. The widows consider AVEGA as an important ‘tutor for resilience’ because it not only deals with their psychological aspects related to the tragedies they experienced but also the promotion and development of economic activities that can supply them with an income for their social reintegration at both economic and social levels. Thus, AVEGA involves a diversity of actors in order to help the widows and implement various income generating activities. Research conducted on the field has targeted, in last position, the most resilient widows. These widows have got support from social protection programmes and AVEGA, in order to involve in income generating activities among which the most developed are agriculture, animal rearing and commerce.

All in all, the widows of genocide who were surveyed positively commented the support they get from SPP and AVEGA regarding the reinforcement of their economic resilience.

Key words : Resilience, Social Protection Programme, AVEGA, Rwanda.

Table des matières

| | |
|---|------|
| REMERCIEMENTS | II |
| TABLE DES MATIÈRES..... | V |
| LISTE DES FIGURES | VIII |
| LISTE DES TABLEAUX | IX |
| LISTE DES CARTES | X |
| LISTE DES PHOTOS | XI |
| LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS..... | XII |
| CHAPITRE I. INTRODUCTION GÉNÉRALE ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE..... | 1 |
| 1.1 Contexte et justification | 1 |
| 1.2 Questions de recherche..... | 3 |
| 1.3 Hypothèses | 4 |
| 1.4 Objectifs de la recherche | 4 |
| 1.5 Structure de la thèse | 6 |
| 1.6 Approche méthodologique | 7 |
| 1.6.1 Choix et présentation des zones d'étude | 7 |
| 1.6.1.1 Le district de Bugesera | 9 |
| 1.6.1.2 Le district de Rwamagana | 11 |
| 1.6.2 La collecte des données primaires..... | 13 |
| 1.6.2.1 La phase exploratoire | 13 |
| 1.6.2.2 Enquête auprès des ménages des veuves..... | 14 |
| 1.6.3 Les données complémentaires..... | 16 |
| 1.6.3.1 L'observation | 17 |
| 1.6.3.2 La recherche documentaire | 17 |
| 1.7 Mesures de la résilience | 18 |
| 1.8 Opportunités et contraintes lors de la collecte des données auprès des veuves | 19 |
| 1.9 Considération éthique dans la collecte des données..... | 20 |
| CHAPITRE II. REVUE DE LA LITTÉRATURE SUR LA RÉSILIENCE | 22 |
| 2.1 Le concept de résilience | 22 |
| 2.1.1 Définitions de la résilience | 22 |
| 2.1.2 Les pionniers des recherches sur la résilience..... | 24 |
| 2.1.3 Risque, vulnérabilité et résilience | 27 |
| 2.1.3.1 Risque..... | 27 |
| 2.1.3.2 Vulnérabilité..... | 29 |
| 2.1.3.3 Résilience vs vulnérabilité..... | 29 |
| 2.1.3.4 Les tuteurs de résilience | 30 |
| 2.1.4 Les stratégies de résilience | 31 |
| 2.1.4.1 La dotation en capital | 32 |
| 2.1.4.2 La diversification des activités | 35 |
| 2.2 Concept de pauvreté | 37 |
| 2.2.1. Quelques définitions de la pauvreté | 37 |
| 2.2.1.1 L'approche monétaire | 38 |
| 2.2.1.2 L'approche par les besoins essentiels..... | 39 |
| 2.2.1.3 L'approche par les capacités ou opportunités | 39 |
| 2.2.1.4 L'approche par l'exclusion sociale | 40 |
| 2.2.2 La pauvreté au Rwanda | 41 |
| 2.2.2.1 Les causes de la pauvreté au Rwanda | 42 |
| 2.2.2.2 La récente performance économique permet-elle la réduction de la pauvreté ? | |
| | 51 |

| | |
|---|-----|
| CHAPITRE III. LES POLITIQUES DE PROTECTION SOCIALE EN RAPPORT AVEC LA RÉSILIENCE DES POPULATIONS VULNÉRABLES AU RWANDA | 54 |
| 3.1 Définitions de la protection sociale | 54 |
| 3.2 La protection sociale, un impératif pour la lutte contre la pauvreté en Afrique | 55 |
| 3.3 La protection sociale au Rwanda | 58 |
| 3.3.1 Le Fonds d'assistance aux rescapés du génocide..... | 59 |
| 3.3.1.1 Mission et programmes du FARG | 60 |
| 3.3.1.2 Le financement du FARG | 60 |
| 3.3.1.3 Stratégies d'intervention | 60 |
| 3.3.1.4 Réalisations du FARG et résilience des rescapés..... | 61 |
| 3.3.2 Le programme « Ubudehe »..... | 68 |
| 3.3.2.1 Intégration d'Ubudehe dans la planification des districts | 70 |
| 3.3.2.2 Les réalisations d'Ubudehe-VUP..... | 72 |
| 3.3.2.3 Impact du programme Ubudehe-VUP..... | 73 |
| 3.3.3 Le programme <i>One Cow per one Poor Family</i> (Girinka Munyarwanda)..... | 75 |
| 3.3.3.1 Les réalisations du programme Girinka | 76 |
| 3.3.3.2 Les acquis du programme Girinka | 77 |
| CHAPITRE IV. L'AVEGA ET LA RÉSILIENCE DES VEUVES DU GÉNOCIDE | 81 |
| 4.1 Présentation de l'AVEGA | 81 |
| 4.1.1 Missions, objectifs et activités de l'AVEGA | 81 |
| 4.1.2 Structure organisationnelle..... | 81 |
| 4.1.3 Principaux partenaires de l'AVEGA | 82 |
| 4.1.3.1 Les institutions publiques et les commissions nationales | 82 |
| 4.1.3.2 Les ONG locales | 83 |
| 4.1.3.3 Les ONG internationales | 83 |
| 4.2 Activités en rapport avec la résilience de l'AVEGA | 84 |
| 4.2.1 La résilience psychique | 85 |
| 4.2.1.1 La reconstruction psychique..... | 86 |
| 4.2.1.2 La survivance et la représentance..... | 87 |
| 4.2.2 La résilience socio-économique | 88 |
| 4.2.2.1 Le FARG et le financement des projets générateurs de revenus des veuves ... | 89 |
| 4.2.2.2 Le financement des PGR de VRG par les banques | 95 |
| 4.2.2.3 Le projet d'autofinancement de l'AVEGA | 97 |
| CHAPITRE V. LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET REVENUS DES MÉNAGES CHEZ LES VEUVES RÉSILIENTES | 99 |
| 5.1 L'identification du profil des personnes enquêtées..... | 99 |
| 5.1.1 L'identification des personnes enquêtées..... | 99 |
| 5.1.2 Le nombre d'enfants dans les ménages des veuves | 100 |
| 5.2 Les activités socio-économiques | 102 |
| 5.2.1 L'agriculture..... | 103 |
| 5.2.2 L'élevage..... | 117 |
| 5.2.3 Le commerce | 120 |
| 5.2.4 Le revenu issu des activités économiques des veuves | 121 |
| 5.2.5 L'accès au crédit et la promotion de l'entrepreneuriat..... | 123 |
| 5.2.6 Les forces et les faiblesses des politiques de protection sociale dans la région d'étude..... | 128 |
| CHAPITRE VI. CONCLUSION GÉNÉRALE, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES | 131 |
| RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES | 137 |
| SITES WEB | 148 |
| ANNEXES | 149 |

| | |
|--|-----|
| Annexe 1. Questionnaire d'enquête destiné aux veuves rescapées du génocide au Rwanda | 150 |
| Annexe 2. Guide d'observation des coopératives | 158 |
| Annexe 3. Guide d'interview avec les gestionnaires d'AVEGA et autorités locales | 159 |
| Annexe 4. Récits de vie..... | 160 |

Liste des figures

| | |
|--|-----|
| Figure 1. Synthèse de l'approche méthodologique | 21 |
| Figure 2. Catégorisation des risques | 27 |
| Figure 3. Interaction entre risque, vulnérabilité et résilience | 31 |
| Figure 4. Répartition des terres possédées par les ménages au Rwanda selon la classe de grandeur..... | 45 |
| Figure 5. Structure de l'économie du Rwanda..... | 52 |
| Figure 6. Evolution de la pauvreté au Rwanda | 53 |
| Figure 7. Dépenses allouées aux problèmes des rescapés | 67 |
| Figure 8. Implication du programme Girinka | 79 |
| Figure 9. Financement des activités génératrices de revenus des veuves par le FARG | 89 |
| Figure 10. Nombre d'enfants dans les ménages des personnes enquêtées et lien de parenté . | 101 |
| Figure 11. Activités économiques des veuves enquêtées | 103 |
| Figure 12. Dimensions des terres des veuves enquêtées..... | 105 |
| Figure 13. Utilisation de la main-d'œuvre agricole | 106 |
| Figure 14. Principales cultures vivrières pratiquées par les veuves enquêtées | 109 |
| Figure 15. Production de bananes par les veuves..... | 110 |
| Figure 16. Production estimée de manioc des personnes enquêtées en kg | 113 |
| Figure 17. Production de haricots des ménages des personnes enquêtées en kg | 115 |
| Figure 18. Production agricole secondaire des veuves enquêtées..... | 116 |
| Figure 19. Pourcentage de détentrices de cheptel des veuves avant et après 1994 | 118 |
| Figure 20. Utilisation des revenus par les personnes enquêtées..... | 123 |

Liste des tableaux

| | |
|---|-----|
| Tableau 1. Grille d'opérationnalisation des hypothèses | 5 |
| Tableau 2. Les sites de l'enquête | 15 |
| Tableau 3. Typologie des risques présents dans les zones rurales pauvres..... | 28 |
| Tableau 4. Catégories de la population définies par la méthodologie EPP..... | 42 |
| Tableau 5. Terres consolidées pour les cultures prioritaires (ha)..... | 49 |
| Tableau 6. Evolution des boursiers du FARG et dépenses de scolarisation (en milliers de Frw) | 61 |
| Tableau 7. Appui du FARG dans le domaine du logement (en milliers de Frw) | 64 |
| Tableau 8. Les financements des projets générateurs de revenus et appui direct des rescapés du génocide (en milliers de Frw) | 65 |
| Tableau 9. Dépenses du FARG en soins médicaux (en milliers de Frw) | 66 |
| Tableau 10. Apport aux pauvres sous forme de protection sociale (en milliers de Frw) | 72 |
| Tableau 11. Crédits octroyés par les services financiers Ubudehe-VUP en 2009-2010 (en milliers de Frw) | 75 |
| Tableau 12. Nombre de vaches distribuées de 2006 à 2012 | 76 |
| Tableau 13. Evolution des vaches et productions dérivées | 78 |
| Tableau 14. Situation de la trésorerie de la coopérative Twizerane pour 2012 (en Frw) | 91 |
| Tableau 15. Situation de risque des crédits de l'activité commerce (en milliers de Frw) | 95 |
| Tableau 16. Situation de risque des crédits des VRG en 2010 (en milliers de Frw)..... | 96 |
| Tableau 17. Financement du projet « centre d'accueil » (en Frw) | 97 |
| Tableau 18. Comptes de résultats du centre d'accueil (en Frw)..... | 97 |
| Tableau 19. Répartition des personnes enquêtées en fonction de l'âge et du niveau d'études par zone d'étude | 100 |
| Tableau 20. Types d'activités soutenues et tuteurs socio-économiques des veuves..... | 102 |
| Tableau 21. Les productions vivrières des veuves enquêtées (en kg)..... | 108 |
| Tableau 22. Chiffre d'affaires de la production de bananes (prix en Frw) | 111 |
| Tableau 23. Financement des coopératives de production de manioc par le FARG (en Frw)..... | 112 |
| Tableau 24. Revenu de la culture du haricot | 116 |
| Tableau 25. Production laitière moyenne des vaches des veuves de Munyiginya (en litres) .. | 119 |
| Tableau 26. Répartition des veuves en fonction des tranches de revenus annuels (en Frw)... | 122 |
| Tableau 27. Forces, faiblesses, opportunités et menaces des PPS | 129 |
| Tableau 28. Forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'AVEGA et de ses membres | 130 |

Liste des cartes

| | |
|--|---|
| Carte 1. Carte administrative du Rwanda..... | 8 |
| Carte 2. Carte administrative des Districts de Rwamagana et de Bugesera..... | 9 |

Liste des photos

| | |
|--|-----|
| Photo 1. Recherche des terres agricoles dans une zone à risque | 46 |
| Photo 2. Vaches d'une veuve du génocide à Nyagasambu | 93 |
| Photo 3. Champ de bananiers d'une veuve à Nyagasambu | 110 |

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|-----------|---|
| AD | Appui Direct |
| ARCT | Association Rwandaise des Conseillers en Traumatisme |
| ASBL | Association Sans But Lucratif |
| ASSOFERWA | Association des Femmes Rwandaises |
| AVEGA | Association des Veuves Rescapées du Génocide-Agahozo |
| BM | Banque Mondiale |
| BNR | Banque Nationale du Rwanda |
| CAFOD | <i>Catholic Agency For Overseas Development</i> |
| CCGEA | Conseil Canadien de la Gestion d'Entreprise Agricole |
| CCOAIB | Conseil de Concertation des Organisations d'Appui aux Initiatives de Base |
| CDC : | Comité de Développement Communautaire |
| CDF | <i>Common Development Fund</i> |
| CEDEAO | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| CEPED | Centre Population et Développement |
| CORAR | Compagnie Rwandaise d'Assurance et de Réassurance |
| CSR | Caisse Sociale du Rwanda |
| DFID | <i>Department for International Development</i> |
| DPRRR | <i>Decentralized Program for Rural Poverty Reduction</i> |
| EAC | <i>East African Community</i> |
| EDPRS | <i>Economic Development & Poverty Reduction Strategy</i> |
| EDSR | Enquête Démographique et de Santé au Rwanda |
| EICV | Enquête Intégrale des Conditions de Vie des ménages |
| EPP | Evaluation Participative de la Pauvreté |
| EPRI | <i>Economic Policy Research Institute</i> |
| EU | <i>European Union</i> (Union Européenne) |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture |
| FARG | Fonds d'Assistance aux Rescapés du Génocide |
| FPR | Front Patriotique Rwandais |
| Frw | Franc Rwandais |
| HCR | Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés |
| HIMO | Haute Intensité de la Main d'Oeuvre |
| ICAP | <i>International Center for AIDS Care and Treatment Programs</i> |

| | |
|-----------|--|
| IFAD | <i>International Fund for Agricultural Development</i> |
| IGAD | <i>Intergovernmental Authority on Development</i> |
| IGC | <i>The International Growth Centre</i> |
| IMF | Institution de Micro-Finance |
| INSR | Institut National des Statistiques du Rwanda |
| IPAR | <i>Institute for Policy Analysis and Research</i> |
| IRD | Institut de recherche pour le développement |
| MIGEPROF | Ministère du Genre et de la Promotion de la Femme |
| MINAGRI | Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales |
| MINALOC | Ministère de l'Administration Locale |
| MINECOFIN | Ministère des Finances et de la Planification Economique |
| MMI | <i>Military Medical Insurance</i> |
| OCDE | Organisation de Coopération et de Développement Economique |
| OCM | Orphelin Chef de Ménage |
| OIT | Organisation Internationale du Travail |
| OMD | Objectif du Millénaire pour le Développement |
| OMS | Organisation Mondiale de la Santé |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| PGR | Projet Générateur de Revenu |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PPA | <i>Participatory Poverty Assessment</i> |
| PPS | Politique de Protection Sociale |
| PUF | Presses Universitaires de France |
| RADA | <i>Rwanda Agriculture Development Authority</i> |
| RAMA | Rwandaise d'Assurance Maladie |
| RARDA | <i>Rwanda Animal Resources Development Authority</i> |
| RLDF | <i>Rwanda Local Development Support Fund</i> |
| SACCO | <i>Saving and Credit Cooperative</i> |
| SADC | Communauté de développement de l'Afrique Australe |
| SDERP | Stratégie de Développement Economique et de Réduction de la Pauvreté |
| SF | Service Financier |
| SHG | <i>Self Help Group</i> |
| SORAS | Société Rwandaise d'Assurance |

| | |
|----------|---|
| SPS | Socle Universel de Protection Sociale |
| SSE | Système Socio-Economique |
| SURF | <i>Survivors Fund</i> |
| TP | Travaux Publics |
| UA | Union Africaine |
| UEMOA | Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine |
| UNISDR | <i>United Nations International Strategy for Disaster Reduction</i> |
| USAID | <i>United States Agency for International Development</i> |
| USD | <i>United States Dollar</i> |
| VIH/SIDA | Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome de l'Immunodéficience Acquis |
| VRG | Veuve Rescapée du Génocide |
| VUP | <i>Vision Umurenge Program</i> |

Chapitre I. Introduction générale et approche méthodologique

1.1 Contexte et justification

Le Rwanda est un petit pays de 26 338 km², avec 10,8 millions d'habitants et dont le taux de croissance démographique est estimé à 2,9 % par an. Selon les prévisions, la population rwandaise devrait être de 15 millions d'habitants en 2020 et de 20 millions d'habitants en 2030 (INSR¹, 2010). Le pays est classé 166^e sur 187 selon l'indice du développement humain de 2011, avec 44,9 % de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté et 24,1 % dans une pauvreté extrême (EICV3)².

Bien que le pays connaisse des taux de pauvreté élevés, on constate qu'il enregistre des performances en termes de croissance économique. En effet, selon les statistiques fournies par le Ministère des Finances et de la Planification économique (MINECOFIN) (2013)³, le taux de croissance moyen entre 2008 et 2012 était de 8,2% de son produit intérieur brut (PIB) au prix constant de 2010.

Selon le même Ministère (2012), le secteur agricole est un des piliers de l'économie rwandaise ; il représente 34 % du produit intérieur brut (PIB), alors que les services et les industries y participent à hauteur de 50 % et 16 % respectivement. Le secteur industriel le mieux représenté est l'agroalimentaire (notamment les brasseries, les minoteries, les industries de transformation de produits laitiers et de fruits). En outre, pour McKay (2007), 90 % des personnes font partie de ménages qui possèdent des terres agricoles, dont plus de 60 % cultivent moins de 0,7 hectare de terres. Ensemble, toutes les exploitations agricoles occupent 12 807 km², représentant ainsi presque la moitié de la superficie du pays. Le taux de croissance important de la population, auquel s'ajoute le nombre élevé de rapatriés du génocide (1994), a accentué les problèmes déjà existants liés à la gestion des terres (MINECOFIN, 2007).

En 1994, le pays a connu une des plus grandes tragédies du XX^e siècle : le génocide perpétré contre les Tutsis, au cours duquel plus d'un million de personnes ont été massacrées en une centaine de jours. L'économie en général, et plus particulièrement celle des ménages victimes du génocide, a été très fortement affectée. En effet, selon Shyaka (2009) :

« La pauvreté généralisée à l'ensemble de la population, toutes composantes confondues, comporte un sens particulier chez les rescapés⁴, spécialement chez les plus vulnérables d'entre eux. Le génocide ayant visé au premier plan les hommes, principaux pourvoyeurs des

¹ Institut national des statistiques du Rwanda.

² Enquête intégrale des conditions de vie des ménages (EICV). Le seuil de pauvreté et le seuil d'extrême pauvreté sont déterminés sur la base, respectivement, de 194 et 137 dollars américains par an. Le taux de change de la Banque nationale du Rwanda, en date du 27/02/2012, est de 1 USD = 633,79 RWF.

³ Pour la période de 2008 à 2012, le PIB *per capita* est passé de 293 000 à 348 000 Frw. Le PIB global, quant à lui, est passé de 2 879 à 3 833 milliards de Frw. Le PIB *per capita* et le PIB global sont calculés au prix constant de 2010.

⁴ Un rescapé du génocide est toute personne qui était poursuivie pour son appartenance ethnique, son idéologie ou l'idéologie d'un membre de sa famille contre le divisionnisme, l'exclusion ou l'extermination, et qui a pu échapper aux massacres du génocide commis pendant la période du 01/10/1990 au 31/12/1994 (loi organique n° 02/98 du 22/01/1998, portant institution du Fonds d'assistance aux rescapés du génocide, article 14).

*besoins familiaux, on compte, aujourd'hui, des milliers de ménages dirigés par des enfants et des veuves.*⁵ »

Les résultats (délivrés en 2008) du recensement de 2007 mené par l'INSR indiquent que le nombre total des rescapés est estimé à 309 368 personnes, dont :

- 54 % de sexe féminin ;
- 21 % d'orphelins ;
- 10,3 % de veuves et 7,3 % d'handicapés ;
- 21 174 présentaient une ou plusieurs maladies graves dues au génocide ;
- 6 423 étaient infirmes (ayant perdu l'un ou l'autre membre de leur corps) ;
- 2 904 avaient perdu la vue pendant le génocide ;
- 3 554 étaient devenus sourds ;
- 2 464 enfants étaient chefs de ménage⁶.

Ils étaient regroupés dans 91 450 ménages ; parmi ceux-ci :

- 76 289 étaient dirigés par des personnes vulnérables ;
- 40 571 étaient sans logement ;

Les rescapés sont caractérisés par :

- des troubles traumatiques, résultat de l'ampleur et de la brutalité des épreuves et des coups subis ;
- une insécurité physique chronique due aux tentatives incessantes des génocidaires et de leurs proches de vouloir éliminer tout témoin gênant ;
- le sentiment d'abandon, aussi bien par le reste des Rwandais que par l'opinion internationale ;
- une réintégration familiale difficile (la communauté de base, constituée du noyau familial, de la famille élargie et des cercles d'amis ayant été détruite) ;
- du dénuement matériel, résultat de la spoliation et de la destruction de leurs biens.

Bref, le génocide a détruit les capacités physiques, morales et intellectuelles et le cadre d'entraide et de support de la communauté des rescapés.

La pauvreté déjà existante dans le pays, et au sein des ménages plus particulièrement, s'est aggravée avec le génocide. La pauvreté est passée de 47,5 % en 1990 à 77,8 % en 1994 selon le MINECOFIN (2011). Dans les ménages pauvres, figurent en premier lieu les ménages composés de rescapés, mais également ceux dont les parents furent détenus à cause de leur participation au génocide. En effet, juste après le génocide de 1994, la population carcérale s'est accrue, jusqu'à atteindre 120 000 détenus. Un nombre important de réfugiés a également été observé, surtout dans les pays limitrophes, essentiellement en RDC et en Tanzanie.

⁵ Selon le recensement des rescapés de 1998, dont les résultats sont repris par le FARG (bulletin trimestriel 2000), 54,7 % des ménages de rescapés sont tenus par des femmes, tandis que 51 % des rescapés vulnérables ont entre 5 et 19 ans.

⁶ Les orphelins sont regroupés dans des proportions différentes en trois catégories : dans les orphelinats, dans les familles (ils sont alors adoptés) et dans les ménages, sous l'appellation « enfants chefs de ménage ou OCM ». Les OCM sont des enfants qui vivent seuls et qui se prennent en charge. Ils reçoivent l'appui des divers acteurs dont celui du Fonds d'assistance aux rescapés du génocide (FARG), d'IBUKA (collectif d'ONG des survivants) et d'autres ONG et de projets de développement.

Dans ce contexte, quels sont les paramètres qui conditionnent la capacité de résilience des ménages pauvres au Rwanda ? Cette recherche tente d'analyser les dispositifs d'aide mis en place par le gouvernement et ses partenaires du développement pour améliorer les conditions socio-économiques des ménages vulnérables et plus particulièrement celles des veuves du génocide. De façon particulière, cette étude analyse quelques politiques publiques destinées à la réduction de la pauvreté et mises en place par le gouvernement du Rwanda. Les recherches de terrain se sont attachées au cas particulier des veuves du génocide de la province de l'Est, dans les districts de Bugesera et de Rwamagana, à travers l'« Association des Veuves rescapées du Génocide – Agahozo (AVEGA) ».

1.2 Questions de recherche

Cette recherche n'a pas la prétention de couvrir les événements et l'histoire du génocide des Tutsis de 1994⁷. Elle ne vise pas non plus à analyser l'histoire politique et la gouvernance du pays pendant la première et la deuxième République, qui expliquent en partie le génocide (Kimonyo, 2008), ni à étudier la problématique de la justice, de la réparation (Shyaka, 2009) et de la mémoire du génocide (Dumas et Korman, 2011).

En revanche, cette recherche a pour objectif de comprendre les capacités de résilience socio-économique des ménages pauvres au Rwanda post-génocide en général et des veuves du génocide en particulier. Dans l'étude générale des ménages pauvres, l'impact de quelques politiques de protection sociale mises en place par l'Etat et visant la réduction de la pauvreté sera analysé. En ce qui concerne l'analyse particulière des veuves du génocide, ce sont les activités de l'association AVEGA (tutrice de résilience) qui seront étudiées afin d'appréhender les mécanismes développés par les veuves en vue de rebondir.

La question centrale posée par la présente recherche peut être formulée comme suit :

Les appuis des politiques publiques, notamment le Fonds d'assistance aux rescapés du génocide (FARG), et les programmes Ubudehe-VUP et *One Cow per one Poor Family* (Girinka), permettent-ils de renforcer la résilience socio-économique des ménages pauvres au Rwanda ?

Les questions secondaires auxquelles souhaite répondre cette étude sont au nombre de trois et se rapportent à des veuves du génocide auprès desquelles des enquêtes ont été réalisées dans la province de l'Est, et plus spécifiquement dans les districts de Rwamagana et de Bugesera.

- 1) Après avoir bâti leur système de *Self Help Group* (SHG) à travers l'association AVEGA et avoir reçu l'appui des divers acteurs, les veuves parviennent-elles à renforcer leur capital physique, humain et social ?
- 2) Les activités exercées par les veuves, notamment l'agriculture, l'élevage, le petit commerce et les tontines, permettent-elles d'améliorer leurs conditions socio-économiques ?
- 3) Les associations de veuves ainsi que la population au niveau des agglomérations permettent-elles de promouvoir leur résilience socio-économique ?

⁷ Les lecteurs intéressés par ce domaine peuvent lire les ouvrages qui y sont dédiés, rédigés par Gérard Prunier, Guichaoua André et *al.* (1995).

1.3 Hypothèses

La recherche sur la résilience des ménages pauvres consiste à identifier les facteurs permettant d'améliorer leurs conditions socio-économiques. On doit toujours tenir compte du fait que la résilience n'est pas une qualité acquise de manière définitive ; c'est donc un processus.

L'hypothèse centrale est la suivante : « les politiques de protection sociale (PPS) et les actions orientées vers l'appui aux groupes vulnérables créent un environnement socio-économique favorable à la résilience des pauvres au Rwanda ».

Les hypothèses opératoires sont les suivantes :

- 1) Les initiatives socio-économiques de l'association AVEGA et de ses partenaires permettent aux veuves de renforcer leur capital physique, financier et social.
- 2) Les activités économiques qu'exercent les veuves améliorent leurs conditions socio-économiques.
- 3) Les associations regroupant des veuves et le reste de la population habitant dans les agglomérations contribuent au renforcement du capital social.

Toutes choses restant égales par ailleurs, tous ces facteurs contribuent à améliorer la résilience chez les ménages vulnérables.

1.4 Objectifs de la recherche

L'objectif général de cette recherche est d'identifier et d'évaluer les facteurs qui contribuent à la résilience socio-économique des ménages pauvres dans le monde rural au Rwanda.

Les objectifs spécifiques de cette recherche sont définis comme suit :

- 1) Présenter et analyser les appuis apportés par les différentes politiques publiques de protection sociale, pour les ménages pauvres en général et les veuves du génocide en particulier.
- 2) Décrire les initiatives socio-économiques de l'association AVEGA et évaluer leur impact sur la résilience socio-économique des veuves bénéficiaires.
- 3) Examiner l'impact des associations formées par des veuves du génocide et le reste de la population sur le renforcement de leur résilience socio-économique.

Tableau 1. Grille d'opérationnalisation des hypothèses

| Objectifs | Hypothèses | Variables | Indicateurs |
|--|--|--|--|
| Présenter les appuis des politiques publiques aux pauvres et examiner leur impact sur la résilience socio-économique | Les initiatives socio-économiques de l'association AVEGA et de ses partenaires permettent aux veuves de renforcer leur résilience. | VI : Constitution des coopératives/associations | Sentiment de survivance, de représentance |
| | | | Développement du capital social |
| | | VD : Renforcement de la résilience socio-économique | Accroissement des activités socio-économiques (activités génératrices de revenus) |
| | | | Accès au logement, aux soins de santé et à la scolarisation des orphelins (FARG, AVEGA, ONG) |
| Décrire et analyser les politiques et les programmes publics de réduction de la pauvreté | Les politiques publiques et les programmes y afférant ainsi que l'appui de la société civile promeuvent la résilience socio-économique des personnes vulnérables | VI : Les politiques et programmes publics ainsi que les actions de la société civile | Appui socio-économique direct aux ménages vulnérables (Ubudehe, VUP-2020, Girinka, FARG) |
| | | | Construction de logements et scolarisation des orphelins |
| | | | Financement des projets générateurs de revenus, actifs vivants (vaches, chèvres...) |
| | | VD : La promotion de la résilience socio-économique | Accès aux actifs productifs (animaux, terres...) |
| | | | Accès aux financements (appui direct, accès aux crédits) |
| | | | Développement d'infrastructures (centres d'accueil, centres de santé, adduction d'eau potable...) (AVEGA, FARG, société civile...) |
| Evaluer la cohésion sociale entre les rescapés et le reste de la population sur les collines/villages et la durabilité des actions entreprises à cet effet | Les activités socio-économiques entre les veuves et le reste de la population facilitent la cohésion sociale. | VI : Les activités communes | Accès aux actifs productifs importants |
| | | | Accès au crédit, au financement des intrants... |
| | | | Développement des activités socio-économiques importantes. |
| | | VD : Renforcement du capital social | Entraide et convivialité lors des fêtes et lors des événements malheureux entre rescapés et reste de la population |

Source : Auteur (2011)

VI = variable indépendante ; VD = variable dépendante

1.5 Structure de la thèse

Afin de présenter les différents résultats de la recherche, ce travail a été structuré en six chapitres :

- Le premier chapitre traite de l'introduction générale et de l'approche méthodologique. Il présente le contexte global des effets du génocide sur les conditions socio-économiques des rescapés. Les questions de recherche, les hypothèses et les objectifs sont également formulés avant d'exposer l'approche méthodologique qui permet la collecte et l'analyse des données.
- Le deuxième chapitre présente la revue de la littérature. Il permet de comprendre les bases théoriques de la résilience et des concepts qui lui sont liés, notamment le risque, la vulnérabilité et la pauvreté. Les mécanismes et les clés qui activent la résilience sont aussi explorés dans cette partie. Ce chapitre se termine par des études pratiques qui permettent de présenter les mécanismes d'adaptation des populations rurales en situation de vulnérabilité.
- Le troisième chapitre s'intéresse aux politiques publiques de protection sociale en ce qui concerne la résilience des pauvres au Rwanda post-génocide. A travers ces politiques, l'Etat rwandais se présente comme « tuteur de résilience » des pauvres (concept qui sera défini dans le deuxième chapitre). Trois programmes seront évalués : le Fonds d'assistance aux rescapés du génocide (FARG), *One Cow per one Poor Family* (Girinka Munyarwanda) et Ubudehe.
- Le quatrième chapitre traite de l'AVEGA comme cas d'analyse de la résilience des veuves du génocide. Il montre comment cette ONG, organisée par des veuves, a mis en place des dispositifs qui ont permis de développer des activités socio-économiques qui permettent de renforcer leur résilience socio-économique. A ce titre, l'AVEGA est aussi considérée comme « tuteur de résilience des veuves ».
- Dans le cinquième chapitre, les activités économiques et les revenus des ménages chez les veuves résilientes seront présentés, analysés, interprétés et discutés. Ce chapitre est également destiné à transmettre les réalités de la résilience à travers des observations, des récits de vie et les réalisations des veuves. Les données collectées permettront de distinguer les veuves qui ont rebondi de celles qui présentent encore des difficultés. Dans ce contexte, l'analyse de la résilience comme un processus et non comme une fin a été privilégiée.
- Dans le sixième chapitre seront dégagées les principales conclusions de la thèse, les recommandations et les perspectives pour les recherches futures.

1.6 Approche méthodologique

Dans le cadre de cette étude, l'approche méthodologique sur la résilience des plus vulnérables a consisté, à mener des investigations à trois niveaux :

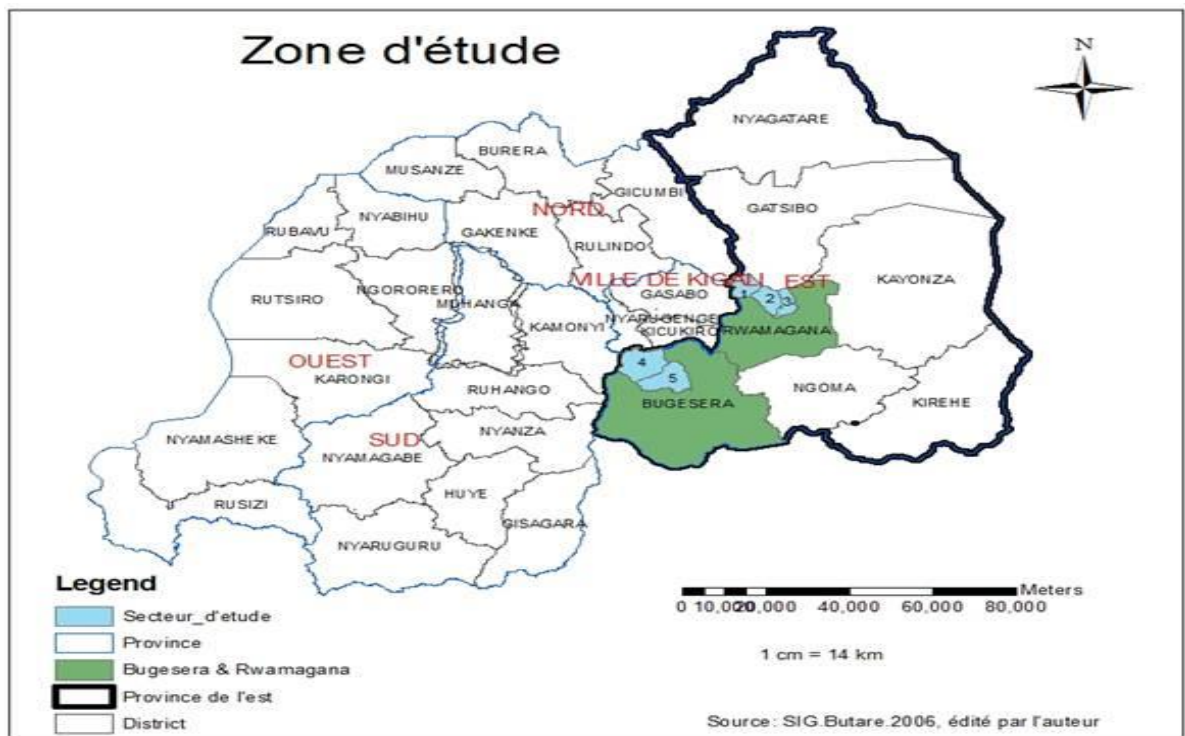
- National : il a été réalisé une analyse de différentes actions opérées en faveur des ménages pauvres à travers des programmes de protection sociale, tels que le FARG, l'Ubudehe-VUP et le *One Cow per One Poor Family*, connu aussi sous le nom de *Girinka Munyarwanda*. Ces trois programmes sont parmi les plus importants développés au Rwanda. Le premier s'adresse aux rescapés du génocide, vulnérables à la pauvreté. Le programme offre aux populations vulnérables la possibilité de payer la scolarisation des enfants, finance des petits projets générateurs de revenus, facilite l'accès au logement et propose aux ménages les plus pauvres un appui financier direct. Les deux autres programmes ont pour but d'aider tous les pauvres, sans distinction. L'Ubudehe-VUP offre aux ménages pauvres un appui financier, facilite l'accès aux services financiers et crée des emplois pour les pauvres. Le programme Girinka distribue des vaches aux ménages considérés comme pauvres mais présentant les capacités de les entretenir.
- Provincial : des observations ont été réalisées et des entretiens menés avec les gestionnaires de l'association AVEGA, dans la province de l'Est et à Kigali. Seuls les rapports annuels des projets en faveur des veuves et de leur association dans la province de l'Est ont été analysés.
- Ménage : à ce niveau, il a été question d'organiser des enquêtes avec les ménages bénéficiaires des actions des programmes de protection sociale et ceux de l'association AVEGA.

1.6.1 Choix et présentation des zones d'étude

Les veuves du génocide se répartissent sur tout le territoire du pays. Les enquêtes effectuées auprès des veuves ont été réalisées dans la province de l'Est. Quatre critères ont guidé le choix de cette zone d'étude :

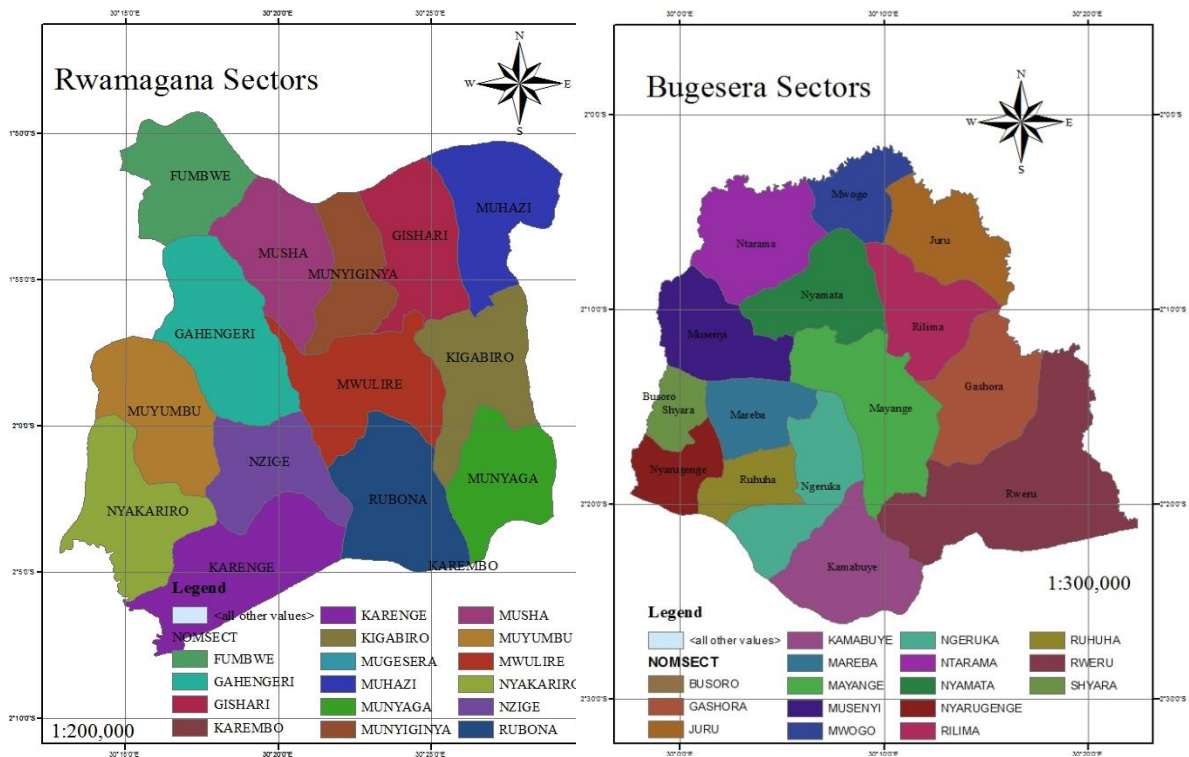
- 1) Elle abrite 4 331 veuves du génocide⁸.
- 2) L'AVEGA y a réalisé des investissements importants.
- 3) L'accessibilité y est facile à partir de Kigali. En effet, Nyamata, chef-lieu de Bugesera, se trouve à 25 km de Kigali, tandis que Rwamagana, la capitale de la province de l'Est, est située à 45 km de Kigali.
- 4) Les districts dans lesquels les enquêtes se sont effectuées présentent des conditions agro-écologiques différentes, ce qui permet une étude contrastée et la compréhension des stratégies des veuves et des acteurs qui les soutiennent dans l'une ou l'autre zone.

⁸ Selon les statistiques de l'AVEGA de 2008, le nombre total de veuves du génocide des Tutsis est estimé à 20 434. Les deux provinces ayant le nombre le plus important de veuves sont celles de l'Ouest et de l'Est, avec respectivement 9 832 et 4 331 veuves.



Carte 1. Carte administrative du Rwanda

Dans le district de Rwamagana, les enquêtes de terrain ont été effectuées dans les secteurs suivants : Musha (1), Fumbwe (2) et Munyiginya (3) ; tandis qu'à Bugesera, ce sont les secteurs de Nyamata (4) et Ntarama (5) qui ont été choisis. Les veuves auprès desquelles ont été réalisées les enquêtes par secteur sont présentées dans les prochains paragraphes. La carte ci-dessous montre les Secteurs administratifs à Rwamagana et à Bugesera dans lesquels les enquêtes ont été menées.



Carte 2. Carte administrative des Districts de Rwamagana et de Bugesera

1.6.1.1 Le district de Bugesera⁹

Le District de Bugesera a été créé par la loi organique N° 29/2005 du 31/12/2005 relative au nombre et limites des Districts au Rwanda. Bugesera est une région naturelle d'une superficie de 1 334 km², située dans le Sud-Est du Rwanda. Elle est délimitée au Nord-Est par la rivière Akagera, à l'Est et à l'Ouest par la rivière Akanyaru et au Sud par les lacs Cyohoha-Sud et Rweru, qui sont frontaliers avec le Burundi. Ces rivières et lacs constituent la principale source d'eau, tant pour la consommation que pour le bétail. Ils longent de très vastes et fertiles vallées qui, une fois aménagées, devraient contribuer à un rapide essor du district.

Ce dernier se distingue du reste du pays par une mauvaise répartition des pluies. Son climat place cette région parmi les moins arrosées et les plus chaudes du Rwanda (précipitations moyennes : 810 mm/an, température moyenne : 21° C)¹⁰, ce qui limite considérablement le potentiel agricole de la région. A cela s'ajoute la dégradation de l'environnement suite à la pression démographique. Alors qu'il était le grenier du pays dans les années 1960, avec un espace étendu de forêts et des précipitations abondantes, le district a connu un déclin régulier de l'écosystème dû à la sécheresse, à l'érosion du sol et au manque de pâturages. A cause de la dégradation des terres arables par l'érosion et les sécheresses cycliques sur les collines, la

⁹ Monographie du district de Bugesera de 2006.

¹⁰ Selon une étude conduite par le Minagri (2003) sur l'irrigation, les précipitations et les températures moyennes au Rwanda s'élèvent respectivement à 1 475 mm et 20° C.

population de la région a connu une pénurie alimentaire qui a fait chuter le seuil de sécurité alimentaire à 53 % en 2001, dépassant ainsi la moyenne nationale qui est de 42 %. La démographie de Bugesera accuse une croissance rapide de 2,4 % par an, qui pourrait porter la population à 380 400 habitants d'ici à 2020, si ce taux se maintient. La population est très jeune : 65 % des personnes ont entre zéro et 35 ans.

Le district de Bugesera a connu un épisode particulier de l'histoire du Rwanda. En effet, la région a accueilli les Tutsis déportés de la province du Nord au cours des années 1963 et ensuite, les populations fuyant les différents massacres, spécialement ceux de 1973. De plus, la zone était infestée par les mouches tsé-tsé nuisibles à l'homme. Durant le génocide, la région a perdu, selon les statistiques officielles et celles des collectifs des rescapés, près de 60 000 personnes. Le district compte des milliers d'enfants orphelins qui se voient obligés de travailler pour leur survie, ainsi qu'un nombre élevé de familles monoparentales (38 % des femmes sont chefs de famille). A Nyamata et Ntarama, deux grands sites mémoriaux du génocide ont été érigés ; ce sont aussi les deux secteurs administratifs qui ont fait l'objet de l'enquête de terrain dans cette recherche.

Parmi la population totale impliquée dans les activités économiques, les femmes représentent plus de 50 % dans certains secteurs du district. C'est le cas à Ntarama, avec 54,5 %, et à Musenyi, avec 59,3 % (Minagri, 2006). Bien que ces statistiques n'impliquent pas que les femmes ont plus de revenus que les hommes, il est tout à fait clair que le rôle de celles-ci est très important dans le développement du district. Un tiers des ménages sont dirigés par des femmes. Musenyi, Ntarama et Mayange sont les trois premiers secteurs avec plus de 43 % des ménages dirigés par des femmes. Au niveau national, les femmes chefs de ménage représentent 35 % de l'ensemble des chefs de ménage rwandais. Cet indice est de 32 % en milieu urbain et de 36 % en milieu rural (MINECOFIN, 2002).

On y trouve beaucoup d'associations au niveau communautaire. Celles-ci couvrent des activités différentes : soutien aux victimes du génocide, activités productives, aide réciproque, etc. Une des caractéristiques communes parmi ces associations est que nombre d'entre elles offrent un crédit de « mutuelle – santé » à leurs membres.

Dans l'ensemble, les paysans pratiquent l'agriculture en association avec l'élevage. Ce système d'intégration agriculture-élevage fonctionne de façon interactive en matière de fourniture de fumier pour les cultures et d'herbe pour la nourriture du bétail. Les modes de production, eux aussi, associent des cultures vivrières, fourragères et des arbres fruitiers. Les agriculteurs s'adonnent à la culture en association, et le nombre de plantes cultivées peut varier de deux à dix. Le sorgho, le maïs, la banane, le haricot, la patate douce, le manioc, etc., peuvent par exemple être associés à des légumes. Dans le secteur de Ntarama, les cultures réalisées à des fins commerciales sont généralement aussi pratiquées à la limite entre la zone des collines et celle des marais. Des plantations de canne à sucre s'étendent sur environ 2 000 ha, eux-mêmes répartis en 1 500 parcelles pour les ménages regroupés en associations et encadrés par la sucrerie de Kabuye.

Les principaux animaux domestiques élevés à Bugesera sont les vaches, les chèvres, les moutons, les volailles, les cochons et les lapins.

Au niveau du bétail, prédominent les vaches de la race locale *ankole*, bien adaptées aux conditions climatiques de Bugesera. Cependant, leur production laitière reste limitée à 2 litres par jour comparativement à la race *frisonne spp* qui donne 22 litres de lait par jour. Le Ministère de l'Agriculture et des Ressources animales (MINAGRI) a initié la politique « Une vache par famille pauvre », en vue de remplacer, à long terme, les vaches de type *ankole* par des vaches exotiques ou de race améliorée pour renforcer la sécurité alimentaire grâce à la génération de revenus par la vente du lait, l'utilisation du fumier pour les cultures et l'amélioration du régime alimentaire via la consommation du lait.

1.6.1.2 Le district de Rwamagana¹¹

Ce district a été érigé en janvier 2006. Il fait partie de l'un des sept districts qui constituent la province de l'Est dont il est le chef-lieu. Il est composé de 14 secteurs, 82 cellules, 474 villages et s'étend sur une superficie de 691,6 km². Etant situé entre 1°57'2,7'' de latitude Sud et 30°26'8'' de longitude Est, il jouit d'une position stratégique par rapport à la ville de Kigali et aux pays limitrophes qui sont la Tanzanie et l'Ouganda. Une route menant vers ces deux pays traverse le district. Son relief est caractérisé par des plateaux dont l'altitude varie entre 1 400 et 1 700 m. La configuration générale du relief est constituée par un soulèvement d'altitude à partir de l'Est et un abaissement notable des mini-plateaux en dorsales, orientés vers le lac Muhazi au Nord et le lac Mugesera au Sud.

Le district de Rwamagana connaît un climat tropical modéré, souvent humide. Il y a quatre saisons : deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches. La température moyenne, comprise entre 19 et 30° C, est constante sur toute l'année. Les précipitations annuelles moyennes sont d'environ 1 000 mm. Le réseau hydrographique du district de Rwamagana fait partie du bassin de la rivière Akagera. Il touche le lac Mugesera au Sud et le lac Muhazi au Nord. Il est séparé des districts Kicukiro et Bugesera par la rivière Nyabarongo et contient également quelques marais gorgés d'eau pourvus d'un grand potentiel pour le développement de l'agriculture.

On y rencontre une végétation spontanée formée d'*Umuhengeri (Dodonea calthylus)*. La végétation naturelle est composée de *Typha latifolia (Umuberanya)* et de *Cyperus latifolius (Urukangaga)*, surtout dans les marais. Celle-ci peut servir de matière première pour l'artisanat. Les eaux douces et les zones reculées du lac Mugesera sont occupées par les phragmites (*Imiseke*), utilisés dans la construction.

Les deux lacs Muhazi et Mugesera hébergent quelques animaux aquatiques tels que des hippopotames et des poissons et constituent une attraction non négligeable pouvant être exploitée pour le développement touristique. La quasi-totalité des sols du district de Rwamagana se caractérise par des sols sablonneux dérivés des roches.

¹¹ Plan de développement du district (2008-2012).

Le district de Rwamagana a une population totale de 223 653 habitants répartis dans 48 754 ménages, avec une densité moyenne de 323,4 habitants au km². 78 % des ménages habitent dans les villages (*Imudugudu*)¹². L'agro-élevage représente la principale activité économique. Plus de 80 % de la population vit de l'agriculture pratiquée d'une façon traditionnelle, utilisant les houes et les machettes. Les paysans emploient pour la plupart des engrais organiques, car les engrais chimiques ne sont pas encore largement distribués dans la région.

Le haricot et la banane servent d'aliments de base à Rwamagana. D'autres cultures importantes sont le sorgho, le maïs, la patate douce, la pomme de terre, le manioc et le riz. En plus du café et de la tomate, d'autres cultures industrielles sont en train d'être introduites, comme le piment, le moringa, la vanille et le macadamia.

L'élevage de gros bétail est aussi pratiqué mais peu développé, avec une production laitière journalière en 2006 estimée en moyenne à 11 702 litres, dont seulement 4 466 sont vendus (soit 38 %). L'élevage extensif de gros bétail tend à disparaître au profit de l'élevage en stabulation permanente. Le cheptel bovin du district comprenait, en 2006, 21 958 vaches dont 16 542 de race « ankole » (soit 73 %), 3 460 de race hybride et 1 956 de race frisonne. Il existe par ailleurs des élevages de chèvres, de moutons, de porcs, de poules, de lapins, etc. La présence des lacs Muhazi et Mugesera favorise la pêche et constitue aussi un important potentiel économique. La majorité de la population tire ses revenus principalement de la vente des produits agricoles. Selon les données d'Ubudehe¹³, le district de Rwamagana compte des catégories sociales allant des plus pauvres (*abatindi nyakujya*) aux plus riches (*abakire*).

Ingelaere (2006), qui a repris les données de l'évaluation participative de la pauvreté (EPP), définit les riches et les pauvres au Rwanda. Selon l'auteur, « *les riches sont les personnes qui possèdent des terres, des animaux, des revenus monétaires (provenant d'emplois payés en tant que fonctionnaires, ou du commerce) et qui ont des économies dans des banques officielles. Tandis que les personnes pauvres sont celles qui vivent de leur travail sur les*

¹² Comme le dit Mugabe (2005), la villagisation avait été pensée dans le cadre des accords de paix d'Arusha de 1993 entre le gouvernement et les anciens rebelles du Front patriotique rwandais (FPR), d'une part comme une solution au problème foncier et de l'habitat dispersé, et d'autre part comme un lieu d'installation des anciens réfugiés qui devaient rentrer au pays. Et le ministère des Travaux publics et de l'Energie (1966) définissait l'*Imudugudu* ou regroupement villageois comme « *un centre rural existant ou à créer et qui à long terme deviendra un centre multifonctionnel et d'attraction et de rayonnement régional* ». Sous cette vision, l'*Umudugudu* devrait devenir un pôle rural de développement à vocation régionale et donc une politique de l'habitat durable au Rwanda. Les infrastructures socio-économiques de base telles que les écoles, les centres de santé, l'eau potable, les routes, etc., devraient être disponibles dans cette entité pour encourager l'établissement de la population. Mais, suite à l'urgence due aux conséquences et horreurs du génocide, le gouvernement n'avait plus ce choix de vision stratégique de villagisation. Il fallait trouver comment « loger les sans-abri », d'une part les rescapés dont les maisons étaient détruites, d'autre part les anciens et les nouveaux réfugiés. Le gouvernement a mobilisé divers acteurs dont les ONG locales et internationales, d'abord pour la construction de maisons. Les infrastructures de développement socio-économiques n'ont pas été une priorité au départ. Il faut cependant reconnaître qu'actuellement, avec la stabilisation, les écoles et les centres de santé sont construits progressivement dans les *Imudugudu*.

¹³ L'ubudehe est une approche du développement participatif mise en place par le gouvernement du Rwanda et opérationnelle aux niveaux des entités décentralisées (les gouvernements locaux). Par l'approche Ubudehe, la population est subdivisée en catégories sociales suivant les niveaux de richesse. Les politiques de protection sociale tiennent compte de ces classements pour proposer des appuis spécifiques aux pauvres. Les réalisations du programme Ubudehe sont présentées au chapitre III, qui se rapporte aux politiques publiques de développement au Rwanda.

terres d'autres personnes ou qui ont très peu de terres avec de faibles récoltes, n'ayant pas d'animaux et d'accès aux soins de santé ou à la scolarisation ».

Le district de Rwamagana, n'ayant pas été à l'abri des effets du génocide, compte beaucoup d'enfants orphelins (du génocide), des veufs et veuves qui nécessitent une assistance. L'on dénombre en tout près de 12 673 rescapés du génocide, dont 5 576 (soit 44 %) sont considérés comme vulnérables.

Du point de vue sanitaire, il existe des défis liés à la prévalence de certaines maladies telles que le VIH/SIDA, et le paludisme, etc. La mortalité infantile et maternelle constitue aussi un problème qui relève de la santé publique. Les données disponibles montrent que dans le district de Rwamagana, les principales causes de morbidité sont : le paludisme (avec un taux de 39 %), les infections respiratoires, les infections cutanées, le VIH/SIDA (avec un taux de prévalence de 5,8 %) et les parasitoses intestinales.

En ce qui concerne le domaine éducatif, tous les cycles, y compris le supérieur, y sont accessibles. Mais, les problèmes d'insuffisance de locaux et d'équipements, le taux d'abandon scolaire qui est de 10 %, le manque d'écoles techniques, l'insuffisance des centres de formation des jeunes, etc., sont des facteurs qui contribuent à la limitation de l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Le district de Rwamagana possède un important potentiel de développement urbain, avec la ville de Rwamagana comme chef-lieu. D'autres centres de négoce tels que Karengye, Nzige, Nyagasambu, Musha, peuvent être transformés en pôles de développement si toutes les infrastructures de base nécessaires y sont mises en place. La situation stratégique du district, sur la route internationale Kigali – Kayanza – Rusumo en direction de la Tanzanie, et Kigali – Kayanza – Kagitumba vers l'Uganda, sa proximité avec la ville de Kigali, des conditions climatiques favorables, la nature du sol, son potentiel touristique sont des atouts non négligeables pouvant servir de base à un développement économique.

1.6.2 La collecte des données primaires

La collecte des données a été rendue possible grâce à l'utilisation de l'approche par triangulation, c'est-à-dire : entretien, observation et enquête (exploratoire et approfondie). Deux étapes essentielles ont été réalisées dans la collecte des données de terrain.

1.6.2.1 La phase exploratoire

Elle a été réalisée entre janvier et juillet 2010. Elle nous a permis de mener des entretiens avec quatre gestionnaires d'AVEGA¹⁴ à Kigali et trois à Rwamagana-siège, ainsi qu'avec quatre représentants des autorités locales, dont deux à Bugesera et deux autres à Rwamagana. Ces entretiens nous ont permis d'identifier les acteurs qui travaillent avec les veuves et les autres personnes vulnérables, dont les rescapés du génocide en général et le reste de la population. A l'issue des entretiens avec les gestionnaires de l'AVEGA et les autorités locales, nous nous sommes rendu compte que les interventions en faveur des pauvres viennent essentiellement des appuis internes (notamment de l'Etat et des ONG locales) et externes. Les interventions

¹⁴ Les entretiens ont été réalisés avec la secrétaire exécutive de l'association, le chef du Département « Information et Plaidoirie », le chargé des projets générateurs de revenus et la responsable de la comptabilité.

de l'Etat passent par les programmes publics de réduction de la pauvreté, qui bénéficient de financements externes.

Pour compléter les entretiens avec les gestionnaires de l'association des veuves et les autorités locales, nous avons rencontré 60 veuves bénéficiaires des actions des programmes publics et de l'association AVEGA, pour connaître les divers appuis dont elles disposent. Nous avons ensuite observé *in situ* certaines réalisations, notamment : les maisons construites, les vaches distribuées aux veuves, les projets générateurs de revenus (agriculture, petit commerce de produits vivriers, élevage).

1.6.2.2 Enquête auprès des ménages des veuves

La collecte des données par enquête a été organisée en deux phases que nous détaillons ci-après.

➤ La première enquête approfondie

Elle a été organisée sur les lieux d'habitation des veuves – regroupement villageois *Imidugudu*. Les critères de sélection des veuves interrogées étaient la disponibilité, la capacité à répondre et le consentement de la personne enquêtée. Les contacts avec les gestionnaires de l'AVEGA à Kigali et au siège de l'association à Rwamagana, dans la province de l'Est, nous ont permis d'identifier les responsables des veuves des coopératives au niveau des villages. Ces responsables ont été les premières avec lesquelles un contact s'est établi lors de la première visite. Pour réaliser les enquêtes suivantes, nous avons utilisé la technique de « boule de neige ». Il s'agit d'une méthode d'échantillonnage en chaîne qui s'appuie sur les recommandations des sujets de départ pour générer d'autres participants (Esterberg, 2001).

a) L'échantillonnage

Le nombre total de veuves rescapées du génocide (VRG) dans la zone d'étude est évalué à 1 237 femmes¹⁵. Elles sont respectivement 441 à Bugesera et 796 à Rwamagana. L'étude a porté sur un échantillon de 12 % en moyenne, soit un total de 148 VRG. On compte respectivement 65 veuves (15 %) à Bugesera et 83 (10 %) à Rwamagana. Le tableau 2 présente la répartition des enquêtées par district, secteur et village.

➤ Informations collectées

Le questionnaire utilisé dans l'enquête reposait sur 52 questions regroupées en quatre thèmes :

- 1) L'identification des veuves, comprenant le niveau d'éducation, la profession, la composition du ménage, la localisation de la résidence avant et après le génocide, les actifs physiques avant et après le génocide.
- 2) Les questions en rapport avec la reconstruction psychique après le génocide : les énergies de survivance et de représentance déployées, comprenant les formations et les appuis reçus pour la lutte contre le traumatisme, l'importance du regroupement en associations et en coopératives locales pour le renforcement du *Self Help Group*.

¹⁵ Statistiques de 2010 obtenues dans les rapports de l'association AVEGA - Province de l'Est.

- 3) Les questions portant sur les tuteurs de la résilience et les appuis en rapport avec la résilience socio-économique.
- 4) Les divers appuis socio-économiques reçus.

Tableau 2. Les sites de l'enquête

| District | Secteur | Village / Agglomération | Veuves enquêtées |
|-----------|------------|-------------------------|------------------|
| Bugesera | Nyamata | Nyiramatuntu | 15 |
| | | Nyamata II | 5 |
| | Ntarama | Cyeru | 16 |
| | | Mandela-Rwangara | 29 |
| | Sous-total | | 65 |
| Rwamagana | Musha | Gatika | 23 |
| | Fubwe | Rebero | 8 |
| | | Rambura | 24 |
| | Munyiginya | Isangano | 12 |
| | | Rutembo | 6 |
| | | Ryamirenge | 10 |
| | Sous-total | | 83 |
| Total | | 148 | |

Source : L'auteur à partir de l'enquête (2011)

➤ La seconde enquête approfondie

La première enquête approfondie a ciblé les bénéficiaires des PPS et de l'association AVEGA, sans tenir compte de l'exercice d'une activité économique. Même les veuves recevant une assistance régulière pour leur survie ont été enquêtées. Dans le souci d'identifier les facteurs de résilience économique et d'évaluer les facteurs d'appropriation par les bénéficiaires, il a été décidé, en 2012, de mener une enquête intensive sur les sujets capables d'exercer des activités socio-économiques. Dans cette perspective, l'objectif est de savoir pourquoi certaines veuves sont plus résilientes que d'autres. A partir de l'échantillon de la première enquête, il a été extrait, par choix raisonné, des éléments qui répondent au nouvel objectif de la recherche. Des critères spécifiques ont été retenus pour les veuves avec lesquelles nous avons effectué la nouvelle enquête :

- L'âge : nous avons retenu les veuves ne dépassant pas 55 ans.
- Avoir été bénéficiaire de l'AVEGA et d'autres programmes de protection sociale.
- Ne plus nécessiter l'assistance de programmes de protection, sauf pour l'éducation des enfants.
- Pratiquer une ou plusieurs activités économiques pendant l'enquête.
- Avoir contracté une ou plusieurs fois des crédits et les avoir remboursés.

Partant de ces critères et en nous appuyant sur les recommandations des animatrices et des responsables des veuves au niveau des villages, trente veuves parmi les 148 qui remplissent les critères énoncés ont été identifiées, dont 18 habitent à Rwamagana et 12 à Bugesera. C'est avec ces trente personnes que la seconde enquête a été réalisée. Cet échantillon représente-t-il la population totale ?

Sur la base d'autres études, on constate que Taylor et Adelman (1996), cités par Mugabe J. (2005), utilisent des échantillons de 100 personnes pour des études économiques à l'échelle villageoise ou régionale. Mais, des échantillons plus réduits sont également rapportés par le même auteur. Dans une étude sur la consommation de bois de chauffage à Lomé, Bertrand et Stomal-Weigel (1998) utilisent des échantillons de 0,5 % de consommateurs. Creswell (1998), cité par Lorraine Savoie-Zajc, identifie « *jusqu'à un maximum d'entrevues avec 10 personnes* » pour une recherche phénoménologique ou de 20 à 30 entrevues pour une théorie ancrée, ce que les théoriciens de la méthodologie appellent *grounded theory*. Selon Mugabe (2005), la question du nombre reste cependant arbitraire, car elle n'est encadrée par aucune règle précise, mais plutôt par une forme de « jurisprudence » ou de tradition de recherche pour un objet donné. Le caractère d'homogénéité dont dispose notre population est un élément qui facilite la représentativité de l'échantillon. En effet, l'enquête porte sur les veuves du génocide, qui habitent toutes en milieu rural, qui ont bénéficié quasiment des mêmes appuis et dont l'activité principale reste l'agriculture. La différence en termes de réalisations socio-économiques proviendrait de la capacité individuelle d'adaptation.

En plus de l'enquête par questionnaire auprès des veuves, il a été décidé de collecter des récits de vie auprès de six veuves. Ils avaient pour objectif de comprendre l'histoire des veuves, leur vulnérabilité et les mécanismes initiés par elles-mêmes ou impulsés de l'extérieur pour déclencher le processus de résilience. Cette technique, centrée sur le vécu, est appropriée pour les ménages ayant connu des situations désastreuses liées au génocide. Selon Lallau et Thibaut (2007) : « *Cette méthode se prête bien au recueil d'informations de nature qualitative, d'autre part et surtout, elle paraît la plus adaptée à une enquête réalisée auprès de personnes ayant vécu d'importantes difficultés, encore pénibles à évoquer, demeurant parfois très fragiles, voire hostiles a priori à toute investigation sur ce qui demeure pour beaucoup comme "leur échec"*. »

Pour les récits de vie, nous avons retenu soit des responsables d'associations et de coopératives au niveau des agglomérations, soit des personnes à l'origine de réalisations socio-économiques importantes.

Les données ainsi collectées devaient permettre les actions suivantes :

- Identifier les veuves enquêtées (localisation, éducation, profession).
- Evaluer la décapitalisation subie suite aux effets de la guerre et du génocide (les actifs pillés, détruits, vendus ou abandonnés pendant la guerre).
- Analyser la capacité de rebond à travers les activités économiques développées par les veuves avec l'appui des tuteurs de résilience (exploitation agricole, élevage et commerce).
- Evaluer les investissements réalisés (achat de bétail et de terre, construction ou entretien des maisons) et l'autofinancement des activités économiques mises sur pied par les veuves.

1.6.3 Les données complémentaires

Les données complémentaires comprennent celles qui ont été recueillies par observation directe, c'est-à-dire en effectuant des visites sur le terrain, et cela, afin de voir les réalisations socio-économiques des veuves, et celles qui découlent de la prise de connaissance des rapports des associations de veuves et des programmes de protection sociale à travers une recherche documentaire.

1.6.3.1 L'observation

Les VRG enquêtées vivent dans des agglomérations de type « habitat regroupé » (*Imidugudu*). Elles ont été les premières bénéficiaires des maisons situées dans les agglomérations, parce qu'elles font partie des personnes vulnérables. Actuellement, les *Imidugudu* sont habitées non seulement par des pauvres, mais également par d'autres personnes, attirées par les infrastructures qui y sont disponibles. Le village Mandela à Ntaramara, dans le district de Bugesera, initialement construit pour les Veuves Rescapées du Génocide (VRG) et les rapatriés venant du Burundi, compte plus de 5 000 habitants. On y trouve une école primaire, une école secondaire de premier cycle et un centre de santé. Le village est connecté au réseau électrique. Il faut noter enfin que les *Imidugudu* sont généralement construits près de la route nationale, ce qui facilite le transport des biens et des personnes. Le commerce s'y développe aussi, grâce à la croissance de l'agglomération. Des visites ont été réalisées, afin :

- 1) d'observer les habitations des veuves ainsi que l'équipement et le mobilier dont elles disposent.
- 2) de prendre connaissance des activités socio-économiques réalisées par les veuves, notamment les champs de manioc à Bugesera, les bananeraies et les vaches à Rwamagana, la vente des produits sur les marchés de Nyagasambu et de Nyamata.

Ces activités sont financées par divers acteurs qui œuvrent dans le cadre de la protection sociale et pour la réduction de la pauvreté. Souvent, plusieurs programmes interagissent pour le même type d'activité. Pour le commerce par exemple, les veuves de Nyagasambu ont reçu d'abord un financement de l'association AVEGA. Par la suite, c'est le VUP-2020 qui leur a octroyé des crédits au taux de 2 %, remboursables sur une année. Les réalisations de divers programmes de protection sociale seront présentées à partir du chapitre 3.

1.6.3.2 La recherche documentaire

La recherche documentaire a porté essentiellement sur le concept de résilience et l'analyse des documents et des rapports des programmes publics de protection sociale et de réduction de la pauvreté au Rwanda. Il s'agit des programmes suivants :

- 1) Le FARG, qui s'occupe spécifiquement des problèmes des rescapés vulnérables du génocide.
- 2) Girinka (*One Cow per one Poor Family*), qui renforce le capital physique productif par la distribution de vaches aux pauvres.
- 3) Le programme Ubudehe-VUP-2020 qui, s'occupe de la protection sociale par l'appui financier direct aux ménages vulnérables sans personnes actives capables de travailler. Il s'agit notamment des ménages constitués par des personnes d'âge avancé ou seulement par des enfants (orphelins du génocide). Le même programme crée des emplois en faveur des ménages pauvres dans le cadre du programme de la « haute

intensité de la main-d'œuvre » en milieu rural (HIMO¹⁶). Le programme Ubudehe a également une composante relative au développement des services financiers destinés aux pauvres n'ayant pas accès aux banques et aux institutions de microfinancement. Enfin, il faut noter qu'Ubudehe contribue au processus de l'unité et de réconciliation des Rwandais après génocide. Ce dernier objectif ne sera pas cependant analysé dans cette recherche. Nous nous limiterons aux aspects du développement socio-économique du programme.

Nous avons aussi exploité les rapports d'activités de l'association AVEGA au niveau national et plus spécifiquement dans la province de l'Est. Les données primaires et secondaires collectées permettent de faire l'analyse des capacités d'adaptation des ménages pauvres.

1.7 Mesures de la résilience

Afin de pouvoir identifier les sujets résilients ou non, nous avons eu recours à une mesure simple empruntée à Lallau et Mbetid (2010) : « *résilient = a recouvré ses moyens d'existence ; non résilient = n'a pas recouvré ses moyens d'existence* ». Il faut bien évidemment reconnaître que la résilience renvoie à un cycle continu d'adaptation à divers risques. Dans ces conditions, les ménages résilients peuvent, à un moment donné, retomber dans la vulnérabilité, et ceux qui n'étaient pas résilients peuvent voir leur situation s'améliorer. Tout dépend de l'intensité du risque et de l'énergie déployée par les ménages ou individus. C'est ce que fait remarquer Anaut cité par Kayitesi (2006) : « *le processus de résilience n'est jamais totalement acquis, mais qu'il serait modulable en fonction de l'évolution du sujet au cours de son développement. Ainsi, la résilience pourrait se développer à différents stades de la vie du sujet et serait soumise à la temporalité et aux fluctuations de l'existence.* » Donc, la résilience semble ne pas être un processus permanent, acquis de façon stable et persistante. Elle se construit et peut être variable suivant les contextes environnementaux et les circonstances de la vie, tels que la nature des traumatismes, les contextes, la culture et les étapes de la vie (Manciaux et al. 2001; Vanistendael & Lecomte, 2000).

Les facteurs de résilience ont été observés à divers niveaux :

- Pour les ménages pauvres non membres de l'AVEGA mais ayant bénéficié des appuis des programmes publics, la résilience a été analysée à travers les réalisations des programmes de protection sociale.

¹⁶ Le terme HIMO (« haute intensité de main-d'œuvre »), utilisé par l'Organisation internationale du travail (OIT), décrit l'utilisation optimale de la main-d'œuvre pour réduire au minimum la pauvreté, tout en considérant attentivement les questions de coûts et de qualité. De manière générale, il s'agit de trouver un équilibre d'utilisation adéquat entre la main-d'œuvre, les matériaux et équipements (matériels) afin d'obtenir un produit rentable et de qualité satisfaisante. Quels sont les avantages à utiliser l'approche à haute intensité de main-d'œuvre ? Dans des circonstances définies et pour des tâches définies, il a été prouvé que les méthodes à haute intensité de main-d'œuvre donnent des résultats de qualité satisfaisante dans une période de temps et un budget convenus. De plus, si ces approches sont convenablement gérées et soutenues, elles apportent des avantages supplémentaires dans le sens où : (i) elles créent de façon significative un plus grand nombre d'emplois non qualifiés ou peu qualifiés par rapport à l'utilisation seule des méthodes à haute intensité d'équipement ; ces emplois seraient facilement accessibles à des personnes avec un bas niveau de formation ou d'apprentissage, y compris les femmes ; s'ils sont convenablement ciblés, les plus défavorisés en profitent directement grâce à l'obtention de revenus ; (ii) elles intensifient l'impact des investissements sur le développement grâce aux « effets multiplicateurs » ; (iii) elles encouragent la responsabilité des biens au niveau local et facilitent le transfert de compétences, aux communautés locales, des connaissances utiles à la prise en charge ultérieure de l'entretien ; (iv) elles permettent de réaliser des économies de devises étrangères considérables.

- Pour les membres de l'AVEGA, nous nous sommes rendu compte, dès le départ, du niveau de la décapitalisation subie (pertes d'actifs possédés par les ménages des veuves et pillés ou détruits à la suite du génocide), à l'aide des données collectées par entretiens et enquêtes. Ensuite, il été nécessaire d'observer les mécanismes de renforcement du capital humain des survivants (par la scolarisation, les formations, les soins de santé). Et enfin, il a fallu comparer la résilience des ménages avec et sans enfant (*Incike*).
- Les capacités des ménages à réaliser des investissements (construction de maisons, achat de vaches ou de terre...) ont été tenues en compte.
- Les ménages qui sont parvenus à travailler avec les financements bancaires et qui les remboursent bien ont également retenu notre attention.
- Les veuves qui ont développé du capital social en dehors de l'AVEGA, membres d'autres coopératives et associations ont été également observées.

1.8 Opportunités et contraintes lors de la collecte des données auprès des veuves

Les opportunités proviennent du fait que les rescapés du génocide en général sont habitués à rencontrer divers chercheurs nationaux et étrangers, qui s'intéressent à la problématique du génocide et à ses conséquences, notamment les traumatismes et autres maladies liées aux effets du génocide, la réconciliation, etc. Egalement, dans le cadre des programmes d'appuis aux rescapés, sont organisées de nombreuses rencontres avec ces gens, des formations sur les traumas, sur le principe de l'écoute active, sur la gestion des projets générateurs de revenus. Les veuves enquêtées étaient particulièrement disponibles. Elles étaient prêtes à nous consacrer plusieurs heures pour répondre aux questions de l'entretien. Elles ont répété plusieurs fois et dans différentes localités que le fait de rencontrer des gens ou de se retrouver pour évoquer leur malheur en groupe leur permettait d'oublier certains de leurs problèmes quotidiens. Elles se sentaient rassurées à l'idée qu'il puisse exister des gens soucieux de l'amélioration de leur bien-être.

Les difficultés qui ont été rencontrées lors des enquêtes sont de plusieurs ordres :

- 1) Les entretiens peuvent réactiver le traumatisme, comme en témoigne cette entrevue avec une veuve d'un village de Musha (Rwamagana). *Dès que nous nous sommes présentés dans la maison d'une veuve pour les entretiens, elle est allée dans sa chambre pour me sortir une photo de sa fille aînée. Elle me l'a donnée et a commencé à pleurer. Nous ne pouvions pas sortir de là pour la laisser seule, ni faire appel aux voisins, dont nous ne connaissions pas les relations avec la victime. Vingt minutes plus tard, elle s'est remise de ses émotions et a pu raconter son histoire. La veuve interrogée soulève rapidement le fait qu'une de ses filles vient de mourir peu de temps avant. Son mari avait été tué bien avant 1994, dans ce que l'on appelait à l'époque « les complices du FPR ». Le reste de sa famille a été décimé en 1994. Elle a survécu avec ses trois enfants (deux filles et un garçon). Au mois de juin 2011, l'enfant du voisin, qui venait de sortir de prison pour crimes commis durant le génocide, est entré dans sa maison avec du poison pendant que deux de ses enfants buvaient du thé. Il a profité d'un moment de distraction de leur part et l'a versé dans les tasses. Quelques minutes plus tard, sa fille aînée est morte. Le garçon, lui, a survécu après plusieurs mois passés à l'hôpital. Elle nous a dit qu'elle avait déjà accepté ce qui s'était déroulé en 1994 et qu'elle reconstruisait son avenir avec ses enfants. L'entretien s'est bien sûr terminé là. Lorsque des traumatismes sont réactivés, les entretiens doivent parfois être interrompus.*

- 2) Certaines veuves interrogées ne sont pas disposées à réaliser un entretien. Les traumatismes liés au génocide continuent à les affecter encore aujourd'hui. Certaines veuves acceptent l'entretien mais manifestent des signes de trauma pendant la conversation : interruptions et oublis répétés, réponses sans lien avec la question posée.
- 3) Pour les projets générateurs de revenus réalisés à travers les coopératives, les données comptables sont quasi inexistantes. Elles sont constituées sur la base des entretiens, avec tous les risques d'imprécision que cela comporte.

1.9 Considération éthique dans la collecte des données

Comme nous l'avons déjà mentionné dans les pages précédentes, nous avons établi les premiers contacts avec les gestionnaires de l'association des veuves à Kigali et dans la province de l'Est avant de mener les enquêtes de terrain. Nous avons obtenu l'autorisation et les contacts nécessaires des gestionnaires de l'association au niveau local. Grâce à eux, le contact avec les personnes à enquêter a été rendu possible. Etant donné que les victimes du génocide sont des sujets sensibles au problème du traumatisme, des séances de formations sur le questionnaire et la conduite des entretiens ont été organisées avec les enquêteurs. Nous avons insisté sur le respect et la neutralité des enquêteurs vis-à-vis des personnes enquêtées. Les règles concernant le respect de la vie privée et la confidentialité des renseignements personnels ont ensuite été abordées. Pour cela, les personnes enquêtées en dernière phase ont été numérotées : V1, V2, ... Vn, avec V = veuve. En préambule, l'enquêteur devait d'abord se présenter et expliquer les objectifs de son enquête. Ceci a permis de créer un climat de collaboration et de confiance auprès des personnes enquêtées.

Dans la dernière partie de la recherche, la deuxième enquête approfondie, nous avons aussi mené des entretiens de récits de vie. Nous avons obtenu au préalable une autorisation des veuves avec lesquelles les entretiens ont été réalisés. Enfin, il faut signaler que toutes les données quantitatives utilisées ont été obtenues soit auprès des institutions qui aident les pauvres ayant fait l'objet de notre recherche, soit par le biais des rapports publiés par ces dernières. Toutes ces données ont été référencées.

Le schéma suivant synthétise la démarche méthodologique employée pour la collecte des données auprès des veuves et les divers entretiens avec les autres acteurs pour les données complémentaires.

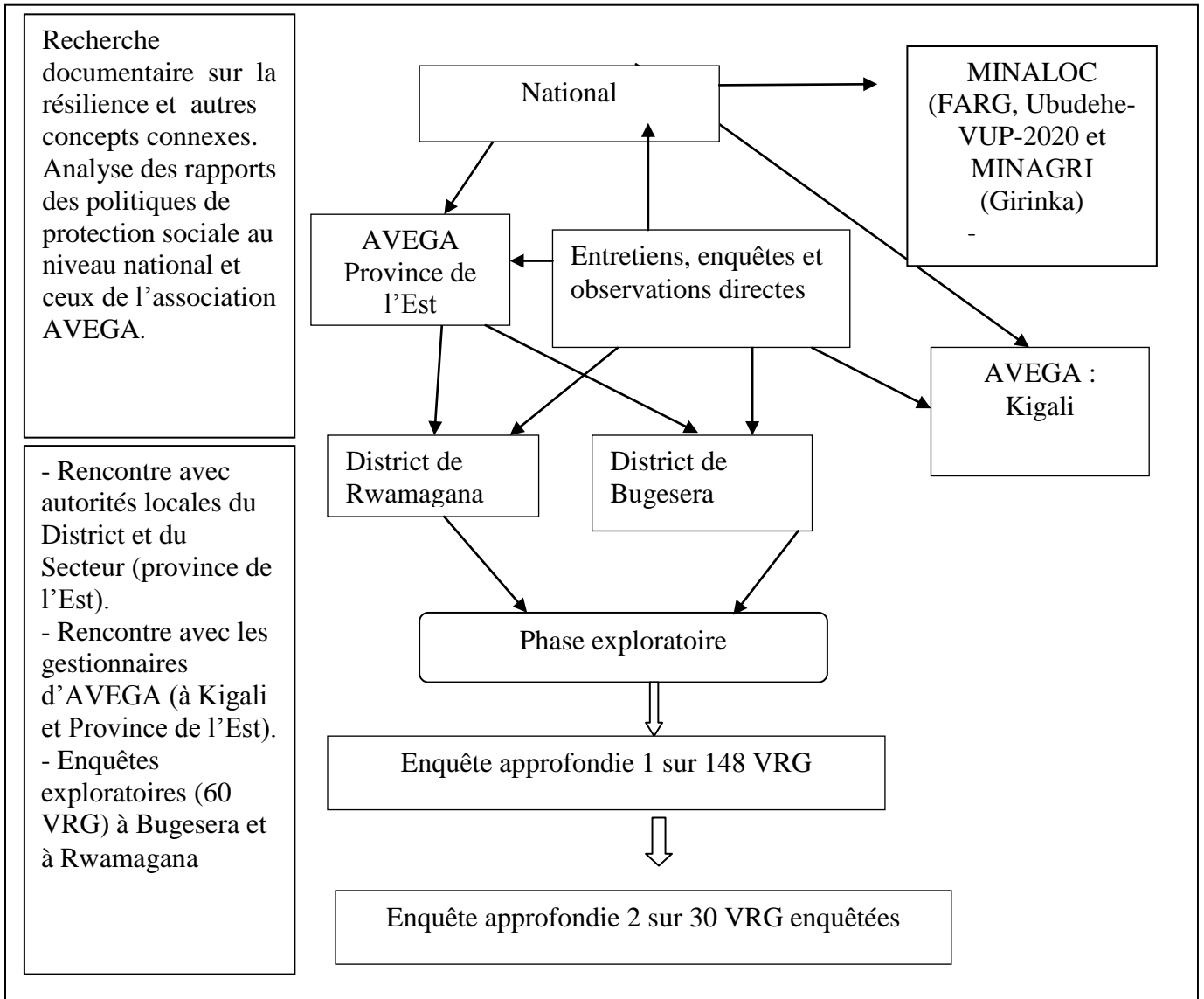


Figure 1. Synthèse de l'approche méthodologique

Source : Etabli par l'auteur (2013)

Chapitre II. Revue de la littérature sur la résilience

« *Ce qui fait la force d'une société, c'est sa capacité de résister aux chocs qu'elle doit absorber.* », Caldwell (2000)

Ce chapitre est consacré à la notion de résilience et aux autres concepts qui lui sont liés, notamment le risque, la vulnérabilité (pauvreté) ainsi que le tuteur de résilience. La résilience est un concept utilisé et appliqué actuellement à divers domaines de la science. Cette recherche ciblée ne prétend pas couvrir toutes les formes de résiliences. Après avoir présenté son évolution, il sera plutôt question de traiter son aspect socio-économique. La résilience est un outil nécessaire à la mobilisation des énergies dans « *le processus de sortie durable de la pauvreté* » (Rousseau, 2007). Pour comprendre son application dans les systèmes socio-économiques (SSE), certaines stratégies d'adaptation des paysans confrontés à divers aléas seront analysées (de rebond, de résilience).

2.1 Le concept de résilience

Qu'est-ce que la résilience ? Qui sont ses premiers pionniers dans la littérature scientifique ? Quels sont les concepts qui lui sont rattachés ? Quels sont ses mécanismes de formation ? Voilà les quelques questions auxquelles des réponses seront données avant d'analyser les stratégies d'adaptation des paysans ruraux face à l'adversité.

2.1.1 Définitions de la résilience

Le terme de résilience est issu du latin (Tisseron, 2007) *resilio* (*re* et *salio*), qui indique l'idée de sauter en arrière puis de rebondir. Le concept est apparu récemment dans la littérature scientifique, mais la réalité qu'il traduit existe depuis bien longtemps, ainsi que le fait remarquer Manciaux (2001) : « *La résilience constitue-t-elle une nouveauté, une avancée dans le domaine des sciences humaines ? Ou bien n'est-elle que des habits neufs pour de l'ancien ?* » Il fait le constat selon lequel certains individus résistent mieux que d'autres aux aléas de l'existence, à l'adversité, à la maladie. Il aboutit à la conclusion selon laquelle ce phénomène est reconnu depuis des siècles, bien qu'il soit resté longtemps inexplicé.

A l'origine, le concept de résilience a été utilisé dans la physique des matériaux. L'Encyclopédie de l'Agora (2012) la désigne comme « *une qualité des matériaux qui tient à la fois de l'élasticité et de la fragilité, et qui se manifeste par leur capacité à retrouver leur état initial à la suite d'un choc ou d'une pression continue* ». Transposée dans le domaine de la psychologie, la résilience dépasse la capacité de résister et de traverser les épreuves de la vie hautement risquées, en incluant une dynamique de vie positive qui associe souplesse et adaptation et qui permet d'aller de l'avant (Cyrułnik, 1999; Vanistendael & Lecomte, 2000).

Les chercheurs se sont réappropriés le concept et en ont donné diverses définitions selon les domaines et les thématiques étudiés. Pour Malone (2009), « *elle intègre des facteurs environnementaux, sociaux, économiques, politiques, démographiques, culturels et de genre dans la description de la capacité à récupérer, à s'adapter et à évoluer dans le sillage des chocs périodiques.* »

Selon Gubbels (2011), « *la résilience a trait à la résistance ou au fait de se remettre d'un mal.* » Les Anglo-Saxons utilisent le terme de « *system resiliency* », que l'on traduit, selon le contexte, par tolérance aux failles, aux anomalies, insensibilités aux défaillances. Les

pisciculteurs l'expriment par une idée voisine, « *celle de la résistance naturelle d'une race de poissons en fonction de sa fécondité* » (Encyclopédie de l'Agora, 2012).

Dans le domaine de l'écologie, Holling (1973), cité par Dauphiné et Provitolo (2007), montre qu'un « *écosystème résilient est capable d'absorber les effets d'une perturbation ; il persiste sans changement qualitatif de sa structure.* » Il précise cependant que l'écosystème met un certain temps pour retourner à son état d'équilibre après avoir été perturbé. La résilience écologique est donc aussi assimilable au temps de retour à l'état d'équilibre ou à la vitesse mise pour revenir à cet état antérieur.

La résilience a ensuite été introduite, par analogie, dans la réduction des risques de catastrophe (*Disaster Risk Reduction*) : il s'agissait de décrire la réaction des populations et les mécanismes d'adaptation engendrés par les catastrophes naturelles (comme un cyclone, des pluies diluviennes...). Pour Maty (2013), la définition la plus largement reprise de la résilience est celle de l'*United Nations International Strategy for Disaster Reduction* (UNISDR), adoptée en 2009 : « *La capacité d'un système, une communauté ou une société exposée aux risques de résister, d'absorber, d'accueillir et de corriger les effets d'un danger, en temps opportun et de manière efficace, notamment par la préservation et la restauration de ses structures essentielles et de ses fonctions de base.* » Selon le même auteur, il existe de nombreuses autres définitions, toutes assez proches.

Citons celle du DFID (2012) : « *La résilience vis-à-vis des catastrophes est la capacité des pays, des communautés et des ménages à s'adapter au changement, en conservant ou en transformant leur niveau de vie (living standards) face à des chocs ou des stress – comme un tremblement de terre, une sécheresse ou un conflit – sans compromettre leurs perspectives à long terme.* » Il s'agit de définitions suffisamment englobantes pour susciter une forme de consensus parmi les acteurs du développement et de l'humanitaire ainsi que les populations concernées. Remarquons toutefois que si la définition de l'UNISDR insiste sur la stabilité du système (« *préservation et restauration de ses structures essentielles* »), celle du DFID ouvre la possibilité de changements dans l'existence des populations concernées (« *maintaining or transforming living standards* »).

Dans leurs recherches sur le développement durable, Cantoni et Lallau (2010) mettent en évidence une interconnexion entre le social et l'écologique. C'est ce qu'ils appellent les « *systèmes socio-écologiques – SSE* ». Selon eux, « *la résilience écologique est la capacité d'un écosystème à s'adapter à des situations nouvelles. Et la résilience sociale est la capacité des communautés humaines à affronter et dépasser des chocs de diverses natures.* »

En dehors de cette articulation écologie - société, la résilience a été plus récemment étudiée par des économistes dans le cadre de la microéconomie. Pour Lallau et Mbétid (2010), « *elle représente la capacité de petites économies ouvertes à faire face à des chocs exogènes, tels que des fluctuations de prix de produits primaires.* »

En macroéconomie, Richemond (2003) fait remarquer que : « *La croissance économique est loin d'être linéaire. L'économie est faite de cycles plus ou moins longs d'expansion et de récession, de périodes fastes et de déclin. La richesse des nations n'est pas acquise, elle est encore moins irréversible.* » L'auteur critique le capitalisme à outrance, le développement technologique qui désengage une part importante des travailleurs salariés. Il recommande aux acteurs de s'adapter aux ruptures qui marquent la croissance, les technologies et le travail.

Appliquée à l'homme, la résilience est « *l'habileté de la personne à retrouver son niveau d'adaptation antérieur ou même à l'améliorer après avoir subi un stress* » (Dufour et al. 2000).

Masten et Garmezy (1990) rappellent trois phénomènes liés à la résilience :

- un niveau de fonctionnement adéquat en dépit de la présence de facteurs de risque, tels la pauvreté ou l'instabilité familiale ;
- des moyens de *coping* (stratégies d'adaptation) efficaces pour restaurer ou maintenir un équilibre interne ou externe alors que l'individu fait face à une menace significative, telle le divorce des parents ;
- le rétablissement à la suite d'un trauma prolongé ou sévère (ex. : abus sexuel) lorsque le danger immédiat s'est estompé.

Cette définition laisse entrevoir que malgré une adaptation réussie, certaines victimes résilientes peuvent faire l'expérience d'une certaine souffrance, voire de certains symptômes de traumatisme (Chambers & Belicki, 1998 ; Luthar, 1991). Ces auteurs concluent qu'« *être résilient ne signifie donc pas être exempt de problèmes, mais être capable de retrouver un niveau d'adaptation comparable à celui antérieur à l'événement traumatique.*»

La résilience décrit donc les processus, les capacités et les niveaux de fonctionnement liés à une adaptation réussie en dépit de circonstances adverses (Masten et al. 1990). Ainsi, pour les veuves du génocide au Rwanda, la résilience est leur capacité à se remettre des traumatismes, à entreprendre des activités socio-économiques pour leur survie, et à cohabiter avec le reste de la population, y compris avec ceux qui ont tué les leurs. Parfois, et dans une logique d'adaptation, il s'agit pour les femmes d'effectuer les travaux autrefois réservés aux hommes (gérer seules le ménage, pratiquer l'élevage, le commerce...). Elles l'expriment en langue locale en ces termes : « *Kwigira, nukwigirira akamaro, tudasabiriza, dutsinda ikibi (ibibazo by'amoko), dukemura ibibazo by'imibereho : la résilience est la capacité de travailler pour se prendre en charge, sans mendicité, et vaincre le mal de la division ethnique.*» Elles reconnaissent l'importance du travail en groupe : « *Ntamugabo wigira - l'union fait la force.* » Ceci fait allusion à l'importance du travail coopératif et au capital social, de confiance et de l'entraide.

Les entretiens de la phase exploratoire de notre enquête avec les veuves laissent entrevoir que la résilience n'est pas acquise de manière absolue. C'est un processus, une trajectoire au cours de laquelle les personnes résilientes peuvent retomber dans la vulnérabilité à la suite d'une nouvelle crise (la mort d'un proche, d'un tuteur...).

2.1.2 Les pionniers des recherches sur la résilience

Selon Theis (2006), les professionnels s'impliquant dans le champ de la résilience viennent de disciplines différentes : médecins de santé publique, pédiatres, sociologues et psychologues. Ils contribuent à décrire et à comprendre le phénomène de la résilience. L'objectif principal de leurs travaux est de tenter de répondre à cette question : comment un individu peut-il résister à des situations adverses, à des traumatismes, et poursuivre son développement de façon harmonieuse, alors qu'un autre, confronté à des épreuves similaires, sera submergé par des troubles psychopathologiques ?

Dans les lignes qui suivent, nous évoquons les recherches des pionniers de la résilience. Ils sont pour la plupart anglo-saxons et issus du domaine de la psychologie.

La psychologue américaine Werner (1989) est considérée comme la « mère » du concept de résilience. Elle a suivi dès 1955, et pendant plus de trente ans, dans une île voisine d'Hawaï, une cohorte de 698 enfants de la naissance à l'âge adulte. Elle a tout d'abord évalué, pour chacun d'entre eux, les conséquences à long terme des stress survenus au cours des périodes prénatales et périnatales, avant de chercher à obtenir des données sur leur développement physique, intellectuel et psychosocial. Elle a ainsi pu montrer que sur 201 enfants présentant de forts facteurs de risques et qui pouvaient pour cela être identifiés comme « vulnérables », près d'un tiers d'entre eux (soit 72 enfants) ont évolué favorablement, sans difficultés d'apprentissage ni problèmes de comportement pendant l'enfance et l'adolescence. Ils sont devenus des jeunes adultes compétents, heureux et bien intégrés. Werner a été la première à utiliser le mot « résilience » pour qualifier ces enfants. Elle a, en outre, montré que les facteurs de risques n'ont pas le même impact pour chacun, selon le moment de la vie. Ainsi, avant l'âge de 10 ans, les garçons sont plus vulnérables que les filles : confrontés aux mêmes difficultés, ils courent un risque plus grand de développer des troubles physiques et émotionnels pouvant aboutir à des comportements totalement inadaptés. En revanche, après 10 ans, ce sont les filles qui courent le plus grand risque de développer une pathologie psychiatrique.

Les « pères » du concept de résilience sont aussi les Américains Rutter et Garmezy (Tisseron, 2007). Au même titre que Werner, Rutter a identifié, dès les années 1970, les facteurs de protection susceptibles de contrebalancer l'influence des facteurs de risque. Il a réalisé une recherche de plusieurs années portant sur la fréquence des désordres mentaux chez les enfants âgés de 10 ans habitant l'île de Wight. Cela lui a permis d'identifier six facteurs de risques familiaux : (i) *la discorde conjugale* ; (ii) *la classe sociale défavorisée* ; (iii) *la famille nombreuse* ; (iv) *la criminalité paternelle* ; (v) *les désordres psychiatriques* ; et (vi) *le placement des enfants*.

Rutter a montré que la présence d'un seul facteur de risque n'augmente pas la probabilité du trouble psychiatrique, alors que cette probabilité se trouve multipliée par quatre quand deux facteurs coexistent. En outre, l'existence concomitante de quatre facteurs multiplie par dix le risque d'apparition de troubles psychiatriques. Pourtant, rien n'est automatique ; il existe en effet, parallèlement aux facteurs de risque, des facteurs de protection. Plus tard, Rutter (1993) a mis en évidence que pour être efficaces, ceux-ci doivent associer quatre caractères : diminuer l'impact du risque, réduire la probabilité des réactions négatives en chaînes, renforcer l'estime de soi et le sentiment de sa propre compétence et entraîner des opportunités positives. Enfin, une contribution importante de ce pionnier a été de montrer que la résilience ne se construit pas seulement dans les premières années de la vie, mais qu'elle peut s'apprendre à tout âge.

Garnezy (1993) a étudié le devenir des enfants grandissant dans une famille de schizophrènes¹⁷. Il a démontré que si le fait d'avoir un parent touché par cette maladie augmente le danger de la développer soi-même, 90 % des enfants auxquels il s'était intéressé ont grandi avec un équilibre satisfaisant. En outre, il a cherché à identifier les facteurs susceptibles de protéger ces enfants à haut risque. Ses travaux ont aussi ouvert la voie à l'identification des mécanismes de la résilience. Pour lui, les facteurs de protection se déclinent en trois classes : « *ceux qui sont centrés sur l'enfant, ceux qui sont liés à la configuration familiale et enfin les facteurs sociaux et environnementaux.* » Pour lui, face à un obstacle, un individu évalue la situation et met en œuvre une stratégie d'adaptation organisée à partir de ces trois séries de facteurs.

Du côté francophone, Cyrulnik (2012) est considéré comme le « pape » de la résilience. Dans ses recherches, il a découvert que le traumatisme déchire, déstructure la mémoire. Par la suite, il fait la distinction entre le trauma, qui est le coup subi, et le traumatisme, qui est la représentation du coup. Il conclut en disant que les personnes traumatisées souffrent doublement : d'une part du coup (la mort d'un proche par exemple) et d'autre part de la représentation du coup (pourquoi ce malheur m'est-il arrivé à moi ? Que disent les autres de moi ?). Il affirme également que la représentation fait très mal, plus que le coup. Pour venir en aide au patient (traumatisé), il préconise de passer par les « *tuteurs de résilience* », qui sont des acteurs aidant à modifier ou à alléger la représentation de la souffrance. Parmi eux, figurent l'entourage, la famille, la parole (aider la personne traumatisée à parler de sa souffrance).

Dans la liste des autres auteurs francophones qui s'intéressent à la résilience, on retrouve Manciaux (2000), Lecomte (2001), Vanistendael (2001) et Tisseron (2001). Ils étudient la compréhension et l'identification des facteurs de résilience des enfants maltraités, abandonnés, des enfants de la rue, des femmes en situation de violence sexuelle, des victimes d'incestes et des personnes en situation de deuil.

Dans leurs recherches appliquées à des exploitations agricoles et d'élevage en milieu rural, Lallau (2009) et Rousseau (2007) identifient les facteurs de risques, de vulnérabilité et les mécanismes de la résilience déclenchés par les paysans et les acteurs qui les soutiennent. Il ressort de la synthèse de leurs recherches que la résilience ne peut être appréhendée sans la compréhension des facteurs de risques encourus et de la vulnérabilité qui en découle. Les facteurs de protection et d'adaptation, quant à eux, servent à prévenir les risques « *ex ante* » pour les premiers et « *ex post* » pour les seconds.

¹⁷ La schizophrénie est une maladie mentale se développant généralement au début de la vie adulte. Elle est caractérisée par des difficultés à partager une interprétation du réel avec les autres, ce qui entraîne des comportements et des discours bizarres, parfois délirants. Les facteurs connus pour être liés au développement d'une schizophrénie sont multiples : d'ordres génétique, environnemental, psychologique, neurobiologique et social. Ils sont cependant encore largement incompris. Le mécanisme de la pathologie est lui aussi incomplètement compris. Au départ, elle se manifeste principalement par un sentiment d'étrangeté, une bizarrerie, des intérêts étranges, ésotériques, voire un sentiment de persécution. Ceci peut aboutir au développement d'un délire paranoïde. On retrouve une désorganisation de la pensée et du discours. Dans 20 à 30 % des cas, la personne peut avoir des hallucinations, surtout auditives. Ces voix imaginaires (souvent les mêmes) parlent au malade pour commenter ses actes et ses choix. La schizophrénie engendre aussi des dysfonctionnements cognitifs, sociaux et comportementaux qui évoluent avec des phases aiguës et des phases quasi asymptomatiques.

Dans les paragraphes qui suivent, des liens seront établis entre risque, vulnérabilité, pauvreté et résilience.

2.1.3 Risque, vulnérabilité et résilience

Ce trinôme « *risque, vulnérabilité et résilience* » peut tout aussi bien s'appliquer aux pauvres en général, exposés à divers aléas, qu'aux veuves du génocide plus particulièrement. En effet, comme nous l'avons déjà montré, le génocide fut un désastre : il a emporté des milliers de personnes et a rendu vulnérable la majorité des rescapés. La résilience est un concept d'espoir pour ces personnes. Avant d'établir les liens entre ces concepts, il convient d'abord de les définir afin de mieux les comprendre.

2.1.3.1 Risque

Selon Sirven (2007), le risque se définit comme « *la probabilité de réalisation d'un événement dont les conséquences (en général néfastes) sont connues* ». Pour Aumell (2002), en agriculture, le risque est défini comme « *une situation incertaine pouvant engendrer des résultats potentiellement indésirables.* » Le même auteur continue en disant « *qu'une gestion efficace des risques demande d'anticiper les difficultés éventuelles et d'élaborer des plans afin d'en réduire les répercussions possibles. Les gestionnaires prennent des décisions au sein d'un environnement à risque et en évolution constante. Les prix et le rendement des cultures constituent les deux principaux risques inhérents au secteur agricole. Les gestionnaires agricoles et les gouvernements ont appris à prévoir ces variables et ils ont créé des programmes d'aide à cette fin. Le nouveau millénaire apporte son lot de changements technologiques, juridiques, environnementaux et sociaux. De plus, le facteur humain vient compliquer la gestion des risques, en ce que tous ces facteurs sont liés entre eux. Le modèle ci-dessous illustre comment ces facteurs sont liés entre eux et comment ils influent sur le risque financier auquel fait face l'exploitant agricole.* »

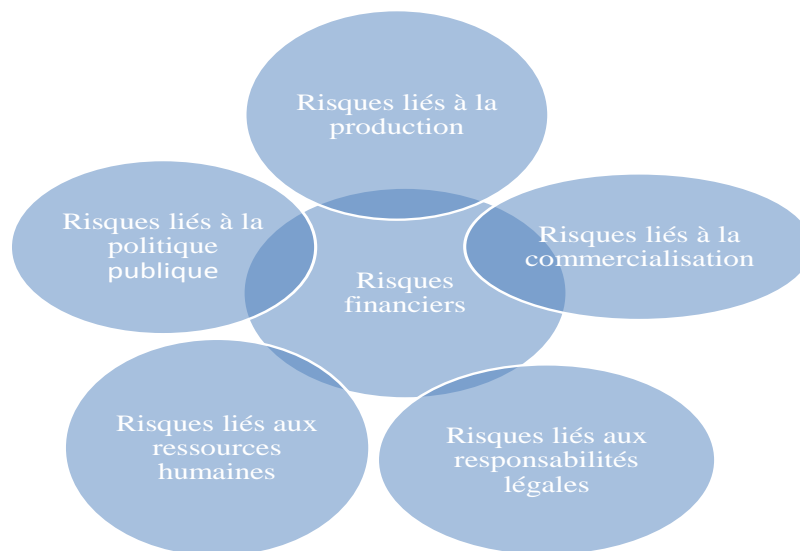


Figure 2. Catégorisation des risques

Source : Aumell (2002)

Dans ses recherches sur la gestion des entreprises, Godard (2000) présente le risque « *comme une variable managériale qu'il faut bien gérer pour faire avancer une entreprise.* » Les crédits des institutions financières, par exemple, sont octroyés dans un environnement risqué. Pour se protéger, elles mettent en place des dispositifs de gestion de risque, notamment la politique du taux d'intérêt, les garanties (hypothèque, assurance, caution solidaire).

Les risques sont donc permanents. Il importe de les gérer pour minimiser leurs effets. C'est ce que fait remarquer Beck (2001) en disant que « *le sentiment qui semble dominer est que chacun est amené à gérer plus les risques qu'avant, car ce serait au travers de sa capacité à affronter le risque que l'individu contemporain se construirait.* »

En situation d'incertitude, différents types de risques apparaissent. A ce propos, Gondard et Rousseau (2007) dressent une typologie des risques présents dans les zones rurales que nous présentons dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3. Typologie des risques présents dans les zones rurales pauvres

| | |
|--|---|
| Risques liés à l'environnement | Aléas climatiques (cyclone, sécheresse, tempête, inondation), insectes nuisibles, changement climatique, déforestation, pollutions de l'air et de l'eau, épuisement des ressources naturelles, maladies végétales, etc. |
| Risques sur les prix liés aux fluctuations du marché | Variation des prix des <i>inputs</i> et des <i>outputs</i> agricoles, variation des salaires, libéralisation du marché (augmentation de la concurrence internationale). |
| Risques politiques | Impacts des conflits armés, des périodes d'instabilité politique... |
| Risques sur la santé | Les maladies, les accidents et la mort touchent à la fois les riches et les pauvres mais de manière différente, les conséquences pour les pauvres étant souvent plus dures. Pauvreté et mauvaise santé forment un cercle vicieux. Le pauvre vit et travaille dans un environnement propice aux risques de maladies et d'accidents et possède une accessibilité aux services de santé plus limitée. Maladie, baisse de la productivité, exclusion sociale, faible retraite, etc. |
| Risques de l'âge | Traumatismes cumulatifs associant des problèmes relationnels, de santé, d'argent et de déqualification. |

Source : Gondard et Rousseau (2007)

Au Rwanda, l'épuisement des ressources naturelles, notamment par l'érosion, la déforestation, la surexploitation des espaces exigus, etc., est un grand problème qui freine le développement agricole et rural en général. La région naturelle de Bugesera, par exemple, a connu des périodes de sécheresse récurrentes. Il faut cependant signaler qu'à partir de l'an 2000, des efforts ont été consentis pour le reboisement, et les résultats sont actuellement observables. Les fluctuations des prix des produits agricoles affectent également les agriculteurs au Rwanda, une situation qui nous a été rapportée par nos enquêtées, aussi bien à Bugesera qu'à Rwamagana.

2.1.3.2 Vulnérabilité

La vulnérabilité est définie comme « *la probabilité de voir son niveau de bien-être se dégrader à la suite d'un choc* » (Gondard et Rousseau, 2007). Le choc peut être la fluctuation des prix de la production, des intrants, la perte de rendement... suite à des aléas (inondation, sécheresse...). La vulnérabilité est aussi définie par Kouamékan (2013) comme « *la sensibilité prononcée aux aléas de chocs (naturels, économiques, technologiques, politiques, sociaux).* » Pour Lallau et Thibaut (2007), « *la vulnérabilité est liée à un sentiment d'insécurité, à un danger potentiel dont il faut se préserver, ce danger étant souvent la tombée ou la retombée dans une situation de pauvreté.* »

En somme, « *la vulnérabilité mesure les dommages potentiels nets, c'est-à-dire l'ensemble des pertes potentielles qui ne pourraient être compensées par la capacité de réaction de la population. La réduction de la vulnérabilité est optimale lorsque les populations sont capables de compenser totalement les dommages qu'occasionnait la réalisation de l'aléa.* » (Sirven, 2007). On parle alors de la résilience.

La maîtrise de la vulnérabilité dépend du renforcement des capacités des individus à contenir les risques. Sen (2003) propose à cet effet de renforcer les capacités des pauvres. Pour lui, les capacités comprennent toutes les possibilités économiques, sociales et politiques offertes à l'individu, qui sont directement liées à son état de santé, son niveau d'éducation, son espérance de vie ; ou encore la possibilité de faire entendre sa voix dans les débats locaux et nationaux. Plus les individus disposent de capacités élevées, moins ils sont vulnérables.

2.1.3.3 Résilience vs vulnérabilité

Selon Malone (2009), la résilience est un concept plus utile que la vulnérabilité. Cette dernière fait référence à l'incapacité des gens à éviter, à faire face ou à se remettre des effets néfastes des agents nuisibles qui perturbent leur vie et qui sont hors de leur contrôle. La vulnérabilité est un concept de déficit. Son analyse est axée sur ce qui ne fonctionne pas, sur ce qui ne marche pas. Elle résulte d'un paradigme de *nuisance/risque* qui tend à se concentrer sur les résultats des événements extrêmes. Elle est donc considérée comme une fonction de l'exposition et de la susceptibilité à une nuisance. « *La résilience est une réponse au chaos que vit un individu, elle se nourrit de toute force de vie qui existe en nous* » (Richmond, 2003).

Pour Courade et Suremain (2001), elle est « *la capacité d'une personne à anticiper et réagir de façon à se dégager d'une menace potentielle mais prévisible.* » Dans l'analyse dynamique des conditions de vie, la résilience est, selon Rousseau (2007), « *l'opposé de la vulnérabilité puisqu'elle réduit la probabilité de voir sa situation se dégrader à la suite d'un choc. Plus un individu est résilient, plus sa capacité de résistance à la suite d'un choc exogène est grande et moins il est vulnérable.* » Outre le fait de résister à un choc, la résilience socio-économique se traduit par une amélioration de sa situation, une sortie durable de sa pauvreté.

La résilience est étroitement liée à la notion de stratégie individuelle. L'homme, en tant qu'individu responsable, élabore des stratégies destinées à se prémunir contre le risque et à améliorer ses conditions de vie. Pour Rousseau, « *l'individu résilient est un individu conscient des risques qu'il encourt et de ses potentialités dans le cadre de stratégies préventives et offensives.* »

Pour Bernard (2007), « *la résilience est une forme d'énergie interne vitale qui permet à l'individu de retrouver ou de maintenir son intégrité et de se propulser dans la vie, de sortir du renoncement. C'est aussi le cheminement de la reconquête de cette intégrité.* » La même auteure conclut que « *la résilience est un processus de rebondissement créatif pour redonner un sens et de la valeur à sa vie personnelle et sociale.* »

2.1.3.4 Les tuteurs de résilience

« *Aucun être ne peut parvenir à bâtir sa résilience sans soutien, sans l'aide des " tuteurs de résilience. »* Cyrulnik (2012).

Dans leurs recherches sur les déplacés de guerre en République centrafricaine, Laissu et Lallau (2013) introduisent les notions de résilience spontanée et suscitée. La résilience est spontanée lorsqu'elle découle de stratégies non appuyées par une intervention extérieure. Autrement dit, elle résulte d'efforts personnels des victimes ou des personnes en situation de vulnérabilité. La seconde forme est la résilience suscitée. Pour qu'elle soit déclenchée, celle-ci nécessite un appui extérieur. Cette dernière fait appel à ce que Cyrulnik (2012) nomme les «*tuteurs de résilience*». Il les définit comme des acteurs ou des réseaux de soutien sur lesquels des personnes en situation de vulnérabilité s'appuient pour se relever. Ces tuteurs mettent en place les dispositifs qui favorisent l'adaptation (*coping strategies*).

C'est ce que reprend Richemond (2003) :

«*Les individus adoptent un comportement résilient leur permettant de surmonter des temps incertains dès lors qu'ils se sentent soutenus pour prendre de nouveaux risques, pour oser une démarche nouvelle.*»

Les tuteurs de résilience peuvent être des enseignants et des parents pour les enfants, le gouvernement pour la protection sociale des pauvres et diverses ONG locales et internationales.

Dans le contexte du développement – et plus spécialement concernant les interventions humanitaires –, certains chercheurs estiment que les tuteurs de résilience doivent répondre aux besoins immédiats sans induire l'assistanat, et préparer aussi leur sortie. C'est ce que font remarquer Ballet et Dubois (2004), qui préconisent d'avoir recours à la précaution sociale. Ils considèrent que les interventions humanitaires qui appliquent ce principe promeuvent la résilience des populations cibles, c'est-à-dire qu'elles n'hypothèquent pas leurs capacités futures à faire face à l'incertitude et à développer leurs moyens d'existence.

On peut schématiquement représenter les interconnexions entre risque, vulnérabilité et résilience de la manière suivante :

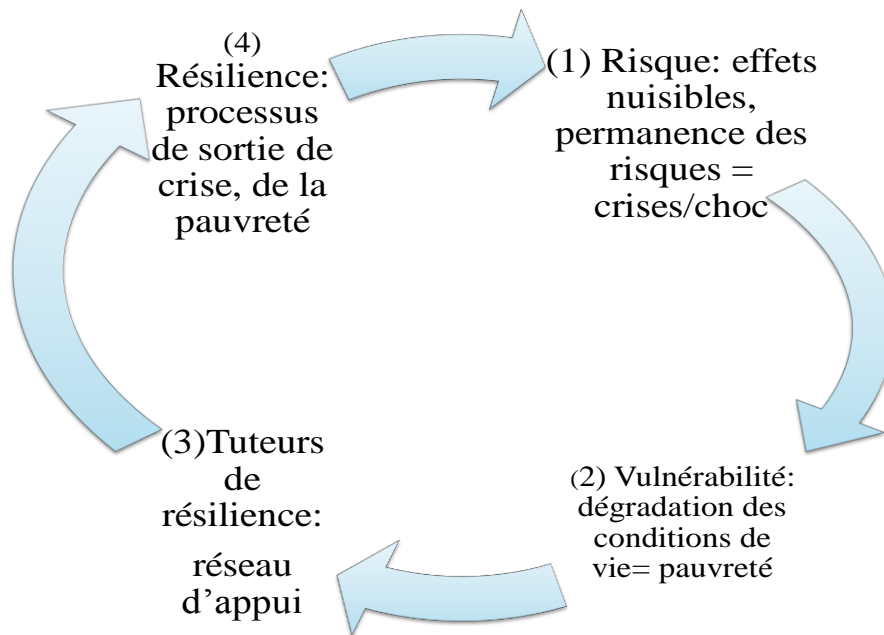


Figure 3. Interaction entre risque, vulnérabilité et résilience

Source : Etabli par l'auteur (2012)

Dans le cas précis de notre recherche, les veuves du génocide ont vécu le risque de la guerre qui a conduit au génocide. Leur vulnérabilité provient du fait qu'elles ont perdu des membres de leurs familles et que leurs biens ont été pillés et/ou détruits. Leurs tuteurs de résilience comprennent d'une part l'Etat, à travers les différentes politiques de protection sociale développées dans le cadre de la réduction de la pauvreté en général et celles qui ciblent les rescapés du génocide à travers le FARG, et d'autre part l'association AVEGA, qui met aussi en œuvre des actions visant à renforcer leurs capacités socio-économiques. Mais, il faut reconnaître que la résilience est un processus, un voyage et non une destination. On peut être résilient pour un événement quelconque à un instant t , et ne pas l'être à l'instant $t+1$. Les tuteurs de résilience doivent mettre en place des dispositifs adaptés aux groupes vulnérables et ce, dans des circonstances précises.

2.1.4 Les stratégies de résilience

Cette section explore les stratégies d'adaptation à travers quelques études de cas menées auprès des populations en situation de risque et de vulnérabilité. Puisque nous travaillons sur les populations rurales, les cas choisis comme exemples concernent les agriculteurs confrontés aux problèmes de changements climatiques. Nous croyons que cela est possible et nous nous appuyons sur cette observation de Lallau (2008), pour qui « *les personnes ne restent pas inactives face à une menace. Elles mobilisent leurs capacités pour survivre.* » Les actions de résilience peuvent se produire *ex ante*, avant que l'incertitude ne soit levée. Dans ce cas, on parle de prévention des risques. Pour le même auteur : « *le principe de prévention est fondé sur le comportement actif et réactif de la personne face à son environnement (hostile). Autrement dit, faire face, ex ante, aux risques ressentis, selon Lallau, c'est « anticiper ce qui*

peut survenir, en accumulant différents types de capitaux, en développant des systèmes d'activités contre-aléatoires.»

On peut aussi développer des stratégies de résilience *ex post*, lorsque les personnes sont amenées à faire face aux conséquences de la survenue d'un aléa ou lorsqu'un risque s'est réalisé. En situation *ex post*, les individus cherchent à rétablir les conditions d'existence du ménage mais aussi, et surtout, à reconstituer des moyens d'existence sur le long terme. Ces stratégies d'adaptation sont développées dans ce qui suit.

2.1.4.1 La dotation en capital

La dotation en capital des ménages en situation de vulnérabilité est une idée ancienne. Les propositions de ce type remontent à la fin du XVIII^e siècle de la part de Thomas Paine (cité par Cusset et Damon, 2009). L'idée a été remise à l'ordre du jour plus récemment, dans le cadre des réflexions sur le nouvel égalitarisme. Toujours selon ces auteurs, la dotation en capital ou la détention d'un patrimoine a des effets psychologiques particuliers :

« Se voir doté d'un patrimoine – ou être aidé pour le constituer – n'est pas équivalent au fait de recevoir régulièrement une certaine somme d'argent, quand bien même la valeur actualisée des flux ainsi perçus se révélerait de même montant que le patrimoine attribué. Pour les promoteurs des dotations en capital, aider les individus à accumuler un patrimoine – qu'il faudra apprendre à gérer, à faire fructifier et à transformer en capital humain – est aussi un moyen de les aider à se réappropriier l'avenir, à prendre confiance en eux, à retrouver la dignité par la responsabilité qui leur est donnée de réaliser des choix. »

Les paysans ruraux en situation de vulnérabilité mobilisent différentes catégories de dotations en capital pour gérer les risques *ex ante* ou *ex post*. Gondard et al. (2012) ont identifié les différents types de capital dont peut disposer un individu, que nous détaillons ci-après :

1) Le capital physique

Le capital physique est constitué de l'ensemble des actifs productifs, actifs ménagers et stocks détenus par l'individu. Dans les entreprises, le capital physique est composé d'actifs fixes ou immobilisés qui servent comme des outils ou facteurs de production. Pour les paysans, la terre cultivable et le troupeau d'élevage sont les principaux éléments du capital physique. Dans leurs recherches sur les Turkana (une communauté de pasteurs à l'épreuve des incertitudes climatiques et politiques au Kenya), Cantoni et Lallau (2010) ont observé les stratégies de résilience qu'ils développent. Parmi ces stratégies, il y a celles qui surviennent avant la perte du troupeau (*ex ante*), renvoyant à la capacité d'anticipation et revêtant une fonction de prévention des aléas ; et celles qui sont adaptées à l'aléa (*ex post*), traduisant la capacité de réaction au choc.

En situation « *ex ante* », et cela avant les grandes sécheresses des années 1980, Cantoni et Lallau décrivent la manière dont les Turkana ont adopté les stratégies suivantes :

- La mobilité quotidienne et annuelle à la recherche de pâturages pour le troupeau (les Turkana pratiquaient un système de transhumance entre pâturages de saison humide et de saison sèche).

- La dispersion géographique du cheptel (à l'échelle de la famille) afin de diminuer les risques de perte en cas de maladie. Cette dispersion s'effectuait au travers du fractionnement du cheptel si la famille était suffisamment nombreuse, ou de prêts d'animaux intégrés aux troupeaux d'autres familles (si les animaux étaient peu nombreux).
- La diversification de la nature même des troupeaux pour faire face à la variabilité du milieu et des types de ressources fourragères disponibles : ils mélangeaient les espèces, ce qui rendait complémentaires les besoins alimentaires et les capacités de résistance inhérentes à chaque animal.
- L'accumulation du cheptel. Pour eux, et comme pour les autres peuples pasteurs, les animaux sont synonymes de richesse et assurent un statut social important. Plus on a d'animaux, plus on se sent protégé contre les différents risques (maladies, sécheresses, vols, etc.). L'élevage est donc un gage supplémentaire de résilience chez les ruraux.

2) Le capital financier ou monétaire

Il est constitué de ressources provenant de l'épargne ou de l'emprunt et est destiné à acquérir des actifs réels. L'épargne des paysans découle essentiellement de leur cotisation sous forme de tontine ou du *Self Help Group* (SHG). Ce mode de mobilisation de l'épargne par tontine et garantie de crédit par caution solidaire des associations et coopératives, est aussi une pratique courante qui facilite la résilience économique des veuves du génocide au Rwanda. Elle sera davantage développée dans la dernière partie de notre travail.

3) Le capital humain (compétence et santé)

Dans les théories de l'économie classique, la terre, le travail et le capital physique étaient les seuls facteurs de production. Les économistes néoclassiques comme Becker (2009) introduisent la notion de capital humain. Ils soutiennent que la dotation d'une société en personnes instruites, en ouvriers qualifiés et sains permet l'utilisation efficace des facteurs de production. Et Becker d'ajouter : « *le capital humain est un stock de connaissances et d'expériences, accumulé par son détenteur tout au long de sa vie par des investissements. Si un investissement est une opération réalisée par un agent économique consistant à acquérir des moyens de production, dans le cas particulier du capital humain, il s'agit pour l'investisseur d'accroître son potentiel productif, sa productivité future et donc son salaire. Le salaire est considéré comme le rendement du capital humain, la rémunération de l'investissement dans l'éducation.* »

Le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) publie régulièrement un rapport sur le développement humain des différentes nations du monde avec pour objectif d'évaluer le taux de formation du capital humain dans ces pays. L'indicateur statistique pour estimer le développement humain dans chaque pays est l'indice de développement humain (IDH) qui est une combinaison de trois indices, à savoir : l'espérance de vie, l'éducation et le revenu.

Pour des paysans confrontés à des difficultés (telles que le changement climatique, les inondations, les guerres, les migrations...), le développement de leur capital humain, qui passe notamment par les formations, l'alphabétisation et l'apprentissage des métiers, contribue à accroître leur capacité d'adaptation.

Dans ses recherches, Rousseau (2007) affirme que le niveau d'éducation joue un rôle central pour sortir de la pauvreté, et présente ce facteur comme une stratégie de résilience.

4) Le capital social

Le concept de capital social a été utilisé pour la première fois par Bourdieu (1980), qui le définit ainsi : « *Un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance ; ou, en d'autres termes, d'appartenance à un groupe, comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes (susceptibles d'être perçues par l'observateur, par les autres ou par eux-mêmes) mais sont aussi unis par des liaisons permanentes et utiles.* »

Ces liaisons sont fonction de la *proximité dans l'espace physique* (géographique) ainsi que de *l'espace économique et social* dès lors qu'elles sont fondées sur des échanges inséparablement *matériels et symboliques* dont l'instauration et la perpétuation supposent la reconnaissance de cette proximité.

Le capital social d'un individu est une ressource sociale, issue des interactions culturelles et/ou structurelles avec d'autres individus, et capable de générer des externalités¹⁸ durables qui affectent la situation économique de ces individus (Coleman, 1998). Le volume du capital social que possède un agent particulier dépend donc de l'étendue du réseau des liaisons qu'il peut effectivement mobiliser et du volume du capital (économique, culturel ou symbolique) possédé en propre par chacun des individus auxquels il est lié.

Pour sa part, et dans un sens légèrement différent de Bourdieu, Putnam (1993) développe aussi le concept du capital social avec l'idée « *centrale que les réseaux sociaux ont de la valeur* ». Il se rapporte aux relations entre individus et aux normes de réciprocité et de confiance qui en émergent. La notion est étroitement liée à celle de vertu civique, mais Putnam note que « *la vertu civique est d'autant plus efficace qu'elle est insérée dans un dense réseau de relations sociales qui génèrent la confiance et la réciprocité généralisée.* »

Une définition plus récente du capital social nous vient d'Oxoby (2009), qui a paraphrasé Dayton (2003). Il considère le capital social comme « *les sacrifices d'un individu (le temps, l'effort, la consommation) faits dans le but de promouvoir la coopération avec les autres.* » Un aspect important que l'on retrouve dans la quasi-totalité des définitions du capital social est le fait que le capital social, similaire au capital physique ou humain, est (implicitement ou explicitement) développé par les individus pour « *générer des rendements futurs* ». En ce sens, il est considéré comme une ressource et non pas seulement comme une composante des structures sociales. Cette idée est aussi reprise dans ce que Coleman nomme « *les autres* »

¹⁸ Les économistes désignent par « externalité » ou « effet externe » le fait que l'activité économique de production ou de consommation d'un agent affecte le bien-être d'un autre agent sans qu'aucun des deux (producteur ou consommateur) ne reçoive ou ne paye une compensation pour cet effet. Une externalité présente ainsi deux traits caractéristiques. D'une part, elle concerne un effet secondaire, une retombée extérieure d'une activité de production ou de consommation. Une externalité peut être positive ou négative selon que la conséquence sur le bien-être est favorable ou défavorable. La pollution sous toutes ses formes est un exemple typique d'externalité négative : lorsqu'une usine rejette des déchets dans l'environnement, elle inflige, sans contrepartie, une nuisance aux habitants de la région. La vaccination contre les maladies contagieuses, les retombées technologiques d'une innovation du domaine public sont, en revanche, des externalités positives.

formes du capital social ». Pour lui, « le capital social est productif, rendant possible la réalisation de certaines fins qui ne seraient pas réalisables en son absence. »

Le capital social permet-il de se protéger contre les risques et de renforcer la résilience des plus vulnérables ?

Etudiant la communauté des Turkana, Cantini et Lallau (2010) ont observé que *« la viabilité de leur mode de vie reposait sur de fortes relations sociales entre membres d'une même famille, d'un même clan, voire de clans différents. Durant les années de prospérité, une famille développait son réseau social par le don, le prêt d'animaux, l'hospitalité, l'échange d'animaux. Ces liens permettaient de prévenir les crises en facilitant les pratiques de confiage d'animaux et donc la dispersion du cheptel, mais il jouait également un rôle fondamental en cas de crise et de perte du cheptel, dans le processus de reconstitution de celui-ci. »*

2.1.4.2 La diversification des activités

La diversification des activités est une stratégie d'adaptation des ménages pauvres. Selon Diepart et *al.* (2003), le recours aux activités non agricoles répond à trois motivations différentes :

- 1) Une motivation sociale, dans la mesure où elle est plus valorisante que l'activité agricole.
- 2) Une motivation économique, puisque la base foncière est étroite pour occuper toute la main-d'œuvre familiale.
- 3) Une motivation de survie, dès lors que certains ménages sont obligés de se procurer des revenus hors exploitation agricole pour faire face aux besoins de première nécessité non couverts par la production agricole.

Dans sa recherche sur la vulnérabilité et la résilience des agriculteurs à Madagascar, Rousseau (2007) observe que le recours aux activités complémentaires (activités autres qu'agricoles) permet d'obtenir des liquidités monétaires de façon à faire face aux dépenses incontournables du ménage. La diversification permet également de réduire la saisonnalité des revenus et l'exposition au risque, qu'il soit économique ou climatique. Elle représente un facteur de résilience non négligeable pour les agriculteurs.

Pour les Turkana, lorsque les grandes sécheresses sont survenues et se sont répétées sur plusieurs années, il y a eu une perte significative d'animaux (Cantoni et Lallau, 2010). Ils ont adopté pour cela diverses stratégies de survie :

- Production de charbon de bois et d'alcool comme activités complémentaires à l'élevage. Ces activités fournissent un revenu relativement constant au cours de l'année.
- Pratiques d'activités agricoles pour les familles ayant accès au foncier et disposant de moyens humains.
- Par la suite, les revenus tirés de l'agriculture ont été utilisés pour reconstituer les troupeaux.

Dans leur étude sur les vulnérabilités et stratégies durables de gestion des risques appliqués aux ménages ruraux de Madagascar, Gondard et Rousseau (2004) ont constaté trois sortes de stratégies de résilience :

- 1) La diversification des activités et des sources de revenus est une stratégie de gestion ex ante des risques. Elle permet au ménage de voir ses conditions de vie moins détériorées par la survenance d'un choc négatif. Parallèlement, en l'absence d'un système formel d'assurance, la constitution d'une épargne de précaution et la présence d'un réseau social sont les mécanismes d'assurance les plus développés. Les activités secondaires des ménages jouent un rôle central dans le sens où, outre le fait d'apporter un complément de revenus parfois nécessaire à la survie, elles permettent aux membres du ménage de développer des projets. Elles constituent en cela un facteur de résilience notable. Par exemple, les ménages les plus démunis ou les migrants qui ne possèdent pas de terre vont se faire engager comme salariés agricoles ou recourir au métayage pour accumuler suffisamment de capital afin de pouvoir monter une petite activité et, à terme, acheter une terre. Les activités secondaires les plus pratiquées sont le salariat agricole, les activités de commerce, de transport et l'exploitation forestière. Les ménages les plus vulnérables et les moins bien dotés en superficie agricole s'appuient essentiellement sur le salariat agricole pour obtenir un complément de revenus nécessaire à la survie de leur famille. Ils sont particulièrement touchés en cas de choc négatif.
- 2) La prédominance des comportements involutifs qui consistent à contracter leur consommation et à réduire leurs dépenses. Cela passe en premier lieu par une modification du régime alimentaire. Les rations sont diminuées et certains repas sautés, supprimés. Dans la plupart des ménages, le maïs et surtout le manioc, moins onéreux, sont substitués au riz. L'étude de Dostie et al. (1999) souligne qu'en période de soudure, « *le prix de toutes ces denrées alimentaires augmente mais, les prix relatifs au manioc et au maïs connaissent une baisse par rapport au riz. Il s'ensuit une réduction de la consommation de riz de l'ordre de 25 % et une hausse de la consommation de manioc, de patate douce et de maïs de 20 %.* » Par ailleurs, les ménages réduisent les dépenses en produits de première nécessité (PPN). La consommation de biens de luxe, tels que le café, est parfois totalement stoppée. On observe d'autre part que les agents sont souvent contraints à la réduction ou à l'arrêt total des dépenses de santé et bien souvent les enfants sont retirés de l'école afin de réduire les coûts directs et indirects liés à la scolarisation. Les implications en termes de capital humain sont directes et durables. Cependant, les coûts des soins et de scolarisation ne sont pas la seule explication : il est important de souligner que la distance à parcourir pour se rendre à l'école ou au centre de santé de base est un facteur désincitatif majeur.
- 3) Si la crise persiste, les ménages sont contraints à des stratégies de décapitalisation de leur capital physique. La consommation ou la vente des semences oblige, par la suite, les ménages à emprunter pour préparer la récolte suivante. Par ailleurs, les ménages peuvent avoir recours à la vente d'une partie de leur capital physique. Ce sont d'abord la volaille et le petit bétail qui sont vendus, le gros bétail n'est cédé qu'en dernier recours puisqu'il constitue un outil de travail et une source de revenus non négligeable (transport, labour).

L'ensemble de ces actions permet d'adapter la consommation à une chute du revenu, mais au prix d'une réduction du capital humain et du capital physique ; à terme, elles entraînent une augmentation de la vulnérabilité des ménages.

2.2 Concept de pauvreté

Puisque nous travaillons sur la résilience des pauvres, il est utile de brosser, en quelques pages, la problématique de la pauvreté, son évolution et ses causes au Rwanda. Avant de présenter les réalités du Rwanda, le concept de la pauvreté, avec ses diverses approches d'analyse, sera exposé.

2.2.1. Quelques définitions de la pauvreté

Les recherches de Sen (1983) ont influencé l'abandon de l'approche unidimensionnelle au profit de l'approche pluridimensionnelle de l'analyse de la pauvreté. De même, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 2000) affirme que la pauvreté est un problème multidimensionnel qui nécessite des solutions multisectorielles intégrées. Pour la Banque mondiale (BM, 2000), la pauvreté revêt des « *dimensions multiples* » avec de « *nombreuses facettes* », et elle est « *la résultante de processus économiques, politiques et sociaux interagissant entre eux dans des sens qui exacerbent l'état d'indigence dans lequel vivent les personnes pauvres.* »

Le PNUD distingue spécifiquement l'« *extrême pauvreté* », la « *pauvreté générale* » et la « *pauvreté humaine* ». Ainsi, « *une personne vit dans la pauvreté extrême si elle ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels – habituellement définis sur la base de besoins caloriques minimaux [...]. Une personne vit dans la pauvreté générale si elle ne dispose pas des revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels non alimentaires – tels l'habillement, l'énergie et le logement – et alimentaires.* » La « *pauvreté humaine* », quant à elle, est présentée comme l'« *absence des capacités humaines de base : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, maladie pouvant être évitée.* »

La BM ne parle pas explicitement, comme le PNUD, de « *pauvreté humaine* ». Bien qu'elle ne donne pas de définition précise des types de pauvreté qu'elle analyse, son raisonnement distingue *pauvreté absolue* et *pauvreté relative*. Selon, cette institution : « *La pauvreté absolue correspond à un niveau de revenu nécessaire pour assurer la survie des personnes. Et la pauvreté relative, pour sa part, reflète une conception plus axée sur la répartition des revenus ; elle signifie avoir moins que les autres.* »

Les concepts absolus et relatifs de la pauvreté ont fait l'objet d'un large débat dans la littérature spécialisée, avec pour résultat principal que « *la pauvreté est un concept, ni strictement absolu, ni strictement relatif* » (Lorenzo et Liberati, 2006).

D'un autre côté, Sen (1983) s'efforce de hiérarchiser les deux approches. Il définit « *la pauvreté comme une privation absolue pouvant être interprétée comme une préférence pour le concept absolu en cas de contradiction entre les concepts absolus et relatifs de la pauvreté* ». A la base, Sen réfute le concept de pauvreté relative en arguant qu'il « *existe un noyau absolutiste irréductible dans l'idée de pauvreté, quelles que soient les positions relatives (par exemple, la faim et la famine constituent des indicateurs de pauvreté sans équivoque.* » En outre, Sen avance qu'il ne faut pas confondre les concepts absolus et relatifs

avec la « *variabilité dans le temps* », bien que celle-ci infuse au concept de pauvreté des éléments de relativité. Il souligne qu'il existe une différence entre faire « relativement moins que les autres » et « absolument moins que les autres ». De ce fait, il rejette la relativité.

Cependant, il admet que « faire absolument moins » peut évoluer au fil du temps, en fonction des changements majeurs subis par la société et l'économie. Les concepts absolus de pauvreté peuvent donc être soumis à des variations dans le temps, puisque la pauvreté est toujours une fonction de variables reflétant la situation sociale et économique. Par exemple, les composants non alimentaires jugés non essentiels à une étape du développement peuvent devenir essentiels quelques années plus tard, ce qui nécessitera leur intégration dans la liste des biens assurant la subsistance minimum. Cette actualisation du concept absolu de pauvreté, cependant, est d'une nature moins automatique que l'actualisation du concept relatif, où le lien avec la distribution des revenus, dominante pour une année donnée, est paramétrique (par exemple, 50 % du revenu moyen).

Il faut également ajuster les concepts absolus de pauvreté en fonction de la variabilité dans l'espace, lorsque l'on compare la pauvreté de plusieurs pays. Par exemple, la viande pourra être incluse dans le panier de subsistance minimum des économies industrialisées, mais pas dans celui des pays moins industrialisés. L'utilisation du même panier dans des situations différentes peut conduire à des conclusions erronées quant au niveau relatif de la pauvreté dans différents pays. En ce sens, les concepts absolus de pauvreté, à un moment donné, dépendent des conditions économiques dominantes.

D'une manière générale, pour appréhender les analyses de la pauvreté, il faut considérer l'évolution de ses approches.

2.2.1.1 L'approche monétaire

Selon Hourrier et Legris (1997), l'approche monétaire définit « *le pauvre uniquement à partir du revenu : être pauvre signifie disposer d'un revenu inférieur à un seuil.* » Elle se distingue ainsi d'autres approches existentielles. La définition monétaire semble *a priori* la plus naturelle. Pourtant, elle ne saurait rendre compte de tous les éléments entrant en jeu dans la pauvreté. Une définition fondée uniquement sur le revenu omet d'autres composantes du bien-être, telles que la possession ou la disposition gratuite du logement, l'existence du patrimoine permettant de compenser les difficultés, le réseau relationnel, la production domestique ou le capital humain. Pour Brockel (2005), « *l'approche monétaire s'appuie sur une évaluation des préférences des individus que l'on considère représentées par une fonction d'utilité. Cette dernière est supposée être la même pour tous.* »¹⁹ On peut ainsi considérer que le niveau de dépenses de chacun correspond à une maximisation de la fonction d'utilité afin d'obtenir un niveau de bien-être optimal.

On peut dès lors comparer le niveau de bien-être de chaque individu à travers les dépenses effectuées. Les consommations ne faisant pas l'objet d'une dépense monétaire, telles que les loisirs non marchands, les services publics comme la santé ou l'éducation ne peuvent être pris en compte. Ainsi, parmi les inconvénients de l'approche monétaire et utilitariste, on peut citer l'indifférence distributionnelle, un total désintérêt pour les droits, les libertés et autres questions liées à une dépense qui estompe les privations dont souffrent les plus démunis. Bref, dans cette approche, les pauvres sont définis comme des individus ou des ménages ayant un

¹⁹ « Si cette hypothèse n'est pas confirmée, il serait impossible de comparer le niveau du bien-être de chaque individu. »

niveau de revenu inférieur au seuil défini (seuil de pauvreté). Ce seuil peut être absolu ou relatif.

2.2.1.2 L'approche par les besoins essentiels

Pour Bockel (2005), le caractère trop utilitariste de la précédente approche a généré de nombreuses critiques, allant jusqu'à réfuter la notion même d'utilité. Ceci a contribué au développement de l'approche par les besoins essentiels (Streeten, Burk et *al.* 1981 ; Richard et Leonar, 1982) durant les années 1970. « *La pauvreté est le fait d'être privé des moyens matériels permettant de satisfaire un minimum acceptable de besoins, notamment alimentaires.* » (PNUD, 1997).

Cette approche part de l'identification des formes spécifiques de privations de biens. Il faut alors définir quels sont les biens importants et quel est le niveau de « consommation » jugé suffisant. Généralement, les besoins dits essentiels sont : l'alimentation, le logement, les soins de santé, l'éducation, l'approvisionnement en eau, l'accessibilité aux transports. Cette conception dépasse la notion de dépenses individuelles, car elle admet qu'il ne suffit pas que les revenus augmentent pour que les individus aient un meilleur accès, par exemple, aux soins de santé ou à l'éducation. Elle intègre ainsi des services devant être fournis par la communauté.

En outre, elle met en avant le fait que les ménages n'ont pas tous les mêmes capacités à transformer un accroissement de revenu en un meilleur niveau de vie. Les problèmes de malnutrition des populations pauvres relèvent de ces questions-là (Lipton et Ravallion, 1995). Enfin, elle tient également compte des besoins en termes d'emploi et de participation à la vie de la société.

2.2.1.3 L'approche par les capacités ou opportunités

L'élargissement des approches a récemment mis en exergue la notion de capacités ou d'opportunités, la pauvreté se définissant par le fait de ne pas disposer de moyens suffisants (capital humain, capital physique, capital social) pour atteindre un niveau de vie décent. L'accent est mis de plus en plus sur l'insécurité ou la vulnérabilité, d'une part, et sur l'exclusion sociale, d'autre part, non seulement comme facteurs, mais aussi comme résultantes de la pauvreté (Loup et *al.* 2000). La « capacité » d'une personne définit les différentes combinaisons de fonctionnements qu'il lui est possible de mettre en œuvre (Sen, 1999). Dans l'approche des capacités ou opportunités (*capabilities*) de Sen (Sen, 1983 ; Sen, 2003), le focus est placé sur le fait que la pauvreté se définit comme un état où l'ensemble des choix est restreint. De ce point de vue, « *la pauvreté représente l'absence des capacités fonctionnelles élémentaires. Cette forme de pauvreté s'applique aux personnes n'ayant pas la possibilité d'atteindre des niveaux minimums acceptables concernant ces capacités fonctionnelles. Celles-ci peuvent aller du domaine matériel - disposer d'une alimentation convenable, être correctement vêtu et logé et être prémuni contre les maladies pour lesquelles existe une prophylaxie, par exemple, à des critères sociaux plus complexes tels que la participation à la vie collective* » (PNUD, 1997).

Cette conception prend en compte et mesure à la fois ce qu'on peut faire ou ne pas faire (capacités) et ce qu'on fait ou non (réalisations, *functioning*, ou *doing and being*). L'idée étant que la possibilité de choisir est un facteur essentiel au bien-être.

La consommation de biens matériels n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'accéder à un état de bien-être désiré, reconnaissant le caractère contingent du bénéfice tiré par la consommation de biens. Il dépend d'un faisceau de facteurs, dont les caractéristiques de l'individu et de la communauté. Toutefois, la notion d'utilité est réfutée.

Cette conception du bien-être ne tient donc pas compte du fait que « certains états », atteints par un individu et jugés comme représentatifs de la pauvreté, peuvent être voulus comme tels par l'individu lui-même. La place des préférences n'est donc pas claire. Cette approche n'a pas démontré en quoi l'accroissement de la consommation (et du revenu), bien que pouvant ne pas agir sur les « capacités » des pauvres, ne devait pas être un objectif politique (Lipton et Ravallion, 1995).

2.2.1.4 L'approche par l'exclusion sociale

Quoi qu'il en soit, les écrits de Sen ont révélé un élément important dans l'approche de la notion de pauvreté, à savoir l'exclusion sociale, thème qui s'est aussi développé dans les pays occidentaux (Towsend, 1985). Selon cette option, Bockel (2005) définit un pauvre comme « *une personne qui n'a pas les moyens de participer aux activités de la communauté à laquelle il appartient et de prendre part au niveau de vie largement dans la société.* » Cette approche ne se limite pas à une dimension individuelle ; elle s'applique aussi à des communautés entières exclues de la société. Cette exclusion sociale s'explique par un manque de moyens financiers mais aussi par un bas niveau d'éducation, par un faible accès à l'information ou par une insuffisante capacité à tisser des liens sociaux, etc.

Selon Bockel, cette conception renvoie à un concept de la pauvreté : les codes sociaux de reconnaissance, les systèmes d'expression politique, le mode de hiérarchisation des individus sont très différents d'une société à l'autre. De même, elle renvoie à une approche subjective de la pauvreté, dans la mesure où être pauvre s'exprime par un manque de respect, de reconnaissance, de dignité, de sécurité et de justice.

Nous reprenons également, ci-dessous, les quatre axes d'analyse de la pauvreté proposés par Cogneau, Dumont et *al.* (1996) : un axe « *objectif-subjectif* », un axe « *amont-aval* », un axe « *continu-discontinu* » et un axe « *statique-dynamique* ».

- Le premier axe classe les conceptions de la pauvreté suivant leur mode d'évaluation : les pauvres sont-ils définis par rapport à des critères objectifs extérieurs à eux-mêmes ou sont-ils, par définition, des personnes qui se déclarent comme tels ? L'approche subjective débouche souvent sur la question des comparaisons interpersonnelles, et c'est sans doute pourquoi l'approche objective lui est souvent préférée, particulièrement dans les pays en développement.
- Le deuxième axe, « amont-aval », catégorise les différentes conceptions de la pauvreté suivant le type de déficit auquel elles se réfèrent. Un déficit d'opportunités (approche de Sen par les capacités) signifie que les pauvres auront des difficultés à accumuler ou à se procurer des ressources de base : éducation, santé, capital productif. Ce manque de ressources implique lui-même de faibles revenus qui, en aval, généreront des conditions de vie difficiles. Selon la position à laquelle on se réfère sur ce second axe, les politiques de lutte contre la pauvreté seront différentes. Si on met l'accent sur les droits et les libertés, une action juridique, législative devra être entreprise. Si l'on privilégie la répartition des ressources, il faudra mettre en œuvre des réformes du

système foncier, des droits de propriété et d'héritage ou du système éducatif. Si l'on ne considère que les inégalités de revenu ou de satisfaction, on pourra se restreindre à des actions portant sur le marché du travail, à une amélioration de la fiscalité ou à des aides directes aux plus démunis.

- Le troisième axe, « *continu-discontinu* », oppose deux conceptions. La position « *discontinue* » considère que le passage de la pauvreté à la non-pauvreté n'est pas une transition continue mais implique un saut de nature qualitative. De ce point de vue, les situations de pauvreté doivent être valorisées de manière spécifique par rapport aux autres situations d'inégalité, dans la mesure où les individus pauvres sont privés de l'accès à certaines libertés ou ressources essentielles. Cette conception privilégie une action large, permettant de faire passer le plus grand nombre possible de pauvres au-delà du seuil de pauvreté ; la réduction des inégalités (au sens des pauvres ou entre pauvres et non-pauvres) aura par contre une importance relativement moindre. Par opposition, une conception « *continue* » de la pauvreté s'intéresse aux différences de degrés de pauvreté et à la réduction des inégalités parmi les pauvres.
- Le quatrième axe « *statique/dynamique* » oppose une conception statique et statistique de la pauvreté (s'intéressant à un « stock » de pauvres) et une conception de la pauvreté en tant qu'expérience individuelle. Si les expériences individuelles de la pauvreté sont très transitoires dans certaines sociétés, dans d'autres, la pauvreté constitue un état absorbant dont les individus ne peuvent sortir. On peut donc avoir des pauvres qui ne sont pas les mêmes à deux dates données, ou au contraire peu de pauvres qui sont toujours les mêmes. Suivant que la pauvreté est appréhendée comme une situation statistique par laquelle les individus transitent ou comme handicap affectant une catégorie de « pauvres de longue durée » bien identifiés, les politiques de réduction de la pauvreté seront différentes. Dans le premier cas, il est possible de chercher à réduire le risque de pauvreté par un système d'assurance ; dans le second, il faudra s'efforcer de remettre à flot les individus concernés tout en agissant en amont sur les facteurs de risques.

2.2.2 La pauvreté au Rwanda

Comme nous l'avons déjà mentionné dans l'introduction générale, les statistiques nationales (enquêtes intégrales des conditions de vie des ménages et autres) et même les rapports internationaux, notamment ceux du PNUD (les indicateurs du développement humain) citent le Rwanda comme l'un des pays les plus pauvres du monde.

Les pauvres au Rwanda ont été catégorisés à travers les ateliers d'évaluations participatives de la pauvreté (EPP)²⁰ (2001-2003). L'EPP est une évaluation qualitative du profil de la pauvreté à l'échelle nationale. Sur la base de ces données, le rapport du gouvernement rwandais a identifié six catégories (MINECOFIN, 2001). Howe et McKay (2007) ont lié ces profils de pauvreté qualitatifs aux données d'une enquête quantitative pour cerner les dynamiques de la pauvreté chronique. Ingelaere (2006) a introduit un aspect dynamique en analysant les perceptions des paysans concernant leur mobilité et les changements dans leur catégorisation socio-économique au cours d'une période de 15 ans.

²⁰ L'évaluation participative de la pauvreté (EPP) a été organisée à travers les réunions de toute la population des entités administratives locales *Imidugudu*. Elles avaient pour objectif de déterminer les catégories de pauvres afin de définir des politiques de développement en général et de protection sociale en particulier.

Tableau 4. Catégories de la population définies par la méthodologie EPP

| Catégories | Caractéristiques |
|---|--|
| P. <i>Umukire</i> (<i>Abakire</i>) | Riches en termes de revenus, possèdent des terres, des animaux, des revenus monétaires (provenant d'emplois payés en tant que fonctionnaires, ou du commerce), ont des économies dans des banques officielles ; leur prospérité les pousse souvent à émigrer vers les centres urbains. |
| A. <i>Umukungu</i> (<i>Abakungu</i>) | Riches en termes de sécurité alimentaire, grandes fermes (souvent avec des plantations de bananes ou de café et/ou des forêts), des terres fertiles, quelques animaux, nourriture en suffisance, emploient d'autres gens dans leurs propres fermes, ont de temps à autre accès à des emplois payés (travaux plus qualifiés), ont des épargnes. |
| B. <i>Umukene wifashiye</i> (<i>Abakene bifashiye</i>) | Pauvres avec une certaine quantité de terres, quelques animaux ; en plus de leur production de subsistance, ils disposent d'un petit revenu pour satisfaire quelques autres besoins (par exemple minerval de l'école pour les enfants). |
| C. <i>Umukene</i> (<i>Abakene</i>) | Pauvres, disposent de quelques terres pour produire de la nourriture pour leur famille mais n'ont pas de surplus pour le marché ; travaillent souvent pour les autres, n'ont pas d'épargnes. |
| D. <i>Umutindi</i> (<i>Abatindi</i>) | Très pauvres, vivent de leur travail sur les terres d'autres personnes, ont très peu de terres avec de faibles récoltes, pas d'animaux, pas d'accès aux soins de santé ou à la scolarisation. |
| E. <i>Umutindi nyakujya</i> (<i>Abatindi nyakujya</i>) | Dépossédés, mendient pour leur subsistance, pas de terres, pas d'animaux, vivent de leur travail sur les terres des autres gens, mais peu de capacités physiques, ignorants, non respectés, discriminés... |

Source : Ansoms (2008)

Les catégories C, D et E sont celles qui bénéficient des actions des politiques de protection sociale développées dans cette recherche. En effet, le gouvernement, dans sa politique de protection, se fixe comme objectif la réduction de la pauvreté des ménages ; c'est lui qui définit les actions visant à promouvoir les conditions du bien-être des pauvres. Il ressort – et cela sera démontré dans la suite de ce travail – que les pauvres au Rwanda sont caractérisés par deux éléments essentiels, à savoir le manque de terre agricole et l'incapacité (ceci étant valable pour les personnes mineures et celles d'un âge avancé). Les politiques de protection sociale se basent sur ces critères pour identifier les bénéficiaires.

2.2.2.1 Les causes de la pauvreté au Rwanda

Dans les passages qui suivent, certains éléments formant le terreau de la pauvreté au Rwanda seront exposés.

a) La croissance rapide de la population et la structure de l'économie

La croissance rapide de la population au Rwanda est mise en évidence comme l'un des grands problèmes que connaît le Rwanda. C'est ce qu'affirmait déjà Gourou, cité par Runyinya (1985). C'est au cours des années 1950 que la croissance démographique du Rwanda s'est

manifestée. En effet, le gouverneur des colonies, Pétillon, estimait en 1951 que sur les 780 000 familles qui composaient le Ruanda-Urundi, 145 000 étaient de trop. Chaque famille disposait de 3 hectares en moyenne, ce qui était considéré à l'époque comme insuffisant. Vers la fin de la tutelle (1960), la densité de la population atteignait déjà 92 hab./km², alors que les autres pays voisins (à l'exception du Burundi, au contexte socio-économique similaire), tels que la République démocratique du Congo (ex-Zaïre), la Tanzanie et l'Ouganda, comptaient respectivement 6 ; 10 et 24 hab./km².

- *Périodes précoloniales et coloniales*

La société rwandaise précoloniale est caractérisée par une organisation socio-économique basée en partie sur des rapports de clientélisme (*Ubugake*). Les principales activités économiques étaient l'élevage, l'agriculture et l'artisanat.

Les enfants, dans ce contexte, avaient une valeur économique, mais ils étaient aussi un instrument de pouvoir social. Ainsi, dans les grandes familles Tutsis, le mariage des filles permettait d'étendre les alliances familiales. Les garçons, quant à eux, étaient envoyés très tôt à la cour du roi ou d'un haut dignitaire et pouvaient accroître ainsi l'influence de la famille en devenant le client de ce dernier. La force d'une lignée et sa vitalité se mesuraient donc à sa progéniture et celle-ci fournissait du bétail et des alliances (Maquet, 1954).

Dans ces conditions, il était important, pour la majorité de la population, d'obtenir la protection d'un dignitaire, généralement en échange de biens et de services. Les enfants avaient une valeur importante car, dès leur plus jeune âge, ils aidaient leurs parents dans leurs travaux. La famille, en tant qu'unité de production, se suffisait à elle-même économiquement, tout en produisant un surplus pour le dignitaire. Auclair et *al.* (2001) décrivent cette stratégie économique et démographique en tant que *Land Labour Demand*, hypothèse selon laquelle les ménages contrôlent leur fécondité en fonction de leurs besoins en main-d'œuvre sur l'exploitation agricole familiale. La productivité de chaque travailleur additionnel ayant un impact important sur le revenu, l'enfant représentait alors plus une ressource qu'un coût.

Par ailleurs, les colonies belges et britanniques, ayant constaté « l'abondance de la main-d'œuvre » du Ruanda-Urundi, mirent en place des programmes d'exportation de la main-d'œuvre vers les pays voisins (Ouganda, RD du Congo), accroissant ainsi la pression sur la main-d'œuvre existante, avec pour réponse le maintien d'une fécondité élevée. Selon Mafikiri (1994), en dehors des migrations spontanées vers le Congo qui existaient depuis longtemps, deux flux migratoires furent organisés par les autorités belges vers la région du Masisi au Congo, entre 1937 et 1945 puis entre 1949 et 1955.

- *Période de 1962 à 1994*

Pendant cette période, la croissance de la population est très marquée. La mise en place de programmes de lutte contre les maladies et la mortalité infantile aura des effets sensibles sur l'espérance de vie et la croissance démographique du Rwanda (Ntavyohanyuma, 1999). L'effectif doublera en l'espace de 20 ans (de 1962 à 1983), avec pour conséquence un accroissement des densités par superficies habitées, qui passeront en moyenne de 149 à 287 hab./km², certaines régions étant plus peuplées que d'autres (Ruhengeri, Butare et Gisenyi). Ainsi, pour réduire la pression sur la terre dans certaines régions, des migrations internes ont lieu, principalement depuis les régions de Butare, Gikongoro, Ruhengeri et Kibuye, vers les régions de Kigali-rural et de Kibungo. Les migrations sont donc intrarurales ;

l'urbanisation du pays reste l'une des plus faibles en Afrique et dans le monde, passant de 0,6 % à la veille de la décolonisation à 5 % en 1978 (Ntavyohanyuma, 1999). Pour le même auteur, l'évolution de la population rwandaise entre 1983 et 1992 connaît une croissance d'environ 3 % par an, propulsant la population de 5 628 307 à 7 387 109 habitants ; la densité passe ainsi de 214 hab./km² en 1983 à 280 hab./km² en 1992. Le recensement général de la population et de l'habitat de 1991 a montré que l'effectif de la population était de 7 157 551 habitants, avec une densité moyenne de 272 hab./km², un taux d'accroissement annuel de 3 %, un taux brut de natalité de 46 ‰ et un taux brut de mortalité de 14 ‰ (ministère de la Santé, ONAPO, 2001).

- *Période postérieure à 1994*

Le génocide de 1994 et le déplacement massif des populations à l'intérieur et dans les pays voisins, suivis par le retour tout aussi massif de ces populations de 1996 à 1998, ont entraîné un bouleversement sans précédent de la dynamique démographique. Ainsi, plus de 1 000 000 de personnes furent massacrées pendant le génocide en raison de leur ethnie ou de leurs convictions politiques. Par ailleurs, le retour au pays des familles des anciens réfugiés de 1959 et de 1972 s'est fait de manière spontanée après 1994, modifiant encore plus les données démographiques du pays. La connaissance de ces caractéristiques démographiques se fera à travers une enquête sociodémographique en 1996, une enquête démographique et de santé en 2000 et un recensement national en 2002 (ministère de la Santé, ONAPO²¹, 2001).

Les résultats de ces études ont mis en exergue le déséquilibre existant entre les sexes au niveau national. Ainsi, pour la tranche d'âge des adultes (18-54 ans), le rapport entre les sexes était de 65 hommes pour 100 femmes, ce qui amène à une autre constatation : la proportion de femmes chefs de ménages est passée de 21 % en 1992 à 36 % après 1994, avec un taux de 37 % en milieu rural contre 31 % en milieu urbain et 26 % dans la capitale Kigali. Les milieux urbains ont été les lieux d'installation privilégiés d'une grande partie des anciens exilés. Un nombre important d'enfants chefs de famille est à signaler (près de 85 000 ménages) (Minecofin, 2002). Ces familles composées d'enfants et de femmes chefs de famille constituent la majorité des ménages les plus vulnérables, socialement et économiquement.

Selon la même source, le taux de mortalité pour cause de maternité reste particulièrement élevé, avec 1 071 décès pour 100 000 naissances pour la période 1995-2000, ce qui est deux fois plus élevé qu'en Ouganda (505 pour cent mille) et près de 43 fois plus élevé que dans les pays développés. La destruction des infrastructures de santé et la faiblesse des ressources humaines peuvent expliquer en partie cette détérioration de la situation sanitaire.

D'après les statistiques récentes de l'EICV (2010) produites par l'INSR, la population rwandaise est estimée à 10,5 millions. Selon la même source, 28 % des ménages rwandais sont dirigés par des femmes, dont 19,5 % sont des veuves, et 0,9 % sont dirigés par des jeunes de moins de 21 ans, essentiellement des orphelins du génocide.

Parmi les effets négatifs de l'accroissement de la population, on retrouve l'amenuisement des terres agricoles qui passent d'environ 1,4 ha en 1952 à environ 1 ha par exploitation en 1970, la diminution des jachères qui, dans certaines régions, ont totalement disparu (les terres étant cultivées pendant les trois saisons culturelles qui caractérisent le pays : saison culturelle A, de

²¹ ONAPO : Office national de la population.

septembre à décembre ; saison B, d'avril à juin ; et saison C, de juillet à septembre – généralement limitée aux marais et aux zones d'altitude).

L'accroissement des superficies cultivées est opéré, d'une part, par la récupération des espaces antérieurement réservés à l'élevage extensif et qui étaient aux mains des familles en majorité Tutsis parties en exil ; et, d'autre part, par la poursuite des aménagements de paysannats dans les régions peu peuplées de l'Umutara et de Bugesera (régions peu propices aux peuplements humains et bovins car infestées par des parasites dangereux tels que la mouche tsé-tsé, vecteur de la maladie du sommeil). Certaines populations occupent aussi des terres marginales impropres à l'agriculture, en particulier les terrains sur pentes abruptes exposés à une érosion pluviale importante et les lisières des forêts naturelles (Nzisabira, 1986).

L'expansion des terres n'étant quasiment plus possible, les exploitations agricoles vont aller en s'amenuisant, passant d'une moyenne de 1 ha à 0,8 ha et même moins, pour près de 75 % d'entre elles. Ceci conduit à une surexploitation des parcelles agricoles et à une réduction des rendements. Les populations développent, à partir de ce moment, des pratiques de survie telles que les migrations saisonnières, généralement depuis le Nord-Ouest vers l'Est et le Sud-Est, l'organisation en coopératives et associations destinées à mener des activités hors agriculture (broderie, vannerie, petites unités de transformation des produits alimentaires, ...). D'autres familles tentent également d'accroître les superficies des terres disponibles en accédant aux marais qui, selon la législation en place, sont restés la propriété de l'Etat. Ainsi, les familles agricoles s'organisent progressivement autour de la location saisonnière de main-d'œuvre dans les régions moins fournies, tâche dévolue généralement aux hommes. L'exploitation de quelques ares dans les marais par chaque membre valide de plus de 15 ans, généralement à travers des groupements ou des associations, permet aux familles d'exploiter un surplus de superficie pouvant aller jusqu'à 1 ha/famille.

Les données recueillies en rapport avec les terres détenues permettent de les classer de la manière suivante :

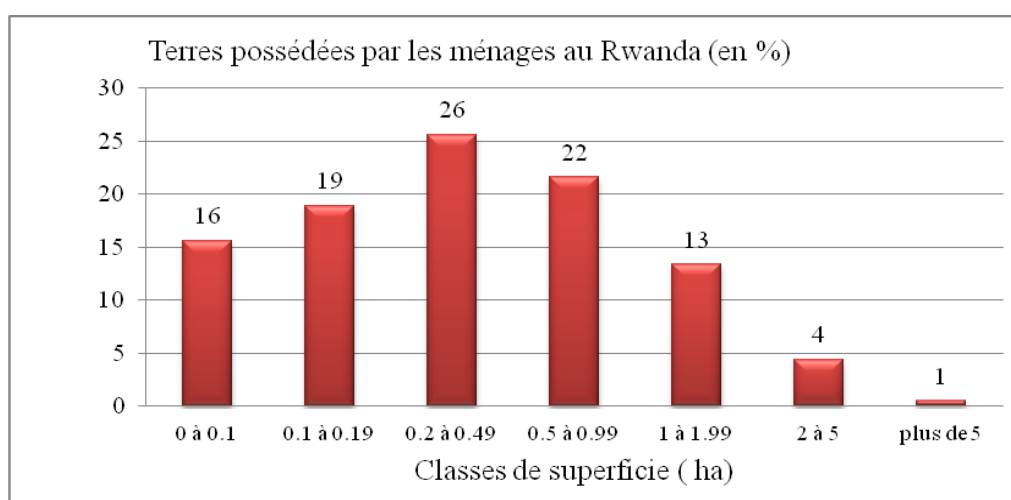


Figure 4. Répartition des terres possédées par les ménages au Rwanda selon la classe de grandeur

Source : auteur, sur la base des données de NISR (2011)

Globalement, 82 % des ménages détiennent des terres d'une superficie inférieure à 1 ha. Les ménages sans terres ou possédant des portions comprises entre 0 et 0,1 ha sont évalués à 11,5 % (Bidault, 2000). Pour survivre, ils louent des terres (souvent marginales à l'agriculture) à ceux qui en possèdent plus ou à ceux qui n'ont pas la capacité de les exploiter. Parce qu'ils disposent de très peu de moyens financiers, ils n'ont pas non plus accès aux intrants agricoles.

D'autres sont obligés de chercher leur survie parfois sur des terres à risque pour la vie humaine, en raison de la dégradation du sol par l'érosion.



Photo 1. Recherche des terres agricoles dans une zone à risque

Source : photo prise lors de travaux de terrain (2011)

Il faut reconnaître que les pauvres sans terres sont, comme nous allons le voir plus loin, les bénéficiaires des aides du gouvernement dans le cadre des programmes de protection sociale. Ces programmes permettent de créer de nouvelles opportunités économiques en faveur des ménages vulnérables.

b) Les pratiques agricoles

Selon Karangwa A. (2008), l'agriculture au Rwanda est restée une agriculture de subsistance et l'élevage est demeuré extensif, ne produisant que peu de surplus pour le marché. Les faiblesses de l'agriculture et de l'élevage sont dues à de nombreuses causes dont certaines sont connues de longue date. Citons notamment :

- 1) l'approche d'autosuffisance alimentaire qui a freiné la monétarisation et la spécialisation agricoles et inhibé la diversification des sources de revenus du monde rural ;
- 2) le niveau trop faible d'efforts consacrés au développement de l'élevage ;
- 3) la forte croissance démographique qui est allée de pair avec la surexploitation des terres ;
- 4) l'érosion et la perte de fertilité des sols ;
- 5) la faible rentabilité économique des cultures ;
- 6) l'érosion des termes de l'échange ;
- 7) la pauvreté des exploitants, qui empêche le recours aux intrants agricoles ;
- 8) la faible performance de la recherche agronomique et du système de vulgarisation ;
- 9) le faible niveau de commercialisation et de transformation des produits agricoles et d'origine animale ;
- 10) le faible niveau de valorisation des facteurs de production comme la main-d'œuvre, l'outillage élémentaire, le pâturage et l'eau ;
- 11) la prépondérance excessive de la production primaire par rapport au secteur de la transformation et des services.

Il faut cependant reconnaître que des efforts ont été déployés par le gouvernement pour développer l'agriculture au Rwanda. Selon le Minagri (2004), le plan de transformation de l'agriculture repose sur les axes suivants : (i) la transformation de l'agriculture de subsistance en agriculture commerciale ; (ii) assurer l'alimentation et la sécurité alimentaire dans le pays ; (iii) amélioration des revenus des agriculteurs et monétarisation de l'économie agricole ; (iv) création d'emplois extra-agricoles permettant de réduire notablement la population agricole ; (v) contribuer à l'amélioration de la balance commerciale, du produit intérieur et de l'épargne ; (vi) renverser le processus de dégradation des terres et gérer le patrimoine sol de manière durable.

A cet effet, le Minagri et ses partenaires ont ciblé essentiellement l'irrigation, la consolidation des terres agricoles et la régionalisation des cultures, la dotation en outillages et l'accès aux intrants agricoles comme des stratégies à court terme pour promouvoir l'agriculture au Rwanda.

1) L'irrigation

Le Rwanda possède des ressources abondantes en eau et des terres irrigables importantes pour le développement agricole²². La pluie est abondante à l'ouest mais faible dans la partie est du pays²³. Le plus grand problème est sa variabilité dans le temps et la capacité de rétention de l'eau de pluie sur les hautes montagnes. A partir de 2010, le pays s'est doté d'un plan national d'irrigation. Son objectif général est de développer et de gérer les ressources en eau, afin de promouvoir une agriculture intensive et la sécurité alimentaire. Spécifiquement, le plan d'irrigation est un outil de planification et de gestion durable des ressources en eau.

²² L'irrigation est une stratégie du développement et de la modernisation de l'agriculture au Rwanda. Selon le Minagri, le pays possède 587 711 ha de terres irrigables. Elles comprennent : (i) 219 797 ha de marais, (ii) 153 534 ha de terres sur les collines, (iii) 179 954 ha autour des rivières et des lacs, (iv) 34 426 ha qui peuvent être irriguées par l'eau souterraine.

²³ La région du Nord-Est du pays est celle qui connaît de faibles précipitations, une moyenne de 750 mm. Par contre, la région de l'Ouest est celle qui enregistre de fortes précipitations allant jusqu'à 2 200 mm.

Dans le temps, l'irrigation était pratiquée dans des marais aménagés essentiellement à l'ouest du pays, et dans le marais de Bugarama pour la culture du riz. La politique actuelle est de mettre en place à la fois des mécanismes de rétention de l'eau de pluie, d'irrigation collinaire et d'aménagement des marais. Parce que les terres agricoles sont de petites dimensions, des fermiers ont été sensibilisés à les consolider pour leur bonne utilisation. Pour le Minagri (2010), les surfaces irriguées présentent des rendements doubles comparativement aux terres non irriguées. L'irrigation est accompagnée par des avantages additionnels, tels que l'accès aux semences de qualité, la mécanisation, l'accès aux fertilisants chimiques et des formations.

Selon les rapports du Minagri (2010), les réalisations en termes d'irrigation et de stockage de la production se résument ainsi :

- Plus de 400 lieux de rétention d'eau de 120 m³ sur les collines, dans les districts de Bugesera, Ruhango et Nyanza.
- Drainage et irrigation dans les petits marais. Plusieurs réalisations sont observées, dont notamment : (i) 2 000 ha dans la région de Mutura pour la culture du riz dans le nord-est ; (ii) 1 000 ha dans le district de Bugesera ; (iii) aménagement avec irrigation de 1 000 ha dans la vallée de Nasho et Muvumba (province de l'Est) ; (iv) construction d'un canal de 13 km pour la protection des plantes contre les hippopotames ; (v) aménagement de 500 ha à Kagitumba et création de cinq associations de protection des ressources hydriques.
- Construction de 24 hangars de stockage pour la production de maïs.
- Production de compost à base de résidus agricoles.
- Production des aliments du bétail sur la base des résidus du maïs.

2) La consolidation des terres et régionalisation des cultures

Le Parlement du Rwanda a adopté une nouvelle loi foncière en 2005. Elle formalise les droits des terres par l'introduction des titres officiels de propriété. Selon cette loi, « *le développement rationnel économique et social passe par une transformation économique rurale, une augmentation de la productivité, une consolidation foncière, une commercialisation de l'agriculture, une spécialisation et des regroupements des communautés (imidugudu)...* »

Dans son article 2, la loi foncière définit la consolidation foncière ou le « remembrement » comme « *un aménagement foncier qui consiste à rassembler des portions de terre pour une meilleure exploitation et utilisation rationnelle, afin de la rendre beaucoup plus productive.* »

La politique de consolidation existe depuis 2008 au Rwanda. Le Minagri a défini les zones agro-climatiques en fonction desquelles des cultures prioritaires doivent être développées (maïs, riz, blé, pomme de terre, manioc, haricot). L'adhésion des fermiers dans le processus de consolidation des terres est volontaire. La terre reste la propriété privée du fermier. Les terres consolidées sont cultivées en coopérative. La production est partagée au prorata des mises, c'est-à-dire des terres apportées par chaque membre. De la même manière, comme dans la politique de l'irrigation, la consolidation des terres agricoles est soutenue par diverses opportunités, telles que l'accès aux semences améliorées et aux fertilisants.

Le tableau ci-dessous présente les terres consolidées en fonction des cultures prioritaires.

Tableau 5. Terres consolidées pour les cultures prioritaires (ha)

| | 2011 | 2012 | 2013* |
|----------------|-----------|-----------|-----------|
| Mais | 208 800 | 261 000 | 286 413 |
| Blé | 45 718 | 57 148 | 62 862 |
| Riz | 16 000 | 18 000 | 20 000 |
| Pomme de terre | 201 561 | 251 148 | 277 145 |
| Manioc | 203 741 | 240 979 | 305 613 |
| Haricot | 332 286 | 418 611 | 481 403 |
| Total | 1 008 106 | 1 246 886 | 1 433 436 |

Source : Etabli par l'auteur, sur la base des rapports du MINAGRI (2012)

* : prévision des terres à consolider

Les terres consolidées ont connu une augmentation de 24 % entre 2011 et 2012. Les prévisions pour 2013 étaient évaluées à 15 % par rapport aux données de 2012. Pour la saison culturale B de l'année 2011, les terres consolidées représentaient 30 % des terres arables (Minagri, 2010). Pour la culture du maïs, 61 % des superficies cultivées en 2010 étaient sous la consolidation des terres.

La politique de consolidation et la régionalisation des cultures connaissent cependant quelques difficultés. En effet, comme le note Milz (2010) : « *Alors que les associations culturales, en occupant des espaces aériens et souterrains complémentaires et en ayant des effets bénéfiques croisés (fixation de l'azote atmosphérique dans le sol par les légumineuses, protection contre les ravageurs et parasites, protection contre l'érosion...), permettent aux paysans de tirer un meilleur profit de leur terre en ayant une production diversifiée, l'usage de semences améliorées, d'engrais chimiques et de pesticides exige le passage obligatoire à la monoculture afin de rentabiliser ce paquet d'intrants inadapté à un mode de gestion axé sur la diversité.* »

Selon le même auteur : « *La régionalisation des cultures et la perte de diversité agricole provoquent également une diminution de la disponibilité en certains produits locaux, entraînant de ce fait un transport accru des marchandises à travers le pays, une dégradation de la qualité nutritive de la plupart des légumes et tubercules, des pertes post-récoltes plus importantes et une élévation des prix des denrées alimentaires auparavant produites et disponibles localement. Le prix courant²⁴ annuel moyen des denrées alimentaires de base sur les marchés locaux a ainsi augmenté de 24 % entre 2006 et 2008 et de respectivement 27 % et 34 % pour le haricot et le maïs de 2006 à 2009, alors que le taux d'inflation moyen sur cette période était de 10 %.* »

Enfin, il convient de noter que la consolidation des terres et la régionalisation des cultures font des recours excessifs aux fertilisants chimiques. Ces derniers auront à terme des effets

²⁴ Les prix courants sont les prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont dits en valeur nominale. Les prix constants sont les prix en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la variation des prix par rapport à une donnée de base ou de référence. On utilise de la même façon les termes euros constants et euros courants.

désastreux sur la qualité du sol, l'environnement, la biodiversité et le bien-être des humains. Parce que les fermiers doivent utiliser des semences sélectionnées, leur distribution connaît quelquefois des retards de livraison, ce qui influe sur le calendrier cultural et la production.

c) L'aménagement du territoire

Il est paradoxal de constater que le Rwanda et le Burundi, pays densément peuplés, possèdent un taux d'urbanisation de 5 %, soit le plus faible du monde (Antoine, 1997). En effet, en moyenne, 45 % de la population mondiale vit en ville, contre 34 % en Afrique (en dernière position) et plus de 70 % en Amérique et en Europe. Les statistiques plus récentes portent ce taux à 17 % (INRS, 2011). Cette croissance s'explique, en grande partie, par le retour des réfugiés après 1994, installés essentiellement dans la ville de Kigali et dans les villes des provinces. S'ajoutent aussi les rescapés du génocide qui ont quitté en majorité leurs collines d'origine pour s'installer dans les centres urbains en raison de leur sécurité.

La dispersion de l'habitat est une contrainte majeure au développement. C'est ce que fait remarquer Kajibwami (1989) : *« Tant que les populations demeureront dispersées comme elles le sont aujourd'hui, subsistera en elles la lourde inertie contre laquelle viendront se briser les tentatives d'amélioration de leur sort. Dès lors, tous les plans de développement national successifs, du plan décennal 1950-1959 à l'esquisse du programme national de reconstruction et de réinsertion sociale nationale, en passant par les plans quinquennaux de développement économique, social et culturel successifs qui ont précédé le programme national d'ajustement structurel adopté en 1990, ont préconisé la réorganisation de l'habitat rural dispersé en habitat groupé. »*

L'habitat regroupé et l'aménagement du territoire pourraient être des solutions permettant le désengorgement du secteur agricole sursaturé et la réduction de la pauvreté. En effet, l'aménagement du territoire est défini comme *« une science de l'utilisation réfléchie des espaces et des territoires permettant une répartition optimale des activités et des hommes par une organisation correcte des réseaux urbains et d'infrastructures, en harmonie avec la dynamisation des espaces ruraux »* (Kayigema, 1997). Il vise l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'existence des populations, tout en atténuant les disparités régionales de développement économique et social par une organisation prospective de l'espace reposant sur une orientation volontariste et concertée des équipements et des activités. L'action d'aménagement du territoire a deux échelles d'intervention : (i) l'échelle nationale, par l'analyse et la définition des grands axes de l'affectation du sol et de la localisation des équipements d'importance nationale ; (ii) l'échelle régionale et locale, par des schémas régionaux de développement, des plans directeurs d'urbanisme, des plans d'aménagements locaux...

Par sa démarche, l'action d'aménagement met en interaction les composants physiques, les facteurs démographiques, sociaux, économiques et culturels, et les réseaux techniques structurants.

d) Autres causes de la pauvreté au Rwanda

Elles sont développées dans le document stratégique de réduction de la pauvreté (MINECOFIN, 2002) et comprennent :

- 1) Les inégalités d'accès aux ressources et à la répartition des revenus : dans leur recherche, Martens et Marysse (2003) ont découvert qu'entre 1985 et 2000, l'inégalité au Rwanda a augmenté de manière spectaculaire. Ils ont observé que 20 % de la population la plus riche dépense la moitié du revenu national, tandis que 20 % de la population en bas de l'échelle des revenus doit se contenter de 5 %. En outre, cette évolution touche plus sévèrement les plus pauvres parmi les quintiles moins avantagés. Les ménages les plus pauvres voient même leur part dans la consommation diminuer de moitié entre 1985 et 2000, tandis que les ménages riches voient leur consommation augmenter tant absolument que relativement.
- 2) L'enclavement : le port le plus proche, Mombasa, est situé à 1 200 km. Cet éloignement augmente les frais de transport aussi bien pour les exportations que pour les importations des produits, ce qui se répercute sur les transactions commerciales internes.
- 3) La guerre et le génocide : le génocide a exacerbé un certain nombre de contraintes au développement qui existaient avant 1994. Les infrastructures productives existantes, déjà faibles, ont été complètement détruites, et la nation a été privée d'une génération d'enseignants, de médecins et de fonctionnaires formés ainsi que d'entrepreneurs privés. En 1994, le PIB a été réduit de moitié, et à peu près 80 % de la population a été plongée dans la pauvreté (INSR, 2011).

2.2.2.2 La récente performance économique permet-elle la réduction de la pauvreté ?

L'économie du Rwanda enregistre une croissance moyenne de 8 % du produit intérieur brut (PIB) (Minecofin, 2012), et cette tendance semble perdurer depuis 2000. Le schéma ci-après montre les contributions des principaux secteurs économiques au PIB entre 2000 et 2011²⁵.

Globalement, le PIB par habitant a augmenté de 212 USD en 2000-2001 à 595 en 2010-2011, en passant par 333 USD en 2005-2006. Ces variations s'expliquent par les bonnes performances de la croissance économique globale (BNR, 2012). En effet, les productions agricoles ont enregistré une croissance moyenne de 5,5 % pour six années consécutives (de 2006 à 2011). L'accès aux intrants, même s'il reste peu significatif, et la consolidation des terres (Kathiresan, 2012) sont les principaux facteurs qui expliquent cette variation. Enfin, même si l'agriculture occupe la deuxième place dans la contribution au PIB, il faut cependant remarquer que la quasi-totalité des industries rwandaises puisent la matière première dans l'agriculture et que même les services se développent grâce aux produits agricoles (transports de la production, des intrants...).

²⁵ Certaines activités non classées dans les trois grandes composantes du PIB représentent 6% du solde et cela pour chaque année.

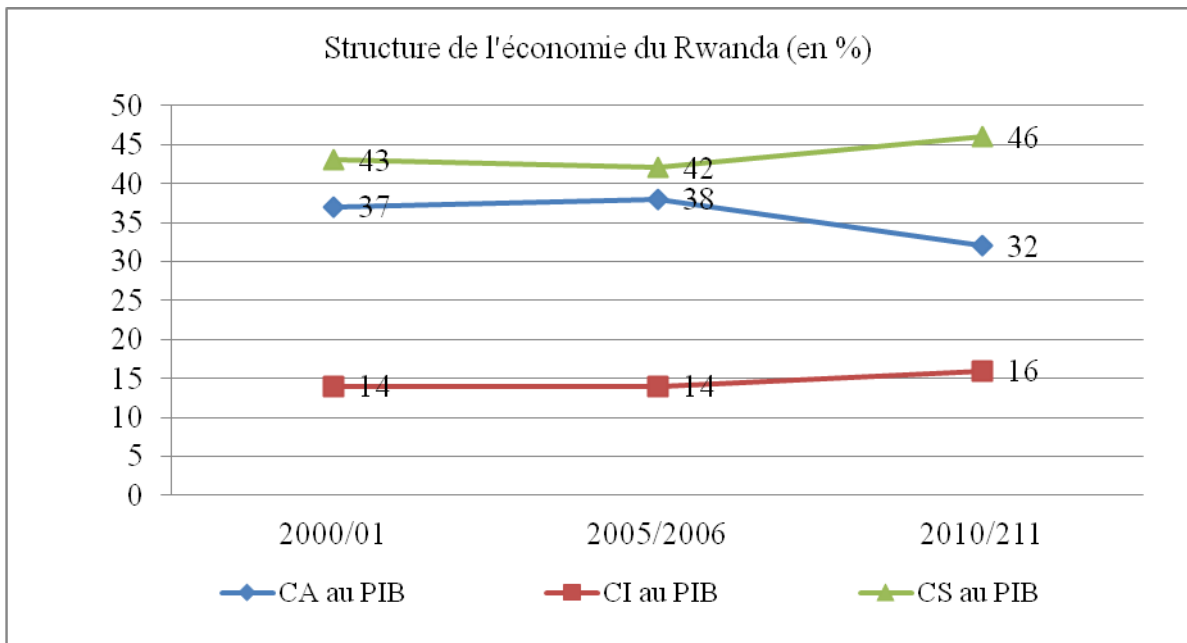


Figure 5. Structure de l'économie du Rwanda

Source : Etabli par l'auteur, sur la base des données NISR (2012)

CA = contribution de l'agriculture au PIB ; CI = contribution des industries au PIB ; CS = contribution des services au PIB.

Les industries et les services connaissent, pour la même période, une croissance significative. En effet, les industries ont enregistré pour la période une variation moyenne de 10 %. La construction et la transformation des produits agricoles sont les deux sous-secteurs qui ont contribué significativement à la croissance. Ils ont varié en moyenne, pour les six années considérées, respectivement de 11 et 7 %. La production des industries minières, par contre, est en régression de 5 % pour la même période. Les services connaissent une variation moyenne de 10 % ; les services financiers et les transports et communications étant les plus importants, avec respectivement 10 et 6 % en 2011. Les performances économiques enregistrées ont eu des incidences sur la réduction de la pauvreté globale. Elle est passée de 57 % en 2005-2006 à 44 % en 2010-2011. L'extrême pauvreté, quant à elle, est passée de 34 % (2005-2006) à 24 % (2010-2011). La figure ci-après montre les variations du taux de pauvreté rurale et urbaine de 1994 à 2011.

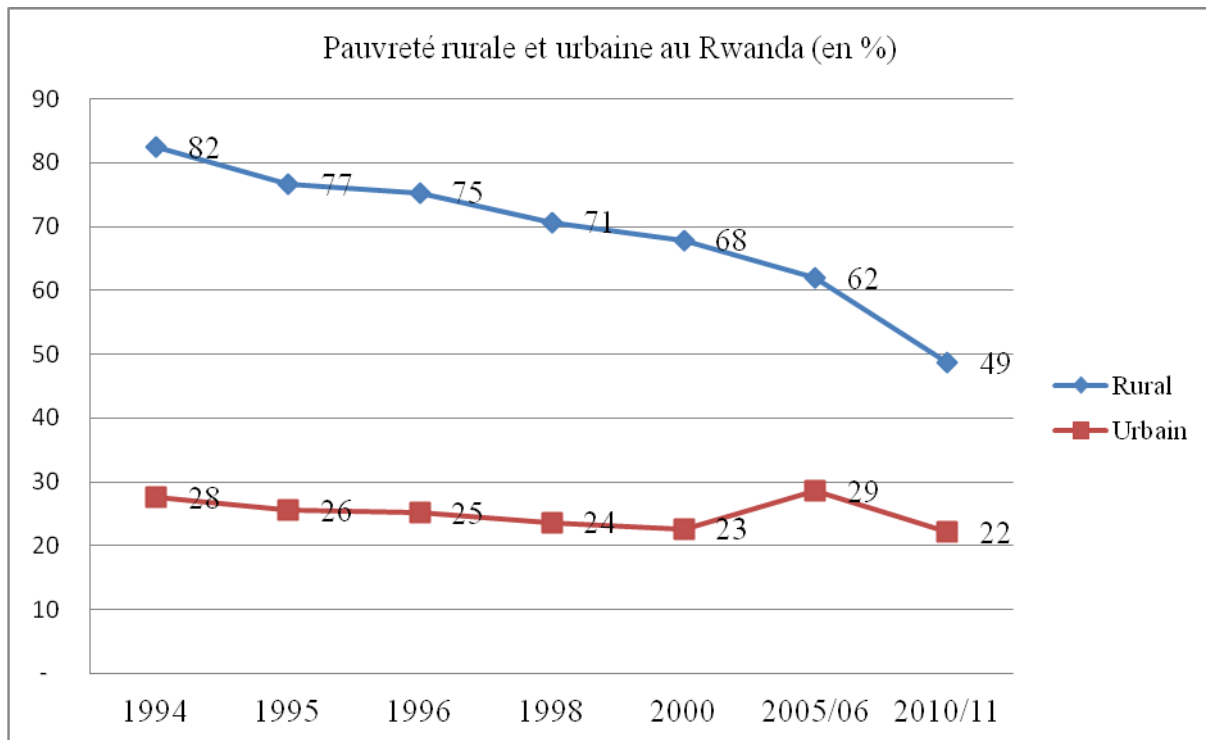


Figure 6. Evolution de la pauvreté au Rwanda

Source : L'auteur, sur la base des données NISR (2012)

Comme on le constate, l'incidence de la pauvreté est plus grande en milieu rural qu'en milieu urbain. En 1994, le taux est plus élevé que le reste des autres années. Cette situation est le résultat des effets néfastes du génocide. Entre 1995 et 2000, le gouvernement s'occupait plus de l'urgence, de la réhabilitation et du rétablissement de la sécurité nationale. C'est à partir de 2000 qu'a été décidé le démarrage de la relance économique. Pour les personnes vulnérables, l'Etat a mis en place des politiques de protection sociale. Qu'est-ce qu'une politique de protection sociale ? Quels en sont les acteurs ? Quel est son impact sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté ?

Telles sont les quelques questions auxquelles nous tenterons de répondre dans la suite de ce travail.

Chapitre III. Les politiques de protection sociale en rapport avec la résilience des populations vulnérables au Rwanda

« La résilience est la capacité d'une personne physique, d'un ménage, d'une communauté, d'un pays ou d'une région à résister, à s'adapter et à récupérer rapidement à la suite de crises et de chocs. », (UE, 2012).

Dans le chapitre précédent, nous avons montré deux sortes de résilience, spontanée et suscitée. Cette dernière est stimulée par les tuteurs de résilience (l'Etat, les agences de développement, les sociétés civiles...). Dans le plan de réduction de la pauvreté, le gouvernement du Rwanda a mis en œuvre des politiques de protection sociale. Ce chapitre présente spécifiquement le Fonds d'assistance aux rescapés du génocide (FARG), le programme Ubudehe avec sa composante, la Vision Umurenge 2020-VUP, et le programme *One Cow per one Poor Family*, connu aussi sous le nom de Girinka Munyarwanda (« possède la vache »). Avant de présenter les réalisations de ces programmes, il semble important de passer en revue les politiques de protection sociale en général.

3.1 Définitions de la protection sociale

Pour Holmes et Jones (2009), définir la protection sociale n'est pas chose aisée, du fait que les définitions varient largement en fonction de la personne qui utilise le terme. Fondamentalement, elle peut être conceptualisée comme englobant un sous-ensemble d'interventions en faveur des pauvres qui cherchent à résoudre les risques, la vulnérabilité et la pauvreté chronique.

Selon la Banque mondiale et le PNUD (2003), la protection sociale est *« un ensemble de mesures destinées à soutenir les membres les plus pauvres et les plus vulnérables de la société, et à aider les individus, les ménages et les communautés à mieux gérer les risques auxquels ils sont confrontés. »*

Pour sa part, l'Union africaine (UA, 2008) la définit comme un *« ensemble d'actions publiques entreprises par l'Etat et d'autres parties prenantes en vue de répondre aux risques, à la vulnérabilité, à la discrimination et à la pauvreté chronique. »* De cette définition de l'UA, il ressort que la protection sociale est d'abord un engagement de l'Etat et qui mobilise divers acteurs dans le cadre des politiques de réduction de la pauvreté.

Le rapport européen sur le développement de 2010 propose un cadre adapté, qui permet de définir la protection sociale comme un investissement en matière de développement humain, dans les termes suivants : *« Un ensemble spécifique d'actions pour pallier la vulnérabilité des populations par la sécurité sociale, qui offre une protection contre les aléas de la vie et l'adversité ; par l'assistance sociale, qui offre des allocations en espèces et en nature pour soutenir les plus démunis et leur accorder une plus grande autonomie ; et par des efforts d'inclusion qui renforcent les capacités des personnes marginalisées à accéder à la sécurité sociale et à l'assistance sociale. »*

Selon le rapport du PNUD (2011) sur l'évaluation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) : *« Le concept de protection sociale a subi un changement de paradigme à la faveur duquel il ne s'agirait plus d'un simple système de distribution de subsides publics mais d'une série d'instruments de gestion du risque et de dispositions*

informelles ou axées sur le marché, mises en place pour aider les individus, les ménages et les communautés à mieux gérer les chocs d'une manière susceptible de promouvoir le développement humain et de réduire la vulnérabilité. »

De toutes ces définitions, nous retenons que la protection sociale est un instrument de réduction de la pauvreté en faveur des ménages les plus vulnérables. Mais, elle représente aussi un investissement pour se prémunir contre certains risques, la vulnérabilité et la pauvreté. Il faut aussi remarquer que les grandes institutions de développement, la BM, le PNUD, l'UE et l'UA, attachent une importance capitale à la protection sociale dans la mesure où elle permet la redistribution des revenus et facilite la participation des pauvres au développement.

C'est dans ce sens que l'OCDE (2009) affirme : *« La protection sociale favorise l'autonomisation et accroît la sécurité en permettant de mieux maîtriser les risques, en encourageant ainsi les pauvres à investir dans des activités plus rentables. Elle contribue au développement du capital humain en offrant aux pauvres et aux personnes vulnérables la possibilité d'améliorer leurs capacités et de rompre ainsi le cercle vicieux de la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre. »*

3.2 La protection sociale, un impératif pour la lutte contre la pauvreté en Afrique

Selon Mkwezalamba *et al.* (2011), la protection sociale, envisagée comme un instrument de transformation sociale et de développement, suscite un intérêt croissant à l'échelle du continent africain. En effet, la récente crise économique, les programmes d'ajustement structurel ainsi que la mondialisation, qui a démarré dans les années 1990, sont autant d'expériences qui ont amené les pays en développement à prendre conscience de l'importance d'intégrer les programmes de protection sociale aux politiques sociales visant à promouvoir le développement humain. Au niveau international, les appels en faveur du recours à la protection sociale comme un moyen efficace pour promouvoir la réalisation des OMD et résoudre les problèmes de développement y afférents se sont faits de plus en plus pressants. Un jalon important dans cette direction a été l'adoption, en avril 2009, d'un socle universel de protection sociale (SPS), proposé, conjointement à huit autres initiatives, comme une réponse à la crise économique mondiale.

Selon le même auteur, l'initiative du SPS a été rapidement plébiscitée puis subséquemment endossée par différentes instances internationales, dont notamment : les ministres du Travail et de l'Emploi du G20, le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT, l'OCDE, le Forum des ministres du Développement social et le Conseil international d'action sociale (OIT/OMS, 2009). Par ailleurs, l'importance de la protection sociale dans le contexte africain a été également réaffirmée à deux reprises : dans le consensus sur le développement de Séoul, adopté par le G20 en 2010, et à l'occasion de la réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du millénaire pour le développement, organisée en septembre 2010.

Pourtant, dès 2003, la Banque mondiale avait attiré l'attention sur les liens importants entre la protection sociale et les OMD et prévenu qu'en l'absence d'une prise en considération adéquate des risques inhérents au processus de développement, et faute de mécanismes appropriés de gestion du risque, y compris en termes de protection sociale, les OMD ne pourraient pas être atteints (BM, 2003).

En 2004, l'Assemblée des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine a adopté la déclaration et le plan d'action de Ouagadougou, visant à accroître les moyens d'action des populations, générer de nouvelles opportunités d'emploi, développer la protection sociale et assurer la sécurité au moyen d'emplois décents (Taylor, 2009). L'appel à l'action sur la protection sociale de Livingstone (Zambie), lancé en mars 2006, a affirmé l'importance de la protection sociale et préconisé l'intégration, dans le programme de protection sociale, des notions d'autonomisation et de respect des droits. En septembre de la même année, l'appel à l'action de Yaoundé a recommandé l'instauration de programmes de protection sociale globaux pour les personnes âgées, avec comme élément central l'octroi de pensions au titre d'un régime universel de pensions sociales (UE, 2010). Le cadre de politique sociale pour l'Afrique mis en place par l'Union africaine (UA, 2008) a proposé la fourniture de prestations minimales de services de protection sociale essentiels groupés, centrés sur les soins de santé et les allocations destinées aux enfants, aux travailleurs informels, aux chômeurs, aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Le lancement de la plate-forme de la société civile africaine pour la protection sociale en Afrique a contribué à renforcer l'impulsion nouvelle conférée à l'idée d'une protection sociale panafricaine. En 2010, la déclaration de Khartoum sur le renforcement des mesures de la politique sociale en faveur de l'inclusion sociale a été adoptée, avec pour objectif la définition d'une approche exhaustive de la protection sociale en Afrique.

L'intérêt pour la protection sociale au niveau sous-régional est encore plus prononcé au sein de la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC). La charte des droits sociaux fondamentaux de cette organisation, élaborée en 2003, a mandaté ses Etats membres afin qu'ils veillent à assurer une protection sociale suffisante à leurs travailleurs (article 10). Cette obligation s'est traduite, en 2007, par l'institution du Code de sécurité sociale de la SADC. Alors que la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) s'est engagée à améliorer la protection sociale des personnes handicapées, l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) a mis l'accent sur les rapports entre protection sociale et sécurité alimentaire. L'harmonisation des lois du travail et de la protection de l'enfant constitue le domaine de préoccupation et d'intervention central de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEEAO). Aussi, l'application et l'extension de systèmes de protection sociale nationale en matière de santé sont-elles vivement encouragées aujourd'hui par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) (UE, 2010).

A l'échelon national, les politiques d'intervention en matière de protection sociale ont été engagées de longue date dans certains pays africains, alors qu'elles n'ont été lancées que récemment dans d'autres pays du continent. Malgré l'intérêt croissant qu'elle suscite, la protection sociale est encore trop souvent perçue comme un filet de sécurité plutôt que comme un investissement en capital humain et une stratégie clé en faveur du développement humain. Cette vision des choses persiste encore, en dépit des appels internationaux et régionaux à une perspective élargie en la matière.

En ce qui concerne la communauté internationale des bailleurs de fonds, les partenaires du développement ont à présent tendance à considérer que les pays en développement ont l'obligation d'élaborer des politiques et des mécanismes de protection sociale ou de renforcer les mesures et les dispositifs existants pour se prémunir contre les vulnérabilités et les chocs toujours plus nombreux (UE, 2010). Ces prises de position renforcent le consensus général désormais établi entre les différentes parties prenantes nationales, régionales et internationales sur le caractère vital des questions liées à la protection sociale. Pour l'Afrique, c'est là une

belle occasion de tirer pleinement parti du soutien (tant technique que financier) qui lui est actuellement accordé pour les besoins de l'examen des mécanismes de protection sociale et de leur institutionnalisation, dans le but d'accélérer les progrès vers la réalisation des OMD.

L'impact des PPS sur le bien-être des pauvres et sur la réduction de la pauvreté est relevé par divers auteurs en Afrique. Samson et *al.* (2004) indiquent que le système de sécurité sociale a réduit la pauvreté, la privation et le dénuement²⁶ des pauvres en Afrique. Selon ces auteurs : « *L'allocation sociale en Afrique du Sud y a diminué l'incidence de la pauvreté de 4 %, et l'écart de dénuement de 45 %. L'allocation au titre de la retraite a baissé l'écart de pauvreté de 2,5 % ; l'allocation invalidité a réduit ce dernier de 5 %, tandis que l'extension de l'allocation familiale jusqu'à 18 ans a permis une réduction de 21 % de l'écart de pauvreté.* »

Fiszbein et Schady (2009) constatent également que « *les pensions alimentaires au titre des enfants ont fait tomber l'écart de pauvreté subi par les familles bénéficiaires de 47 %.* » De la même façon, Samson (2007) démontre que « *les allocations sociales versées en Afrique du Sud réduisent l'écart de pauvreté de 48 % et l'écart de dénuement de 67 % tout en appuyant le développement du capital humain des bénéficiaires et leur participation au marché du travail.* »

Pour ces auteurs, le système étendu d'allocations sociales en Afrique du Sud a conduit à plusieurs résultats positifs : réduction de 3 pour cent du coefficient de Gini ; doublement de la part du quintile le plus pauvre dans le RNB ; baisse de l'incidence de la pauvreté de 11 pour cent en 1994 à 5 % en 2006 (Gouvernement Sud-Africain, 2010) ; et diminution de la faim et de la malnutrition. Les allocations sociales couvrent environ 14 millions de personnes (représentant le tiers de la population). Cependant, malgré le chômage élevé qui sévit dans le pays (environ 23 %), l'absence d'allocations chômage au profit des jeunes implique qu'un groupe vulnérable de la population a été exclu.

Selon Mkwezalamba et *al.* (2011), les PPS ont eu un fort impact sur la réduction de la pauvreté de groupes vulnérables, la scolarisation primaire, l'autonomisation des femmes et la prévention des maladies en Namibie. Ces observations sont conformes aux conclusions de Levine et *al.* (2011), qui ont mené une analyse multivariée sur l'impact des transferts d'espèces sur le bien-être des ménages en Namibie. En basant leurs calculs sur le seuil inférieur de revenu par équivalent-adulte du ménage, les auteurs ont conclu que « *les transferts d'espèces avaient réduit l'incidence de la pauvreté de 4,3 %, l'écart de pauvreté de 18,4 %, et la sévérité de pauvreté²⁷ de 27,5 %. Les effets sont nettement plus prononcés pour les dépenses de consommation par équivalent-adulte.* »

Cependant, pour Mkwezalamba et *al.* (2011), la mise en œuvre de la protection sociale dans le pays se heurte à des problèmes de coordination et à l'absence de mécanismes permettant d'évaluer les impacts véritables des différentes initiatives.

²⁶ Selon la définition appliquée, le dénuement frappe toute personne située au niveau du dernier cinquième de la répartition des dépenses, soit la ligne de pauvreté la plus extrême déterminée dans le pays sur la base d'un seuil de pauvreté égal à 180 rands par mois et par personne (DSD, 2004).

²⁷ La sévérité de pauvreté est une forme spéciale de l'écart de pauvreté, souvent mesurée comme égale au carré de l'écart de pauvreté. Elle ne tient pas seulement compte de la distance séparant les pauvres du seuil de pauvreté (l'écart de pauvreté), mais également de l'inégalité parmi les pauvres. Cette mesure saisit les ménages qui sont les plus éloignés du seuil de pauvreté.

La protection sociale contribue à une réduction de la faim et à une amélioration de la sécurité alimentaire dans plusieurs pays d'Afrique. Dans ce domaine, le dispositif de sécurité productif (PSNP) mis en place par l'Éthiopie se distingue par son succès enviable. Il repose sur trois composantes : travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre (pour la population active) ; transferts d'espèces assortis de conditions (pour les pauvres qui ne sont pas en mesure de s'engager dans d'autres formes de travail productif comme, par exemple, les femmes enceintes, les femmes allaitantes, les veuves ou les écoliers) ; et transferts d'espèces inconditionnels (notamment pour les personnes ne possédant rien, c'est-à-dire qui se trouvent dans un dénuement total) (Desta, 2010). Le même auteur note « *qu'entre 2005 et 2008, le PSNP a permis la construction de nombreux équipements communautaires en Éthiopie : édification de 2,1 millions de km de digues en pierres pour prévenir l'érosion des sols et améliorer la préservation de l'eau, plantation d'environ 1 milliard d'arbres pour réhabiliter les bassins versants dégradés et améliorer la préservation des sols et de l'eau ; construction de 7 000 km de canaux d'irrigation à petite échelle et aménagement de 190 600 étangs fournissant de l'eau pour l'agriculture. Ce programme a évité à d'innombrables personnes vulnérables de vendre leurs actifs à la suite de chocs extérieurs, et 55 % des bénéficiaires déclarent que le PSNP a accru leurs revenus. Le PSNP a amélioré la sécurité alimentaire de 7,8 millions de personnes qui dépendaient auparavant d'opérations de secours alimentaire (surtout dans les communautés confrontées à des pénuries alimentaires)* ».

Devereux et Black (2011) soulignent que « *75 % des bénéficiaires du programme PSNP ont pu accroître leur consommation alimentaire et jouir d'une nourriture de meilleure qualité, et que 60 % d'entre eux ont pu éviter de vendre des actifs productifs dans le but d'acheter de la nourriture en période de pénurie. Le programme a contribué à une réduction d'environ 41 % de la malnutrition entre 1990 et 2007. Il en a résulté une baisse de l'indice de la faim en Éthiopie qui est passé d'un niveau supérieur à 50 % en 1990, à un niveau inférieur à 30 % en 2008. L'effet cumulatif de toutes ces réalisations positives est d'avoir réduit de 30 % le niveau général de la pauvreté dans le pays entre 1998 et 2008.* »

Mais, qu'en est-il de la protection sociale au Rwanda ? La section suivante répond à cette question.

3.3 La protection sociale au Rwanda

Afin de réduire la pauvreté de la population et d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), le gouvernement du Rwanda a élaboré et mis en œuvre différents régimes et interventions dans le secteur de la protection sociale. Après l'instauration d'une politique de protection sociale en 2005 et l'évaluation des dépenses publiques en 2006, le gouvernement a identifié la protection sociale comme l'un des secteurs prioritaires de la stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté (MINECOFIN, 2007).

Les interventions en matière de protection sociale ont bénéficié d'une attention croissante.

« *Elles sont considérées comme des moyens de contribution à la croissance économique, à l'intégration des personnes sur le marché du travail, à l'amélioration du développement humain grâce à un meilleur accès à la santé et à l'éducation, et à la réduction de la pauvreté.* », (Ruberangeyo et al. 2010).

En effet, divers programmes ont été mis en place par différentes institutions pour contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie de la population. Dans le

secteur de la santé, différents régimes coexistent et se complètent. Pour le secteur formel, la Rwandaise d'assurance maladie (RAMA), l'Assurance médicale militaire (MMI) et les compagnies d'assurance privées couvrent respectivement les fonctionnaires, les membres des forces rwandaises de défense et leurs familles proches et les employés des entreprises privées. Tous les travailleurs du secteur formel dépendent également de la Caisse de sécurité sociale du Rwanda (CSR), qui couvre les risques professionnels et les pensions de retraite des employés du secteur formel. Le secteur informel et les populations rurales adhèrent à d'autres régimes, intitulés mutuelles de santé. Ces régimes couvraient 91 pour cent de la population (Munyangeyo, 2010).

Dans le secteur de l'éducation, tous les enfants bénéficient d'une éducation de base gratuite (neuf ans). Il existe également un programme d'appui à l'accès au logement des groupes vulnérables.

En ce qui concerne les rescapés du génocide, un fonds de soutien et d'assistance a été constitué par le gouvernement dès 1998. Il finance essentiellement les besoins dans les domaines suivants : logement, éducation, santé, assistance sociale, activités lucratives.

Pour les pauvres en général, le programme Vision 2020 Umurenge (VUP-2020) a été développé dans le cadre de la mise en œuvre de l'EDPRS, qui aide les pauvres essentiellement en milieu rural. Il s'articule autour de trois axes : les travaux publics, les services d'appui direct et les services financiers. Un autre programme, nommé « Girinka », a contribué à l'amélioration alimentaire, des moyens de subsistance et de la fertilité du sol en fournissant une vache laitière aux familles pauvres. Seules les réalisations liées aux trois derniers programmes de protection sociale sont développées dans ce travail.

Il faut enfin mentionner que la coordination des PPS est assurée par le MINALOC. Cependant, comme le secteur de la protection sociale contribue à la réalisation des objectifs de l'EDPRS, la responsabilité générale en matière de rapport sur les progrès de l'EDPRS incombe au MINECOFIN.

3.3.1 Le Fonds d'assistance aux rescapés du génocide

Le Fonds d'assistance aux rescapés du génocide (FARG) est une initiative du gouvernement du Rwanda. Il a pour objectif de porter assistance aux rescapés du génocide les plus démunis (INSR, 2008)²⁸. Selon la loi portant création du FARG²⁹, les personnes les plus vulnérables à la pauvreté sont rangées dans les catégories suivantes : (i) les orphelins et les veufs du génocide et autres crimes contre l'humanité ; (ii) les personnes âgées dépourvues de familles ; (iii) les personnes dont les constructions ont été détruites, les biens pillés ou qui ont hérité de

²⁸ L'analyse de la vulnérabilité par l'Institut national des statistiques du Rwanda montre que les orphelins représentent 21 % de l'ensemble de la population et les veufs 10 %, contre 7 % pour les handicapés. Par rapport à l'âge, les résultats témoignent de la jeunesse de la population des rescapés, qui compte 66 % de personnes âgées de 13 à 35 ans. Parmi les jeunes âgés de 13 à 20 ans, 46 % sont de sexe masculin et 54 % de sexe féminin. Quelque 28 % de ces enfants jouissent de la présence des deux parents, alors que 43 % ont seulement leur mère en vie et 4,5 % seulement leur père en vie. Les enfants orphelins des deux parents représentent 24 % de l'ensemble des jeunes âgés de 13 à 20 ans.

²⁹ Le Fonds de soutien et d'assistance aux rescapés du génocide perpétré contre les Tutsis et autres crimes contre l'humanité a été établi par la loi 02/98 du 22 janvier 1998 dans le but de fournir une assistance aux victimes du génocide et des massacres perpétrés au Rwanda entre le 1er octobre 1990 et le 31 décembre 1994. Cette loi a été révisée par la loi 69/2008 du 30 décembre 2008 (*Journal officiel du Rwanda*, numéro spécial du 15 avril 2009).

dettes contractées auprès des banques ; (iv) les personnes qui ont été rendues invalides, celles qui ont été infectées par le SIDA et d'autres maladies incurables ou graves. Parmi les autres bénéficiaires figurent : (i) les enfants nés de mères orphelines âgées de moins de dix-huit ans suite aux conditions de vie dures liées au génocide ; (ii) les enfants nés de parents rescapés du génocide ayant des maladies incurables ou autres handicaps résultant du génocide.

3.3.1.1 Mission et programmes du FARG

La mission du FARG est de venir en aide aux rescapés, afin de leur permettre de se réadapter et de recommencer à vivre après le génocide. Le FARG a pour mission d'assurer le suivi, de collecter et de distribuer des contributions aux rescapés. Entre autres programmes, il s'est donné pour but de : (i) construire des logements en faveur des personnes âgées dépourvues de familles ou notoirement indigentes, des orphelins, des veuves, des invalides vivant dans des maisons de tiers ainsi qu'aux autres rescapés sans abri ; (ii) payer les frais de scolarité en faveur des enfants démunis rescapés et orphelins jusqu'à au moins la fin du second cycle des études supérieures ; (iii) assurer les soins de santé aux nécessiteux, ceux qui ont été rendus invalides par le génocide et ceux qui souffrent de maladies incurables issues de violences physiques et sexuelles, y compris le SIDA ; (iv) allouer une rente viagère aux rescapés âgés démunis ainsi qu'à ceux qui ont été rendus invalides de façon permanente ; et (v) aider les rescapés à s'auto-suffire en leur fournissant des appuis divers visant l'amélioration de leurs conditions de vie. Ce dernier point concerne notamment les projets générateurs de revenus et intéresse davantage notre recherche. C'est ce qui nous permet d'évaluer la résilience socio-économique des veuves avec lesquelles nous avons eu des entretiens.

3.3.1.2 Le financement du FARG

Selon la loi instituant le FARG, son financement provient de diverses sources. Citons notamment : (i) l'allocation publique de 5 % du budget ordinaire ; (ii) l'argent tiré légalement des biens abandonnés ; (iii) les dons ; (iv) les dommages et intérêts provenant de l'étranger au profit du Rwanda à cause du génocide et des massacres ; (v) une somme d'argent égale à 2 % des dommages et intérêts obtenus à la suite de jugements rendus sur les procès de génocide et des massacres, mais sans préjudice par rapport aux 4 % habituellement versés au Trésor public ; (vi) tout Rwandais âgé de 18 ans verse chaque année au Fonds au moins 100 Frw. Toutefois, le salarié verse 1 % au moins de son salaire annuel ; (vii) toute association sans but lucratif et toute société coopérative opérant au Rwanda verse au fonds 10 000 Frw chaque année ; (viii) les personnes exerçant des professions libérales versent 50 000 Frw au moins chaque année ; (ix) tout commerçant immatriculé au registre du commerce verse chaque année au moins 10 000 Frw pour les détaillants, 50 000 Frw pour les grossistes et semi-grossistes et 100 000 Frw pour les industriels, les importateurs et les transporteurs internationaux ; (x) hormis les sociétés anonymes qui versent au moins 200 000 Frw chaque année, tout établissement public verse au moins 100 000 Frw annuellement.

En lisant la liste ci-dessus, récapitulant les contribuables du FARG, on pourrait croire que cette institution dispose de suffisamment de fonds pour répondre aux besoins des rescapés. Comme nous le montrerons par la suite, les rescapés sont confrontés à des problèmes de divers ordres et le FARG ne fait que les alléger.

3.3.1.3 Stratégies d'intervention

Selon Shyaka (2009), tout le fonctionnement du FARG s'articule autour de la résolution de deux questions principales, à savoir : comment identifier les rescapés les plus nécessiteux, étant donné l'état de pauvreté généralisée ; et comment assurer la fourniture des services sur tout le territoire national de façon équitable et transparente, avec le peu de moyens disponibles. En vue de garantir un maximum d'efficacité et d'efficience, le fonds a opté pour un maximum de participation des communautés locales et des bénéficiaires en particulier. Cette participation est assurée tant pour ce qui est de l'identification des bénéficiaires qu'en matière de prestation de services. Dans ce cadre, un mécanisme décentralisé a été mis en place, par lequel l'identification des bénéficiaires se fait aux niveaux les plus bas de l'administration, c'est-à-dire la cellule et le secteur. La prestation de services, quant à elle, se fait essentiellement au niveau du district (ou de la ville), qui est plus outillé sur le plan administratif. C'est ainsi qu'au niveau du secteur et du district, un comité comprenant les membres du comité de développement communautaire (CDC) et les représentants des bénéficiaires (rescapés élus par leurs pairs) a été créé. La planification, le suivi et le contrôle sont assurés par le FARG - siège et provinces.

3.3.1.4 Réalisations du FARG et résilience des rescapés

Les réalisations du FARG sont évaluées par rapport à ses programmes qui englobent la scolarisation, le logement, les projets générateurs de revenus et les soins de santé.

1) L'éducation

L'éducation a des conséquences positives sur la vie, mais mieux encore, elle accroît la faculté d'une personne à gagner sa vie et à échapper à la pauvreté par le revenu (Sen, 2003). Pour l'UNICEF, l'éducation est un droit essentiel, qui permet à chacun de recevoir une instruction et de s'épanouir dans sa vie sociale. Le droit à l'éducation est vital pour le développement économique, social et culturel de toutes les sociétés.

Que fait le FARG en matière d'éducation ? Le fonds finance les études des enfants des ménages des rescapés du génocide vulnérables à la pauvreté. Puisque l'école primaire est gratuite au Rwanda depuis 2003, le FARG octroie des bourses pour l'enseignement secondaire et universitaire. Le tableau ci-après montre les réalisations du FARG dans le domaine de l'éducation pour la période de 1998 à 2012.

Tableau 6. Evolution des boursiers du FARG et dépenses de scolarisation (en milliers de Frw)

| Année | Secondaire | Université | Montant |
|-----------|------------|------------|------------|
| 1998-1999 | 24 147 | 295 | 2 523 824 |
| 1999-2000 | 26 474 | 978 | 2 082 207 |
| 2000-01 | 33 816 | 732 | 3 588 222 |
| 2001-02 | 33 929 | 1 275 | 4 333 511 |
| 2002-03 | 38 943 | 1 190 | 5 732 071 |
| 2003-04 | 43 952 | 1 081 | 3 776 603 |
| 2005 | 44 680 | 1 183 | 5 107 783 |
| 2006 | 47 371 | 1 317 | 7 090 148 |
| 2007 | nd | nd | nd |
| 2008 | 50 011 | 2 137 | 8 414 731 |
| 2009 | 52 737 | 3 844 | 9 558 352 |
| 2010 | 41 003 | 5 350 | 11 598 016 |
| 2011-2012 | 48 070 | 5 800 | 13 910 445 |
| Total | | | 77 715 913 |

Source des données de base: rapports du FARG

Nd = non disponible

Par rapport aux dépenses totales du FARG, l'éducation en consomme à elle seule 61 %. Il s'agit d'une stratégie de réduction de la pauvreté non seulement pour les ménages des rescapés, mais également pour la nation entière.

Dans une étude sur la résilience scolaire menée sur les orphelins du génocide chefs des ménages, Kayitesi (2006), a montré que ces derniers ont cheminé positivement en poursuivant leur scolarité et en réalisant des études universitaires. Les facteurs individuels en interaction avec les facteurs disponibles dans l'environnement, entre autres, la famille, l'école et la communauté, ont soutenu la résilience scolaire. De leur existence, les parents avaient soutenu la résilience scolaire de leurs enfants en leur offrant l'aide nécessaire. En effet, l'importance que les parents accordaient aux études est associée à un meilleur avenir qu'ils prévoyaient pour leur progéniture. Après le génocide, les orphelins ont poursuivi leurs études en partie pour rester fidèles à leurs parents qui les avaient initiés aux valeurs des études. C'est en quelque sorte une façon de les honorer et de les faire vivre (la représentance, concept qui sera développé dans le chapitre 4). Cette revanche est tout à fait positive en ce sens qu'elle est dirigée vers de meilleures conditions de vie. Ils ont eu la chance d'échapper à l'innommable, ils aspirent à une vie normale et ne veulent pas que ceux qui ont souhaité leur mort assistent à leur souffrance (Mujawayo & Belhaddad, 2004). Ainsi, ils luttent pour un bel avenir.

Les études représentent, pour eux, une solution à long terme pour surmonter leurs problèmes de pauvreté, pour se prendre en charge et mieux assumer leurs responsabilités. Ils sont à la recherche de l'autonomie et de l'indépendance. Ces caractéristiques individuelles n'auraient peut-être pas contribué à la résilience scolaire, si le milieu n'avait pas répondu favorablement à l'initiative des orphelins. Certains directeurs d'école, des enseignants et des collègues de classe ont été les véritables tuteurs de résilience pour les orphelins du génocide. Ainsi, le milieu scolaire non seulement a favorisé la résilience scolaire, mais également la résilience en général. Étant donné que leur milieu de vie est à haut risque, le secteur scolaire s'est avéré apaisant et sécurisant.

La contribution de l'État rwandais à travers le FARG se caractérise par les possibilités qu'il a offertes aux élèves rescapés du génocide de poursuivre leurs études gratuitement et le fait d'avoir financé ceux qui remplissaient les critères d'excellence pour continuer les études de cycles supérieurs. Les associations des rescapés du génocide et d'autres organismes ont participé à la construction de la résilience des étudiants rescapés du génocide par leur intervention sur le plan matériel et psychologique (matériel scolaire, logement, l'espace de la parole).

Les personnes enquêtées portent une appréciation positive vis-à-vis du FARG concernant son assistance à l'éducation. Elles espèrent un avenir meilleur et un appui futur de leurs enfants à la fin de leurs études. Shyaka (2009), dans le contexte de l'intégration sociale des rescapés, arrive à la conclusion suivante : « *Les survivants du génocide, spécialement ceux qui ont pu poursuivre les études, affirment que le fonds FARG désenclave et décomplexe ses bénéficiaires, les ramenant ainsi sur la scène sociale.* »

Il faut reconnaître enfin le lien étroit entre l'éducation et la promotion du bien-être. Dans ses recherches sur les pauvres de Madagascar, Rousseau (2007) montre que « *l'éducation constitue un facteur de résilience socio-économique puisqu'elle favorise les sorties de la pauvreté.* »

Force est cependant de constater qu'il existe des difficultés dans la scolarisation des orphelins du génocide. En effet, le FARG accorde les bourses d'études aux enfants des ménages vulnérables qui obtiennent de bons résultats à la fin de l'école primaire et secondaire, ce qui semble trop exigeant pour les enfants des ménages pauvres. Certains d'entre eux sont responsables d'autres enfants, d'autres n'ont plus le courage d'affronter les difficultés de la vie après les événements traumatiques auxquels ils ont assisté, participé ou dont ils sont victimes. Même s'il leur est demandé de faire preuve de résilience, réussir à obtenir les meilleurs résultats qui soient est une tâche difficile.

Au cours de notre recherche de terrain, nous avons rencontré des enfants qui ont abandonné leurs études pour diverses raisons. A Bugesera, une jeune fille de 20 ans, diplômée de l'école secondaire, qui avait pourtant réussi brillamment mais dont la mère venait de mourir, n'a pu continuer ses études pour l'année scolaire 2011-2012. Elle était sous le choc de la disparition de sa mère et devait prendre en charge ses petits frères. A Nyagasambu, par contre, une autre jeune fille n'avait pas obtenu la note exigée à l'école secondaire et s'est vue refuser l'octroi d'une bourse universitaire de la part du FARG. Lors de la recherche exploratoire en 2010, nous nous sommes entretenus avec une veuve de Kanzenze qui cultivait son champ de manioc avec ses deux filles, qui faisaient en même temps la récolte des arachides pendant la période scolaire. Elles avaient échoué deux fois au concours national (6^e primaire) et n'ont pas eu le courage de continuer.

2) La construction des logements

Le logement fait partie du capital physique dont dispose le ménage, mais il ne figure pas parmi les actifs productifs (la terre, les animaux, les machines, ...). Les maisons servent de logement mais également de patrimoine hypothécaire pour un prêt. Il faut noter qu'avec l'enregistrement des terrains au niveau national, depuis 2010, ces actifs fixes sont devenus des patrimoines importants dont sont propriétaires les paysans ruraux. Comme pour la scolarisation, le FARG intervient également dans la construction de logements pour les

ménages des rescapés vulnérables. 18 % du budget du FARG finance la construction, la réhabilitation et l'achat de logements, soit 21 milliards de Frw.

Tableau 7. Appui du FARG dans le domaine du logement (en milliers de Frw)

| Année | MC | Montant | RH | Montant | MA | Montant | Total |
|-----------|--------|------------|-----|-----------|----|---------|------------|
| 1998 | 2 555 | 1 800 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 800 000 |
| 1999 | 4 175 | 1 578 620 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 578 620 |
| 2000 | 0 | 0 | 302 | 790 910 | 0 | 0 | 790 910 |
| 2001 | 0 | 0 | 177 | 502 944 | 0 | 0 | 502 944 |
| 2002 | 0 | 0 | 167 | 321 839 | 0 | 0 | 321 839 |
| 2003 | 1 016 | 247 568 | 42 | 2 658 | 19 | 11 994 | 262 220 |
| 2004 | 362 | 209 630 | 90 | 28 665 | 20 | 8 973 | 247 268 |
| 2005 | 472 | 350 197 | 0 | 0 | 0 | 0 | 350 197 |
| 2006 | 1 722 | 10 205 600 | 185 | 100 000 | 0 | 0 | 10 305 600 |
| 2007 | 2 066 | 1 905 658 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 905 658 |
| 2008 | 7 253 | 911 325 | 0 | 0 | 0 | 0 | 911 325 |
| 2009 | Nd | Nd | Nd | Nd | Nd | Nd | Nd |
| 2010 | 2 489 | 1 804 939 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 804 939 |
| 2011-2012 | 3 222 | 2 057 780 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 057 780 |
| Total | 25 332 | 21 071 317 | 963 | 1 747 016 | 39 | 20 967 | 22 839 300 |

Source des données de base: rapports du FARG

MC= maison construite, MR= maison réhabilitée, MA= maison achetée

Nd = non disponible

Les maisons construites représentent 91 % du montant total des logements (25 332 maisons). Elles sont situées essentiellement dans les agglomérations en milieu rural. Celles qui ont été réhabilitées représentent 8 % et les achats 1 %.

L'analyse de ces données montre également qu'en moyenne les dépenses de construction sont relativement moins élevées par rapport à la réhabilitation des maisons. Pour la construction, on a dépensé en moyenne 751 000 Frw par bénéficiaire. Ce sont des maisons construites en milieu rural et dont certains travaux sont à la charge des bénéficiaires (entretiens avec les gestionnaires de l'AVEGA et les veuves). Les maisons réhabilitées sont celles qui étaient construites en matériaux durables et qui se trouvent généralement dans les villes et centres ruraux. Leur coût moyen est de 1 814 000 Frw. Enfin, l'achat des maisons a coûté en moyenne 538 000 Frw. C'est le prix d'une petite maison en milieu rural.

3) L'appui direct, les projets générateurs de revenus et le *Trauma project*

Dans le cadre de la protection sociale, le FARG accorde régulièrement une aide financière aux ménages comptant des personnes d'âge avancé, aux malades et aux handicapés, sous forme d'appui direct (AD). La seconde composante est celle des projets générateurs de revenus et enfin, comme nous sommes dans une situation de gestion des effets du génocide, il existe aussi sous cette rubrique un projet de prise en charge du traumatisme (*Trauma project*). Les trois composantes constituent 14 % du budget (soit 18,4 milliards de Frw). Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces trois rubriques de 1998 à 2012.

Tableau 8. Les financements des projets générateurs de revenus et appui direct des rescapés du génocide (en milliers de Frw)

| Année | AD | Montant | PGR | Montant | TP | Montant | Total |
|-----------|---------|-----------|--------|-----------|-------|---------|------------|
| 1998-2000 | 2 230 | 20 000 | 8595 | 1 129 118 | 5 471 | 53 543 | 1 202 661 |
| 2001 | 22 833 | 34 386 | 0 | 0 | 8 432 | 32 496 | 66 882 |
| 2002 | 36 641 | 126 083 | 0 | 0 | 1 116 | 80 629 | 206 712 |
| 2003 | 56 348 | 213 920 | 0 | 0 | 4 864 | 10 268 | 224 188 |
| 2004 | 44 912 | 138 966 | 0 | 0 | 0 | 0 | 138 966 |
| 2005 | 47 142 | 115 126 | 161 | 224 292 | 0 | 0 | 339 418 |
| 2006 | 79 181 | 468 364 | 189 | 370 103 | 0 | 0 | 838 467 |
| 2007 | 80 000 | 380 184 | 300 | 920 664 | 0 | 0 | 1 300 848 |
| 2008 | 36 281 | 326 197 | 220 | 931 059 | 0 | 0 | 1 257 256 |
| 2009 | 23 830 | 1 429 800 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 429 800 |
| 2010 | 23 360 | 1 401 600 | 2 000 | 863 142 | 0 | 0 | 2 264 742 |
| 2011-2012 | 24 460 | 4 654 626 | 2 257 | 4 438 378 | 0 | 0 | 9 093 004 |
| Total | 477 218 | 9 309 252 | 13 722 | 8 876 756 | 0 | 176 936 | 18 362 944 |

Source des données de base : rapports du FARG

AD = appui direct ; PGR = projet générateur de revenus, TP = *Trauma project*

Pour la période considérée, l'AD était en moyenne de 19 507 Frw par an et par ménage. Mais, pour les trois dernières années, l'AD est monté jusqu'à 104 000 Frw en moyenne pour les ménages bénéficiaires. Les veuves que nous avons rencontrées dans la phase exploratoire affirment que cette assistance reste insignifiante compte tenu des besoins et du coût de la vie. Quant aux gestionnaires du FARG, ils rétorquent en disant que les demandes dépassent leur capacité d'action.

Des petits projets générateurs de revenus sont également financés par le FARG. Il est important de constater que 9 milliards de Frw sont injectés dans le milieu rural pour financer 13 722 petits projets générateurs de revenus pour des ménages pauvres, avec une moyenne de financement par projet de 646 900 Frw. Les PGR renforcent le capital financier des pauvres, ce qui constitue une stratégie efficace de résilience économique. Les types de projets financés concernent l'agriculture et le petit commerce. Ils permettent de diversifier les activités des paysans, de créer des emplois et de faciliter les échanges en milieu rural.

Dans la pratique, les financements du FARG sont accordés aux coopératives formées par les bénéficiaires, ce qui permet aussi de renforcer le capital social. Ces dernières servent aussi de garanties aux institutions de microfinance (IMF) pour l'obtention des crédits. Ces crédits sont très appréciés par les bénéficiaires. Il est aussi constaté, à travers l'analyse de la situation des risques, que ces crédits ne connaissent pas de retard de remboursement, ce qui laisse présager leur bonne rentabilité. Tous ces propos seront bien sûr illustrés lorsqu'on analysera la situation des risques attachés aux crédits octroyés par le FARG aux veuves de l'AVEGA.

4) Les soins de santé

Le génocide n'a pas seulement emporté des vies humaines. Il a eu aussi des effets néfastes sur la santé des rescapés. L'étude réalisée par l'INSR (2008) le montre : « *Les maladies et/ou infirmités dues au génocide sont endurées par 16 % de la population totale des rescapés. Ils souffrent essentiellement du traumatisme (8 %), des blessures (6 %) et du VIH/SIDA (1 %). Quant au traumatisme sexuel, il a été cité par 1 % des personnes qui ont déclaré avoir contracté une maladie ou une infirmité pendant le génocide. Le FARG n'a pas été indifférent à ces conséquences et a affecté 6 % de ses revenus aux soins médicaux des rescapés.* »

Tableau 9. Dépenses du FARG en soins médicaux (en milliers de Frw)

| Année | BMSR | BAME | BTSR | Montant |
|-----------|---------|------|------|-----------|
| 1998 | 760 | 24 | 0 | 32 680 |
| 1999 | 5 076 | 43 | 36 | 261 783 |
| 2000 | 63 027 | 12 | 144 | 192 056 |
| 2001 | 63 875 | 5 | 227 | 286 489 |
| 2002 | 74 100 | 4 | 247 | 273 800 |
| 2003 | 88 512 | 6 | 80 | 603 241 |
| 2004 | 194 512 | 12 | 123 | 784 116 |
| 2005 | 244 512 | 9 | 236 | 823 626 |
| 2006 | 284 000 | 26 | 803 | 1 329 936 |
| 2007 | 313 000 | 23 | 200 | 656 977 |
| 2008 | 271 684 | 21 | 528 | 754 730 |
| 2009 | 187 588 | 29 | 718 | 756 576 |
| 2010 | 196 960 | 32 | 721 | 758 422 |
| 2011-2012 | 137 363 | 22 | 0 | 500 000 |
| Total | | | | 8 014 432 |

Source des données de base : rapports du FARG

BMSR= bénéficiaires d'une mutuelle de santé au Rwanda, BAME= bénéficiaires d'actes médicaux à l'étranger, BTSR= bénéficiaires d'un traitement spécial au Rwanda.

Le FARG signe des contrats avec les hôpitaux et les centres de santé qui accueillent ses malades. Les bénéficiaires des soins du FARG reçoivent des cartes de mutuelle de santé qu'ils présentent à l'hôpital/centre de santé avant le traitement. Les formalités pour les soins à l'intérieur du pays ne sont pas compliquées. Mais, un problème se pose lorsqu'il s'agit de transferts à l'étranger. Comme le rapporte Shyaka (2009) : « *Sa procédure est régulièrement dénoncée par les rescapés qui l'estiment trop lourde, voire décourageante. En effet, le cas de transfert est décidé par le corps des médecins pour les maladies ou problèmes de santé qui nécessitent des soins spéciaux jugés indisponibles au Rwanda. Les malades estiment, à tort ou*

à raison, que l'association des médecins minimise les risques de santé que courent certaines victimes du génocide. »

Globalement, les dépenses allouées aux problèmes des rescapés depuis la création du FARG jusqu'en 2012 sont évaluées à 126 932 589 000 Frw, soit 150 685 161 €³⁰. Cette somme concerne toutes les interventions du FARG au niveau national et est répartie de la manière suivante :

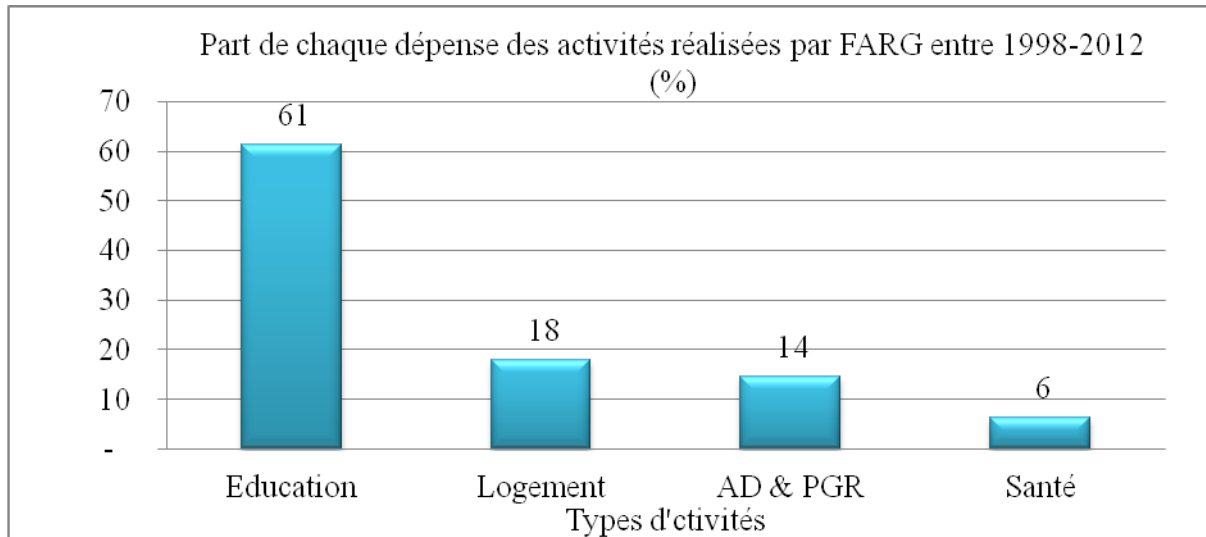


Figure 7. Dépenses allouées aux problèmes des rescapés

Source : L'auteur, à partir des données des rapports du FARG (2012)

Les activités du FARG renforcent le capital humain, le capital physique et financier des rescapés et améliorent leurs conditions socio-économiques.

Sen (2003), qui a analysé la relation entre pauvreté par le revenu et par les capacités, parvient à la conclusion suivante : « *Non seulement l'accès à l'éducation et à la santé a des conséquences positives sur la qualité de vie, mais encore, elle accroît la faculté d'une personne de gagner sa vie et d'échapper à la pauvreté par le revenu. Plus l'éducation élémentaire et le système de santé se généralisent, plus les probabilités que les couches potentiellement pauvres surmontent l'état de pénurie s'accroissent.* »

A cet effet, le FARG est considéré comme un tuteur important de la résilience socio-économique des rescapés du génocide vulnérables à la pauvreté. Il faut cependant remarquer que les activités du FARG concernent les seuls rescapés vulnérables. Le gouvernement a mis en place d'autres politiques de protection sociale dont notamment Ubudehe-VUP-2020 et le programme *One Cow Per One Poor Family* (Girinka), que nous développons ci-après.

³⁰ Le taux de change appliqué entre le Frw et l'euro est celui de la Banque nationale du Rwanda en date du 12/04/2013 : 1 € équivaut à 842,369537 Frw ; sur <http://www.bnr.rw/index.php?id=204>.

3.3.2 Le programme « Ubudehe »

Traditionnellement, l'Ubudehe était un système d'entraide mutuelle au niveau de la communauté, surtout à travers des travaux agricoles collectifs. Dans l'entretien réalisé avec Kayira³¹ (2012), on apprend que l'*Ubudehe* n'est pas un concept nouveau au Rwanda. Selon lui, la participation au développement et les actions collectives existent depuis bien longtemps au Rwanda. Les paysans labouraient les terres ensemble afin de préparer leur saison culturale. Ils étaient tous mobilisés pour s'aider les uns les autres, et ils devaient collectivement s'assurer que chaque ménage était prêt pour les travaux des semailles. Ils organisaient aussi des rencontres au niveau du village, au cours desquelles ils discutaient de leurs problèmes et identifiaient les personnes pauvres ayant besoin d'une assistance.

Le système de l'Ubudehe traditionnel est peu utilisé, puisque les ouvriers sont plutôt payés monétairement. Par contre, il est mis à profit pour permettre les activités collectives dans le cadre de la réduction de la pauvreté parmi la population au niveau local.

Pour le gouvernement du Rwanda, l'Ubudehe est adapté en vue de promouvoir la participation de la population au développement et à la résolution des problèmes au niveau local. A travers cette approche, la population réalise des activités de développement par le biais de travaux collectifs (construction d'école, routes de desserte agricole, centre de santé, terrasse radicale pour la protection du sol...) en utilisant les moyens disponibles et en faisant appel, le cas échéant, à l'assistance du gouvernement et aux bailleurs de fonds. Selon le MINECOFIN (2003) et le MINALOC (2006), les travaux collectifs réalisés dans le cadre du programme « Ubudehe » permettent de renforcer le capital social, la citoyenneté et la construction d'une société civile forte.

Contrairement au FARG qui s'occupe des rescapés du génocide, l'Ubudehe s'adresse à tous les pauvres. Les membres de la communauté locale identifient eux-mêmes les problèmes relatifs au développement à travers une approche participative et décident des actions à entreprendre. Le gouvernement local facilite le processus, répond aux demandes des communautés et fournit un appui technique dans le processus de mise en œuvre des projets retenus.

Créé en 2001 conjointement par le MINECOFIN et le MINALOC, le programme Ubudehe a été transféré en juillet 2004 du MINECOFIN au MINALOC en vue d'une meilleure coordination des actions communautaires par le Fonds de développement communautaire (CDF - *Common Development Fund* en anglais). En 2006, alors que le pays entrait dans la deuxième phase de sa politique de décentralisation, qui a consisté à donner aux gouvernements locaux plus de pouvoir, le concept Ubudehe a de nouveau été utilisé pour stimuler la participation et l'appropriation du processus de développement auprès de l'administration locale et de la population bénéficiaire (Niringiye, 2012).

La phase pilote a commencé en 2001 et s'est terminée en 2004. Elle a été financée par l'UE à concurrence de 1 000 000 d'euros (Niringiye, 2012).

³¹ Kayira Fidèle. Directeur adjoint chargé du développement économique local au sein du RLDSF.

Selon Uvin et Nyirankundabera (2003), les réalisations de la phase pilote du projet Ubudehe sont de trois ordres : (i) désignation et formation³² de deux personnes par cellule (entité administrative de base) sur la façon d'animer l'approche participative au niveau local. Au total, 400 personnes ont bénéficié de cette formation ; (ii) identification d'un petit projet communautaire n'excédant pas 600 000 Frw par cellule/village et financé directement sur les fonds du projet. Il a pour objectif de renforcer le capital physique et financier des populations bénéficiaires. Selon les résultats de l'évaluation, la majorité des projets communautaires sélectionnés par les assemblées de cellule dans la province de Butare portait sur l'élevage des chèvres. Le choix des chèvres s'explique par différentes raisons. Au niveau purement pratique, les contraintes budgétaires du projet Ubudehe/UE (600 000 Frw par cellule) ne permettent pas d'investir dans d'autres actions importantes. Le choix en faveur des chèvres reflète aussi un vrai sens des priorités : pour les paysans, le manque de fumier est perçu comme un problème prioritaire (en effet, cela est clairement ressorti des PPA³³), et on peut commencer à réduire la pauvreté avec un montant assez faible (l'achat d'une chèvre). De surcroît, la chèvre peut éventuellement rapporter un peu d'argent par la vente des chevreaux, de la viande, de la peau, etc. On ne sortira pas de la pauvreté avec une chèvre, certes, mais du moins, elle constitue une contribution appréciée ; (iii) identification d'un ménage pauvre au niveau du village par les pairs et financement de son projet jusqu'à 120 000 Frw. Cet aspect rend les paysans responsables dans la mesure où leur action a valeur de décision, soit de vouloir changer les conditions socio-économiques du ménage qu'ils connaissent bien. Au préalable, le ménage doit être capable de gérer le projet et de montrer qu'il aura un impact sur la réduction de la pauvreté.

A la fin de la phase pilote, le programme Ubudehe a été étendu sur tout le territoire national. Il comprend les dimensions de la cohésion sociale et de la stratégie du développement. Le concept devient rassembleur, est utilisé pour reconstruire la bonne image et l'histoire du pays qui vient de connaître la catastrophe du génocide. L'UE a ensuite financé le programme par une enveloppe de 23 338 883 € pour une durée de quatre ans (2005-2008) : *Decentralized Program for Rural Poverty Reduction* (DPRRR). D'autres partenaires ont rejoint le projet, notamment Action Aid qui a financé les formations et la logistique ainsi que le CDF qui gère 10 % du budget national rétrocédé par le ministère de l'Administration locale (MINALOC).

Les réalisations au cours de cette période sont au nombre de 25 000 microprojets communautaires, plus de 30 000 projets générateurs de revenus initiés au niveau des ménages pauvres et près de 50 000 encadreurs formés et mobilisés (MINALOC, 2010). Les données collectées sur 120 projets communautaires et 60 ménages dans 30 districts du pays et dans deux secteurs pour chaque district ont montré que l'élevage, la construction de salles de classe, l'eau, les routes et ponts représentent respectivement 26 %, 17 %, 13 % et 9 % des projets réalisés. Au niveau des ménages, l'élevage, le petit commerce, l'agriculture et l'artisanat ont respectivement constitué 45 %, 29 %, 19 % et 3 % des projets.

³² Plus spécifiquement, la formation portait sur deux volets : l'analyse de la pauvreté dans le village et dans les ménages. Les thèmes développés concernaient : (i) la compréhension de la pauvreté par les pauvres ; (ii) l'identification des causes et des conséquences ; (iii) la définition des catégories sociales ; (iv) l'analyse des priorités ; et (v) la mise en place d'un système institutionnel local.

³³ *Participatory Poverty Assessment* (PPA) : un processus participatif par lequel la population analyse au niveau du village ses problèmes de pauvreté et propose des solutions. Les réunions sont encadrées par d'autres paysans formés à cet effet et bénéficient de l'appui des autorités locales.

Ces réalisations ont eu des effets multiplicateurs sur l'accès au fumier et la production agricole, la création d'emplois hors agriculture par la mise en place de petits commerces, l'accès aux services de santé et à l'eau potable, la scolarisation et le développement des échanges dans le milieu rural.

3.3.2.1 Intégration d'Ubudehe dans la planification des districts

Les entités décentralisées, communément appelées dans le jargon de la décentralisation « les gouvernements locaux », ont intégré les composantes du programme Ubudehe dans leur planification depuis 2009. Elles ont été motivées par les succès initiaux réalisés pendant la phase pilote du projet. A partir de cette période, émerge un nouveau concept, « la Vision Umurenge 2020 Programme-VUP ». Le programme VUP a pour objectif principal d'accroître les capacités productives des pauvres et des personnes qui sont extrêmement vulnérables.

A partir de cette période, la planification du développement se fait au niveau du secteur (*Umurenge*), c'est-à-dire l'entité de base de l'administration locale. Sous cet aspect, le VUP reprend les actions d'Ubudehe en développant l'innovation, avec trois composantes dans le cadre de la protection sociale : les travaux publics, les services financiers et l'appui direct.

La sélection des projets de travaux publics ou des projets de demande de paquets de crédit est axée sur un processus de planification participatif en vue de promouvoir l'identification et la hiérarchisation des besoins de la communauté (dans le cas des travaux publics), l'agri-business ainsi que les opportunités d'emplois et d'affaires non agricoles (dans le cas des paquets de crédit). Ainsi, la planification commence avec l'identification, au niveau de l'agglomération (*umudugudu*), des principaux résultats attendus. Il faut ensuite dresser une liste de projets ou de paquets qui permettront d'atteindre ces résultats.

Le comité *d'umudugudu* émet des recommandations sur la prestation des travaux publics ou l'adoption des paquets de crédit. Ces recommandations sont examinées par le conseil *d'umudugudu*. L'approbation éventuelle des travaux publics est l'œuvre des conseils *d'Umurenge* et/ou du district, en fonction de la nature des travaux publics. La décision finale sera prise par l'équipe de gestion de VUP.

De même, le comité *d'umudugudu* émet des recommandations sur la fourniture d'un soutien direct aux ménages individuels et suit un processus similaire d'approbation, la décision finale étant prise par l'équipe de gestion de VUP.

Ces trois composantes du programme ne sont pas nécessairement mutuellement exclusives ; par exemple, les travaux publics peuvent être complétés par les paquets de crédit. En outre, une distinction est opérée entre un ménage et les membres du ménage. Il est tout aussi important de pourvoir aux besoins des femmes et des jeunes, qui représentent une fraction importante des capacités de production mais qui ne peuvent être chefs de famille. Ainsi, les conditions d'éligibilité à ces programmes visent à répondre aux préoccupations des femmes et des jeunes. Les composantes du programme et les projets sont mis en œuvre à travers une série de projets eux-mêmes conçus et coordonnés au niveau *d'Umurenge* et développés au niveau *d'umudugudu*. Les deux composantes du programme et les projets sont confiés à des spécialistes techniques dans des ministères sectoriels qui offrent également une orientation et des priorités stratégiques.

1) Les travaux publics

La notion de « travaux publics » se fonde sur l'expérience des projets à « haute intensité de main-d'œuvre » (HIMO). Etant donné que la propriété foncière privée est généralisée au Rwanda, les travaux publics peuvent être réalisés sur des terres tant publiques que privées (terrassement par exemple). Le terrassement vise l'amélioration de la productivité des terres par l'aménagement des bassins versants, des terrasses sur les collines, des mécanismes d'irrigation. Les travaux publics visent également la promotion des infrastructures de base (construction d'écoles, marché, centres de santé, routes de dessertes agricoles, ponts, travaux d'adduction d'eau potable). Les travaux publics sont aussi des moyens privilégiés en matière de mise en place des dispositifs de protection de l'environnement (reboisement, fossés antiérosifs...).

Les personnes issues des ménages pauvres sont sélectionnées pour réaliser ces travaux publics et bénéficient d'une rémunération de leur force de travail. Elles sont désignées parmi les ménages sans terres ou qui possèdent une parcelle d'une surface inférieure à 0,25 ha. Il faut pour cela être majeur (18 ans) et être capable de travailler 8 heures par jour. La proximité avec le lieu de travail est une condition nécessaire pour être éligible aux travaux publics. Il faut remarquer que toute sélection de la main-d'œuvre doit tenir compte de la représentativité des femmes à concurrence de 50 %. La rémunération journalière est de 1 000 Frw pour un travailleur ordinaire ; de 1 500 Frw pour un membre de comité et de 3 500 à 4 000 Frw³⁴ pour un *capita* (chef d'équipe). Les personnes sélectionnées pour les travaux publics bénéficient de formations sur la gestion de *petit cash*, l'épargne et le petit crédit, le travail coopératif, la santé communautaire, l'éducation et l'égalité homme/femme.

2) Les services financiers

Le VUP innove en matière de développement des coopératives et des petites et moyennes entreprises. Il offre des paquets de crédit en vue de lutter contre la pauvreté extrême et de promouvoir les opportunités d'entrepreneuriat et d'emplois non agricoles. Les crédits visent l'accès aux intrants agricoles (les semences améliorées, les engrais, les pesticides, la formation des agriculteurs ou l'adoption de la technologie) ; la mobilisation de l'épargne ; le financement des PGR hors agricoles.

Sous cet aspect, le VUP développe les services financiers en faveur des pauvres qui n'ont pas accès aux banques et aux IMF. Le taux d'intérêt exigé est de 2 % annuellement, alors que pour les banques et les IMF, le taux débiteur moyen est de 17 % (BNR, 2011). Il faut aussi reconnaître que des taux élevés sont particulièrement appliqués par les IMF (plus de 20 %).

Les crédits sont octroyés individuellement, aux groupements ou coopératives. Pour avoir accès au crédit VUP, il faut faire partie des catégories les plus pauvres ; faire une demande accompagnée d'un projet rentable financièrement ; démontrer des capacités de gérer le crédit, avoir un compte bancaire ; être intègre et reconnu au niveau du village. Les montants octroyés croissent en fonction du nombre de personnes en association ou en coopérative. Pour une

³⁴ Selon les données recueillies au cours de notre séjour sur le terrain à Rwamagana et à Bugesera, le revenu journalier local du marché de l'emploi pour les ouvriers agricoles, par exemple, est compris entre 600 et 700 Frw, avec quelques variations selon les régions, qui peuvent aller jusqu'à 25 % plus ou moins selon les secteurs. La rémunération des femmes est légèrement inférieure à celle des hommes, soit 500 Frw par jour (moins d'un dollar américain). Il faut cependant remarquer que pour les travaux Ubudehe, elles sont payées en suivant le même barème que les hommes.

seule personne, le montant maximum du crédit est de 60 000 Frw, 70 000 Frw par personne si les demandeurs sont entre deux et cinq, 80 000 Frw pour une association de six à 10 personnes et plus de 100 000 Frw pour plus de 11 associés (RLDSF, 2011).

Les débiteurs peuvent payer mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement, selon le genre de projet exécuté. Aucune garantie hypothécaire n'est exigée. Cependant, il faut une caution solidaire et une intégrité reconnue au niveau du village pour les demandeurs des crédits. Le contrat de crédit est signé entre le comité Ubudehe au niveau du village et les bénéficiaires, en présence de l'autorité locale. C'est également son représentant qui s'occupe du recouvrement. Les secteurs d'activités non agricoles sont plus encouragés, mais des financements pour les petits projets agricoles et d'élevage sont aussi octroyés.

3) L'appui direct

Les activités d'appui direct sont destinées à fournir des subventions aux membres les plus démunis et aux communautés les plus vulnérables. Les ménages éligibles sont ceux qui ne possèdent pas de terres cultivables ou qui ont une parcelle de petite dimension (inférieure à 0,25 ha) et dont aucun membre de la famille n'est capable de travailler. Un tel appui est destiné à ceux qui sont incapables de participer aux travaux publics et à ceux qui sont dépourvus de capacités productives pour être éligibles aux enveloppes de crédit.

Dans la pratique, l'AD consiste à transférer une somme d'argent sur un compte ouvert par le bénéficiaire dans le *Saving and Credit Cooperative* (SACCO³⁵). Le transfert mensuel varie entre 7 500 Frw (pour une personne dans le ménage) et 21 000 Frw (pour un ménage de cinq personnes et plus), en fonction de la composition du ménage (RLDSF, 2011). En plus, les ménages bénéficient de formations sur la gestion de *petit cash*, l'épargne et le petit crédit, le travail coopératif, la santé communautaire, l'éducation et l'égalité homme/femme. L'AD est octroyé pour une durée d'un an. Pour en bénéficier une seconde fois, le ménage doit faire l'objet d'une nouvelle sélection : il faut prouver sa situation de vulnérabilité et remplir les conditions nécessaires. Les ménages qui enregistrent des performances sont rayés de la liste des plus pauvres et peuvent alors bénéficier des autres composantes du programme VUP, telles que les travaux publics et les services financiers.

3.3.2.2 Les réalisations d'Ubudehe-VUP

Cette section présente les réalisations du programme pour les exercices 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 et son impact sur la résilience socio-économique des ménages vulnérables.

Il ressort du tableau ci-après que 41 milliards de Frw ont été injectés directement dans les ménages pauvres via le programme Ubudehe-VUP-2020. Les financements proviennent pour 54 % du gouvernement du Rwanda et pour 46 % des bailleurs de fonds³⁶.

³⁵ Umurenge SACCO est une initiative du gouvernement qui permet à la population rurale d'accéder aux services financiers (compte bancaire, épargne, crédit...). Les coopératives d'Umurenge SACCO sont installées dans les secteurs administratifs (entités administratives de base). A terme, l'objectif final est de permettre aux ruraux de bâtir une sécurité financière et d'investir dans des projets de développement.

³⁶ Données issues du rapport de *Rwanda Local Development Support Fund* (RLDF) en 2012.

Tableau 10. Apport aux pauvres sous forme de protection sociale (en milliers de Frw)

| Composantes | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 | Total | % |
|---------------------|------------|------------|------------|------------|------|
| Appui direct | 1 396 360 | 2 800 564 | 4 035 706 | 8 232 630 | 20,3 |
| Services financiers | 4 324 079 | 4 132 532 | 3 851 633 | 12 308 244 | 30,4 |
| Travaux publics | 6 759 195 | 8 977 224 | 4 233 478 | 19 969 897 | 49,3 |
| Total | 12 479 634 | 15 910 320 | 12 120 817 | 40 510 771 | 100 |

Source des données de base : rapports du RLDSF

L'appui direct couvre 20 % de ce fonds total, c'est-à-dire les transferts financiers aux ménages identifiés comme étant pauvres. Pour l'exercice 2011-2012, 27 631 ménages pour un total de 62 854 membres ont été bénéficiaires de l'AD. Parmi eux, ceux qui sont dirigés par des femmes sont évalués à 18 660, contre 8 971 dirigés par des hommes. Les services financiers représentent 30 %. Les bénéficiaires de crédits pour l'exercice 2011-2012 sont évalués à 14 956, avec 8 459 crédits personnels, 6 394 crédits accordés à des groupes de personnes et 103 aux coopératives. Les femmes représentent 48 % du total. Les crédits octroyés par le programme Ubudehe-VUP pour les exercices 2010 et 2011 représentent 13 % et 11 % quand on les compare avec ceux des IMF³⁷ (BNR, 2011). Il faut cependant remarquer que les données des IMF englobent les crédits des années antérieures : ce sont des cumuls de portefeuilles totaux. Ces ratios pourraient encore augmenter si on les compare directement avec les crédits attribués au cours d'une année.

Les rémunérations provenant des travaux publics ont couvert 49 % du total. Les emplois créés pour la même période 2011-2012 se montent à 94 397, dont 46 % pour les femmes. La rémunération moyenne pour ces emplois était de 44 847 Frw.

Les réalisations permettent-elles de réduire la pauvreté des ménages bénéficiaires ou d'induire la résilience socio-économique des ménages vulnérables ? Quels sont les effets d'entraînement induits par les activités du programme Ubudehe-VUP-2020 ? C'est ce que nous allons voir à présent.

3.3.2.3 Impact du programme Ubudehe-VUP

Nous nous appuyons sur les données de l'enquête intégrale des conditions de vie des ménages (EICV1, 2 et 3) et de l'évaluation menée par l'UE pour mesurer l'impact du programme Ubudehe-VUP-2020. Le revenu moyen des pauvres est estimé à 146 Frw/jour/adulte en 2000-2001 et à 150 Frw/jour/adulte en 2005-2006 (EICV, 1, 2 et 3). Avec les nouvelles composantes du VUP, un ménage bénéficiaire du transfert direct, par exemple, reçoit des montants calculés comme suit : 250 Frw pour le chef de ménage, 150 Frw pour le second dans la hiérarchie (l'épouse par exemple) et 100 pour les autres membres du ménage (maximum trois). Un ménage de cinq personnes et plus reçoit 700 Frw par jour (21 000 Frw/mois, soit 252 000 Frw/an), selon les données de 2012. Cette somme versée constitue un revenu complémentaire à celui que le pauvre produisait avant ce programme de protection sociale.

³⁷ Les portefeuilles crédits des IMF au Rwanda pour les années 2010 et 2011 représentent respectivement 32,3 et 37,8 milliards de Frw. Ces données proviennent du rapport de la Banque nationale du Rwanda pour l'année 2011.

Les composantes d'Ubudehe-VUP permettent de développer des échanges dans le monde rural sous les effets d'entraînement. En effet, les données collectées de l'EICV3 (2011) nous enseignent que 8 % des ménages au niveau national disent avoir augmenté leur revenu monétaire à partir des emplois obtenus dans le cadre des travaux publics et des crédits octroyés par le programme Ubudehe-VUP-2020. Seulement 1 % d'entre eux affirment que leurs revenus connaissent des variations à cause de la composante « appui direct ». Ceci paraît justifié par le fait que cette aide concerne les catégories de ménages les plus pauvres, n'ayant pas ou très peu d'opportunités dans l'agriculture (ménages sans terres). L'AD est directement consommé dans le cadre des besoins élémentaires (nourriture, habillement...).

Selon la même enquête, dans toutes les provinces du pays sauf à Kigali, la proportion des détenteurs de comptes épargnes a doublé, allant de 9 % (EICV2, 2005-2006) à 21 % (EICV, 2010-2011). Ceci s'explique par le fait que tous les bénéficiaires du programme Ubudehe-VUP-2020 sont payés à travers les banques ouvertes via le SACCO. Cette épargne semble, à notre avis, faible ou inexistante parce que le revenu des bénéficiaires est presque totalement consommé. Le point positif est, en effet, la possibilité de travailler avec les institutions financières et surtout de pouvoir payer le crédit si l'on en contracte un.

Les résultats de l'évaluation effectuée par l'UE en 2009 sur 120 projets collectifs et 60 ménages individuels dans le cadre du programme (UE, 2001-2008) montrent que 96 % des ménages interrogés affirment que les projets collectifs se sont réalisés dans les délais convenus. Plus de 31 % n'étaient pas satisfaits par les projets réalisés et 85 % estimaient que les fonds alloués aux projets étaient insuffisants. La même étude montre que, jusqu'en 2009, les bénéficiaires directs et indirects du projet Ubudehe étaient évalués à 1,4 million, soit 20 % de la population rwandaise. Durant la période 2005-2009, 50 000 personnes ont été formées sur le concept Ubudehe et sur les procédures de participation de la population au développement. 74 % des répondants affirment que l'approche Ubudehe est une stratégie efficace de lutte contre la pauvreté, par la création d'emplois et de revenus.

Dans le cadre de la sécurité alimentaire, 97 % des enquêtés affirment avoir amélioré leur alimentation. Cependant, 100 % des ménages se disent incapables de payer les frais de scolarité des enfants, et cela, surtout dans l'enseignement supérieur. Globalement, le revenu s'est amélioré (de l'avis de 95 % des répondants) mais reste faible, comme nous l'avons déjà montré dans les pages précédentes.

Qu'en est-il de l'impact de l'Ubudehe-VUP-2020 concernant les « services financiers » ? Il s'agit ici de voir si les crédits octroyés aux pauvres sont bien remboursés. Le tableau suivant donne la situation pour l'exercice 2009-2010.

Le capital exigible a été remboursé seulement à 54 %. Ceci est un grand problème pour les institutions comme pour les banques, car elles ont un objectif principal, celui de la rentabilité, de la liquidité et de la solvabilité. Mais, pour un projet de développement comme celui-ci, qui est censé venir en aide aux pauvres (social), cela n'est pas trop alarmant. Le programme a pour objectif d'apprendre aux pauvres à utiliser les finances, à développer des projets générateurs de revenus, et cela prend du temps. Les défaillances de remboursement sont aussi attribuables au système de gestion (étude des projets, mode de recouvrement, délai de recouvrement d'une année au maximum...) et au fait que certains paysans ont été habitués à recevoir des fonds non remboursables.

Tableau 11. Crédits octroyés par les services financiers Ubudehe-VUP en 2009-2010
(en milliers de Frw)

| Province | Crédit octroyé | Total exigible | Crédit remboursé | % des crédits remboursés |
|----------|----------------|----------------|------------------|--------------------------|
| Kigali | 256 947 | 262 087 | 142 846 | 50 |
| Est | 1 088 015 | 1 116 361 | 553 299 | 50 |
| Ouest | 1 035 813 | 1 058 595 | 642 317 | 61 |
| Sud | 1 132 432 | 1 073 985 | 557 234 | 52 |
| Nord | 805 541 | 820 513 | 460 570 | 56 |
| Total | 4 318 748 | 4 331 541 | 2 356 266 | 54 |

Source des données de base : rapports de RLDSF

Malgré les réalisations du programme VUP, il est évident que de nombreux défis doivent être relevés. Sa faible couverture représente un problème majeur. De plus, il est évident que de nombreux groupes vulnérables de la population ne bénéficient pas d'un taux de couverture ou d'appui adéquat. La plupart des enfants les plus vulnérables ont besoin d'une assistance financière supplémentaire, mais les moyens du pays ne permettent pas d'arriver à un tel niveau de prestation. Les programmes de protection sociale ou les lignes de financement sont encore trop souvent de petite envergure ou susceptibles de se chevaucher. Les programmes doivent être consolidés afin d'augmenter leur efficacité. Concernant la coordination des interventions de protection sociale, le système de suivi et d'évaluation doit être renforcé pour en observer l'impact et obtenir des résultats fondés sur des données tangibles pour tous les programmes.

3.3.3 Le programme *One Cow per one Poor Family* (Girinka Munyarwanda)

Comme le fonds FARG et le programme Ubudehe, la distribution de vaches aux ménages pauvres fait aussi partie des plans de protection sociale et de réduction de la pauvreté au Rwanda. Ce projet vise le renforcement du capital physique productif. Il a été mis en place en 2006 à l'initiative du président de la République, et est connu également sous le nom de *Girinka Munyarwanda*. Contrairement aux deux programmes précédents, Girinka ne cible pas les ménages les plus pauvres. Le choix des bénéficiaires tient compte de la capacité d'entretenir la vache en stabulation, une pratique obligatoire depuis 2006 (EDPRS, 2008). En définitive, pour recevoir une vache, il faut posséder des terres dont la surface est comprise entre 0,3 et 0,7 ha (RADA, 2006) afin de produire le fourrage et disposer d'une autre partie pour les cultures vivrières.

Le programme bénéficie du financement du budget ordinaire de l'Etat et d'appuis des divers bailleurs de fonds. Il fonctionne sous la supervision du ministère de l'Agriculture et des Ressources animales.

Qu'est-ce qui a motivé le choix de la vache comme stratégie de réduction de la pauvreté ?

Dans la culture rwandaise, la vache est un signe de richesse. Dans le Rwanda ancien, la vache représentait la beauté et la suprême richesse (Mukasonga, 2013). Pour Vansina (2001), les *Inyambo*, une des races locales de vaches « ankole » au Rwanda, symbolisaient « *la beauté royale, son autorité mystérieuse* ». Elles étaient « *l'expression la plus concrète du montant*

inouï de richesses que le peuple attribuait au roi et celle de l'étendue de son pouvoir puisque les Inyambo mobilisaient tant de terres, tant de personnels et requéraient tant de soins ».

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, parmi les mécanismes qui activent la résilience, figurent ceux qui prennent source dans la culture de la population. En plus du prestige, la possession d'une vache permet de produire des fertilisants, de créer des emplois et d'activer des échanges ; bref, d'augmenter les revenus des ménages. Comme la vache est un actif, elle sert également d'objet d'hypothèque dans les institutions financières. Il faut enfin reconnaître que les échanges de vaches par donation ou lors de la remise de la dot pour le mariage facilitent la cohésion sociale de la population.

La sélection des bénéficiaires des vaches se déroule au niveau le plus bas de l'administration locale (*Umudugudu* - village). Ils sont choisis par les pairs les plus proches. Le fait d'impliquer la population dans le choix du bénéficiaire est vital parce que cela facilite le contrôle direct du déroulement de l'action et le suivi de l'entretien de la vache. Les autorités locales président la séance de sélection et dressent les listes des ayants droit, puis les envoient à l'échelon supérieur pour exécuter la distribution. Il faut aussi noter qu'est signé un contrat tacite entre le bénéficiaire et l'autorité locale pour la redistribution (*Kwitura*) de la première génisse à d'autres ménages pauvres du village, afin de perpétuer la distribution et combattre efficacement la pauvreté.

3.3.3.1 Les réalisations du programme Girinka

Entre 2006 et 2012, un total de 114 803 vaches a été distribué aux ménages pauvres du Rwanda. Ceci constitue un investissement important du capital productif pour les ménages bénéficiaires. Les vaches qui leur sont confiées sont de la race locale « ankole », des hybrides et des frisonnes (race pure ou pur sang). Les races exotiques sont importées d'Afrique du Sud et d'Europe, notamment d'Irlande du Nord. Par estimation, le coût d'acquisition d'une vache hybride est de 500 000 Frw, contre 250 000 Frw pour la race locale et 1 000 000³⁸ pour une frisonne.

Tableau 12. Nombre de vaches distribuées de 2006 à 2012

| Province | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 06/2010-06/2011 | 07/2011-12/2012 | Total |
|----------|-------|--------|--------|--------|-----------------|-----------------|---------|
| Nord | 648 | 1 384 | 3 567 | 6 637 | 10 416 | 102 | 22 754 |
| Est | 102 | 4 191 | 12 189 | 6 096 | 5 696 | 338 | 28 612 |
| Ouest | 463 | 3 005 | 3 552 | 16 136 | 6 026 | 84 | 29 266 |
| Sud | 1 561 | 5 028 | 8 924 | 9 782 | 6 829 | 72 | 32 196 |
| Kigali | 236 | 331 | 467 | 375 | 566 | 0 | 1 975 |
| Total | 3 010 | 13 939 | 28 699 | 39 026 | 29 533 | 596 | 114 803 |

Source des données de base : rapports de RARDA

Il a été difficile de trouver les masses monétaires investies dans le programme Girinka, à cause de la diversité des acteurs qui y interviennent. En effet, pour l'année 2010, 50 % des vaches distribuées proviennent des institutions publiques (les ministères, les entités

³⁸ Entretiens avec les gestionnaires du *Rwanda Animal Resources Development Authority* (RARDA) en juillet 2012.

décentralisées et les entreprises publiques). Les ONG ont, quant à elles, donné 25 % des bêtes. Il faut noter également l'existence de toute une gamme d'ONG locales et étrangères. Dans la province de l'Est, c'est surtout *Send a Cow*³⁹ qui opère depuis 2005. Nous verrons, dans l'analyse des données de terrain, ses réalisations dans le district de Rwamagana. Les autres acteurs, c'est-à-dire les particuliers, les églises, les banques et les IMF, financent le projet à hauteur de 25 % (RARDA, 2010).

L'on remarque aussi à travers la lecture du tableau ci-avant, une tendance croissante de la distribution des vaches jusqu'en 2009, puis une inflexion suivie d'une décroissance. Après 2009, le programme mise davantage sur la redistribution des bénéficiaires aux autres ménages pauvres, *Kwitura*. Les vaches octroyées ont été bien plus nombreuses dans les provinces du Sud et de l'Ouest, qui présentent les taux les plus élevés de pauvreté au niveau national : respectivement 67 % et 65% (EICV, 2011).

Nous avons voulu estimer l'investissement total lié au renforcement du capital physique « vache ». Pour ce faire, nous avons travaillé sur une hypothèse faible, en considérant par exemple que le coût moyen d'acquisition de la vache peut être évalué à 350 000 Frw (valeur proche de celle de la race locale). A ce prix, on trouve qu'environ 40 milliards de Frw seraient déjà investis dans le programme Girinka. A ceci s'ajoutent les formations sur la gestion de l'élevage et les projets en général dont bénéficient les éleveurs, qui renforcent aussi leur capital humain.

On peut, au sujet de ce programme, se poser différentes questions. Quels sont les acquis du projet Girinka à court terme ? Les vaches distribuées s'adaptent-elles aux conditions de l'élevage en stabulation ? Les bénéficiaires sont-ils capables de les entretenir ? Quelles sont la productivité et la rentabilité de la vache ?

Le chapitre 5 apportera des éléments de réponse à ces questions. A ce stade, nous nous contentons d'analyser les tendances générales de l'évolution globale de l'élevage des bovins et de ses produits dérivés dans le cadre du programme Girinka.

3.3.3.2 Les acquis du programme Girinka

Comme nous l'avons montré plus haut, le programme Girinka a eu un impact positif sur l'augmentation de l'effectif de l'élevage bovin au Rwanda. Le tableau ci-après présente, de façon générale, l'évolution du cheptel bovin et la production laitière au Rwanda.

³⁹ *Send a Cow* est une ONG fondée par un groupe de fermiers chrétiens britanniques. Elle est opérationnelle au Rwanda depuis 2006. Elle travaille avec plus de 3 000 fermiers vulnérables dans sept districts comme Gasabo, Rwamagana, Kayanza, Bugesera, Kikukiro, Kirehe et Nyanza. Son objectif est d'éradiquer l'extrême pauvreté en assurant la sécurité alimentaire par le développement socio-économique, intégrant l'élevage et l'agriculture, tout en préservant l'environnement. Dans le district de Rwamagana, *Send a Cow* a distribué 197 vaches laitières dont 60 aux VRG de l'association Ababerarugo.

Tableau 13. Evolution des vaches et productions dérivées

| Désignation | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|--------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Total bovins | 1 059 000 | 1 147 000 | 1 195 000 | 1 218 000 | 1 334 820 | 1 143 230 |
| BI | 231 | 852 | 2 943 | 4 035 | 3 936 | 0 |
| BE | 0 | 2 944 | 2 472 | 4 493 | 11 039 | 0 |
| PL | 144 888 | 166 733 | 145 000 | 145 000 | 183 000 | 183 000 |
| PLI | 140 | 169 | 226 | 116 | 165 | 0 |
| PV | 28 600 | 31 200 | 36 960 | 35 360 | 36 400 | 34 840 |

Source des données de base : statistiques de la FAO (2013)

BI = bovin importé, BE = bovin exporté, PL = production laitière, PLI = production laitière importée, PV = production de la viande.

Note : la production laitière est exprimée en milliers de litres, les bovins importés et exportés sont exprimés en têtes et la production de viande en tonnes.

L'importation des vaches intervient depuis 2006, une année au cours de laquelle le programme a été mis en place. Elle vise l'acquisition des races potentiellement productives. Puisque la race pure coûte cher et est difficile à entretenir, les vaches distribuées aux pauvres sont souvent des hybrides. De plus, elles s'adaptent mieux aux conditions climatiques que les vaches de race pure. Le tableau montre aussi que c'est à partir de 2007 que commence l'exportation intensive des vaches. Ce sont les races locales qui sont généralement écoulées à l'Est de la République démocratique du Congo et au Burundi, pour diminuer le cheptel afin de s'adapter aux pratiques de l'élevage en stabulation. La production laitière augmente, même si la quantité n'est pas suffisante pour couvrir le marché intérieur.

En ce qui concerne l'impact du programme Girinka Munyarwanda, les résultats de l'étude menée par Argent *et al.* (2013) montrent que les vaches octroyées aux pauvres ont permis d'améliorer l'alimentation par la consommation du lait et de diversifier les revenus par la vente d'une partie du lait produit. Les vaches leur ont également permis de produire des fertilisants utiles pour l'agriculture et également d'augmenter les actifs productifs grâce aux nouvelles progénitures. Les auteurs ont aussi constaté que seulement 31 % des vaches reçues sur une période d'une année produisaient du lait (alors que les prévisions étaient de 67 %). Ces différences s'expliquent par le fait que Girinka a permis de distribuer beaucoup de vaches de la race locale « ankole », qui a une potentialité laitière faible (à peine 2 litres par jour) mais qui s'adapte bien au climat. Par ailleurs, pour les races exotiques (hybride et pure), à potentialité laitière supérieure, le fourrage et l'eau ne sont pas en quantité suffisante.

Il faut enfin remarquer que plus de 95 % des bénéficiaires du programme Girinka utilisent des fumiers organiques dans leurs champs, et 20 % disent qu'ils arrivent à en vendre une partie. Globalement, 90 % des bénéficiaires affirment que leurs conditions socio-économiques se sont améliorées grâce à la vache. Schématiquement, les acquis du programme peuvent être résumés comme suit :

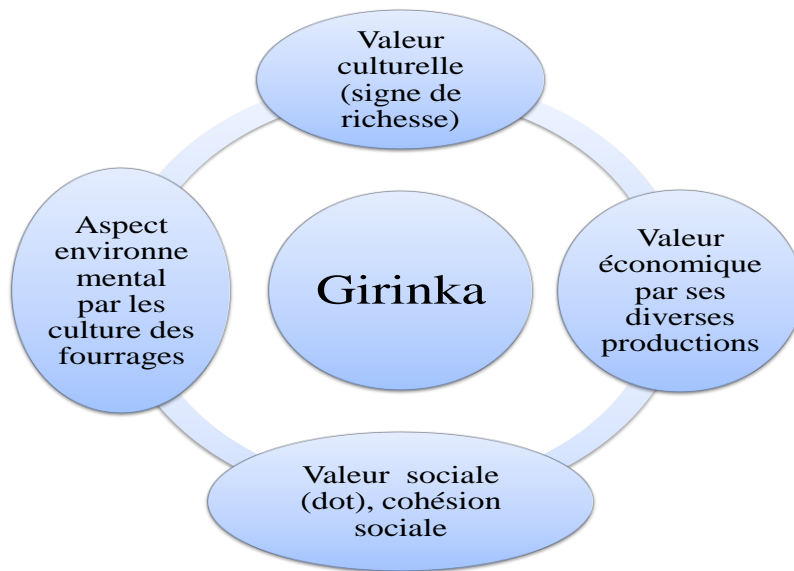


Figure 8. Implication du programme Girinka

Source : Etabli par l'auteur sur la base du cadre conceptuel (2013)

La vache au Rwanda est un signe de richesse du point de vue culturel. Le détenteur de la vache dispose d'une considération sociale importante en milieu rural. Dans la culture rwandaise, la remise de la dot se fait par la donation d'une vache ; elle permet, en effet, la cohésion sociale entre les familles qui s'unissent par le mariage. Il faut aussi reconnaître que la possession d'une vache est un gage d'accès au crédit bancaire. Elle est considérée comme une garantie par le débiteur. Pour les agriculteurs, l'élevage permet d'améliorer la production agricole par l'utilisation de fertilisants produits par le compost. Par ses différentes productions laitières, par sa viande, la vache facilite les échanges économiques et constitue l'épargne par excellence en milieu rural. En effet, lorsqu'on a vendu l'excédent de production ou lorsqu'on a gagné de l'argent par le biais du salariat, on le garde sous forme de vache.

Les programmes de protection sociale évoqués dans ce chapitre ont permis d'améliorer les conditions socio-économiques des ménages vulnérables, notamment par l'accès à l'éducation, au logement, aux services financiers, aux actifs productifs (vaches) et par la création d'emplois. Ces programmes ont favorisé l'entreprenariat par le développement du petit commerce et la professionnalisation du monde rural. Il existe actuellement des coopératives de paysans qui s'occupent de la réhabilitation des routes de dessertes agricoles.

Au-delà des petites activités des populations rurales pauvres, le VUP a mis en place des entreprises coopératives dans le milieu rural, qui créent des emplois pour les cadres universitaires⁴⁰. En effet, les travaux liés à la réhabilitation des routes, au reboisement (et à la préparation des pépinières), à diverses constructions ainsi qu'à l'aménagement des terrasses radicales requièrent une expertise poussée. C'est ainsi que des entrepreneurs ont créé ou décentralisé leurs activités au niveau des districts pour exécuter des contrats offerts par le

⁴⁰ Durant le travail de terrain, nous avons rencontré des responsables des coopératives qui exécutent les travaux de réhabilitation des routes et de reboisement. Les responsables de ces coopératives sont des cadres universitaires ou des détenteurs d'un diplôme d'humanités (niveau secondaire) avec une longue expérience.

VUP. Des règles de sélection de la main-d'œuvre existent afin de respecter les procédures de recrutement parmi les plus pauvres. Parfois, la liste des travailleurs est soit imposée, soit validée par le district.

Comme l'écrivent Mkwezalamba et al. (2011) : « *Le Rwanda présente un cas de réussite remarquable grâce à la mise en place d'un système combinant plusieurs mécanismes de protection sociale : une assurance santé universelle (couvrant 91% de la population), l'éducation gratuite pour tous, des transferts sociaux de type régime de retraite, le programme Vision 2020 Umurenge (VUP), l'assistance aux survivants du génocide et le programme "une vache par famille". Le gouvernement attribue le succès de ce programme à une diminution générale de l'extrême pauvreté, dont le taux est tombé de 39 % en 2006 à 34,5 % en 2009.* »

Il faut noter que l'impact des politiques de protection sociale (PPS) est limité par diverses contraintes. En effet, selon les données fournies par le *Rwanda Local Development Fund* (RLDSF, 2012-2013), les activités du VUP ont été réalisées dans 150 secteurs parmi les plus pauvres du pays pour les composantes « travaux publics et services financiers ». Le taux de couverture nationale est de 36 % si l'on tient compte de tous les secteurs du pays. Il faut aussi remarquer que même au niveau des secteurs couverts, le VUP ne crée pas des emplois pour tous les pauvres. Pour la même période mentionnée, sur 161 246 ménages identifiés comme pauvres dans les zones opérationnelles du VUP, seuls 89 011 ont bénéficié des travaux publics (soit 55 %). La composante AD, quant à elle, a ciblé 180 secteurs au niveau national, soit un taux de couverture de 43 %. De plus, il est évident que de nombreux groupes vulnérables ne bénéficient pas d'appuis adéquats. Il a été observé, durant la première enquête approfondie⁴¹, que le paquet octroyé par le VUP est jugé insuffisant pour couvrir les besoins des ménages les plus vulnérables. Les enfants qui vivent seuls, les malades, les handicapés et les personnes d'un âge avancé ont besoin d'une assistance financière supplémentaire. Les programmes de protection sociale ou les lignes de financement sont encore trop souvent de petite envergure (5 % du budget national). Les bénéficiaires du programme VUP font aussi état d'irrégularités dans le versement de l'appui direct. Une meilleure coordination serait souhaitable pour faire parvenir à temps l'aide aux pauvres.

Après avoir présenté les politiques de protection sociale en rapport avec la résilience, nous allons voir, dans le chapitre 4, comment se construit le processus de résilience des VRG à travers leur association, l'AVEGA.

⁴¹ Il est à noter que les veuves d'un âge avancé, malades ou handicapées bénéficient d'une assistance particulière de l'Etat et des autres veuves sous forme d'appui direct. Les coopératives au niveau du village ont aussi pour objectif d'aider celles qui ne peuvent travailler. La production agricole des coopératives des veuves à Bugesera est partagée équitablement entre les membres, sans tenir compte de l'effort de chacun ; bref, il s'agit d'une promotion de l'économie sociale (plus de solidarité dans le malheur). Il ressort des résultats de la première enquête approfondie que 93 % des bénéficiaires de l'AD affirment qu'il reste insuffisant pour couvrir les besoins des ménages. Ce qui est normal pour des personnes qui n'ont presque pas d'autres sources de revenus.

Chapitre IV. L'AVEGA et la résilience des veuves du génocide

« Nous changerons notre regard sur le malheur et, malgré la souffrance, nous chercherons la merveille. La résilience est l'art de naviguer dans les torrents. » Cyrulnik B. (1999)

Ce chapitre présente l'AVEGA⁴² à travers ses missions, ses objectifs, ses partenaires et ses réalisations. Il montre ensuite comment cette association a redonné l'envie de vivre à des milliers de veuves désemparées par les situations traumatiques à la fin du génocide. A cet effet, elle est considérée par les veuves du génocide comme le principal « *tuteur de résilience socio-économique* », parce qu'elle sert d'interface entre les partenaires et les bénéficiaires finaux des actions développées. L'AVEGA met également en œuvre des investissements, notamment le centre d'accueil de Rwamagana et la pratique de l'élevage des vaches et porcs qui permettent à terme de s'autofinancer. Dans ce chapitre, toutes les données quantitatives présentées concernent seulement la province de l'Est, l'objectif étant de présenter les réalisations de l'AVEGA, ses partenaires et ses bénéficiaires directs dans le contexte précis de cette zone d'étude. Ce chapitre se termine par une question d'évaluation : l'association est-elle résiliente ?

4.1 Présentation de l'AVEGA

Cette section présente l'AVEGA à travers son organisation et ses divers partenaires.

4.1.1 Missions, objectifs et activités de l'AVEGA

La mission de l'AVEGA est d'œuvrer pour l'épanouissement et la réintégration des veuves du génocide par l'amélioration de leurs conditions psychosociales et socio-économiques dans la solidarité, la justice et la paix sociale⁴³. Elle poursuit les objectifs suivants : (i) promouvoir la solidarité entre les membres ; (ii) mener des activités susceptibles de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des veuves ; (iii) promouvoir l'éducation des orphelins du génocide ; (iv) perpétuer la mémoire des victimes du génocide...

Les activités de l'association sont réalisées à travers ses quatre départements : (i) opérations économiques et sociales ; (ii) administration et finances ; (iii) psycho-médical ; et (iv) plaidoyer, justice et information. Dans la présente recherche, nous nous sommes davantage intéressés aux activités socio-économiques.

4.1.2 Structure organisationnelle

L'AVEGA est une organisation en maturité, avec dix-huit ans d'existence. En 1995, l'association a commencé ses activités avec son siège à Kigali. Celui-ci supervisait les suivis de toutes ses actions au niveau national. C'est en 2000 qu'elle a décentralisé ses activités par la création de la coordination provinciale de l'Est, à Rwamagana. Actuellement, elle a ouvert les branches Ouest, Nord et Sud. Les bureaux provinciaux sont dotés d'un personnel permanent qui assure les activités de l'association au quotidien. Le siège, communément appelé aussi le secrétariat exécutif, coordonne les projets de toutes les provinces.

⁴² « Association des Veuves rescapées du Génocide - Agahozo » (AVEGA).

⁴³ AVEGA, *Plan d'actions 2007*, Kigali.

Selon son statut, l'AVEGA possède des organes centraux et régionaux. Parmi les organes centraux figurent : (i) le congrès national ; (ii) le conseil d'administration ; (iii) le comité exécutif ; (iv) le conseil de surveillance ; et (v) le conseil d'arbitrage. Les organes régionaux, quant à eux, comprennent : (i) le congrès provincial ; et (ii) le comité provincial. Dans tous les districts, on trouve aussi : (i) l'assemblée générale de district ; (ii) le comité de district ; et (iii) le comité de secteur. Le congrès est l'organe suprême de l'association, dont il définit la politique générale. Le conseil d'administration est chargé de prendre les décisions urgentes, dans les cas où il n'est pas possible d'attendre la tenue du congrès national. Le comité exécutif réalise le programme de l'association. Ses membres sont élus pour un mandat de trois ans parmi les membres effectifs. Le comité de surveillance contrôle le fonctionnement de l'association et le conseil d'arbitrage tranche les différends pouvant naître dans l'association.

4.1.3 Principaux partenaires de l'AVEGA

La capacité de connexion ou de collaboration avec divers acteurs est une caractéristique de la résilience pour les communautés et les organisations (Schmale, 2012). En effet, le partenariat porte essentiellement sur le soutien, les conseils, l'aide matérielle et les services. En vue de résoudre ses divers problèmes, l'AVEGA travaille en étroite collaboration avec des acteurs nationaux et étrangers. Sans être exhaustifs, nous pouvons citer :

- a) Les institutions publiques, comprenant les ministères et les commissions nationales.
- b) Les ONG locales et internationales.
- c) Les agences de développement.

Les institutions publiques mobilisent les ONG étrangères pour exécuter les politiques de protection sociale. A ce titre, on peut citer *Send a Cow*, qui travaille étroitement avec le ministère de l'Agriculture et des Ressources animales pour distribuer des vaches laitières aux ménages pauvres. En outre, les ONG locales mobilisent des fonds auprès des partenaires pour financer les petites organisations locales.

4.1.3.1 Les institutions publiques et les commissions nationales

Les institutions publiques assurent l'appui politique de l'association AVEGA dans ses activités de rétablissement du bien-être de ses membres. Les principales institutions retenues sont les suivantes :

- a) Le MINALOC, qui a dans ses attributions la gestion du fonds FARG et d'autres programmes de protection sociale comme Ubudehe-VUP, qui travaillent étroitement avec les veuves. Ces programmes ont été développés dans le chapitre précédent.
- b) Le ministère de la Justice apporte son aide pour défendre les intérêts légaux des ménages des veuves. Cette collaboration se manifeste dans le fait de conseiller, d'accompagner et d'orienter les membres de l'AVEGA vers les instances judiciaires. Pour sa part, l'AVEGA organise aussi une assistance juridique auprès des juridictions, forme les membres en matière de droit et de procédures judiciaires, et conscientise les membres sur leurs droits et obligations.
- c) Le ministère de la Santé collabore avec l'AVEGA pour soigner ses membres et gérer les centres de santé construits par elle. En effet, trois centres de santé, construits par l'AVEGA à Kigali, Rwamagana et Ntarama (Bugesera), ont été confiés au ministère de la Santé pour en assurer la gestion depuis 2011.

- d) Le ministère du Genre et de la Promotion de la Femme collabore avec l'AVEGA dans le cadre général de la promotion de la femme au Rwanda.
- e) L'AVEGA collabore particulièrement avec le ministère de l'Education pour solliciter des échéances favorables pour le paiement des frais de scolarité des enfants n'ayant pas obtenu une bourse auprès du FARG. Ce sont des enfants issus de ménages vulnérables ou des enfants chefs de ménage.
- f) Parmi les commissions qui collaborent avec l'AVEGA, on peut citer la Commission nationale de lutte contre le sida (CNLS), la Commission nationale de lutte contre le génocide (CNLG) et la Commission nationale pour l'unité et la réconciliation (CNUR).

4.1.3.2 Les ONG locales

Parmi les ONG locales les plus actives, on peut citer :

- (i) *IBUKA*, collectif des associations des rescapés. L'AVEGA est membre d'*IBUKA*. Les deux associations mobilisent les partenaires pour venir en aide aux rescapés. Au niveau national, il faut reconnaître qu'*IBUKA* est une grande association, ayant une importante capacité de mobilisation pour ses membres. Elle traite plus les plaidoiries et dispose d'une grande notoriété. C'est elle qui fait le suivi régulier de la gestion du fonds public FARG.
- (ii) *Imbuto Foundation* de Madame Jeannette Kagame, épouse du président de la République. Celle-ci a assisté les membres de l'AVEGA par la mise en place d'un fonds de garantie qui facilite l'accès aux crédits bancaires pour les veuves. Dans la suite de ce travail, nous présenterons les crédits reçus et leurs utilisations par les ménages les plus pauvres.
- (iii) *Profemmes / Twese hamwe* est un collectif de 58 associations rwandaises (dont l'AVEGA) œuvrant pour la promotion de la femme, de la paix et du développement. C'est un cadre de solidarité et de concertation entre des organisations mobilisées en faveur de l'amélioration de la position de la femme dans la société ainsi qu'un centre de services, un cadre thématique et un lieu d'élaboration des politiques et d'influences stratégiques. Avec l'AVEGA, cette organisation a construit les 75 premières maisons de veuves du génocide à Ntarama-Bugesera, en 1995.

4.1.3.3 Les ONG internationales

Il faut reconnaître que l'AVEGA est dotée de responsables ayant des capacités de plaidoiries remarquables. Nous retenons ici les principales ONG qui ont financé les activités réalisées par l'AVEGA. Il nous a cependant semblé difficile de trouver l'apport de chaque bailleur. Les rapports fournis détaillent les activités sans montrer l'aspect lié au financement. Dans l'analyse des rapports, il est cependant facile de définir les domaines d'intervention de chaque bailleur. Ci-après est donnée la liste non exhaustive des bailleurs :

- a) *Catholic Agency for Overseas Development (CAFOD)*⁴⁴, qui finance en priorité le volet *counselling* et les projets générateurs de revenus.
- b) *Care and Treatment Project*⁴⁵, qui appuie la mise en place des projets générateurs de revenus.
- c) *CHRISTIAN AID*, qui s'occupe de la réhabilitation des maisons de veuves.
- d) *International Center for AIDS Care and Treatment Programs (ICAP)*⁴⁶ et *Department for International Development (DFID)* de la coopération britannique, spécialistes du traitement du VIH/SIDA.
- e) *International Research & Exchanges (IREX)*⁴⁷, qui contribue au renforcement des capacités des agents de l'AVEGA.
- f) *Survivors Fund (SURF)*⁴⁸ et *MSAADA*⁴⁹, qui interviennent dans divers programmes dont essentiellement le paiement des salaires du personnel, les projets générateurs de revenus des veuves et la construction du centre d'accueil à Rwamagana.

4.2 Activités en rapport avec la résilience de l'AVEGA

La question de la résilience socio-économique des VRG est complexe au Rwanda post-génocide. En effet, les rescapés ont assisté aux massacres et tortures de leurs enfants, parents, conjoints... sans pouvoir leur venir en aide ni même organiser leurs funérailles. D'autres ont été séparés de leurs proches pendant la période de la chasse à l'homme, tout en espérant les retrouver un jour. Ils y ont cru pendant longtemps, mais hélas, l'attente fut bien trop longue. Dans le village de Nyagasambu (Rwamagana), une veuve nous a révélé qu'elle se réveillait souvent la nuit et allait revisiter la colline où habitait sa famille décimée. Sur les 50 membres de sa famille élargie, seules deux vieilles dames ont survécu !

⁴⁴ CAFOD – *L'Organisation catholique pour le développement d'outre-mer, Caritas Angleterre et pays de Galles, est mieux connue sous le nom d'Organisation catholique pour le développement d'outre-mer (CAFOD). Elle collecte des fonds au sein de la communauté catholique mais aussi grâce à des parrainages, des dons et des subventions pour soutenir le travail effectué en matière de justice sociale et de développement à long terme en Afrique, en Asie, en Europe de l'Est, en Amérique latine et au Moyen-Orient, et pour sensibiliser le public aux problèmes rencontrés par les personnes les plus démunies à travers le monde.*

⁴⁵ CTP est un projet qui a été financé par la Grande-Bretagne. Il fournit des antirétroviraux à plus de 2 500 personnes atteintes du VIH/SIDA et aux VRG ainsi qu'à leurs dépendants.

⁴⁶ L'ICAP a été créé en 2004 par le Dr Wafaa El-Sadr de Columbia University's Mailman School of Public Health. Il s'occupe du traitement du VIH dans plusieurs pays en développement, surtout en matière de prévention de la transmission de la mère à l'enfant. Au Rwanda, l'ICAP est un partenaire du gouvernement pour la prévention du VIH et le traitement. Il s'occupe du renforcement des capacités, du suivi et de l'évaluation, des formations des agents de la santé, des laboratoires. Avec l'AVEGA, l'ICAP soutient les veuves violées et infectées par le VIH pendant le génocide.

⁴⁷ L'IREX est une ONG internationale fondée en 1968 par les universités américaines. Elle a pour objectif de promouvoir le leadership et les innovations durables. L'IREX s'occupait, au départ, d'administrer les échanges entre les universités américaines et celles de l'ex-Union soviétique et de l'Europe de l'Est. Au Rwanda, l'IREX travaille pour la promotion du développement communautaire.

⁴⁸ Survivors Fund (SURF) est une ONG fondée par Mary Kayitesi Blewitt, de nationalité britannique et d'origine rwandaise. Elle a perdu plus de 50 membres de sa famille pendant le génocide perpétré contre les Tutsis en 1994. Elle a aussitôt fondé cette ONG pour mobiliser des fonds et aider les victimes du génocide, spécialement les veuves d'AVEGA. L'ONG finance des bourses pour les études, des projets générateurs de revenus. Avec d'autres partenaires, Survivors Fund a financé la construction du centre d'accueil du Rwanda, un grand projet qui, à terme, permettra d'autofinancer les activités d'AVEGA.

⁴⁹ Msaada est une ONG qui a été fondée en 2005 par Fergal Keane et Billy Kelly, en Grande-Bretagne. Msaada assiste les VRG par la mise en place de projets générateurs de revenus, spécialement par la distribution de vaches laitières.

A Ntarama (Bugesera), une veuve nous a confié qu'elle dormait la journée et se réveillait plusieurs fois la nuit pour surveiller les fantômes et les esprits des morts qui viennent traire sa vache. Comme le note Mugesera, cité par Munyaneza (2009), « *les morts visitent les survivants et se parlent à demi-mot, puis se quittent sans vraiment se quitter* ». Cette femme venait de se marier juste avant le génocide. Elle a perdu toute sa famille, du côté de son père, mais également sa belle-famille. Elle a bénéficié, comme ses pairs, des services de *counselling*, mais ne s'est jamais remise du traumatisme.

Le génocide est donc, pour les rescapés, un terrible traumatisme. Il a détruit le tissu social et a raccourci les perspectives de leur bonheur (Hatzfeld, 2007). Ainsi : (i) pour la veuve V₇⁵⁰, « *le génocide est le plus terrible malheur jamais vécu - ni ibyago bikomeye twahuye nabyo* » ; (ii) selon V₃, « *le ciel est tombé sur nous - twaguweho nishyano, ijuru ryatuguyeho* » ; (iii) pour V₂, « *le génocide nous a coupé les branchements, le réseau social - yaduciy'amaboko* ». Bref, il a détruit non seulement la famille, mais également le tissu social sur lequel s'appuyer. Les veuves affirment aussi que la pauvreté qu'elles subissent est liée à la perte des enfants, de la famille...

Cette dernière perception de la pauvreté par les veuves coïncide plus ou moins avec celle de Martens et Marysse (2003). Dans leur recherche, au Congo, un pauvre est défini par les habitants de Kinshasa comme « *mobola* », ce qui veut dire quelqu'un « qui n'a plus personne sur qui s'appuyer ». Ce n'est pas le manque économique qui est déterminant, mais le manque de réseau social.

Pour revivre, il faut rebondir, faire preuve de résilience. Le travail de l'association AVEGA est de parvenir à vaincre le traumatisme et à redonner l'envie de vivre. On doit activer les clés nécessaires de la résilience (Manciaux, 2000). Il est difficile d'envisager la résilience économique sans traiter les effets des traumatismes, un passage obligé pour l'association AVEGA.

4.2.1 La résilience psychique

Lors des enquêtes de terrain, les veuves nous ont dit qu'elles avaient perdu l'envie de vivre juste après le génocide. D'autres nous ont révélé qu'elles se sentaient coupables de ne pas avoir réussi à protéger les leurs. D'autres encore nous ont confié qu'elles n'avaient même pas envie de s'occuper des enfants ni de prendre soin de leur corps. Ce sont là les signes du traumatisme aigu. Pour Munyandamutsa (2008), psychiatre et psychothérapeute rwandais, le trauma post-génocide « *brise les alliances..., impose la solitude..., l'exil de soi, en soi et loin de soi, crée les chaos traumatiques* ».

L'AVEGA n'a pas opéré isolément dans sa lutte contre le traumatisme auprès des milliers de veuves. Elle s'est inscrite dans la politique du gouvernement et a bénéficié de son appui. Il faut signaler aussi qu'elle a travaillé étroitement, dans sa lutte contre le traumatisme, avec le collectif des rescapés IBUKA (« Souviens-toi »). L'AVEGA a aussi travaillé en partenariat

⁵⁰ Dans un souci de confidentialité, les veuves enquêtées ont été nommées V₁, V₂,... V_n.

avec l'Association rwandaise des conseillers en traumatisme (ARCT⁵¹ - Ruhuka). Il faut signaler que l'ARCT, en plus de la prise en charge des traumatismes, a formé des agents d'AVEGA ; ses bénéficiaires ont commencé à opérer au niveau des agglomérations.

Par la suite, l'AVEGA a bénéficié du financement de l'ONG *Survivors Fund* pour construire trois centres de santé, à Kigali, à Rwamagana et à Bugesera. Cela a permis d'assurer une prise en charge médicale particulière des veuves. Mais, il faut préciser que souvent, le traitement médical ne suffit pas à résoudre le problème du traumatisme. Il est ressorti de nos entretiens avec les veuves et les gestionnaires d'AVEGA que la prise de médicament ne suffit pas à elle seule pour lutter contre le traumatisme. Des relations de proximité, y compris l'accueil par les voisins (et surtout par les autres rescapés du génocide), sont des compléments essentiels en situation de traumatisme (Militery, Mbonyinkebe et Lebailly, 2013).

4.2.1.1 La reconstruction psychique

Cette phase est cruciale sur la trajectoire de vie des rescapés du génocide. Au cours des entretiens menés, il apparaît que la première étape franchie vers la guérison du traumatisme consiste en l'organisation du deuil et l'enterrement des victimes. En effet, durant le génocide, ces événements n'avaient pas été organisés compte tenu des circonstances qui prévalaient. C'est ainsi que le gouvernement a institué la commémoration du génocide et le deuil national, qui est organisé chaque année, au mois d'avril. Dans leur grande majorité (85 %), les veuves vivent la commémoration comme un important moment de valorisation de leurs proches disparus. Durant cette période, différentes activités sont proposées, entre autres : l'enterrement des victimes, l'organisation de conférences sur les causes et les conséquences du génocide, des témoignages, poèmes et chants pour reconforter les victimes, des activités d'entraide en faveur des rescapés les plus vulnérables, spécialement ceux d'un âge avancé, ainsi qu'en faveur des enfants chefs de ménage (Militery, Mbonyinkebe et Lebailly, 2013).

De la même manière, l'AVEGA a organisé, dès les premières années de sa création, des rencontres pendant lesquelles les veuves étaient invitées à raconter leur histoire personnelle durant le génocide. Chacune expliquait comment elle avait survécu, avec combien de membres de sa famille, les circonstances dans lesquelles les membres de sa famille furent tués, les abus sexuels subis, les maladies et handicaps infligés, les problèmes auxquels elle avait été confrontée après le génocide, ...

Il leur était ainsi aisé de partager leur deuil. Selon les veuves, ces rencontres étaient très bénéfiques, car elles leur permettaient de se libérer de leurs affects oppressifs. Celles qui n'étaient pas infectées par le VIH-SIDA et qui avaient survécu avec quelques membres de leur famille (par conséquent, moins handicapées) se sentaient plus ou moins reconfortées. Ces rencontres ont permis, en outre, de déclencher ce que Cyrulnik (1999) appelle « *les mécanismes internes de défense qui sont créés sous forme d'opérations mentales et qui permettent de dénouer le malaise provoqué par une situation douloureuse* ». Ils permettent de

⁵¹ L'ARCT est une ONG locale créée en 1995. Elle est spécialisée dans « l'écoute active » des personnes en situation de crise traumatique, et dans les formations de formateurs sur la prise en charge du traumatisme. L'ONG a reçu des appuis de divers partenaires pour promouvoir la santé mentale au Rwanda. Les personnes formées ont été ensuite déployées sur le terrain pour soutenir des personnes traumatisées au niveau des agglomérations.

lutter contre la représentation traumatisante. Ces mécanismes constituent des stratégies adaptatives que met en place le sujet face à des événements extérieurs stressants.

Des rencontres au niveau local (villages, districts...) ont également été organisées par l'AVEGA, durant lesquelles les veuves qui avaient acquis une plus grande résilience devaient soutenir les plus fragiles. Ceci a eu pour effet positif de créer une synergie entre elles, processus qu'Esther Mujawayo et Belhaddad (2004) décrivent avec beaucoup de vivacité lorsqu'elles parlent du « *clan des veuves* ».

Les veuves se sont-elles complètement libérées du traumatisme ? Non, certainement pas. Selon Manciaux (2000), une personne qui a vécu des événements malheureux ne peut les effacer ; la résilience ne se limite pas à un simple rebond (qui serait un retour à la situation antérieure) mais ouvre une nouvelle étape de la vie qui intègre les cicatrices du passé : « *Cet enchevêtrement de la souffrance passée et de la résilience présente conduit de nombreuses personnes résilientes à faire preuve d'un étrange mélange de force et de fragilité. La fragilité leur vient de l'épreuve subie, la force de l'épreuve surmontée.* »

Nous avons observé une nette amélioration de l'état de ces femmes, un avis partagé par Kortmann (2010) : « *La plupart des veuves et enfants orphelins du génocide ou du VIH/SIDA très vulnérables ont passé de la dépendance souvent totale à une plus grande autonomie et d'un statut de victime à un statut d'acteur en tant qu'animateur psychosocial.* » Le programme a renforcé les bénéficiaires de l'AVEGA, à travers tout un parcours d'assistance, dans leurs capacités à guérir, à aider les autres, à s'organiser en groupements, en associations ou coopératives, à reprendre la scolarisation ou le travail agricole et d'élevage. Les réponses aux besoins fondamentaux de ces veuves et orphelins ont énormément contribué à cette autonomie de base.

4.2.1.2 La survivance et la représentance

Selon les veuves interrogées, la *survivance* et la *représentance* marquent la seconde étape du processus de résilience psychique des rescapés du génocide. La survivance fait référence à la survie, à la capacité à se maintenir en vie (Militery, Mbonyinkebe et Lebailly, 2013). Les associations des rescapés et le gouvernement, particulièrement lors de la commémoration du génocide, sensibilisent les victimes pour qu'elles puissent vaincre le traumatisme, la peur, et affronter le défi de la vie pour revivre et représenter en quelque sorte ceux qui sont morts. Devenir témoin, redonner la vie aux disparus et aux orphelins, telles sont les nouvelles missions des rescapés du génocide. Ces pratiques évoquent les témoignages des survivants du génocide perpétré contre les Juifs, comme ceux de Gray (1971) et Appelfeld (2005). Pour le premier, l'important, « *c'est d'être la voix d'un témoin, dire ce qu'il a vu, vécu et ressenti. Prendre la parole par l'écriture est une nécessité et un devoir que nous imposent tous ceux qui nous ont aimés et qui ont disparu, quand vous écrivez, c'est une manière de les faire vivre* ». Pour Appelfeld, la grande tâche de sa vie a été de se reconstruire un foyer d'écriture. En évoquant ses parents, ses grands-parents, il a perdu petit à petit le sentiment d'être un orphelin éternel. Les êtres qu'il met en scène dans ses livres constituent sa famille. « *J'écris pour prouver que j'existe* », dit-il.

Pour les veuves du génocide que nous avons rencontrées, la *survivance* et la *représentance* passent non pas par l'écriture telle qu'on le voit avec les femmes lettrées (Yollande Mukagasana, Esther Mujawayo, Annick Kayitesi, Berthe Kayitesi, Immaculée Ilibagiza, Scholastique Mukasonga...) mais par des initiatives socio-économiques de survie et même de

développement en vue de se sentir mieux à la fois individuellement et collectivement. Grâce aux témoignages, aux poèmes et aux chants qui sont dédiés aux victimes, elles se constituent en dispositif d'immortalisation des personnes qu'elles aimaient. Les veuves du génocide ne doivent pas se laisser submerger par le traumatisme et la dépression. Dans le cas contraire, elles estiment que les génocidaires se réjouiraient d'avoir complètement atteint leur objectif d'extermination. Pour Mujawayo et Belhaddad (2004), « *la seule punition que tu peux infliger à ceux qui ont voulu te voir morte, c'est d'être vivante... alors, entre veuves, on puise de la force ensemble pour être des vivantes-vivantes* ».

Pour cela, elles déploient des efforts inouïs pour revivre et démontrer qu'en dépit des graves blessures qu'elles ont subies, leur âme est encore bien vivante. Ainsi, la *survivance* et la *représentance* sont deux armes efficaces pour lutter contre le traumatisme. Cet effort sur soi pour la *survivance* est par ailleurs soutenu par l'ethos ou le système de valeurs rwandais, qui exaltent les vertus de « courage ou de virilité » (*ishyaka, ubugabo, umuhati, umwete*), d'« héroïsme » (*ubutwari*), de « résilience » (*gukomez'umutsi, kwikomeza, kwiwubaka, kwishakira ibisubizo...*), de persévérance (*kwihangana, umurava*) et de détermination (*kwiha intego, umuhati*), de débrouillardise (*kwirwanaho*), et ce, à partir de l'enfance. En effet, d'après la sagesse rwandaise, « souffrir n'est pas mourir » (*kubabara siko gupfa*).

Peut-on dire que le problème du traumatisme post-génocide des VRG est complètement éradiqué ? Non, et les données statistiques de 2011 montrent que 6 258 séances de *counselling* individuel ont été réalisées pour 4 480 clients (AVEGA, 2011). Il faut cependant remarquer que par rapport aux années qui ont suivi le génocide, il y a une grande amélioration.

Bref, comme le font observer Mujawayo et Belhaddad (2004) : « *La démarche spontanée de l'Avega est de prendre acte, au coup par coup, mais en profondeur, des bouleversements causés par le génocide au plan individuel et social. Son action dépasse de loin les enjeux immédiats de la survie. Elle contribue vigoureusement à la réflexion sur la reconstruction personnelle et collective, les formes de justice, de deuil et de mémoire possibles après le génocide.* » Son nom rwandais est Agahozo : « *Celui, dit Mujawayo, d'une parole de consolation ou d'un poème qu'on chante pour sécher les larmes d'un enfant qui pleure.* »

4.2.2 La résilience socio-économique

A travers des actions de plaidoirie, l'association mobilise des financements pour les projets générateurs de revenus (PGR). Ils proviennent d'une part de fonds publics et d'autre part des bailleurs étrangers. Les premiers rentrent dans le cadre des politiques de protection sociale (fonds publics). Ils sont accordés gratuitement aux coopératives des veuves (le plus souvent) et remboursables intégralement (ou à moitié) ; et cela, sans intérêt. La seconde source de financement provient des banques. L'association facilite l'accès au crédit grâce à un fonds de garantie octroyé par Madame Jeannette Kagame, à travers la fondation Imbutu. Il faut noter enfin que, dans le cadre de la promotion de son autofinancement, l'AVEGA mobilise des fonds pour des investissements durables des projets générateurs de revenus, le plus important réalisé jusque-là étant un centre d'accueil construit à Rwamagana. Nous allons revenir sur ce projet vers la fin de ce chapitre.

Les projets générateurs de revenus sont exécutés soit à titre individuel, soit dans le cadre d'une coopérative ou d'un groupement de veuves au niveau de l'agglomération (village).

4.2.2.1 Le FARG et le financement des projets générateurs de revenus des veuves

Les veuves mènent des activités économiques qui permettent la réduction de la pauvreté. Ici, nous présentons simplement les projets financés par le fonds FARG dans la province de l'Est du Rwanda, notre site de recherche. Jusqu'en 2010, 163 millions de Frw ont été investis dans les PGR des veuves. Ils sont répartis comme suit :

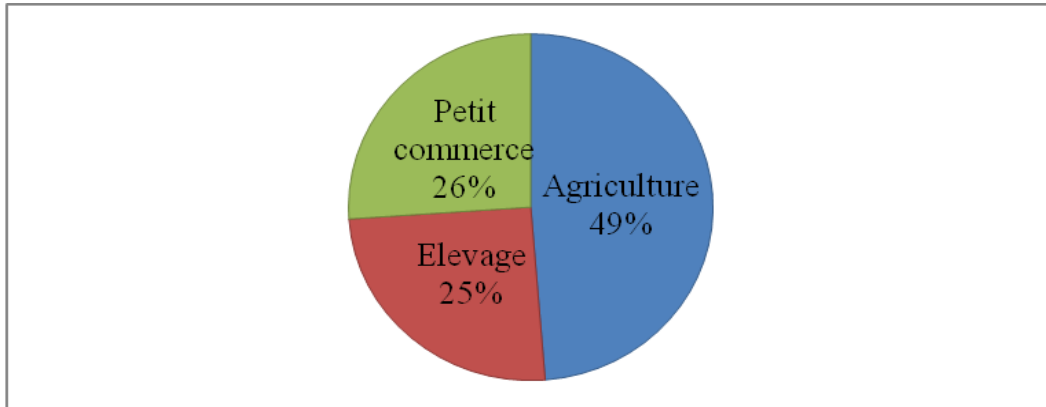


Figure 9. Financement des activités génératrices de revenus des veuves par le FARG

Source : L'auteur, à partir des rapports de l'AVEGA (2013)

Comme on le voit, l'agriculture, un secteur économique important dans le milieu rural, consomme à elle seule presque 50 %, du budget. Le commerce exercé concerne généralement les produits vivriers. Mais, nous avons aussi constaté la présence d'ateliers de menuiserie et une activité de transport de taxi moto, que l'on peut assimiler au secteur du commerce. Il faut noter que ces deux activités sont généralement exercées par les hommes. Ceci montre une capacité d'adaptation des veuves aux conditions qui leur sont imposées par les circonstances de survie.

Nous avons aussi constaté, lors des entretiens avec les veuves, que les financements non remboursables de FARG sont partagés entre elles dès la réception du fonds, affectant le solde dans l'activité agricole commune. Ceci se remarque le plus souvent dans les coopératives agricoles à Bugesera. En effet, les coopératives avaient acheté aux membres des vaches et des chèvres avec des fonds destinés à financer l'agriculture. L'AVEGA et le FARG n'en tiennent pas rigueur aux veuves, disant que l'objectif principal de l'aide est d'assurer la survie, l'éducation, et non la réalisation de profits via les projets financés.

Voici quelques exemples de coopératives qui ont été financées par le fonds du FARG. Elles ont été visitées pendant la phase exploratoire et pendant la première enquête approfondie. Les résultats de la seconde enquête approfondie seront présentés dans le chapitre suivant.

1) La coopérative Twizerane

Elle est constituée de 20 VRG qui habitent le village Mandela⁵² (secteur Kanzenze, district de Bugesera). La coopérative a obtenu un financement de 2 697 000 Frw en 2007 de la part du FARG, sur plaidoirie de l'AVEGA. Le financement est non remboursable et est destiné à financer la production de manioc. Mais, le conseil de gestion a décidé d'acheter des chèvres pour tous les membres, soit au total 20 chèvres pour une valeur de 400 000 Frw. L'entretien avec la présidente révèle que ces femmes avaient besoin de fertilisants, ce qui semble normal. Le reste du fonds a été utilisé pour louer un champ de 4 hectares et a financé les travaux agricoles. La production a été bonne, dit-elle, mais elles ont eu un problème de marché. En effet, durant cette période, dans le cadre de la politique de la régionalisation agricole, le district de Bugesera avait été décrété « zone de production de manioc ». Il y a eu une surproduction du fait que le manioc se consommait à l'état brut et qu'il n'y a pas d'unités de transformation.

Comme les veuves n'avaient pas de lieu de stockage, elles ont laissé pendant longtemps la production telle quelle, sans pouvoir la récolter. Elles ont enfin vendu leur production à un marchand de Kigali qui en a payé une partie en espèces (700 000 Frw) et le reste en échange de sa parcelle de Bugesera (qui était évaluée à 1 000 000 de Frw⁵³ en 2009).

Le bilan synthétique de la coopérative se présente comme suit :

- a) Acquisition de chèvres pour fertiliser les champs.
- b) Réalisation de la production agricole sur 4 ha.
- c) Vente cash pour 700 000 Frw et acquisition d'un terrain évalué à 1 000 000 de Frw.
- d) Partage d'une partie de la production de manioc à des fins de consommation.
- e) Obtention de boutures utilisables dans leurs champs individuels.
- f) Mais manque de marché pour assurer la continuité du projet « manioc ».

⁵² Le village est habité actuellement par plus de 1 000 personnes, essentiellement des anciens réfugiés venant du Burundi et de l'Ouganda. Il est situé à 25 km de la ville de Kigali, sur l'axe Kigali-Kirundo. Au départ, 75 maisons ont été construites par l'association des femmes rwandaises (ASSOFERWA) sur financement du HCR ; ensuite, d'autres partenaires, notamment l'Etat, ont contribué à la construction de nouvelles maisons pour les nouveaux arrivants. Ce village présente des infrastructures telles que des écoles (primaires et secondaires), un centre de santé, l'adduction d'eau et d'électricité.

⁵³ Entretien avec la présidente de la coopérative en juillet 2011.

La culture du manioc a été abandonnée⁵⁴ et les veuves se sont lancées dans le commerce de haricots. En effet, elles achetaient des haricots à la récolte pour les revendre pendant les périodes de soudure. Elles ont aussitôt été confrontées à un problème de stockage et ont abandonné le projet. La dernière stratégie en cours mise en place par les veuves est de s'octroyer mutuellement des prêts, sur la base de la somme disponible sur le compte au taux d'intérêt de 3 %. Cette stratégie semble bien fonctionner, parce que chacune prête selon son projet et travaille mieux pour rembourser le crédit. Il faut aussi remarquer que la stratégie est appropriée pour les pauvres qui n'ont pas accès aux services financiers des IMF et des banques.

Le tableau suivant donne la situation de la coopérative pour l'année 2012.

Tableau 14. Situation de la trésorerie de la coopérative Twizerane pour 2012 (en Frw)

| Date | Entrée | Sortie | Solde |
|------------|---------|---------|---------|
| 4/02/2012 | 400 000 | 0 | 400 000 |
| 2/03/2012 | 0 | 120 000 | 280 000 |
| 19/03/2012 | 0 | 60 000 | 220 000 |
| 30/03/2012 | 370 000 | 20 000 | 570 000 |
| 10/04/2012 | 0 | 175 000 | 395 000 |
| 22/05/2012 | 32 600 | 0 | 427 600 |
| 30/07/2012 | 20 000 | 70 000 | 377 600 |
| 10/09/2012 | 35 000 | 0 | 412 600 |
| 28/09/2012 | 65 000 | 0 | 477 600 |
| 9/10/2012 | 0 | 45 000 | 432 600 |
| 22/10/2012 | 0 | 25 000 | 407 600 |
| 29/11/2012 | 15 000 | 0 | 422 600 |
| Total | 937 600 | 515 000 | |

Source : A partir des données d'enquête (2012)

⁵⁴ Pourquoi n'y a-t-il pas de règles strictes à respecter dans la gestion des projets des veuves ? Dans ses recherches sur la résilience psychologique (prédécesseur de la résilience économique), Manciaux (2000) remarque que pour activer la résilience, il faut : (i) *laisser une place à la spontanéité*, notamment dans des domaines qui se construisent de manière non intentionnelle comme l'acceptation de la personne, la découverte de sens, l'estime de soi et l'humour ; (ii) *reconnaître la valeur de l'imperfection*. La résilience incite à une recherche des chemins possibles en équilibrant les risques et les protections. Ce cheminement pragmatique s'oppose au perfectionnisme. L'homme est vulnérable aux aléas de la vie et à son imperfection, qu'il doit accepter tout en ayant la volonté constante de s'améliorer ; (iii) *considérer que l'échec n'annule pas le sens*. L'absence de succès ou un succès partiel n'est pas pour autant un synonyme d'échec. De même, pour Manciaux, les nombreuses actions humaines n'aboutissent pas toujours à un succès, mais ne sont pas pour autant dépourvues de sens : « *La vie riche se tisse d'un mélange d'activités qui apportent un maximum de sens pour nous-mêmes et pour les autres, certaines actions étant couronnées de succès, d'autres pas ! Le succès est nécessaire pour se construire, mais il est insuffisant à satisfaire le sens de la vie* » ; (iv) *adapter son action*. Les individus sont appelés à prendre des décisions sans disposer de toutes les informations nécessaires pour exercer leur choix. Les spécialistes de la résilience parlent de facteurs de risques et de protection pour tenter de réduire les premiers et d'augmenter les seconds. Toutefois, il n'est pas toujours évident de déterminer à l'avance le degré de risque et de protection de telle ou telle décision, d'où la nécessité d'adapter les actions aux réalités présentes.

Les statistiques fournies dans le tableau ci-dessus montrent que la capacité d'endettement des membres de cette coopérative s'élève à 55 % pour l'année 2012. Donc, 45 % des fonds de la coopérative ne sont pas utilisés, ce qui constitue par conséquent des manques à la fois pour la coopérative et les membres. La présidente nous a révélé, lors de l'entretien, que parmi les veuves, certaines hésitent à contracter un crédit mutuel faute de projet prometteur ou simplement par peur du crédit. Ce constat est valable à Bugesera, où les veuves se contentent des activités agricoles alors qu'à Rwamagana, il existe également des initiatives dans le domaine du petit commerce, et le crédit est plus utilisé.

La coopérative est-elle financièrement viable ? La coopérative permet-elle la résilience socio-économique ? En comparant le financement reçu et les réalisations liées à l'élevage de chèvres, le terrain acquis et les liquidités au service du crédit mutuel, la coopérative semble bien évoluer. 55 % des veuves contractent des crédits. Nous avons la preuve que des remboursements sont effectués, ce qui signifierait que les crédits sont bien utilisés et rapportent des profits aux bénéficiaires.

2) La coopérative Ishimwe

Elle est composée de 20 VRG du centre de Nyagasambu⁵⁵ (secteur Fumbwe du district de Rwamagana). Tous les membres de cette coopérative sont bénéficiaires de maisons construites par l'AVEGA dans la même agglomération. En 2010, la coopérative a reçu un financement du FARG de 1 800 000 Frw, remboursable à 50 % sans intérêt. Le fonds est destiné à financer le petit commerce des produits. Dans leur politique commerciale, chaque veuve est cliente de l'autre et cette décision est collective. Si une femme vend des haricots et l'autre de la farine, elles réalisent des transactions entre elles. Les mêmes échanges se développent et se pratiquent entre elles par le biais du crédit. Si un membre n'honore pas ses engagements, l'association règle l'affaire en préconisant des sanctions en cas de mauvaise foi du débiteur. Mais, s'il s'agit d'une perte justifiée, l'AVEGA s'occupe de l'affaire et rembourse le créancier. Lors de la première enquête approfondie, en 2011, les veuves avaient terminé de rembourser le crédit du FARG à 100 %. En même temps, elles ont obtenu un financement de la Vision Umurenge-2020 (VUP-2020) de 2 500 000 Frw. Celui-ci, contrairement au premier, doit être remboursé intégralement sur une année également, sans intérêt. Il a permis aux bénéficiaires d'augmenter leur fonds de roulement. Dans le chapitre qui suit, nous allons analyser les revenus de quelques veuves, membres de cette coopérative.

Quels sont les éléments révélateurs de la résilience socio-économique des veuves dans cette coopérative ?

- Le commerce permet de diversifier les activités et les sources de revenus.
- Le remboursement du crédit est le signe que l'activité procure un revenu.
- Comme nous allons le montrer dans le chapitre suivant, les veuves de Nyagasambu, contrairement à celles de Bugesera, utilisent des crédits dans leur petit commerce.
- La coopérative permet de développer le capital social des veuves et les échanges avec le reste de la population, pour un début de cohésion sociale.

⁵⁵ Nyagasambu est une cité située à peu près à 25 km de la ville de Kigali. On y trouve un grand marché, opérationnel deux jours par semaine. Il rassemble les marchands de Kigali, les paysans qui viennent des secteurs avoisinants et les habitants de Nyagasambu.

3) La coopérative Ababerarugo

Elle est constituée de 60 VRG du secteur Gishari et Munyiginya à Rwamagana. Elle a bénéficié de vaches laitières du projet *Send a Cow*, dans le cadre du programme *One Cow per one Poor Family - Girinka Munyarwanda*. Les bénéficiaires ont également obtenu, du même bailleur, un crédit de 150 000 Frw pour la construction d'étables, remboursable sur six ans, sans intérêt. Le projet met aussi à leur disposition un vétérinaire qui fait le tour des villages pour soigner les vaches et qui s'occupe de l'insémination artificielle.



Ces vaches appartiennent à Ingabire Joselyne (44 ans), veuve du génocide. Elle est présidente du groupement / coopérative Ababerugo. Au début, quand l'animatrice du développement de l'AVEGA est passée pour les sensibiliser à recevoir des vaches, les veuves n'étaient pas d'accord. Elles étaient désespérées et ne voulaient pas qu'on leur parle du projet générateur de revenus. Lors de notre passage, cette veuve était très confiante en l'avenir avec ses deux filles adolescentes (5^e et 3^e secondaire). Les vaches permettent de fertiliser les champs, de produire du lait. Le lait améliore l'alimentation et permet d'avoir un revenu régulier. Joselyne contracte des petits crédits qu'elle rembourse grâce à la vente du lait et de la production agricole.

Photo 2. Vaches d'une veuve du génocide à Nyagasambu
Source : photo prise par l'auteur sur le terrain (2011)⁵⁶

Les veuves sont formées par l'ONG pour l'entretien des vaches, le diagnostic et l'administration des soins primaires en attendant l'arrivée du vétérinaire. Dans la culture rwandaise, l'élevage est une activité réservée souvent aux hommes. Mais, quand on est veuve, disent-elles, on doit tout apprendre et tout faire ; c'est cela *a coping strategy*, la résilience.

La coopérative rencontre, tout comme les précédentes, un problème relatif au marché du lait. En effet, selon les entretiens avec des veuves, les vaches produisent entre 7 et 9 litres de lait par jour en moyenne. Pour couvrir les charges liées à l'alimentation et au salaire du berger, une partie du lait doit être vendue. Mais, le prix de vente est jugé insignifiant. Le litre coûte 150 Frw, alors qu'à 35 km de là, à Kigali, il revient à 450 Frw. La baisse du prix du lait dans le milieu rural s'explique par le faible pouvoir d'achat⁵⁷ et l'inexistence des infrastructures de collecte et de stockage du lait. En effet, selon les données de la FAO (2007), la production annuelle du lait au Rwanda est de 144 milliers de tonnes, alors qu'elle était de 94 milliers de tonnes en 1995 ; en même temps, la consommation connaît une décroissance de 2,8 kg/personne/an. Elle était de 18,1 kg/personne/an en 1995 et de 15,4 kg/personne/an

⁵⁶ Joselyne est la responsable de la coopérative des veuves-éleveurs de Munyiginya. Nous avons eu l'autorisation préalable de sa part pour publier sa photo et citer son nom dans notre thèse.

⁵⁷ A part les éleveurs qui consomment du lait et les populations urbaines (Kigali et centres ruraux), la population rurale considère le lait comme un produit de luxe. En effet, la saisonnalité du revenu et le pouvoir d'achat sont des facteurs qui limitent la consommation du lait en milieu rural.

en 2009 (FAO, 2009). En outre, entre 2006 et 2011, 114 720 vaches laitières⁵⁸ ont été distribuées aux ménages vulnérables. Le pays comptait trois laiteries, Inyange à Kigali, Nyabisindu à Nyanza dans la province du Sud ainsi que celle de Nyagatare dans la province de l'est. Les deux premières laiteries existaient bien avant le lancement du programme Girinka. Comme le lait est un produit qui se conserve difficilement, l'Etat devrait encourager les investissements dans la filière laitière (collecte, transformation et commercialisation des produits laitiers).

Nous avons assisté un soir, pendant l'enquête à Munyiginya, à l'appel d'une veuve qui demandait aux enfants de ses voisins de venir consommer gratuitement le lait qu'elle venait de traire, de peur qu'il ne se détériore. Bien que le partage fasse partie de la culture rwandaise, essentiellement pour les produits laitiers, dès lors que la vache n'a pas de pâturage et qu'il faut cultiver ou acheter le fourrage, il faudrait penser ou agir autrement pour vendre la production laitière.

Pour remédier au problème de la vente du lait, les veuves qui ont reçu des vaches dans le cadre du programme Girinka se sont associées aux autres paysans de la région, dans la coopérative *Dukorera Igihugu Famer's Cooperative* (DUFACO)⁵⁹, pour la construction d'un centre de collecte et de commercialisation du lait. Après une étude de faisabilité du projet, la Banque Rwandaise de Développement (BRD) a octroyé à la coopérative un crédit de 54 000 000 de Frw pour la construction du bâtiment et l'achat des machines de conservation. Au total, les membres ont contribué à concurrence de 12 000 000 de Frw, constitués de parts sociales ; 10 000 000 de Frw ont servi de garantie à la BRD et 2 000 000 de Frw constituent le fonds de roulement de la coopérative. Le projet *East Africa Dairy Development* (EADD) a accepté de financer 20 000 000 de Frw pour l'appui technique. Les prévisions de prix de vente du litre de lait étaient estimées à 300 Frw lors de l'étude du projet, ce qui devrait permettre au centre et aux éleveurs de réaliser des marges significatives si l'on compare avec le prix de 150 Frw.

En 2012, lors de la dernière enquête à Munyiginya, nous avons visité la coopérative qui avait déjà commencé à fonctionner. Elle emploie trois personnes : une réceptionniste qui pèse le lait des fournisseurs, un vendeur-comptable et un agent qui s'occupe de l'hygiène. La capacité du centre dans les prévisions était estimée à 5 000 litres mais, actuellement, il peut seulement recevoir 500 litres. Les membres de la coopérative parlent d'un détournement de la banque qui a financé et livré des machines non conformes. Le centre reçoit le lait, le conserve et le vend aux marchands de Kigali. Le prix d'achat du litre est fixé à 200 Frw. Les prévisions de 300 Frw n'ont pas été atteintes, mais toute la production de lait fournie par les veuves a été vendue à la coopérative. Les coopérateurs approvisionnent la coopérative tout au long du mois, et les paiements sont effectués à la fin du mois.

Les marges de la coopérative se montent à 50 Frw par litre, ce qui permet d'assurer son fonctionnement (paiement des salaires, des factures d'électricité, d'eau, amortissement de ses équipements). Pendant la période d'enquête, la coopérative n'avait pas encore commencé à rembourser le crédit, elle était dans la période de grâce. Dans le chapitre 5, nous allons examiner la pratique de l'élevage et l'importance des revenus tirés de l'élevage pour les veuves enquêtées.

⁵⁸ Rapport des activités du programme *One Cow per one Poor Family* (2011).

⁵⁹ DUFACO : regroupe 876 éleveurs (statistiques d'août 2011) des trois secteurs frontaliers que sont Munyiginya, Gishari et Musha.

A part les PGR financés par le FARG et autres programmes de protection sociale, les veuves utilisent les crédits bancaires pour financer leurs activités.

4.2.2.2 Le financement des PGR de VRG par les banques

L'association facilite l'accès aux financements bancaires des VRG par la mise en place d'un fonds de garantie de 90 000 000 de Frw⁶⁰. Jusqu'en décembre 2010, le portefeuille total de crédits aux veuves s'élevait à 71 074 000 Frw⁶¹. Il faut noter que ces statistiques concernent seulement la province de l'Est. Les principales activités pour lesquelles les VRG sollicitent des crédits sont détaillées ci-après.

1) Le commerce

Il représente à lui seul 44 % du volume total des crédits contractés par les veuves. Ce sont, en grande partie, l'achat et la vente de produits vivriers. Il faut remarquer que le commerce exercé par les veuves est rarement une activité permanente. Elles font des approvisionnements pendant la période de récolte, où les prix sont au plus bas. Elles vendent au moment où les produits deviennent rares sur le marché, correspondant à la période de soudure. Celles qui exercent un commerce régulier achètent les produits auprès des producteurs directs et les vendent sur des marchés plus prometteurs ; nous les avons rencontrées à Nyagasambu. L'activité commerciale est effectuée individuellement ou en coopérative. Dans le cas présent, 51 % du total des crédits était destiné aux coopératives et 49 % aux individus. Entre les deux catégories, laquelle est la plus solvable ? Pour répondre à cette question, nous avons analysé en détail la situation de risque des commerçantes.

Tableau 15. Situation de risque des crédits de l'activité commerce (en milliers de Frw)

| | MO | ME 31/12/2010 | MR 31/10/2010 | R | TR |
|-------------------------|--------|---------------|---------------|-------|----|
| Commerce individuel | 15 485 | 11 280 | 10 460 | 820 | 93 |
| Commerce en coopérative | 16 000 | 15 825 | 12 425 | 3 400 | 79 |
| Total | 31 485 | 27 105 | 22 885 | 4 220 | 84 |

Source des données de base : des rapports de l'AVEGA (2013)

MO = montant octroyé ; ME = montant exigible au 31/12/2010 ; MR = montant remboursé au 31/12/2010 ; R = retard de remboursement ; TR = taux de recouvrement.

Il est à noter que les crédits octroyés aux veuves exerçant individuellement sont mieux remboursés par rapport à ceux des veuves regroupées en coopératives. En effet, leur taux de recouvrement est de 93 %, soit 7 % de retards. Pour les coopératives, le taux de retard est de 21,5 %. Cela s'explique d'abord par le fait que, dans la gestion de la coopérative, la responsabilité est partagée entre plusieurs individus ; donc, on ne se sent pas plus responsable dans la coopérative et le risque est partagé. Ensuite, les personnes pauvres en milieu rural n'ont pas encore intégré la notion de remboursement d'un crédit. Elles ont été habituées à des financements sous forme d'aide non remboursable. Enfin, pour le crédit individuel, la

⁶⁰ Fonds octroyé par Madame le Président de la République. Rapport de l'AVEGA, 2004.

⁶¹ Rapport de l'AVEGA, situation des risques 2011.

débitrice gère correctement son financement. Elle a peur de devoir vendre son patrimoine pour procéder au remboursement.

2) La construction

La construction consomme à peu près 30 % des crédits totaux. Ils sont tous de type individuel. Le taux de recouvrement dans ce secteur est de 99 %, un chiffre qui confirme le résultat déjà obtenu dans le commerce. Il est également constaté que ce secteur renferme l'essentiel des crédits consentis par individu. Une seule personne a obtenu un montant de 9 000 000 de Frw et une autre la somme de 7 700 000 Frw. Les deux viennent du centre de négoce de Kayonza. Ce qui est important et qui montre la capacité d'adaptation, c'est que les deux débitrices n'ont pas de retard de paiement.

Les autres activités liées au commerce chez les veuves sont le transport, l'élevage et la communication. Dans le secteur du transport, les veuves achètent des motos qui tiennent lieu de taxis. Pour l'élevage, les crédits servent à acheter des vaches de race améliorée. Le financement dans la communication permet de mettre en place des projets de téléphones publics. Le tableau ci-dessous présente la situation de risque global par type d'activité :

Tableau 16. Situation de risque des crédits des VRG en 2010 (en milliers de Frw)

| Objet du crédit | MTO | ME 31/12/2010 | TR 31/12/2010 | MRR | % / activité |
|-----------------|--------|---------------|---------------|-------|--------------|
| Commerce | 31 485 | 27 106 | 22 885 | 4 221 | 44 |
| Construction | 21 100 | 13 737 | 13 567 | 170 | 30 |
| Transport | 6 200 | 6 153 | 6 153 | 0 | 9,0 |
| Agriculture | 4 988 | 3 455 | 3 390 | 65 | 7,0 |
| Elevage | 4 100 | 3 784 | 3 701 | 83 | 6,0 |
| Couture | 2 676 | 2 259 | 1 983 | 276 | 4,0 |
| Communication | 495 | 495 | 495 | 0 | 0,7 |
| Artisanat | 30 | 30 | 30 | 0 | 0,0 |
| Total | 71 074 | 57 019 | 52 204 | 4 815 | 100 |

Source des données de base : rapports de l'AVEGA (2013)

MTO = montant total octroyé ; ME = montant exigible au 31/12/2010 ; TR : total remboursé au 31/12/2010 ; MRR : montant en retard de recouvrement.

Globalement, le taux de recouvrement est de 92 %, soit un retard global de 8 %. Il est intéressant de constater que les crédits des VRG sont mieux remboursés par rapport à ceux des banques commerciales. Pour la même période, les crédits non performants des banques commerciales au Rwanda sont évalués à 11 % du total portefeuille. En termes absolus, les banques doivent constituer une provision de 55 milliards de Frw (BNR, 2011).

Il faut remarquer que les crédits individuels accordés aux veuves représentent 74 % du total portefeuille, pour un taux de recouvrement de 96 %. Les crédits consentis aux veuves regroupées en coopératives représentent 26 % et leur taux de recouvrement est de 81 %, soit un taux de retard de 19 %.

A part les projets qui sont développés par les veuves elles-mêmes, l'AVEGA investit aussi dans ses propres activités pour promouvoir son autofinancement. Le projet le plus important est le centre d'accueil de Rwamagana.

4.2.2.3 Le projet d'autofinancement de l'AVEGA

Dans le but de promouvoir son autofinancement à terme, l'AVEGA a mis en place des projets générateurs de revenus. Les plus importants sont le centre d'accueil et le bar-restaurant de Rwamagana. Le centre d'accueil est un projet d'ampleur qui a vu le jour grâce à divers financements (propres et externes). C'est une infrastructure importante qui accueille tous les clients ayant besoin de services en rapport avec des formations, des réunions et conférences, des cérémonies de tout genre (mariage...), des logements et de la restauration.

Le tableau ci-dessous illustre les sources de financement pour la construction du centre.

Tableau 17. Financement du projet « centre d'accueil » (en Frw)

| | |
|---------------------|-------------|
| Fonds propres AVEGA | 38 500 000 |
| Imbuto Foundation | 22 000 000 |
| Survivors Fund-UK | 23 000 000 |
| BRD | 45 000 000 |
| CAFOD-UK | 21 000 000 |
| Total | 149 500 000 |

Source des données de base : rapports de l'AVEGA (2013)

Le bar-restaurant, construit en 2011 dans la même parcelle que le centre, a reçu un financement du MSAADA pour un montant de 50 000 000 de Frw. Les deux projets permettent de créer de la richesse interne pour l'association. Le compte d'exploitation du centre d'accueil se résume comme suit :

Tableau 18. Comptes de résultats du centre d'accueil (en Frw)

| Année | CA | CE | RE | RE/CA (%) |
|--------------------------|---------------|-------------|-------------|-----------|
| 2004 | 55 146 956 | 46 767 289 | 8 379 669 | 15 |
| 2005 | 92 472 458 | 72 083 423 | 20 389 035 | 22 |
| 2006 | 113 895 517 | 96 354 653 | 17 600 864 | 15 |
| 2007 | 160 936 812 | 138 236 826 | 22 699 986 | 14 |
| 2008 | nd | nd | nd | nd |
| 2009 | 202 543 097 | 157 653 933 | 44 889 164 | 22 |
| 2010 | 178 755 954 | 161 899 552 | 16 856 402 | 9 |
| Janvier 2011 – Juin 2012 | 312 404 586 | 275 791 886 | 36 612 700 | 12 |
| Total | 1 116 155 380 | 948 787 562 | 167 427 820 | 15 |
| Moyenne | 159 450 769 | 135 541 080 | 23 918 260 | 15 |

Source des données de base : rapports de l'AVEGA (2013)

CA = chiffre d'affaires ; CE = charges d'exploitation ; RE = résultat d'exploitation.

Le centre produit en moyenne un bénéfice net de 24 millions de Frw chaque année, ce qui représente 16 % du chiffre d'affaires. Les capitaux investis sont récupérés⁶² durant les sept années d'exploitation pour le centre d'accueil.

Le bar-restaurant, quant à lui, affiche entre 1 000 000 et 1 500 000 Frw de résultat net, selon les estimations fournies par le chargé de gestion des projets de l'AVEGA à Rwamagana. Les PGR de l'AVEGA permettent de diversifier leurs sources d'activités, les services et les revenus de l'association. Ils facilitent aussi la dotation en infrastructures durables utiles à toute la province et à tout le pays. Les deux projets ont créé 49 emplois permanents qui rapportent des impôts à l'Etat (rapport AVEGA, 2012). Selon l'entretien effectué avec le gestionnaire du centre, 90 % du personnel est constitué par les rescapés du génocide. Il est aussi important de remarquer que des échanges se développent entre les producteurs locaux et ces projets, par des achats de produits agricoles utilisés dans le centre et les services, et par la main-d'œuvre occasionnelle créée par les projets AVEGA. En effet, les produits consommés au centre et au bar-restaurant sont fournis par les paysans de la région (sauf la bière industrielle).

Dans la suite de ce travail, nous analyserons le lien entre les activités réalisées par les membres de l'AVEGA et leur impact sur leur résilience socio-économique.

⁶² Ce calcul ne tient pas compte de la dépréciation ou de l'inflation de la monnaie. Si l'on intègre le principe d'actualisation, le délai de récupération des capitaux investis pourrait augmenter. Mais, il faut constater que le résultat net est une partie des composantes du cash-flow, qui sert généralement au calcul du délai de récupération. Si l'on ajoute l'amortissement des investissements et divers équipements, la valeur du cash-flow augmenterait et le délai de récupération serait court.

Chapitre V. Les activités économiques et revenus des ménages chez les veuves résilientes

« La résilience concerne les enfants en priorité mais s'applique à tous les âges de la vie, et même au-delà, à des ethnies ou à des communautés qui ont connu de graves bouleversements, un génocide, des migrations forcées, des catastrophes naturelles. » SZERMAN (2006).

Ce chapitre présente et analyse les données recueillies lors des enquêtes de terrain, à travers les entretiens avec les veuves et les acteurs qui les soutiennent, appelés « *les tuteurs de résilience* ». Les personnes enquêtées (les VRG) sont des femmes (Hutus et Tutsis) qui avaient épousé des hommes Tutsis tués en 1994 à la suite du génocide perpétré contre cette ethnie. Contrairement à ce que nous croyions, les femmes Hutus ou qui s'identifient comme telles sont plus nombreuses dans les zones d'enquêtes par rapport aux Tutsis. Elles ont été sauvées par leurs familles pendant que leurs époux étaient la cible des génocidaires. Dans ce chapitre, une analyse sera aussi consacrée aux facteurs d'adaptation des veuves aux conditions socio-économiques après le traumatisme dû au génocide. En même temps, nous verrons quelles sont les contraintes pouvant freiner celles qui ne parviennent pas à rebondir. Avant d'analyser les activités et les différentes stratégies d'adaptation développées par les veuves, il convient de présenter le profil des personnes interrogées.

5.1 L'identification du profil des personnes enquêtées

L'identification permet de connaître l'âge, le niveau de scolarisation, la profession, la composition du ménage et les actifs fixes (terre, bétail...) des personnes enquêtées. Ces variables sont importantes dans l'analyse socio-économique des ménages. La détention du capital foncier, l'accès à la scolarisation et une certaine composition du ménage favorisent la résilience.

5.1.1 L'identification des personnes enquêtées

Les veuves du génocide représentent en majorité une population vieillissante dont le niveau de scolarisation est faible. Selon les résultats du recensement des rescapés, mené par l'INSR en 2008, les veuves de la tranche d'âge des 35-49 ans représentent 22 % de la totalité des veuves du génocide. Cette proportion passe à 34 % dans le groupe d'âge 50-64 ans et atteint 45 % pour les veuves ayant plus de 65 ans. La même étude précise que 40 % des veuves ne savent ni lire ni écrire (INSR, 2008).

Pour la dernière recherche approfondie, et comme nous l'avons déjà mentionné précédemment, l'âge des personnes enquêtées a été limité à 55 ans. L'objectif était de cibler les veuves capables de travailler et pour lesquelles on peut mesurer la capacité de résilience sur la base de leurs réalisations. Les résultats obtenus en ce qui concerne l'âge et la scolarisation sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 19. Répartition des personnes enquêtées en fonction de l'âge et du niveau d'études par zone d'étude

| | Bugesera | Rwamagana | Moyenne |
|--|----------|-----------|---------|
| Age moyen | 50,8 | 49,8 | 50,3 |
| Niveau d'étude moyen | 3,5 | 3,1 | 3,3 |
| Sans aucune étude scolaire en (%) | 40,0 | 30,0 | 35,0 |
| Niveau primaire en (%) | 50,0 | 60,0 | 55,0 |
| Formation technique (familiale) en (%) | 10,0 | 10,0 | 10,0 |

Source : Enquête (2012)

L'âge moyen des veuves est de 50 ans. Leur niveau moyen de scolarisation est de trois années de primaire. Les personnes enquêtées n'ayant pas fait d'études représentent 35 %. Celles qui ont fréquenté l'école mais n'ont terminé l'école primaire s'élèvent à 55 %. Les veuves du génocide ayant une formation technique sont estimées à 10 %. La formation dite familiale était autrefois dispensée à des personnes ayant terminé l'école primaire ; elle durait deux ans. Actuellement, elle est assimilable à des formations techniques. Ces dernières ont connu un bon développement en étant transformés en écoles secondaires complètes et délivrent actuellement le diplôme des humanités. Comme nous allons le montrer plus tard, la formation est capitalisable pour ces veuves. En effet, celles qui présentent un niveau de scolarisation élevé (post-primaire) bénéficient de plusieurs formations, utiles au développement du capital humain. Ce sont elles qui deviennent les gestionnaires des associations au niveau de l'agglomération. Le fait d'avoir travaillé sur un nombre limité de personnes nous a permis de bien connaître le profil de chacune des enquêtées.

Partout à Rwamagana comme à Bugesera, les responsables des coopératives sont celles qui ont le niveau de scolarisation le plus élevé. La comparaison par site ne montre pas de différences significatives en ce qui concerne l'âge et le niveau d'études. Le critère de choix sélectif des enquêtées l'explique en grande partie. Il en est de même pour la scolarisation. Etant donné que les deux sites se trouvent en milieu rural et que l'enquête s'adresse au même public (femmes), on peut s'attendre à ce que les résultats soient similaires.

5.1.2 Le nombre d'enfants dans les ménages des veuves

Le nombre d'enfants dans un ménage est un élément important pour les populations pauvres qui vivent de l'agriculture. Le ménage fournit l'essentiel de la main-d'œuvre domestique dans les exploitations agricoles. Certains membres du ménage peuvent également chercher un travail hors exploitation pour maximiser le revenu du ménage ou tout simplement dans un souci de plein emploi.

La figure 10 montre que Rwamagana occupe la première position concernant le nombre d'enfants dans un ménage : 4,2 contre 3,6 à Bugesera. La taille d'un ménage moyen au plan national est de 4,8 (EICV3, 2010-2011). Les enfants biologiques sont plus nombreux à Rwamagana qu'à Bugesera. Les veuves de Bugesera sont plus nombreuses à avoir adopté plusieurs enfants : 1,8 contre 1,3 à Rwamagana. Elles sont aussi plus nombreuses à avoir survécu sans aucun enfant (25 % contre 0,5 % à Rwamagana). Globalement, 50 % des veuves

vivent avec des enfants adoptés⁶³. A Bugesera, les enfants adoptés sont plus nombreux que les enfants naturels. Cette situation s'explique, d'une part, par l'intensité du génocide dans la région et, d'autre part, par des éléments d'ordre historique au niveau de la zone.

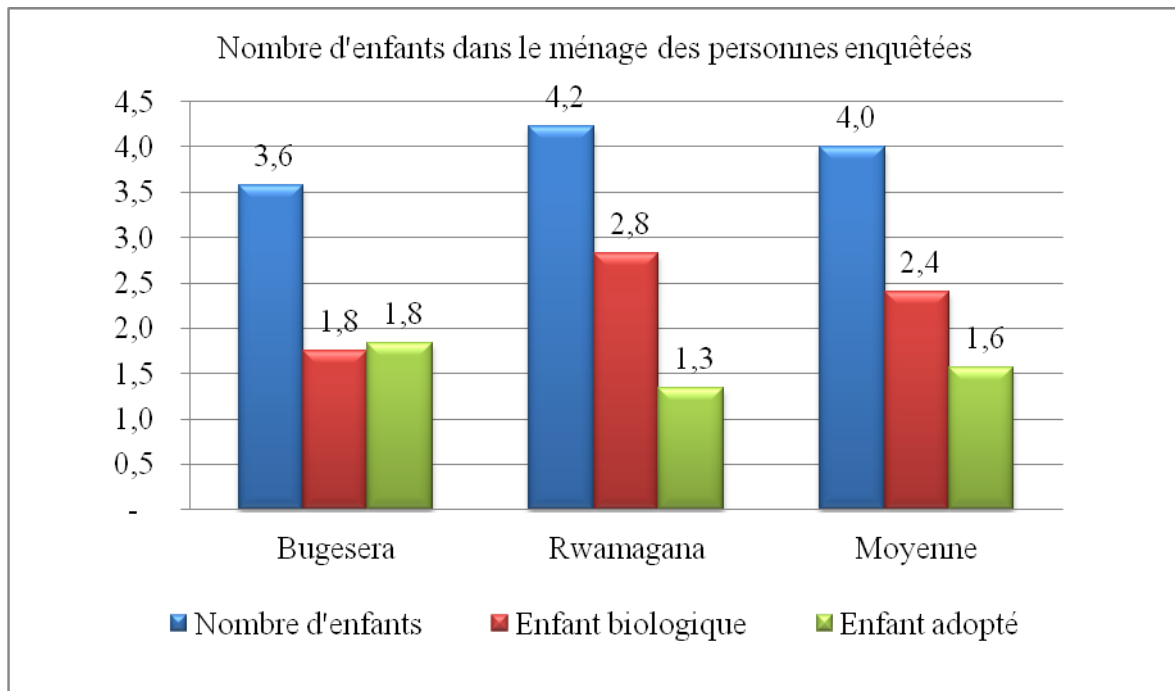


Figure 10. Nombre d'enfants dans les ménages des personnes enquêtées et lien de parenté

Source : A partir des données de l'enquête (2012)

Note : Le nombre d'enfants, les enfants biologiques et adoptés sont exprimés en moyenne des veuves enquêtées.

En effet, Bugesera a connu beaucoup d'atrocités bien avant le déclenchement du génocide de 1994. Cette zone a été le lieu de déportation des Tutsis dès 1959, à la suite des troubles politiques. Les massacres des Tutsis s'y sont succédé en 1963, 1973 et 1990. A Ntarama, au village Mandela, Madame Nyiramisioni est originaire de Gikongoro, au Sud du Rwanda. Sa famille s'était installée à Bugesera en 1963 pour fuir les massacres qui ont emporté son père. Le génocide a causé la mort de son mari et de trois enfants. Elle est rescapée avec une fille qui, malheureusement, est morte aussi en décembre 2011 à la suite d'une courte maladie. Pendant la période exploratoire, en 2010, et la première enquête approfondie, en 2011, c'est avec elle que nous avons établi les premiers contacts et entretiens. Ensuite, elle a facilité notre introduction dans d'autres ménages de veuves. Elle inspirait la confiance et manifestait de l'estime de soi. Après la mort de sa fille, elle n'a plus jamais été la même. Cette illustration montre que la résilience n'est pas un acquis définitif et que la composition du ménage compte énormément. Il y a des difficultés qui surviennent et qui peuvent rendre vulnérables les personnes qui pourtant présentaient une certaine résilience.

⁶³ Il faut faire la différence entre l'adoption légale et cette forme d'adoption reconnue en milieu rural. Ce sont, en effet, des enfants ayant un lien de parenté (paternel ou maternel), qui se regroupent auprès de la veuve et forment le ménage.

Il faut aussi noter que 13 % des veuves (25 % quand on considère le seul site de Bugesera) n'ont pas d'enfants naturels. Les veuves, surtout celles qui n'ont pas d'enfants, affirment que leur pauvreté est plus accentuée par l'absence de soutien social. Les enfants constituent une aide essentielle pour les parents d'un âge avancé mais aussi une force de travail dans une économie paysanne, comme dans le cas d'espèce. L'adoption est une stratégie d'adaptation, de résilience. Les enfants adoptés à Bugesera sont plus nombreux qu'à Rwamagana, justement pour compenser le déficit familial.

5.2 Les activités socio-économiques

Les veuves se construisent et se développent grâce à l'appui des tuteurs de résilience. Elles ont bénéficié de l'assistance des programmes de protection sociale et de diverses ONG locales et étrangères qui ont été présentés aux chapitres 3 et 4. Le tableau ci-dessous récapitule les acteurs et les activités aidées des veuves enquêtées.

Tableau 20. Types d'activités soutenues et tuteurs socio-économiques des veuves

| | Rwamagana | | Bugesera | |
|----------------|--------------------|---------------------|--------------------|--------------------|
| | Nyagasambu | Munyiginya | Ntarama | Nyamata |
| Logement | AVEGA | AVEGA | ASSOFERWA | FARG |
| Scolarisation | FARG, AVEGA, CAFOD | FARG, AVEGA, CAFOD | FARG, AVEGA, CAFOD | FARG, AVEGA, CAFOD |
| Soins de santé | FARG, AVEGA, CAFOD | FARG, AVEGA, CAFOD | FARG, AVEGA, CAFOD | FARG, AVEGA, CAFOD |
| Agriculture | | | FARG | FARG |
| Commerce | FARG, VUP | | | FARG, VUP |
| Elevage | Girinka, Ubudehe | Girinka, Send a Cow | Ubudehe, FARG | |

Source : Enquête (2012)

A Nyagasambu et à Munyiginya, l'AVEGA a aidé à la construction de logements respectivement pour 85 % et 67 % des enquêtées. A Ntarama, les maisons ont été bâties par l'ASSOFERWA pour 100 % des enquêtées. Les veuves de Nyamata n'ont pas reçu d'appui en termes de construction, car elles étaient jugées non vulnérables. Les programmes FARG, CAFOD et SURF se sont occupés de la scolarisation et des soins de santé pour les ménages des enquêtées. Mais, il faut cependant signaler que tous les partenaires se sont désengagés en ce qui concerne les soins de santé, du moins pour les veuves enquêtées. Elles sont jugées capables de faire payer leur assurance maladie par leurs anciens partenaires. Cependant, les veuves infectées par le VIH continuent à bénéficier gratuitement des antirétrovirus financés par divers programmes.

Les activités génératrices de revenus ont bénéficié d'appuis de la part des divers partenaires. Le petit commerce a été financé par les programmes CAFOD et VUP à Nyagasambu et à Nyamata. Le FARG a financé la production de manioc à Bugesera. A Munyiginya les vaches laitières ont été distribuées par l'ONG Send a Cow.

Pour les veuves, exercer une activité économique est une preuve de résilience. Cette observation ressort des entretiens avec les animatrices de développement. Les activités exercées comprennent l'agriculture, l'élevage et le petit commerce. La figure ci-dessous présente les activités réalisées.

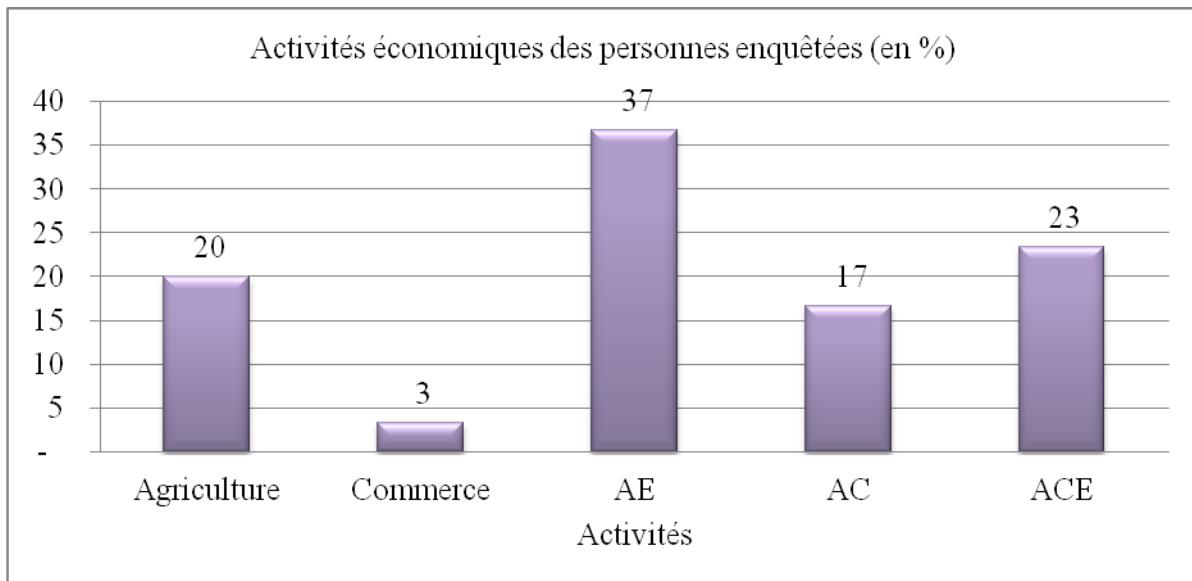


Figure 11. Activités économiques des veuves enquêtées

Source : A partir des données de l'enquête (2012)

AE=agriculture et élevage ; AC= agriculture et commerce ; ACE= agriculture, commerce et élevage.

Une seule veuve pratique le commerce comme unique activité génératrice de revenus. De toutes les enquêtées, elle est la plus résiliente économiquement. Elle est une personnalité bien connue dans la cité de Nyagasambu. Nous reviendrons plus tard sur ce cas afin de présenter ses réalisations. Pour les veuves, l'activité la plus importante est l'agriculture, qui occupe 97 % des enquêtées. C'est une agriculture vivrière de subsistance et en polyculture. Elle est associée à de l'élevage (60 % des enquêtées) et au petit commerce (40 %). L'agriculture seule est pratiquée par 20 % des veuves. Par la suite, il sera question d'analyser les stratégies des veuves au sein de chaque activité économique.

5.2.1 L'agriculture

Les veuves disposent de deux catégories de champs : le jardin potager (*Akarima ki igikoni*), situé dans la même parcelle que l'habitation, et le champ principal, à quelques kilomètres du village, le plus souvent sur la colline d'origine de la veuve avant le génocide. Le premier est de petite dimension ; il est bien fertilisé par la fumure organique et comprend essentiellement des légumes et quelques plants de bananiers. Le second fournit l'essentiel de la nourriture au ménage et au bétail (fourrage).

1) Les terres cultivables

Selon Nyabyenda et Niyonsaba (2009)⁶⁴, les terres au Rwanda sont généralement transmises par héritage. Il a été observé que 90 % des personnes enquêtées possèdent des terres acquises par héritage. Nous avons aussi constaté que 17 % des enquêtées ont acquis de nouvelles terres par achat. Elles sont parmi les plus résilientes économiquement et se trouvent toutes sur le site de Rwamagana. Il faut signaler aussi que la terre est un actif important pour les ménages agricoles mais aussi une source de conflits. En effet, une veuve nous a signalé qu'une partie de ses terres avait été accaparée par les membres de la famille de son mari, des anciens réfugiés de 1959 qui étaient revenus au pays en 1994. Le gouvernement d'Union nationale et les autorités locales avaient initié des dispositifs d'accès à la terre pour les anciens réfugiés rentrés au pays après 1994 (Nkusi, 2000)⁶⁵. En réalité, il a été convenu de procéder à une redistribution des terres appartenant à l'Etat, aux réserves naturelles, et à un partage des terres disponibles entre les occupants et les anciens réfugiés⁶⁶. La terre acquiert de la valeur au fil du temps au Rwanda. En effet, avec la politique d'enregistrement et l'extension de la ville de Kigali, le foncier ne cesse d'augmenter en valeur. Au cours d'entretiens avec les paysans à Bugesera, il nous a été dit qu'un terrain qui coûtait 100 000 Frw il y a 10 ans, était vendu entre 1 500 000 et 2 000 000 de Frw en 2012. Le projet de construction du nouvel aéroport à Bugesera a fait exploser le prix du foncier de la région.

On note cependant que 10 % des personnes enquêtées n'ont pas accès à la terre cultivable. Ce sont des veuves qui, à la fin du génocide, se sont déplacées de la province de l'Ouest pour habiter dans la cité de Nyagasambu. Elles se sont toutes installées à Nyagasambu dès la fin du génocide. Elles se contentent de petites parcelles autour de leur maison et louent des terres marginales, faute de moyens suffisants pour accéder à de meilleurs terrains. Elles tirent aussi un revenu complémentaire de la force de travail agricole. A Bugesera, dans le village Mandela, les veuves nous ont révélé qu'elles avaient des problèmes d'accès à leurs terres. L'habitation actuelle est située à plus de 10 km de leur village d'origine. Une portion de ces terres est mise en métayage, en contrepartie de la force de travail des exploitants. Les dimensions des terres détenues par les veuves sont présentées dans la figure ci-après :

⁶⁴ Au niveau national, le mode d'acquisition des terres agricoles se présente de différentes manières : 48,6 % des terres sont obtenues par héritage des parents, 25,1 % des terres sont obtenues par achat, 5,8 % des terres ont été reçues en cadeau, 11,5% des terres sont exploitées moyennant la location ou le métayage, 3,6 % ont été données aux paysans par le Pouvoir public, 2,8 % des terres sont exploitées gratuitement et 1,6 % des terres ont été octroyées aux bénéficiaires par partage volontaire entre les anciens propriétaires et les nouveaux, revenus d'une longue période d'exil et qui se retrouvaient sans terres.

⁶⁵ La fin de la guerre et du génocide au Rwanda, en 1994, a coïncidé avec le retour des anciens réfugiés de 1959. Pendant ces trente années d'exil, leurs terres ont été acquises par d'autres propriétaires restés au pays. Des questions de conflits fonciers se sont posées. Dès lors, le gouvernement de transition, mis en place en 1994, répond à ces problèmes de la manière suivante : (i) les espaces inoccupés (une partie du Parc national de l'Akagera), sont parcellisés et distribués aux agriculteurs et aux éleveurs ; les agriculteurs reçoivent au moins deux hectares et les éleveurs obtiennent en moyenne 25 hectares, et cela, en fonction du nombre de têtes de bétail ; (ii) les terrains communaux, les boisements localisés sur les bonnes terres, les pâturages et les zones proches des bas-fonds des marais sont octroyés aux anciens réfugiés ; (iii) dans les préfectures de Kibungo, Umutara et Kigali-rural, les exploitations sont subdivisées entre les anciens occupants et les réfugiés de 1959, mettant à la disposition des ménages au moins un hectare de terres ; (iv) les terres appartenant aux rescapés qui n'ont pas de maisons à l'intérieur, pour cause de destruction, sont en grande partie inoccupées.

⁶⁶ Les terres partagées entre les occupants et les anciens réfugiés appartenaient à ces derniers avant leur exil.

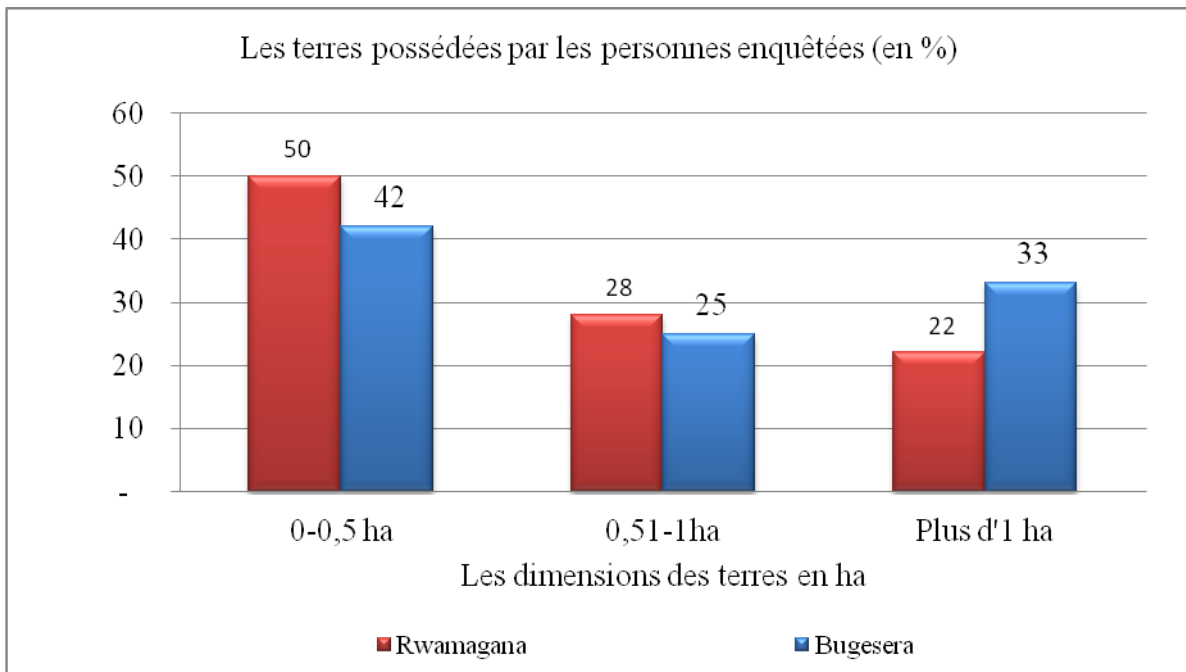


Figure 12. Dimensions des terres des veuves enquêtées

Source : A partir des données de l'enquête (2012)

Dans l'ensemble, les terres possédées sont de petites dimensions, à savoir moins de 1 ha, pour 70 % des personnes enquêtées. Des terres de petites dimensions ont déjà été décrites au chapitre 3, comme facteur expliquant la pauvreté rurale au Rwanda. Pour les deux sites de notre enquête, il a été observé par contre un avantage plus ou moins comparatif de Bugesera par rapport à Rwamagana. Selon les données recueillies sur le terrain, cette différence s'explique par des effets liés au génocide. En effet, la région de Bugesera, comme nous l'avons montré, a connu des pertes humaines énormes pendant la tragédie. Les rescapés sont devenus les héritiers des patrimoines fonciers de leurs proches disparus pendant le génocide.

Les veuves sans terres ou celles qui possèdent des terres de petite dimension sont vulnérables à la pauvreté. Pour survivre, elles font appel au travail agricole rémunéré.

Selon Davis et Stampini (2005) : « *Le mode d'accumulation et de désaccumulation des actifs, ainsi que d'amorce et d'abandon d'activités économiques est constant parmi les ménages. Les plus pauvres parmi les pauvres sont composés d'un ensemble de travailleurs agricoles rémunérés et de petites exploitations. Les activités agricoles sont associées à la pauvreté permanente. En revanche, l'accès à d'autres types d'activités hors agricoles est un facteur clé dans la différenciation entre les pauvres des zones rurales. L'éducation y apparaît déterminante pour sortir de la pauvreté dans tous les groupes de ménages.* »

Il faut retenir enfin que les dimensions des terres des veuves ont été obtenues grâce à des estimations. Les veuves ne connaissent que rarement la superficie des terres qu'elles possèdent. Parfois, une veuve nous a confié, à la fin de l'interview, qu'elle dispose d'une autre petite parcelle dans son village qui n'est pas exploitée ou louée.

2) Organisation de l'activité agricole

A l'instar des autres agriculteurs au Rwanda, les veuves pratiquent la polyculture. L'assolement est généralement observé au niveau des collines, avec une succession de plants de haricots et de cultures de céréales telles que le sorgho (ceci se remarque le plus souvent à Bugesera). Dans les champs, l'association des cultures prédomine largement au niveau des collines sous de multiples combinaisons, c'est-à-dire : a) le haricot et le sorgho ; b) le manioc et la patate douce ; c) le manioc, la banane et le haricot ; d) le maïs, le haricot et les grevillea ; e) le maïs, le manioc et le haricot. La diversification des cultures constitue, comme nous l'avons déjà montré, un outil de gestion des risques. La diversification est un moyen efficace pour diminuer la fluctuation de la production et du revenu, en ce qu'elle fait appel à différents processus de production.

Les ménages des veuves n'ont pas suffisamment de main-d'œuvre pour réaliser seuls les travaux agricoles. Certains disposent de travailleurs permanents, d'autres utilisent une main-d'œuvre occasionnelle, surtout pendant les travaux de préparation et de labour des terres. La figure ci-dessous montre la proportion des ménages utilisant la force de travail payée.

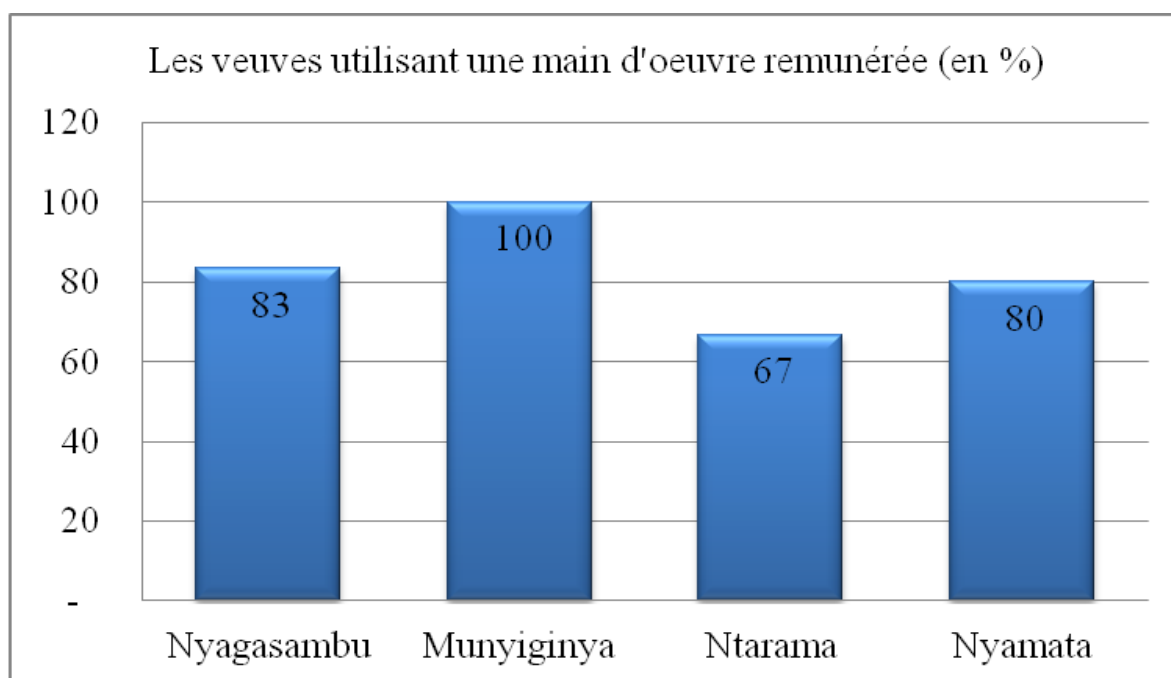


Figure 13. Utilisation de la main-d'œuvre agricole

Source : A partir des données de l'enquête (2012)

Au total, 83 % des enquêtées ont recours à une main-d'œuvre rémunérée. Parmi elles, 50 % font appel à des travailleurs à temps partiel et 33 % à une main-d'œuvre permanente.

Les veuves qui emploient de la main-d'œuvre dans leurs exploitations sont celles qui pratiquent l'élevage ainsi que quelques commerçantes. Elles possèdent des terres relativement grandes. La recherche de fourrage, d'eau, le transport du fumier du lieu d'habitation jusqu'aux champs, ainsi que le transport de la production, sont des travaux nécessitant davantage de main-d'œuvre permanente.

Sur les sites de Nyagasambu et de Nyamata, l'association AVEGA et ses partenaires ont aidé les veuves à développer des activités commerciales. Il s'agit notamment de petit commerce des produits vivriers et du charbon de bois. Dans ces centres, l'agriculture est une activité secondaire, et les veuves emploient une main-d'œuvre rémunérée dans leurs exploitations agricoles. Il faut aussi remarquer la présence de veuves sans terre ou de celles qui possèdent des terres de petites dimensions dans le centre de Nyagasambu. Elles sont aussi bénéficiaires de l'aide des PPS pour développer le petit commerce. Elles cultivent également leurs jardins potagers et vendent leur force de travail pour faire le plein emploi et survivre. Pour Chayanov, cité par Mugabe (2005) : « *En cas d'insuffisance des surfaces disponibles, la ferme paysanne répondra par la fourniture d'un supplément de travail, et de l'auto-exploitation.* »

Par contre, Munyiginya et Ntarama sont des secteurs ruraux, où l'agriculture est une activité prédominante. Les veuves de Munyiginya ont aussi bénéficié des vaches laitières du programme Girinka, à travers le projet *Send a Cow Rwanda*. Elles diversifient leur revenu par la vente d'une partie du lait. Elles recourent à une main-d'œuvre rémunérée pour des travaux agricoles et d'élevage (recherche du fourrage et de l'eau). A Ntarama, enfin, les veuves associent l'agriculture du manioc avec l'élevage des chèvres. L'emploi d'une main-d'œuvre rémunérée est justifié par le fait qu'elles ont des champs situés dans leurs régions d'origine, avant leur installation dans l'agglomération de Ntarama.

La rémunération journalière de la main-d'œuvre agricole est de 700 Frw (donnée déterminée lors des entretiens avec les enquêtées). Ceux qui travaillent à temps plein reçoivent mensuellement entre 8 000 et 10 000 Frw, rémunération nettement inférieure à celle des travailleurs journaliers. Mais, ils bénéficient aussi d'autres avantages. Il s'agit par exemple de dons d'aliments qu'ils peuvent rapporter chez eux et souvent de terres cédées sous forme de métayage.

La relation de confiance entre les travailleurs et les patronnes se renforce au fil du temps. Ainsi, un homme qui avait travaillé pendant 10 ans chez une veuve à Nyagasambu s'était vu confier la gestion des activités agricoles de cette dernière.

Sur la base des données récoltées lors des entretiens avec les veuves, il nous a été possible de quantifier et d'estimer les productions agricoles pour l'année 2012. Le tableau ci-dessous reprend les quantités de production des produits vivriers (en kg).

Tableau 21. Les productions vivrières des veuves enquêtées (en kg)

| | Haricot | Banane | Manioc | Maïs | Pomme de terre | Patate douce |
|-------|---------|--------|--------|------|----------------|--------------|
| V1 | 250 | 800 | 400 | 40 | 0 | 120 |
| V2 | 200 | 600 | 350 | 35 | 0 | 150 |
| V3 | 150 | 1 000 | 250 | 10 | 0 | 90 |
| V4 | 250 | 1 500 | 400 | 70 | 0 | 50 |
| V5 | 150 | 1 000 | 500 | 50 | 0 | 70 |
| V6 | 80 | 300 | 250 | 10 | 0 | 30 |
| V8 | 60 | 400 | 450 | 30 | 0 | 30 |
| V9 | 200 | 150 | 300 | 60 | 0 | 170 |
| V10 | 120 | 100 | 500 | 40 | 0 | 150 |
| V11 | 100 | 700 | 600 | 25 | 0 | 30 |
| V12 | 90 | 450 | 200 | 15 | 0 | 100 |
| V13 | 130 | 300 | 100 | 20 | 0 | 75 |
| V14 | 30 | 50 | 0 | 5 | 0 | 15 |
| V15 | 25 | 70 | 0 | 8 | 0 | 30 |
| V16 | 10 | 45 | 0 | 3 | 0 | 40 |
| V17 | 12 | 40 | 0 | 0 | 0 | 20 |
| V18 | 90 | 900 | 40 | 15 | 100 | 130 |
| V19 | 130 | 1 600 | 60 | 35 | 70 | 0 |
| V20 | 13 | 30 | 0 | 0 | 100 | 150 |
| V21 | 130 | 2 000 | 20 | 25 | 40 | 30 |
| V22 | 110 | 2 500 | 60 | 50 | 50 | 0 |
| V23 | 75 | 1 800 | 100 | 10 | 100 | 75 |
| V24 | 200 | 1 500 | 80 | 30 | 90 | 90 |
| V25 | 60 | 500 | 50 | 20 | 30 | 150 |
| V26 | 100 | 1 700 | 70 | 35 | 80 | 110 |
| V27 | 70 | 900 | 20 | 10 | 35 | 40 |
| V28 | 110 | 850 | 80 | 30 | 20 | 0 |
| V29 | 210 | 2 000 | 35 | 40 | 100 | 25 |
| V30 | 200 | 1 600 | 40 | 60 | 45 | 60 |
| Total | 3 355 | 25 385 | 4 955 | 781 | 860 | 2 030 |

Source : Enquête (2012)

La production agricole s'élève, pour l'ensemble des cultures, à 37,4 tonnes par an. En moyenne, chaque veuve produit 1,3 tonne. Les bananes représentent 67 % de la production totale. Il faut remarquer que la province de l'Est du Rwanda est réputée pour la production de bananes. Non seulement cette culture est vivrière, mais également, elle rapporte des revenus importants aux paysans lorsqu'elle est commercialisée. Les autres principales cultures des VRG enquêtées sont : le manioc, le haricot et la patate douce. Elles représentent respectivement 13 %, 9 % et 7 % de la production totale.

Les productions des principales cultures se répartissent comme suit :

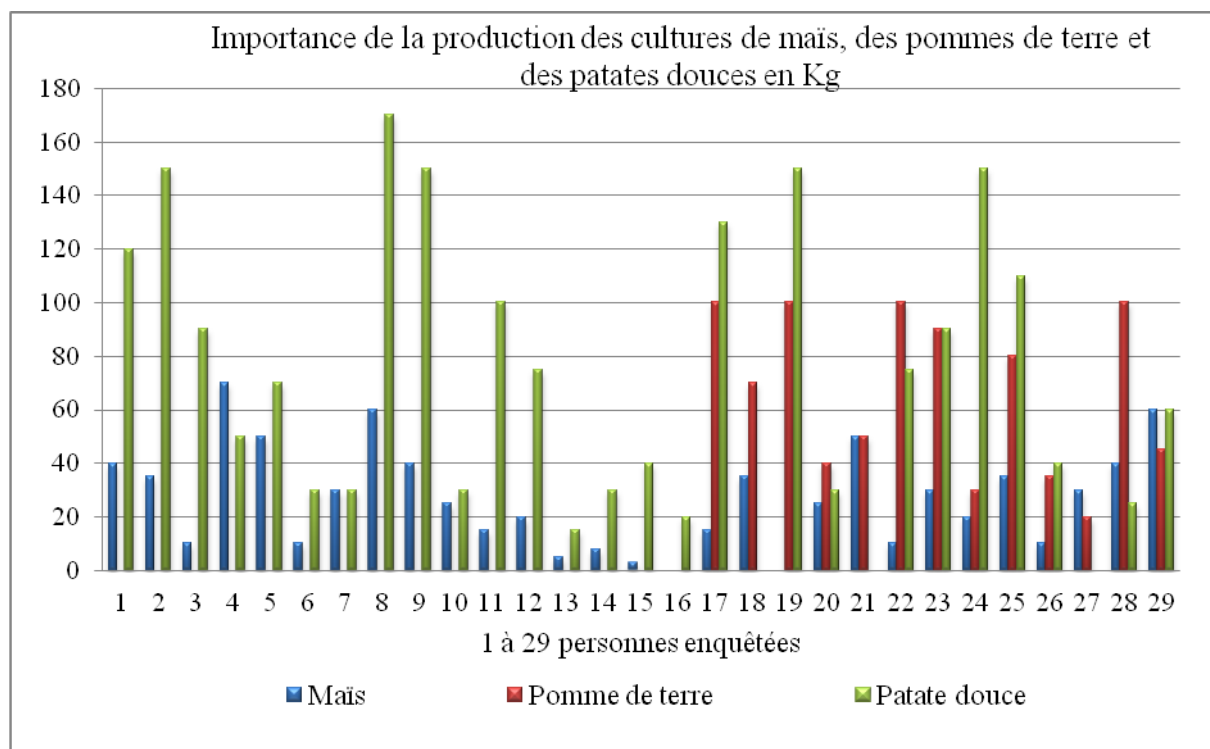


Figure 14. Principales cultures vivrières pratiquées par les veuves enquêtées

Source : A partir des données de l'enquête (2012)

Les productions des veuves sans terres ne figurent pas sur le graphique ci-dessus. Dans ce qui suit, nous présentons les productions et le chiffre d'affaires pour les principales cultures développées par les enquêtées.

a) La banane

La banane est un aliment de base au Rwanda. Selon Van (2008), 80 % des ménages rwandais produisent des bananes, avec une consommation moyenne de 256 kg par habitant et par an. Bien que nous ayons collecté des données pour toutes les veuves, afin d'analyser l'importance de cette culture, nous avons considéré celles qui produisent des quantités importantes pour l'alimentation et la commercialisation. Pour ce faire, nous avons pris en compte les veuves qui ont un minimum de 250 plants de bananiers dans leur champ. Il ressort des entretiens que trois sortes de bananes sont produites par les veuves : la banane « à cuire » qui sert d'aliment, la banane « à bière » utilisée pour fabriquer la bière locale, *urwagwa*, et la banane fruit.



Photo 3. Champ de bananiers d'une veuve à Nyagasambu

Source : photo prise par l'auteur sur terrain (2012)

La figure ci-dessous présente les productions de dix ménages des veuves, toutes se situant à Rwamagana, dont huit à Munyiginya et deux à Nyagasambu (Fumbwe).

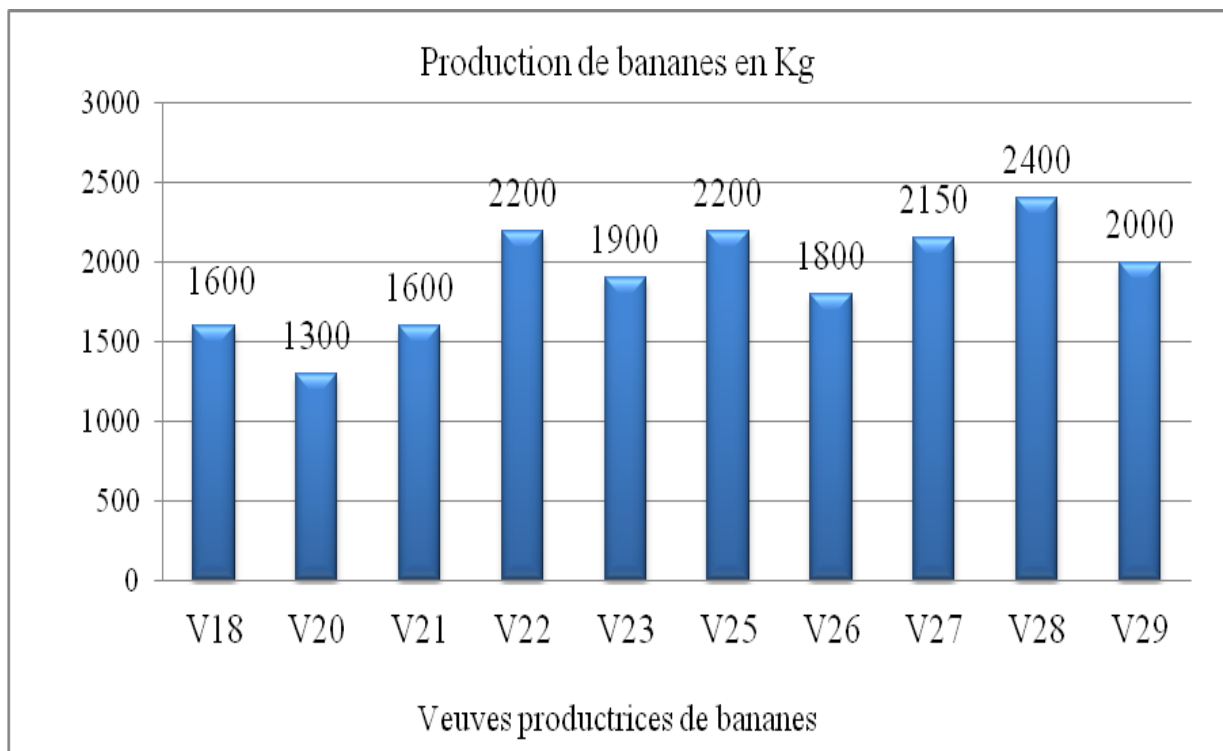


Figure 15. Production de bananes par les veuves

Source : A partir des données de l'enquête (2012)

Ensemble, les dix veuves produisent 75,5 % de la production totale, soit une moyenne de 1 915 kg ; alors que la moyenne pour toutes les veuves est de 878 kg. La bananeraie est une plante pérenne. Ces veuves affirment qu'elles consomment des bananes qui proviennent de leur propre champ. Nous avons calculé le chiffre d'affaires réalisé dans une exploitation de bananes. Le revenu, lui, n'a pas été facile à évaluer, parce que les veuves n'ont pas pu estimer les coûts d'investissement de la plantation et les dépenses d'exploitation. Nous avons retenu en moyenne que la bananeraie de 250 plants fournit deux régimes par types de bananes (à manger, à cuire et à bière) par semaine. Cette hypothèse semble faible du point de vue des veuves qui estiment qu'elles peuvent récolter régulièrement, deux fois par semaine (les jours de marché), entre trois et cinq régimes, toutes variétés confondues. Nous avons décidé de travailler avec des estimations faibles afin d'évaluer le chiffre d'affaires⁶⁷. Cela étant, le chiffre d'affaires pour les dix veuves peut être calculé comme suit :

Tableau 22. Chiffre d'affaires de la production de bananes (prix en Frw)

| | Régime de banane | Prix unitaire | Prix total |
|----------------|------------------|---------------|------------|
| Banane à cuire | 1 040 | 2 500 | 2 600 000 |
| Banane fruit | 1 040 | 1 500 | 1 560 000 |
| Banane à bière | 1 040 | 800 | 832 000 |
| Total | | | 4 992 000 |

Source : Nos calculs à partir des données de l'enquête (2012)

Les bananes sont vendues aux marchands en provenance de Kigali. Ils viennent avec des véhicules pour chercher des bananes les jours de marché, à Nyagasambu et Munyiginya. Selon les entretiens avec les veuves, les bananes se vendent bien sur ces deux marchés, parce qu'ils sont proches de Kigali. En faisant le calcul pour les dix veuves, la culture de la banane peut procurer en moyenne, pour chacune, un revenu estimé à 500 000 Frw par an (et 41 667 Frw par mois), sans tenir compte des bananes autoconsommées. Si on le compare au salaire d'un enseignant de l'école primaire qui touche 40 000 Frw, on constate que la production de bananes procure un revenu légèrement supérieur à celui de l'enseignant. Nous avons constaté aussi que la bananeraie est souvent associée au haricot et fertilisée avec le compost constitué à partir des déchets ménagers ainsi que du fumier de ferme dans le cas des éleveurs. Les veuves affirment aussi que la bananeraie représente une garantie pour les crédits.

b) Le manioc

Contrairement aux veuves qui cultivent des bananes à Rwamagana, les veuves de Bugesera, elles, cultivent le manioc pour générer un revenu monétaire. Il faut aussi remarquer que la région de Bugesera est propice à la culture du manioc et que cette plante s'adapte bien aux

⁶⁷ Les renseignements sur les prix ont été collectés sur les marchés de Nyagasambu et de Munyiginya lors de l'enquête, en novembre 2012. Il faut signaler aussi que nous avons considéré les moyennes entre les gros et les petits régimes. Le gros régime de bananes à cuire coûte jusqu'à 3 500 Frw et le petit 2 000 Frw. Tandis que le gros régime de bananes à fruit coûte 2 000 Frw et le petit 1 200 Frw. Les prix des régimes de bananes à bière variaient entre 700 et 1 000 Frw. Les quantités produites sont calculées en considérant qu'en moyenne, chaque veuve produit deux régimes par semaine. Ensuite, on multiplie les quantités par l'effectif (10) des veuves et par les 52 semaines que compte une année.

zones à faibles précipitations. C'est dans ce cadre que l'AVEGA a sollicité, en 2008, un financement auprès du FARG pour soutenir ses membres de Bugesera et développer la culture du manioc.

Le tableau ci-dessous reprend la liste des coopératives ayant bénéficié de financements du FARG et les montants des financements en Frw.

Tableau 23. Financement des coopératives de production de manioc par le FARG (en Frw)

| N° | Nom de la coopérative | Secteur | Financement |
|----|-------------------------|-------------|-------------|
| 1 | Abavandimwe | Gihinga | 1 953 000 |
| 2 | Twubakane | Kabuye | 1 933 959 |
| 3 | Dukundumurimo | Rango | 1 391 838 |
| 4 | Twizamure | Rango | 2 790 000 |
| 5 | Twisungane | Kimaranzara | 2 232 000 |
| 6 | Abanyamurava/Anyamurava | Cyugaro | 2 500 000 |
| 7 | Twizerane | Kanzenze | 2 697 000 |
| 8 | Twubakane | Kabukuba | 1 581 000 |
| 9 | Twitezimbere | Ruhuha | 1 920 736 |
| 10 | Tuzamurane II | Kayumba | 1 395 000 |
| 11 | Abakundamuco | Karambi | 1 860 000 |
| 12 | Abanyamurava | Kayumba | 1 512 552 |
| 13 | Tuzamurane | Kaboshya | 2 511 000 |
| 14 | Twisungane | Batima | 515 579 |
| 15 | Turwanyinzara | Kintambwe | 498 974 |
| 16 | Tuvemubwigunge/Twihaze | Biryogo | 1 391 838 |
| 17 | Abishyizehamwe | Kibenga | 1 674 000 |
| 18 | Twisungane | Mbyo | 1 355 650 |
| 19 | Total | | 31 714 126 |

Source des données de base : rapports AVEGA (2012)

Durant la phase exploratoire et la première enquête approfondie, nous avons visité quelques coopératives. Il s'agit notamment des coopératives 2, 5, 7 et 12.

Dans l'ensemble, les organes de gestion étaient constitués mais apparaissent bien souvent comme non opérationnels, suite au manque de personnes formées parmi les membres des coopératives. En effet, les coopératives sont créées à l'initiative d'AVEGA et regroupent des veuves qui vivent dans une même agglomération. A Kanzenze, par exemple, la présidente de la coopérative « Twizerane » gérait les organes et tenait en même temps la comptabilité. Ce constat est commun à toutes les coopératives, selon nos entretiens avec les animatrices de développement de Rwamagana et de Bugesera. Les veuves qui savent lire et écrire se voient confier les tâches de gestion de la coopérative. Pour remédier à ces défaillances, l'AVEGA a affecté un agent permanent au niveau du district. C'est lui qui est chargé d'assurer la gestion des coopératives. Ce dernier établit des rapports d'activités des coopératives à soumettre au siège provincial de l'association AVEGA, à Rwamagana.

En général, les coopératives de production de manioc ne génèrent pas beaucoup de profits, selon l'agent de l'AVEGA à Bugesera et les présidentes des coopératives que nous avons rencontrées. Les causes sont nombreuses, avec entre autres les conditions climatiques de la région (la sécheresse), la mosaïque⁶⁸ du manioc, la mauvaise qualité des boutures, le manque de fertilisants, le non-respect du calendrier cultural, les problèmes organisationnels...

L'absence de succès ou un succès partiel n'est pas pour autant un synonyme d'échec. Il faut chaque fois tenir compte de la fragilité des veuves et du fait que la résilience s'acquiert progressivement.

A part les coopératives, nous nous sommes intéressés à la production individuelle du ménage, et ceci, pour nous rendre compte de l'effort personnel déployé par les personnes enquêtées pour la promotion de leur résilience socio-économique. La figure ci-dessous illustre les productions estimées des ménages des veuves enquêtées. Ici encore, les veuves sans terres ne sont pas prises en considération.

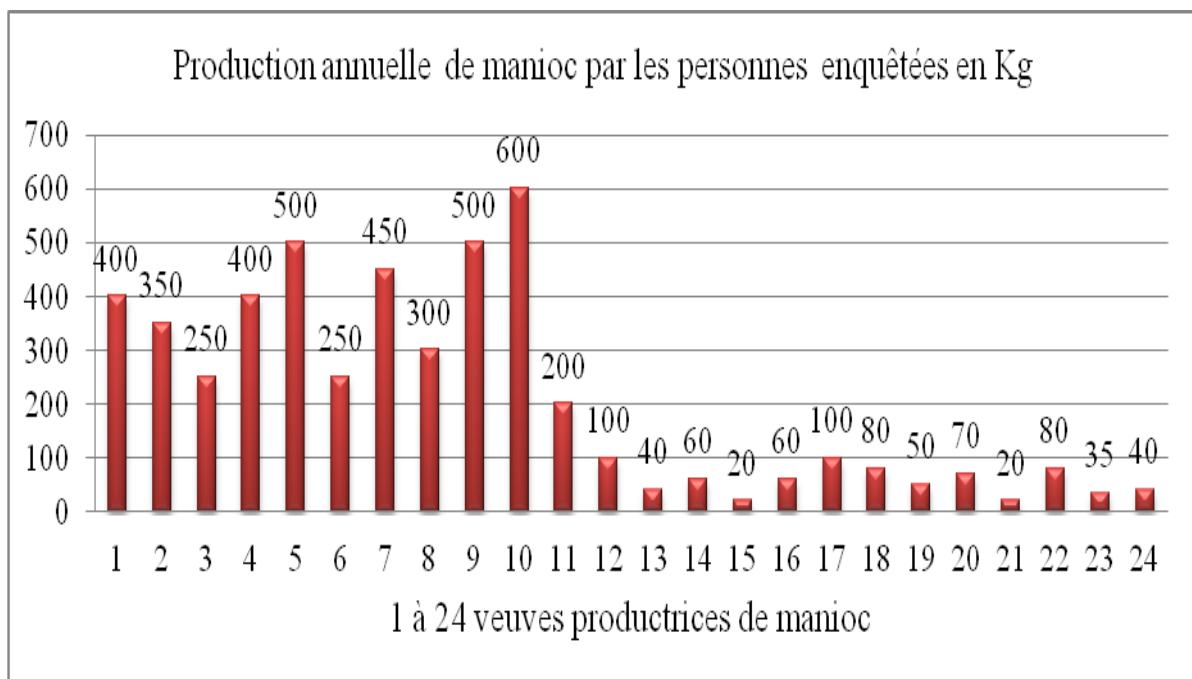


Figure 16. Production estimée de manioc des personnes enquêtées en kg

Source : A partir des données de l'enquête (2012)

⁶⁸ « La mosaïque du manioc a ravagé la culture de manioc pendant la première décennie de ce siècle. Des pertes importantes se faisaient surtout sentir depuis l'année 2002. C'est entre 2003 et 2007 que le Rwanda se trouvait à l'épicentre de l'épidémie. Une enquête conduite par les chercheurs de l'Institut des sciences agronomiques du Rwanda dans les zones affectées, en collaboration avec des collègues ougandais, montrait en 2004 qu'il s'agissait d'une forme sévère de la mosaïque du manioc. Les échantillons collectés contenaient la forme pandémique associée au virus de la mosaïque du manioc de l'Afrique de l'Est, variante ougandaise. Attaquées par le virus, les plantes de manioc montrent les symptômes de jaunissement et déformations des feuilles, et parfois réductions des dimensions normales des feuilles. La maladie joue fortement sur les récoltes, qui diminuent avec une perte estimée entre 60-100 % suivant la gravité de la maladie et les variétés cultivées. Pour lutter contre la mosaïque, le meilleur remède est d'arracher les plantes atteintes, de les brûler et faire remplacer les variétés sensibles par des variétés résistantes. »

Les dix premières productrices de manioc se trouvent à Bugesera. Elles produisent 4 000 kg, soit 81% de la production totale. Nous avons constaté que six ménages ne cultivent pas de manioc. Ils font partie de ceux qui n'ont pas de terres ou bien très peu. Comme le manioc est une plante qui mûrit après une période relativement longue (une année généralement), les pauvres sans terres préfèrent se tourner vers des cultures dont le cycle de production est plus court (la pomme de terre, le maïs et le haricot par exemple). Les veuves de Bugesera nous ont révélé qu'avant le génocide, elles avaient des champs situés dans leurs anciennes propriétés. Ces terres sont utilisées pour la culture du manioc. L'avantage du manioc est que la production peut être stockée dans les champs pendant longtemps. Le producteur a diverses possibilités lors de la vente : soit récolter et vendre progressivement sa production, soit vendre directement sa production au champ. Dans ce dernier cas, l'acheteur s'occupe lui-même de la récolte. Il faut signaler enfin que des veuves de Bugesera affirment qu'elles ont des problèmes pour vendre leur production de manioc. Les unités de transformation du manioc sont envisageables comme des solutions à terme pour augmenter la valeur ajoutée du manioc. Il en existe déjà une à Ruhango, plus au Sud de Bugesera. Des études de marché et des quantités produites à Bugesera pourraient influencer la mise en place d'une nouvelle unité de production.

g) Le haricot

Il est cultivé aussi bien à Bugesera qu'à Rwamagana. Contrairement au manioc, le haricot se vend mieux, que ce soit au moment de la récolte ou quelques mois après, si l'on veut faire de la spéculation. Cette culture est très appréciée par les enquêtées pour ses diverses fonctions. Le haricot peut être associé à d'autres aliments comme la banane, le riz, le manioc... et servir comme alimentation. Il sert souvent comme moyen de paiement de la main-d'œuvre agricole, par un système de troc (un service est échangé contre un certain nombre de kilos de haricots). La vente de haricot procure un revenu au cultivateur. Le haricot est cultivé en priorité lors des deux saisons culturales au Rwanda. La production de haricot est facilement stockable dans des sacs s'il est bien séché.

Nous avons estimé la production pour deux saisons culturales : la saison A correspond à 2012 et la saison B à 2011. La figure ci-après présente les résultats obtenus.

Les données recueillies concernent 29 veuves (une des personnes enquêtées ne s'occupe que du commerce). Ceci montre l'importance de cette culture dans l'économie des ménages. La production totale de haricots est estimée à 3,4 tonnes, avec une moyenne par production de 116 kg. Il faut aussi constater que seules sept grandes productrices réalisent 45 % de la production totale, soit 1 510 kg, avec une moyenne de 215 kg pour ces productrices (voir tableau 20). La production totale des sept derniers ménages (par rapport à la quantité produite) est inférieure à la moyenne des sept premiers. Au total, elle représente 210 kg (soit 6 % de la production totale), avec une moyenne de 30 kg. Ce sont les ménages sans terres ou ceux qui possèdent des terres de très petites dimensions. Pour survivre, les veuves font appel à une main-d'œuvre rémunérée.

Les coûts de production du haricot comprennent les intrants (semences et fertilisants) et la main-d'œuvre. Les veuves utilisent des fertilisants organiques produits par compost mais pas de système d'irrigation, même à Bugesera, où la pluie fait quelquefois défaut. A Bugesera, les personnes enquêtées disent que leur premier engrais reste la pluie, ajoutant que « *s'il y a de la pluie, la production sera bonne* ».

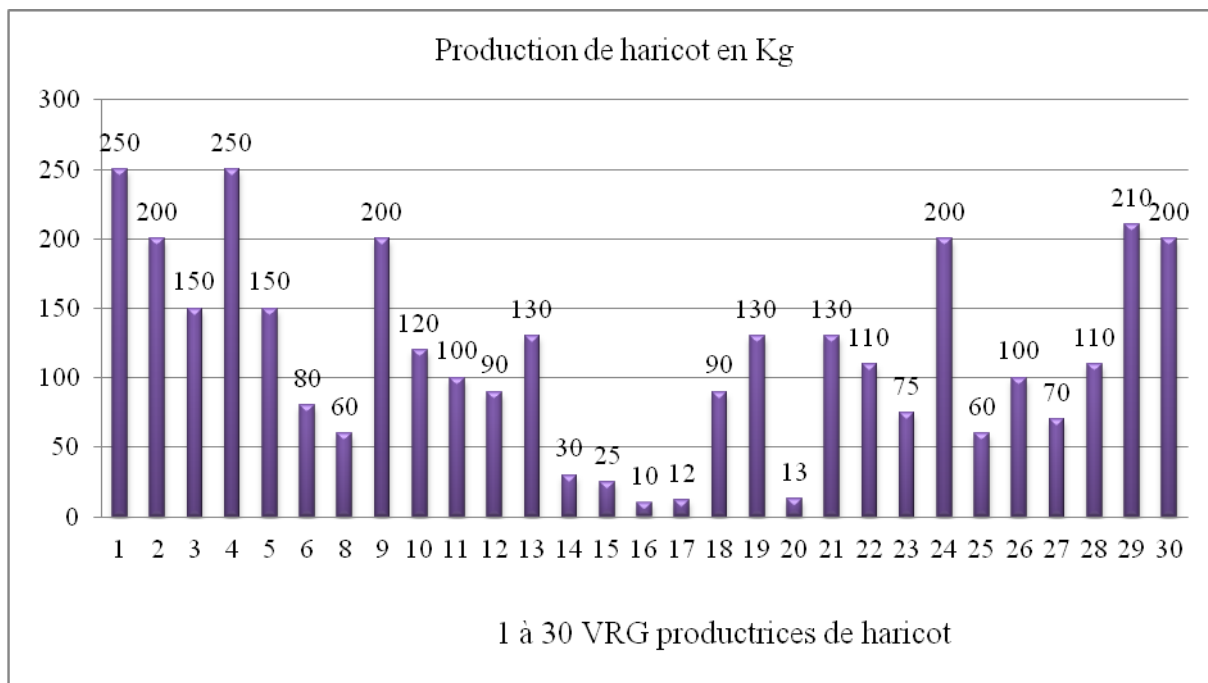


Figure 17. Production de haricots des ménages des personnes enquêtées en kg

Source : A partir des données de l'enquête (2012)

Il est important de connaître le revenu net d'un exploitant cultivant le haricot. Pour ce faire, nous avons supposé que toutes les exploitantes faisaient appel à une main-d'œuvre rémunérée. Le but est de se rendre compte que la production est en mesure de couvrir les charges de production et de dégager une marge (celles qui utilisent leur force de travail devraient être rémunérées par l'exploitation). Le haricot au Rwanda met trois mois pour mûrir et pour en produire 200 kg, il faut 15 kg de semences et 40 000 Frw pour payer la main-d'œuvre⁶⁹. Dans ces conditions, il est supposé que les fertilisants sont produits par l'agriculteur, et que leur coût de transport est comptabilisé dans la main-d'œuvre. En outre, l'amortissement est nul parce qu'il n'existe ni machines ni animaux dans l'exploitation, le coût des outils utilisés, tels que la houe, étant considéré comme négligeable. En somme, après calcul, le coût de la production représenterait entre 30 % et 40 % de la production totale. Nous avons retenu une moyenne de 35 % de la production totale comme coût de la production. Selon les données de terrain, le prix moyen d'un kilo de haricot était de 350 Frw (prix du marché local à Nyagasambu et à Bugesera). Dans ces conditions, les productrices pourraient dégager le revenu suivant :

⁶⁹ Les données sur les dépenses d'exploitation et la production estimée ont été fournies par les veuves lors des travaux de terrain.

Tableau 24. Revenu de la culture du haricot

| Désignation | Quantité en kg | Valeur en Frw |
|----------------------|----------------|---------------|
| Production en valeur | 3 355 | 1 174 250 |
| Coûts de production | 1 174 | 410 988 |
| Revenu | 2 181 | 763 263 |

Source : Nos calculs à partir des enquêtes de terrain (2012)

Il faut noter enfin que les paysans en général et les veuves en particulier ne tiennent pas de comptabilité pour leurs exploitations. Elles considèrent que tout ce qui est produit est considéré comme un revenu (bénéfice).

La production assure la consommation du ménage et les excédents sont vendus pour satisfaire ses autres besoins. Les personnes enquêtées affirment qu'elles utilisent le haricot pour payer les ouvriers agricoles. Il faut observer que les personnes possédant des terres sont celles qui réalisent des marges importantes liées à la production du haricot.

c) Les autres cultures

Les veuves cultivent aussi d'autres produits secondaires tels que le maïs, la patate douce, la pomme de terre, afin de diversifier la production. Ces cultures assurent la soudure et surtout le plein emploi pendant les deux saisons culturales au Rwanda. Le graphique ci-après présente les productions de ces cultures.

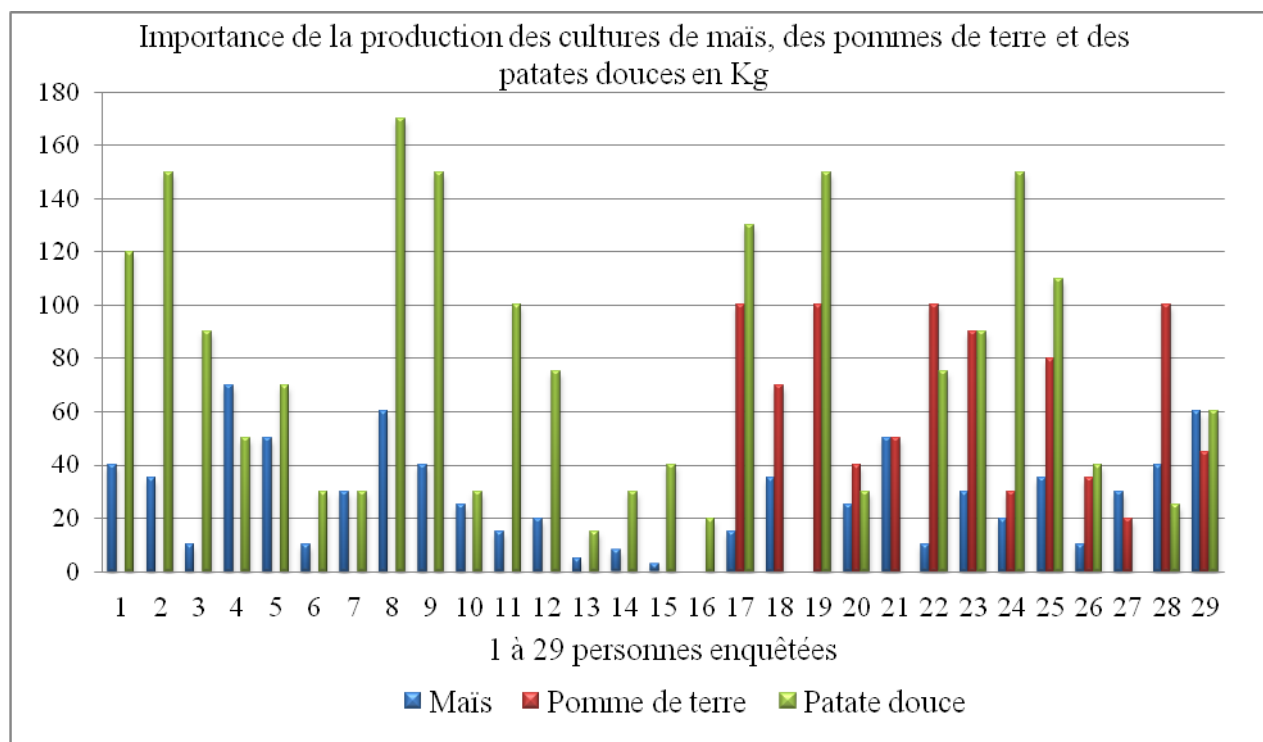


Figure 18. Production agricole secondaire des veuves enquêtées

Source : A partir des données de l'enquête (2012)

La pomme de terre est cultivée dans les hautes terres des provinces du Nord et de l'Ouest. A l'Est, il s'agit d'une culture secondaire qui assure la consommation des ménages pendant la période de soudure. Sa production est négligeable par rapport à la banane. La patate douce est par contre une culture importante dans la région. La production totale de patate douce pour les veuves enquêtées est évaluée à 2 030 kg, avec une moyenne de 70 kg par ménage. Cependant, précisons que, comme dans le cas du manioc, la production de patates douces est difficilement commercialisable. Elle est considérée comme la culture des pauvres et son prix sur le marché est faible. Celui-ci varie entre 40 et 60 Frw, alors que celui de la pomme de terre oscille entre 200 et 250 Frw. La production de la patate douce pourrait néanmoins être valorisée par le processus de transformation en d'autres produits conservables et facilement commercialisables. En effet, vers la fin de l'année 2012, l'usine Urwibutso, communément connue sous le nom de Nyirangarama, a lancé un projet de fabrication de biscuits à base de patate douce. Toutefois, sa capacité de production semi-industrielle reste faible pour produire des effets d'entraînement au niveau des producteurs.

Le maïs commence à être une culture importante dans la province de l'Est, avec la nouvelle politique agricole de régionalisation des cultures et surtout grâce à la présence d'une minoterie de grande capacité et d'un outillage performant opérant depuis deux ans à Kigali. Les veuves n'ont pas d'excédents de maïs à vendre à l'usine. La quantité produite est soit consommée directement par les ménages, soit vendue sur le marché local.

5.2.2 L'élevage

L'élevage est une activité complémentaire à l'agriculture au Rwanda. Les personnes enquêtées pratiquent l'élevage en stabulation permanente. Les animaux sont gardés dans des étables où ils reçoivent leur alimentation et les soins vétérinaires nécessaires. Plus de 90 % des étables sont construites sur les mêmes parcelles que les habitations. L'élevage dans les étables permet aussi d'assurer la sécurité du bétail et de faire un suivi particulier en cas de maladie. D'une part, il est motivé par le fait que les pâturages sont presque inexistant dans plusieurs régions du pays et, d'autre part, il permet de récupérer le maximum de fumier de ferme, utile pour la production du compost. Il faut noter aussi qu'il existe des mesures publiques qui interdisent la pratique de l'élevage extensif en divagation. Elles ne concernent pas, cependant, les éleveurs ayant des fermes bien structurées, qui peuvent garder leurs animaux dans des limites précises.

Nous avons analysé la composition et le taux de possession des bovins et ovins par les ménages des personnes enquêtées, avant et après 1994, et leur mode d'acquisition. Les résultats sont présentés dans le graphique ci-après.

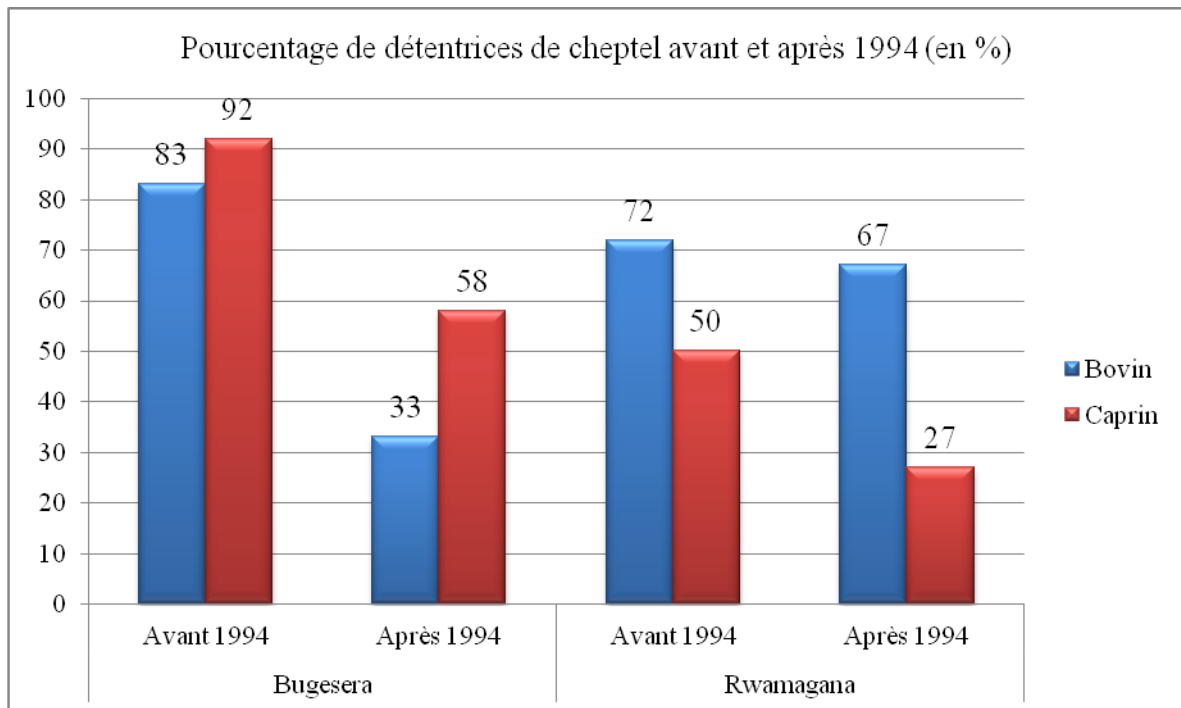


Figure 19. Pourcentage de détentrices de cheptel des veuves avant et après 1994

Source : A partir des données de l'enquête (2012)

D'après nos entretiens réalisés au cours de la phase exploratoire et de la première enquête portant sur 148 veuves, tout le cheptel en leur possession avait été soit pillé, soit tué pendant le génocide.

La figure ci-dessus présente des statistiques pour 30 personnes enquêtées durant la dernière phase, en 2012. A Bugesera, il a été constaté que le taux de possession du cheptel a connu une diminution, respectivement de 50 % et 34 % pour les bovins et les ovins. A Rwamagana, ce taux a diminué de 5 et 23 % respectivement pour les bovins et les ovins.

La reconstitution du cheptel bovin a été assurée par le programme *One Cow per One Poor Family - Girinka Munyarwanda* pour 75 % des personnes enquêtées. C'est à Rwamagana et spécialement à Munyiginya qu'il y a eu le plus de vaches distribuées. Si l'on fait une comparaison par district, les proportions se montent à 83 % et 17 % respectivement à Rwamagana et à Bugesera. Il faut rappeler que le programme Girinka a permis d'octroyer des vaches aux ménages présentant les capacités de les entretenir dans un élevage en stabulation. En plus d'être pauvre, il faut avoir assez d'espace pour cultiver le fourrage. Enfin, 7 % des personnes enquêtées ont acquis des vaches par leurs propres moyens. Elles font partie de celles qui pratiquent le commerce comme activité secondaire à Nyagasambu.

La pratique de l'élevage en stabulation par les veuves rencontre cependant des difficultés en termes de disponibilité et de transport du fourrage. En effet, les personnes enquêtées vivent dans les agglomérations, en habitat regroupé. Le fourrage est le plus souvent cultivé dans des champs éloignés des habitations. En plus du fourrage, les fertilisants sont transportés par tête du village au champ. Cela alourdit les travaux agricoles des veuves. Il faut savoir qu'une vache consomme une quantité importante d'eau, qui doit être puisée généralement à quelques

kilomètres du village. Les autres charges d'exploitation relatives à la pratique de l'élevage de bovins sont notamment l'insémination artificielle qui est annuelle, sauf en cas d'échec. Elle est évaluée à 5 000 Frw par les veuves.

Le revenu issu de l'élevage comprend la vente du lait et du fumier, et la variation de stock « élevage » par les nouvelles naissances. Puisque le nombre de têtes de bétail est limité (entre 1 et 5), il a été jugé que les deux derniers composants sont insignifiants. Le calcul du revenu tient compte des données recueillies auprès de huit éleveurs de Munyiginya⁷⁰. D'autres possèdent des vaches de la race locale qui produisent 2 litres de lait, qui sont consommés par le ménage.

Tableau 25. Production laitière moyenne des vaches des veuves de Munyiginya (en litres)

| Veuve | Production journalière | Prix du litre | Vente journalière | Vente mensuelle |
|---------|------------------------|---------------|-------------------|-----------------|
| 1 | 6 | 190 | 1 140 | 34 200 |
| 2 | 8 | 190 | 1 520 | 45 600 |
| 3 | 4 | 190 | 760 | 22 800 |
| 4 | 10 | 190 | 1 900 | 57 000 |
| 5 | 7 | 190 | 1 330 | 39 900 |
| 6 | 5 | 190 | 950 | 28 500 |
| 7 | 8 | 190 | 1 520 | 45 600 |
| 8 | 7 | 190 | 1 330 | 39 900 |
| Total | 55 | | 10 450 | 313 500 |
| Moyenne | 7 | 190 | 1 306 | 39 188 |

Source : Nos calculs à partir des enquêtes de terrain (2012)

Note : le prix et les revenus sont exprimés en Frw.

La production laitière d'une vache dépend essentiellement de la qualité et de la quantité de fourrage consommé et d'autres aliments complémentaires tels que le sel, l'eau...

Les quantités présentées dans le tableau ci-dessus ne comprennent pas le lait consommé par les veaux et les ménages. Ce sont celles qui sont vendues au centre de collecte « DUFACO ». L'approvisionnement se fait chaque jour et les paiements sont effectués à la fin du mois, sur des comptes ouverts à l'Umurenge SACCO. En moyenne, la vente du lait procure un revenu moyen de 1 306 Frw par jour soit 39 188 Frw par mois. Après déduction des charges d'exploitation⁷¹, le revenu net de l'élevage est estimé à 20 000 Frw par mois par les personnes enquêtées. Cette somme est un revenu régulier sur 10 mois de l'année (période pendant laquelle la vache produit du lait).

A part le revenu monétaire, la possession de la vache permet d'augmenter le rendement agricole par l'utilisation du fumier. Il y a lieu de rappeler que l'importance de l'élevage dans la lutte contre la pauvreté n'est pas l'apanage des Rwandais. En effet, chez les éleveurs Turkana au Kenya, le cheptel est à la fois fondement des relations sociales et facteur essentiel de résilience (Cantoni et Lallau, 2010). Selon Cantoni et Lallau : « *les animaux procurent la*

⁷⁰ Ces veuves ont été bénéficiaires des vaches laitières du projet *Send a Cow Rwanda*. Elles sont membres de la coopérative « DUFACO » et génèrent des revenus importants à partir de la vente du lait.

⁷¹ Les charges d'exploitation de la pratique comprennent la rémunération du berger, le fourrage, l'eau et les concentrés. Les charges sont estimées à 49 % de la valeur de la production laitière.

principale source de nourriture avec la viande et, de façon plus courante, le prélèvement ponctuel de sang et de lait qui permet de nourrir en partie la famille tout en maintenant le cheptel en vie. Le troupeau est également une composante essentielle de l'identité et de la culture turkana. De plus, il a un rôle d'épargne pour le noyau familial. Enfin, posséder un troupeau de grande taille comprenant plusieurs centaines, voire milliers, d'animaux, tout en étant synonyme de richesse et assurant un statut social important, est un gage supplémentaire de résilience. »

Dans sa recherche sur Madagascar, Rousseau (2005) montre que « *les bœufs font partie du capital ou des actifs physiques dont disposent les ménages. Ils constituent des réserves de valeurs, de l'épargne et peuvent servir à lutter contre les risques* ».

Pour le FAO (2009), « *l'élevage est un moyen d'existence essentiel pour les pauvres. Il est une source d'emploi, un moyen de thésaurisation, une forme d'assurance. Il favorise l'égalité entre les sexes en créant des opportunités pour les femmes. Il contribue à la fertilité des sols et il participe à la lutte contre les ravageurs. Les déchets d'élevage peuvent aussi servir de source d'énergie pour la préparation des aliments et à ce titre contribuer à la sécurité alimentaire* ».

5.2.3 Le commerce

Le petit commerce se pratique au marché de Nyagasambu et de Nyamata. Dans l'ensemble, 53 % des personnes enquêtées exercent des activités de petit commerce. La répartition par district est de 40 % à Rwamagana contre 13 % à Bugesera. En considérant seulement les veuves exerçant un commerce, les produits vivriers représentent 63 %, les braises (bois de cuisson et charbon de bois) 19 %, le commerce du vin de banane 13 % et le lait 6 %⁷².

Les activités de commerce ainsi que d'élevage ont permis aux veuves de sortir de leur « *clan des veuves* » et de rencontrer le reste de la population à travers des échanges. En effet, la pratique des échanges implique de créer des liens entre fournisseurs, clients et consommateurs. Comme le note Amougou (2005) : « *Toute activité économique... participe à la structuration et à la création des espaces au travers, non seulement des installations et aménagements divers qu'elle entraîne [sites de production, marchés, hangars d'exposition, entrepôts, étalages...], mais aussi au travers de la mobilité spatio-temporelle et physique des échanges de biens et services qu'elle induit...* »

Le marché permet non seulement de développer l'économie à travers les revenus du commerce, mais aussi de créer des ouvertures par les coopératives et les associations avec divers autres partenaires.

Comment les veuves financent-elles les activités du commerce ?

Concernant le commerce de produits vivriers, de bois de cuisson et de charbon de bois à Nyagasambu et à Nyamata, elles ont bénéficié au départ d'un crédit de l'AVEGA de 100 000 Frw par individu. Il était remboursable sur une année. Ensuite, pour renforcer leur fonds de roulement, le programme VUP leur a octroyé 100 000 Frw chacune. Ce prêt était

⁷² Les veuves qui vendent du lait au centre DUFACO ne font pas partie des commerçantes. L'opération du commerce intègre à la fois la fonction d'achat et de vente. Il existe par contre une veuve qui collecte le lait auprès des producteurs de son village et qui le vend à un marchand de Gishari.

aussi remboursable sur une année, avec 2% d'intérêt⁷³. Ces deux premiers financements sont intervenus dans le cadre des programmes de PPS et de réduction de la pauvreté. Les veuves qui pratiquent la transformation et la commercialisation du vin de banane, ainsi que celle qui fait du commerce de produits vivriers et de lait, ont eu recours au financement propre.

Lors de la dernière enquête, en décembre 2012, toutes les commerçantes nous ont affirmé avoir fini de rembourser les deux crédits. Elles ont cependant révélé qu'elles n'avaient pas assez de financement pour continuer leurs activités commerciales. En effet, parmi les commerçantes spécialisées dans les produits vivriers, on trouve des femmes qui n'ont pas de terres cultivables. Le revenu issu du commerce avait donc été utilisé pour satisfaire les besoins élémentaires (achat de nourriture, habillement...), et le reste a permis de rembourser le crédit. N'ayant pas d'autres sources d'autofinancement et ne pouvant accéder au crédit bancaire, elles ont été obligées de cesser leurs activités de commerce.

Les veuves qui ont la capacité de financer par leur propre fonds et/ou qui font appel au crédit bancaire peuvent poursuivre leur activité commerciale. Elles représentent 46 % des personnes enquêtées. Elles font partie des personnes économiquement les plus résilientes. Ce sont celles qui ont accès à la terre et qui pratiquent le commerce comme activité secondaire.

Voyons à présent la manière dont est évalué et affecté le revenu global des activités des personnes enquêtées.

5.2.4 Le revenu issu des activités économiques des veuves

Cette partie présente le volume estimé de revenu global des ménages des personnes enquêtées. Toutes les données utilisées proviennent des entretiens et des enquêtes, en l'absence de comptabilité au niveau des exploitations. Avant de présenter le revenu global, il nous semble utile de rappeler les différentes sources de revenu. Il faut noter que le revenu estimé n'intègre pas l'autoconsommation par les ménages. Les principales composantes de revenus des personnes enquêtées comprennent :

- 1) La vente de produits d'élevage. Elle a été observée chez les éleveurs de vaches et chez les femmes commercialisant le lait.
- 2) La vente d'animaux⁷⁴. La pratique de l'élevage en stabulation est délicate. Le bétail est maintenu à un niveau minimum pour pouvoir l'entretenir. Dans l'ensemble, il a été constaté que 13,3 % des personnes enquêtées avaient perçu un revenu lié à la vente d'une vache.
- 3) La vente des produits agricoles. Les ventes de produits agricoles sont réalisées essentiellement sur les marchés locaux, à Rwamagana et à Bugesera.
- 4) Les produits transformés, comprenant essentiellement le vin de banane.
- 5) Les dons et salaires perçus. Les personnes enquêtées (dans la dernière phase approfondie) ne perçoivent pas l'AD proposé par l'Udehe-VUP et le FARG, 7 % révèlent qu'elles ont reçu un appui financier provenant des membres de leur entourage. Le salaire provient du travail agricole rémunéré.

⁷³ Le taux débiteur au Rwanda varie entre 16 % et 20 % selon les banques. Le taux auquel les veuves empruntent est celui des programmes de protection sociale, taux relativement faible (2%) s'il est comparé au taux ordinaire des banques.

⁷⁴ Selon les personnes enquêtées, la valeur de la vache était estimée à 300 000 Frw.

- 6) Le produit de la location des terres et du métayage. Les terres situées à une grande distance par rapport au lieu d'habitation sont louées aux agriculteurs de la région. Le métayage est par contre un échange de travail agricole avec la location d'une portion de terre cultivable. La location des terres et le métayage ont été observés à Bugesera.
- 7) Le revenu issu du commerce, qui a déjà été développé dans les pages précédentes.
- 8) Le revenu de location des maisons. Il a été observé à Nyagasambu. En effet, deux commerçantes possèdent des maisons qu'elles louent.

Le tableau ci-dessous présente les tranches de revenus réalisés par les veuves enquêtées.

Tableau 26. Répartition des veuves en fonction des tranches de revenus annuels (en Frw)

| Tranche de revenu | F | % |
|---------------------|----|-----|
| < 150 000 | 3 | 10 |
| [150 001- 249 000] | 0 | 0 |
| [250 000- 350 000] | 6 | 20 |
| [351 000 - 500 000] | 4 | 13 |
| [501 000 - 650 000] | 2 | 7 |
| [651 000 - 800 000] | 8 | 27 |
| > 800 000 | 7 | 23 |
| Total | 30 | 100 |

Source : Enquête de terrain (2012)

La première tranche de revenu est celle des veuves sans terres. La seconde tranche est constituée des personnes pratiquant à la fois l'agriculture et l'élevage de petit bétail. Ces dernières se trouvent à Ntarama. Elles financent leurs activités grâce au revenu tiré des activités agricoles liées au financement du FARG. Le fonds est déposé dans une banque locale et les veuves peuvent emprunter sans garantie et au taux de 3 %. Les trois catégories suivantes sont constituées des veuves qui associent l'agriculture et le commerce ou l'élevage de gros bétail. La dernière catégorie concerne les veuves qui pratiquent à la fois l'agriculture, l'élevage et le commerce. Figurent dans cette classification les veuves qui font de la transformation de vin de banane et la veuve V7, spécialisée dans le commerce.

Quelles sont les différentes affectations du revenu des veuves ? La figure ci-après présente les rubriques auxquelles sont affectés les revenus des activités des personnes enquêtées.

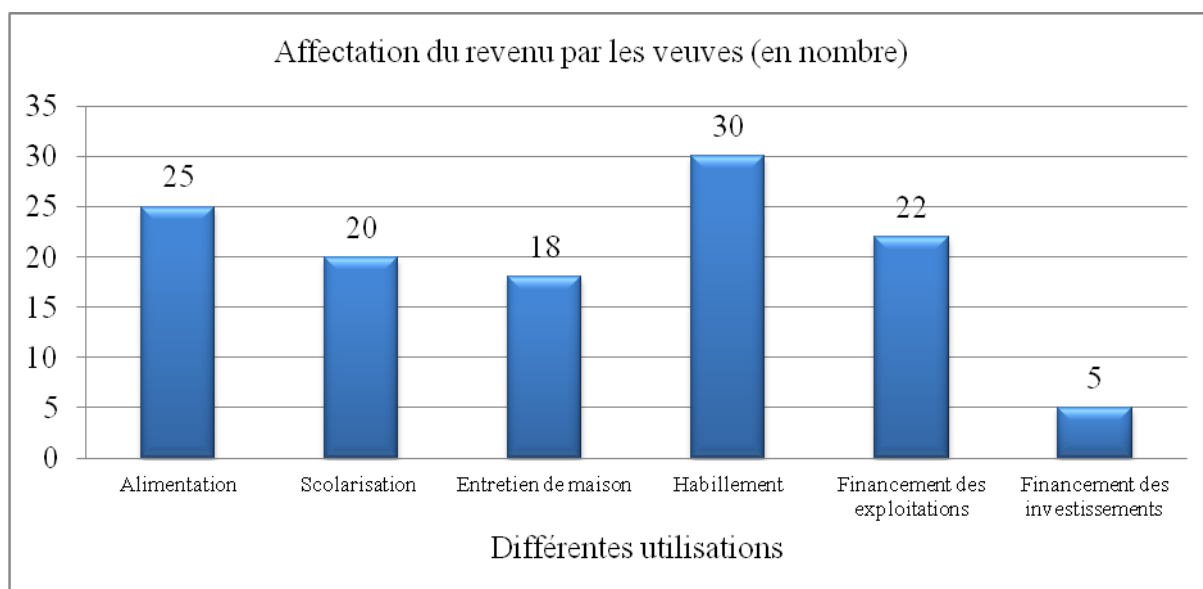


Figure 20. Utilisation des revenus par les personnes enquêtées

Source : A partir des données de l'enquête (2012)

5.2.5 L'accès au crédit et la promotion de l'entrepreneuriat

Les financements en faveur des PPS ont été bénéfiques aux veuves. Ils ont été à la base du lancement des activités économiques, comme nous l'avons déjà montré dans les pages précédentes. Par la suite, il faut noter que 60 % des personnes enquêtées ont su développer leurs activités en utilisant des crédits bancaires.

A ce titre, comme énoncé dans la méthodologie, nous avons résolu d'approcher quelques personnes enquêtées afin de recueillir leurs récits de vie. Ils permettent de compléter les données d'enquête et de comprendre la trajectoire suivie par la personne pour rebondir. En outre, leur analyse permet également d'identifier les stratégies d'adaptation développées. Quatre récits de vie sont présentés, mais cela ne signifie pas pour autant que les réalisations des autres enquêtées sont négligeables. Nous avons seulement jugé bon de décrire ceux qui nous ont semblé les plus significatifs. Ces veuves remplissaient au moins un des critères suivants : (i) la pratique de plusieurs activités économiques, (ii) être jugées par les paires comme économiquement résilientes et (iii) avoir exercé une activité de gestion des coopératives des veuves au niveau du village.

Encadré n°1 : Récit de V7

1. *V7 habite dans la cité de Nyagasambu, elle est âgée de 50 ans et son niveau de scolarisation est de quatre années primaires. Seule rescapée de sa famille, son mari et ses trois enfants furent massacrés durant le génocide. Son mari dirigeait une école de métiers. Il était une personnalité assez connue dans le centre de Nyagasambu. Ils avaient à l'époque une dizaine de vaches et des ouvriers qui travaillaient dans leurs champs.*
2. *Tous ses biens ont été pillés, détruits et brûlés durant le génocide. Elle a décidé de quitter son village et de s'installer à Nyagasambu, cité située à 15 km de son village d'origine.*
3. *Un ancien ami de son époux accepte de la loger dans un ancien dépôt de bière. Cette veuve le considère comme « son premier tuteur de résilience ». Pour trouver de quoi vivre, elle décida d'exercer le commerce des bières. C'est un métier qu'elle connaissait bien, car pendant sa jeunesse, elle aidait son père à gérer un commerce de bières dans un cabaret.*
4. *Où trouver un fonds de démarrage ? Elle s'adressa à son premier tuteur de résilience. Il accepta de lui avancer quatre caisses de bière. Après les avoir vendues au détail, elle a remboursé le crédit et dégagé une marge de 4 000 Frw pour la semaine.*
5. *Le second tuteur de résilience est arrivé un mois plus tard, en juin 1995. Un cousin de son époux, lui-même rescapé du génocide à Kigali. Ce dernier lui a fait don de 15 caisses de bière. La valeur estimée du don était de 68 400 Frw (à peu près 200 USD à l'époque).*
6. *Cinq ans plus tard, V7 est devenue une commerçante reconnue dans le centre. Elle a abandonné le commerce de détail pour être distributrice-grossiste, avec un volume de 400 à 500 caisses par semaine. En 2000, son chiffre d'affaires variait entre 400 000 et 500 000 Frw par semaine.*
7. *En 2012, ses réalisations sont considérables : un motel (mini-hôtel avec une dizaine de chambres à 10 000 Frw par nuitée), un bar-restaurant, deux maisons d'habitation de plus de 50 000 000 de Frw, une maison commerciale et une boutique de 15 000 000 de Frw.*
8. *V7 utilise des crédits pour financer ses activités de commerce et de construction. Elle a adopté sa cousine dont elle a financé les études secondaires et universitaires. Celle-ci s'est mariée à un directeur de l'école secondaire dans la même cité. C'est elle qui s'occupe de la gestion des activités et du patrimoine de V7.*
9. *Cette veuve disait, lors des entretiens, qu'elle avait adhéré à l'AVEGA pour trouver des personnes pouvant s'occuper de son enterrement après sa mort. Mais, elle s'est constituée une nouvelle famille avec sa fille, son gendre et ses petits-enfants. Elle était confiante en l'avenir et se disait qu'elle avait pardonné aux personnes qui avaient massacré sa famille.*

Encadré n° 2 : La veuve V18

1. *V18 habite dans un village situé à 12 km du lieu où est construit le centre de collecte DUFACO. Elle est âgée de 49 ans et son niveau de scolarisation est de quatre années primaires. Elle est rescapée avec ses cinq enfants. Lors de la dernière enquête de terrain, l'aîné se trouvait à l'université à Kigali et les autres à l'école secondaire.*
2. *Elle s'occupait essentiellement de la culture de bananes, de haricots, de pommes de terre et pratique l'élevage sur un terrain de 1 ha.*
3. *Bénéficiaire d'une vache laitière par le biais du projet Send a Cow Rwanda, elle a su profiter de l'opportunité de la production laitière dans son village et a commencé la commercialisation. L'avantage est double pour ses clients : la proximité et le paiement cash.*
4. *Elle est fournisseuse d'un marchand de Gishari (secteur voisin de Munyiginya) qui approvisionne la ville de Kigali. Son travail consiste à collecter le lait et chaque soir, le marchand vient le récupérer.*
5. *Le volume du lait collecté chaque jour a été évalué à 55 litres. Le prix d'achat unitaire est fixé à 150 Frw le litre et le prix de vente unitaire à 170 Frw. Son revenu mensuel est estimé à 33 000 Frw.*
6. *La veuve a obtenu un crédit de 500 000 Frw, qu'elle a remboursé avec les bénéfices générés par ses activités économiques. Les revenus lui ont permis d'entretenir sa maison, d'acquérir une parcelle évaluée à 350 000 Frw, de payer la main-d'œuvre agricole, les frais scolaires de ses enfants et d'améliorer son alimentation.*
7. *Cette veuve se dit confiante en l'avenir avec ses enfants, qui progressent dans leurs études, et en ses activités économiques qui lui procurent des revenus importants. Elle dit vouloir contracter un nouveau crédit pour l'expansion de ses exploitations de bananiers.*
8. *Comme les autres éleveurs de la région, le fourrage est un sérieux problème auquel elle est confrontée.*

Encadré n° 3 : Récit de V28

1. *V28 n'a jamais fréquenté l'école, elle habite à Munyiginya, dans le même village que V18. Elle est rescapée avec un seul enfant. Bénéficiaire d'une vache laitière, elle cultive aussi des bananes, des haricots et des légumes.*
2. *Elle est connue dans son village comme la meilleure cultivatrice de légumes (akarima ki igikoni). L'AVEGA organise des visites d'études avec d'autres veuves chez elle. Lors de la dernière enquête approfondie, en 2012, elle avait trois vaches bien engraisées. Elle profite du fumier pour fertiliser ses champs et accroître sa production.*
3. *Son revenu provient essentiellement de la vente des produits agricoles (bananes à cuire, à fruit, légumes), de la vente du lait à V18 et du vin de banane fabriqué à base de banane « urwagwa ». La bière est commercialisée dans son village et au marché de Nyagasambu.*
4. *En moyenne, 60 litres de vin sont produits chaque semaine. Ce qui permet de réaliser un revenu de 36 000⁷⁵ Frw par mois (1 litre coûte 200 Frw). Pendant la période de rupture de la production dans son champ, elle s'approvisionne sur le marché local à Nyagasambu. V28 emploie une personne permanente pour fabriquer la bière de banane et pour la recherche de fourrage. Le fourrage est cultivé sur le pourtour du champ, ce qui permet aussi de protéger le sol contre l'érosion.*
5. *Les ventes du lait ont été évaluées à 8 l/j, avec un chiffre d'affaires de 36 000 Frw par mois. Ce revenu permet de payer l'ouvrier et les compléments alimentaires du bétail.*
6. *V20 utilise aussi les fonds des banques pour réaliser des investissements. Elle a obtenu un crédit de 650 000 Fwr qu'elle a utilisé pour l'achat de 1/2 ha de terre.*

⁷⁵ Dans le calcul, il a été supposé que les veuves pouvaient vendre le vin pendant 21 jours par mois.

Encadré n° 4 : Récit de V23

- 1. De formation familiale (deux ans post-primaires), V23 est la présidente de la coopérative des veuves commerçantes de Nyagasambu. Elle est aussi membre du conseil provincial de l'AVEGA à Rwamagana. Elle a survécu au génocide avec trois enfants. Sa fille aînée étudie à l'université et ses deux autres enfants sont à l'école secondaire.*
- 2. Elle exerce plusieurs activités économiques, notamment le petit commerce des produits vivriers, l'agriculture et l'élevage. Ses champs sont situés à 10 km de la cité, dans son village d'origine. De même, ses quatre vaches y sont installées, pour profiter du fourrage et du coût de transport du fumier.*
- 3. La veuve a bénéficié d'un financement de l'AVEGA et du VUP, soit 200 000 Frw, qui ont servi comme fonds de roulement initial. Elle achète des haricots chez les producteurs locaux et vend sur le marché de Nyagasambu.*
- 4. Elle ne vend que pendant les jours de marché, le mercredi et le vendredi. Le prix d'achat unitaire pour 1 kg est évalué à 250 Frw et la revente est réalisée à 300 Frw. Au total, pour les deux jours de marché, ses ventes sont estimées à un sac de 100 kg. La marge bénéficiaire de la veuve est évaluée à 40 000 Frw par mois.*
- 5. V23, comme V28, fabrique du vin traditionnel à base de banane. La matière première provient essentiellement de sa production agricole. Les ventes estimées sont de 30 litres par semaine. Le prix unitaire du litre est de 250 Frw. Au total, la marge brute issue du commerce du vin de banane est estimée à 22 500 Frw par mois.*
- 6. V23 est aussi impliquée dans une association des tontines des commerçantes pour laquelle elle cotise à hauteur de 10 000 Frw chaque semaine. Les tontines permettent, selon elle, d'augmenter le fonds de roulement des activités commerciales.*
- 7. Cette veuve a bénéficié trois fois de crédits allant jusqu'à 1 000 000 de Frw, de la banque populaire du centre de Nyagasambu.*
- 8. Parmi ses actifs figurent deux maisons dans la cité, quatre vaches et des terres cultivables. Elle a aussi acquis un terrain de 700 000 Frw à partir des crédits et des divers revenus de ses activités économiques.*
- 9. V23 est aussi impliquée dans diverses organisations de femmes au niveau du district de Rwamagana. Elle a suivi plusieurs formations assurées par l'AVEGA sur la gestion de petits projets, sur l'écoute active et le traumatisme. Elle est chargée d'assister les personnes traumatisées dans son secteur.*

Ces récits mettent en évidence les faits suivants :

- Les activités exercées par les veuves sont essentiellement celles qu'elles pratiquaient déjà avant le génocide.
- Elles ont reçu l'appui notamment des PPS « tuteurs de résilience » pour commencer leurs activités.
- Elles ont su exploiter des opportunités et développer leurs activités.
- Elles ont aussi utilisé des financements propres et bancaires.
- Elles ont investi essentiellement dans le foncier.

5.2.6 Les forces et les faiblesses des politiques de protection sociale dans la région d'étude

Avant de présenter la conclusion générale, les recommandations et les perspectives, il nous semble utile de faire une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces des PPS et de l'AVEGA, ainsi que de ses membres. L'objectif de cette analyse est de mettre en évidence et d'identifier les forces (opportunités) à renforcer et les faiblesses (menaces) à gérer ou à minimiser.

Tableau 27. Forces, faiblesses, opportunités et menaces des PPS

| Forces | Faiblesses |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique du gouvernement de lutter contre la pauvreté. - Présence d'institutions spécialisées pour la gestion des activités (MINALOC, RLDSF, gouvernements locaux...). - Existence d'une stratégie nationale de protection sociale depuis janvier 2011. - Les PPS permettent la création d'emplois pour les pauvres, la formation et la professionnalisation du milieu rural. - Accès aux infrastructures de développement (route, marché, école, centre de santé). - Stratégies de structuration des pauvres à travers les coopératives et promotion de l'entrepreneuriat, du capital et de la cohésion sociale. - Accès aux actifs productifs (terre, vache, chèvre...). - Développement des activités hors agriculture et diversification des sources de revenus. - Accès aux services financiers (SACCO). - Accès à l'éducation, à la santé et au logement. | <ul style="list-style-type: none"> - Faible coordination voire chevauchement des actions pour les divers programmes des PPS. - Faible capacité d'entretien des infrastructures (réhabilitation des routes) par les entités décentralisées. - Faible capacité de conception et de gestion de petits projets générateurs de revenus. - Faible taux de couverture nationale pour certains programmes (VUP). - Bénéficiaires potentiellement pauvres (sans terres et autre actif productif). - Population analphabète, vieillissante, handicapée, malade ; et mineurs (enfant chef de ménage). - Faible niveau de remboursement des crédits contractés dans le cadre du VUP. - Appui jugé insuffisant par les bénéficiaires. |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> - Fort engagement des bailleurs de fonds étrangers. - PPS portée par les organismes de développement et les partenaires financiers comme stratégie d'atteinte des objectifs du millénaire. - Mobilisation des ONG internationales pour exécuter les actions des PPS. | <ul style="list-style-type: none"> - Financement limité du gouvernement. - La terre cultivable devient de plus en plus petite en fonction de la pression démographique. - Les crises internationales, les guerres dans la région des Grands Lacs et divers embargos contre le Rwanda pourraient contribuer au ralentissement des projets des PPS. |

Source : Notre conception à partir des observations, des enquêtes et du cadre conceptuel

Tableau 28. Forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'AVEGA et de ses membres

| Forces | Faiblesses |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Structures, organisations et organes de gestion de l'association bien définis et opérationnels sur tout le territoire national. - Infrastructures administratives adéquates. - Capacité avérée de mobilisation des partenaires locaux et étrangers. - Capacité d'autofinancement via les projets générateurs de revenus (centre d'accueil, bar-restaurant, projets d'élevage...). - Caution solidaire accordée par l'AVEGA pour garantir les coopératives des membres. - Développement de capital social entre les membres (solidarité). - Accès au financement par les coopératives et associations des veuves au niveau des agglomérations. - Organisation des bénéficiaires dans les associations et coopératives de production agricole, d'élevage et de commerce. - Promotion de l'entrepreneuriat dans les activités non agricoles et diversification des sources de revenus. - Accès aux actifs productifs (terre, vache, chèvre...). - Accès à l'éducation, à la santé et au logement | <ul style="list-style-type: none"> - Faible capacité d'autofinancement. - Membres d'un âge avancé, handicapés, malades et analphabètes. - Faible capacité de conception et de gestion de petits projets générateurs de revenus. - Les organes de gestion des coopératives des veuves au niveau des agglomérations existent mais ne sont guère opérationnels. - Appuis jugés insuffisants (surtout appui direct). - Problème d'accès à la terre cultivable. - Problème de transport des fertilisants et de la production. - Main-d'œuvre limitée pour la plupart des ménages des veuves. - Problème d'entretien de l'élevage en stabulation (fourrage, eau...). - Faible adhésion des veuves aux activités économiques avec le reste de la population (surtout à Bugesera). |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> - Volonté politique pour la promotion des conditions socio-économiques des rescapés du génocide à travers le fonds FARG et autres politiques de protection sociale. - Existence d'un collectif « IBUKA » qui coordonne et plaide pour les associations des rescapés. - Politique nationale de promotion des coopératives. - Existence de coopératives regroupant les veuves et le reste de la population. - Disponibilité des lignes de crédit qui garantissent l'accès aux crédits bancaires pour les veuves. - Mobilisation des bailleurs de fonds et ONG pour soutenir l'AVEGA. | <ul style="list-style-type: none"> - Capacité de financement limitée de l'association. - Problèmes d'accès au marché pour certains produits agricoles. - Terre morcelée et menace d'érosion. - Faible productivité des exploitations agricoles. - Traumatisme récurrent pour certaines veuves. - Les crises internationales, les guerres dans la région et divers embargos contre le Rwanda pourraient contribuer à la diminution du financement des PPS et réveiller le traumatisme. |

Source : Notre conception à partir des observations et des enquêtes

Chapitre VI. Conclusion générale, recommandations et perspectives

Au départ, cette recherche visait à comprendre les capacités de résilience socio-économique des ménages pauvres au Rwanda post-génocide en général et des veuves du génocide en particulier. Ce travail a consisté à identifier et évaluer les facteurs explicatifs de cette résilience des personnes enquêtées. L'hypothèse centrale émise était la suivante : les politiques de protection sociale orientées vers l'appui aux groupes vulnérables et les actions de l'association des veuves du génocide AVEGA créent un environnement socio-économique favorable à la résilience socio-économique des pauvres en général et des veuves du génocide en particulier, dans la province de l'Est du Rwanda.

Pour répondre aux objectifs de la recherche et vérifier les hypothèses, nous avons mené des investigations au niveau national, provincial et des ménages. Au niveau national, nous avons analysé les réalisations liées aux programmes de protection sociale (PPS), notamment le fonds FARG, le programme Ubudehe-VUP et le programme *One Cow per one Poor Family*. Au niveau de la province, les recherches se sont déroulées à l'Est du Rwanda, et spécialement au siège de l'association AVEGA à Rwamagana. Il a été question d'analyser les réalisations en faveur des veuves du génocide. Au niveau des ménages, les données primaires ont été collectées auprès des veuves rescapées du génocide dans les districts de Rwamagana et Bugesera.

La collecte des données primaires a nécessité diverses phases :

(a) L'exploration a permis de mener des entretiens semi-directifs avec des gestionnaires d'AVEGA à Kigali, à Rwamagana et à Bugesera, ainsi qu'avec des représentants des autorités locales dans les deux districts. Ils nous ont permis d'identifier les acteurs qui travaillent avec les personnes enquêtées. Pour compléter les informations recueillies lors des entretiens, nous avons organisé une pré-enquête auprès de 60 bénéficiaires.

(b) Dans la phase approfondie, une première enquête a porté sur 148 bénéficiaires. Elle a été organisée dans le lieu d'habitation des veuves. Elle a porté sur les variables suivantes : l'identification des enquêtées, les activités en rapport avec la reconstruction psychique et les appuis en rapport avec la résilience socio-économique.

(c) La seconde enquête approfondie, a été centrée sur les sujets capables d'exercer des activités socio-économiques et pour lesquels on peut mesurer la résilience comme capacité d'adaptation. A partir de l'échantillon de la première enquête, on a extrait, par choix raisonné, 30 veuves qui répondent au nouvel objectif de la recherche.

Au terme de cette recherche, les principaux résultats auxquels nous sommes parvenus se résument comme suit :

(i) Les programmes de protection sociale sont perçus par les bénéficiaires comme des stratégies de redistribution des revenus et permettent de promouvoir la résilience socio-économique des ménages vulnérables.

Ainsi, le FARG a permis le renforcement du capital humain des enfants rescapés du génocide. Il a octroyé des bourses aux enfants à l'école secondaire et à l'université. En même temps, il a financé la construction de maisons pour loger les ménages des rescapés. Enfin, le FARG a facilité l'accès aux soins de santé, le financement des transferts directs et des projets

générateurs de revenus aux rescapés les plus vulnérables. Le FARG a permis de restaurer les conditions socio-économiques des rescapés du génocide. Par le financement des bourses d'études, le FARG promeut la résilience socio-économique non seulement des ménages, mais également de la nation tout entière.

Le programme Ubudehe-VUP-2020 a contribué au renforcement du capital financier par des transferts financiers, l'accès aux services financiers et la création d'emplois destinés aux pauvres. Les composantes du programme Ubudehe-VUP-2020 ciblent prioritairement des ménages dirigés par les femmes, jugés comme les plus vulnérables à la pauvreté. A part les transferts financiers consommés directement par les bénéficiaires (des personnes d'âge avancé, des ménages dirigés par des mineurs...), les deux autres composantes sont considérées comme des instruments ayant des effets d'entraînement pouvant stimuler le développement rural. Avec la politique de décentralisation, toutes les planifications de développement sont initiées au niveau des gouvernements locaux (entités décentralisées). Il est exigé de toutes les entreprises qui exécutent des travaux d'y être installées pour faciliter le suivi et le contrôle des activités. Non seulement ces entreprises payent des impôts aux districts, mais elles font également un transfert de savoirs aux paysans qui sont employés pour des travaux d'aménagement des terrasses radicales, de préparation des pépinières, des constructions d'écoles et centres de santé, des réhabilitations de routes de dessertes agricoles. Ces expériences devront à terme être capitalisées. Il faut aussi remarquer que des coopératives formées par les pauvres sont des garanties pour accéder aux crédits développés par le programme Ubudehe-VUP-2020.

Le programme *One Cow per one Poor Family - Girinka Munyarwanda* a permis de renforcer le capital physique (actif) productif des personnes pauvres, de diversifier leurs revenus et d'améliorer leur alimentation. La vache est un signe de richesse, un instrument de dot et d'échange. Elle est aussi une garantie pour accéder aux crédits bancaires en milieu rural. Il est demandé au bénéficiaire d'une vache du programme « Girinka » de redistribuer un deuxième veau (kwitura), à un autre ménage pauvre, cela pour permettre la continuité de la distribution. L'échange par ce principe exigé et par donation volontaire est un facteur de cohésion sociale dans un pays post-génocide.

(ii) L'AVEGA est perçue comme le principal « tuteur de résilience socio-économique » pour sa capacité de mobilisation des acteurs et le rapprochement avec les veuves des collines. L'association travaille avec les institutions publiques, les commissions nationales, les ONG locales et internationales. Sa démarche pour renforcer la résilience commence par la lutte contre le traumatisme post-génocide afin de redonner aux personnes l'envie de vivre. Pour cela, les veuves déploient des efforts inouïs pour revivre et démontrer qu'en dépit des graves blessures qu'elles ont subies, leur âme est encore bien vivante.

A part la lutte contre le traumatisme, l'association AVEGA mobilise, auprès des divers acteurs, des financements pour les projets générateurs de revenus (PGR). Nous avons constaté, lors des entretiens, qu'AVEGA a offert à la fois des financements non remboursables et remboursables, avec un taux d'intérêt nettement inférieur à celui des banques commerciales, pour développer des activités commerciales. Ces financements ont été mobilisés auprès des programmes des PPS, notamment auprès du FARG et de VUP. Nous avons également remarqué qu'AVEGA avait mobilisé une ligne de crédit pour servir de garantie aux veuves qui veulent emprunter auprès des banques commerciales.

Les financements des coopératives agricoles, quant à eux, sont généralement non remboursables. Ils ont été fournis par le FARG et ont été observés à Bugesera.

(iii) Au niveau des ménages et de façon générale, les activités réalisées individuellement ont permis de renforcer la résilience socio-économique.

En effet, le nombre de personnes actives dans un ménage et l'accès à la terre cultivable influencent positivement la résilience socio-économique. Les veuves, surtout celles qui n'ont pas d'enfants, affirment que leur pauvreté est plus accentuée par le fait qu'elles n'ont pas de soutien social. Les enfants constituent une aide essentielle pour des parents d'âge avancé. Pour pallier les problèmes de manque de force de travail, les veuves emploient à 83 % de la main-d'œuvre agricole payée. Parmi elles, 50 % font appel aux travailleurs à temps partiel et 33 % à une main-d'œuvre permanente. Nous avons aussi constaté que les terres appartenant aux ménages des veuves sont transmises par héritage à 90 % ; 10 % n'ont pas de terres agricoles. Il est aussi observé que la terre est un actif très envié : 17 % des veuves parmi les plus résilientes ont acquis de nouvelles terres par le biais d'un achat. Les « sans terres » se contentent de cultiver autour de leur habitation (*akarima ki igikoni*) et louent des terres marginales, faute de moyens financiers pour acquérir de bonnes parcelles. Elles vivent aussi du travail agricole rémunéré. Ces résultats sont semblables à ceux de Rousseau (2007), dans sa recherche sur la vulnérabilité et la résilience à Madagascar. En effet, il a observé que l'accès à la terre protège largement de l'entrée dans la pauvreté : plus la superficie par tête exploitée par ménage est grande, moins la probabilité d'entrer dans la pauvreté est forte. *A contrario*, le fait de n'être propriétaire d'aucune terre favorise la probabilité d'entrée dans la pauvreté.

Il a aussi été observé, chez les veuves enquêtées, que la diversification des activités est une stratégie de résilience. En effet, l'agriculture est la plus importante des activités exercées, pratiquée par plus de 97 % des enquêtées. Elle est associée à l'élevage pour 70 % et au petit commerce pour 40 %, en tant qu'activités secondaires. Une seule veuve pratique le commerce comme seule activité génératrice de revenu. Ce résultat corrobore ceux de Cantoni et Lallau (2010), dans leur recherche sur la résilience des Turkana au Kenya : « *Les activités secondaires des ménages jouent un rôle central dans le sens où, outre le fait d'apporter un complément de revenus parfois nécessaire à la survie, elles permettent aux membres du ménage de développer des projets. Elles constituent en cela un facteur de résilience notable.* »

Les résultats de l'étude menée par Bidou et Droy (2007), portant sur les paysans du Sud de Madagascar, montrent que la multiactivité est une stratégie anti-risque payante ; les auteurs considèrent communément qu'elle est une des clés de la résilience. Il faut enfin remarquer que la diversification des activités permet de réduire la saisonnalité des revenus et l'exposition au risque, qu'il soit économique ou climatique. Elle est un facteur de résilience non négligeable (Rousseau, 2007).

Enfin, l'accès au financement et au crédit est un facteur favorisant l'entrepreneuriat pour les veuves et renforçant leur résilience socio-économique. Toutes les veuves enquêtées ont été bénéficiaires des financements des politiques de protection sociale (PPS). Ces derniers ont été les bases sur lesquelles a émergé l'entrepreneuriat. 60 % des veuves interrogées ont été bénéficiaires de crédits bancaires. Elles sont les plus résilientes de l'ensemble des veuves. En effet, pour Zeller (1996), cité par Brockel (1997), la justification théorique du crédit pour accélérer la croissance est simple : l'emprunt permet de mettre en route de nouvelles capacités productives lorsqu'il finance l'investissement. L'accès au crédit agit sur la situation des

ménages sur deux points critiques. Le premier est la suppression de la contrainte de trésorerie des ménages agricoles : dépenses d'intrants et couvertures des dépenses alimentaires pendant la saison culturale, alors que les paiements sont perçus bien après la récolte. La plupart des ménages agricoles présentent ainsi un *cash-flow* négatif durant la saison de la production, au moment de la période de soudure. Ainsi, pour financer ses dépenses courantes, le ménage doit puiser dans son épargne ou obtenir un crédit. L'accès au crédit peut ainsi augmenter de façon significative la capacité des ménages pauvres à acquérir des intrants agricoles.

Quelles sont les contributions théoriques et pratiques de notre recherche ?

Cette question méritait d'être posée à la fin de cette étude sur la résilience des personnes les plus vulnérables au Rwanda. Les réponses sont à notre avis les suivantes :

- (a) La recherche a montré que la résilience socio-économique est aussi envisageable dans un contexte d'extrême vulnérabilité. En effet, les veuves ayant fait l'objet de notre recherche étaient, juste après le génocide, des personnes sans espoir, n'ayant plus le goût de vivre. Elles avaient perdu à la fois leurs maris, leurs enfants, des membres de leurs familles et des biens. En outre, la tragédie a aussi détruit leur santé physique et mentale. Bref, le réseau social sur lequel elles s'appuyaient était ébranlé. Pour promouvoir leur résilience, il a fallu la contribution des divers partenaires comprenant les PPS et les ONG, et l'implication des bénéficiaires via l'association AVEGA. Pour le cas concret de ce travail, le traitement du traumatisme a été un point de départ ou la base du lancement des activités socio-économiques.
- (b) Cette thèse a aussi montré que pour des personnes ayant subi un traumatisme aigu, leur résilience reste fragile face à un nouveau risque. En effet, certaines veuves, qui semblaient plus confiantes dans la phase exploratoire, sont devenues plus vulnérables après le décès de leurs enfants. Cette conclusion vient confirmer la théorie selon laquelle la résilience est un processus ; des sujets résilients peuvent retomber dans la vulnérabilité et inversement. Dans ses recherches, Rutter (1993) a aussi montré qu'une résistance absolue aux dommages est pratiquement impossible dans toutes les circonstances de la vie et en tout temps. Certains individus peuvent être plus résistants que d'autres, mais tout le monde a ses limites. Dans ses recherches sur les orphelins du génocide chefs des ménages au Rwanda, Kayitesi (2006) montre que : « *Leur résilience sera à négocier tout au long de leur vie, vu l'ampleur des blessures vécues et le contexte socio-économique dans lequel ils évoluent. Ainsi, les ressources individuelles et celles de l'environnement sont à exploiter pour promouvoir la résilience de ceux qui souffrent des conséquences du génocide, ainsi que d'autres jeunes et adultes confrontés à l'adversité.* »
- (c) Notre recherche a traité un cas nouveau : la résilience des personnes vulnérables au Rwanda en situation de post-génocide. Les PPS influencent positivement la sortie de la pauvreté. Ce sont des stratégies privilégiées de redistribution de revenus selon les personnes enquêtées. Cette recherche se veut une référence pour la mise en place des politiques de résilience des ménages vulnérables dans les pays en situation de post-conflit.
- (d) La recherche a montré, enfin que, la sortie de la pauvreté est durable lorsque les actions développées permettent l'intégration dans la vie socio-économique globale. En

effet, dans un premier temps, les victimes se sentent à l'aise pour développer des échanges entre elles ; mais par la suite, il faut intégrer le reste de la communauté.

Eu égard à ce qui précède, nous recommandons ce qui suit pour le renforcement de la résilience des pauvres en général et des veuves du génocide en particulier au Rwanda.

1. Au niveau du gouvernement

Les PPS, comme nous l'avons montré dans ce travail, contribuent à la promotion des conditions socio-économiques des pauvres et du développement du monde rural en particulier. Mais, il a été constaté de façon générale et selon les avis des bénéficiaires que le budget de 5 % alloué au financement des PPS s'avère insuffisant pour venir en aide à une grande majorité des pauvres (45 % de la population totale). Les personnes qui bénéficient de l'AD par des transferts financiers le jugent insignifiant et irrégulier. Les travaux publics et les services financiers du VUP-2020 ne couvrent pas la moitié du territoire national. Il a été observé que dans les secteurs bénéficiaires de ces composantes VUP, tous les pauvres n'accèdent pas aux emplois créés et aux crédits, à cause du nombre limité de ces services. Le gouvernement devrait, à court terme, mobiliser plus de fonds et mettre en place des projets qui créent de l'emploi dans le monde rural. Il devrait, en outre, continuer à mobiliser les partenaires du développement pour qu'ils investissent dans le monde rural.

Nous avons par ailleurs observé que les actions du VUP stimulent l'entrepreneuriat dans le monde rural au Rwanda. Les travaux de réhabilitation des routes, d'aménagement des terrasses radicales, de constructions des marchés... nécessitent des personnes d'un certain niveau de formation scolaire et œuvrant dans des entreprises structurées en coopérative. La main-d'œuvre utilisée acquiert une expérience pratique utile pour le développement de l'entrepreneuriat. Le gouvernement devra, sur le long terme, envisager des mécanismes de capitalisation de ces acquis et structurer ces paysans dans les coopératives. Il faudrait aussi envisager des moyens d'encadrement et de formations complémentaires pour les membres de ces coopératives.

Enfin, dans le cadre du programme « Girinka », les bénéficiaires ont signalé un problème d'accès au fourrage et à l'eau. Les instituts de recherche (RAB, les universités) devraient conduire des études permettant de transformer les déchets agricoles en fourrage.

2. Au niveau de l'AVEGA

Jusqu'à maintenant, l'AVEGA a déployé des efforts dans l'encadrement des veuves, afin de développer des activités génératrices de revenus, et dans la mobilisation des partenaires pour le financement. Pour que l'impact de ces actions soit plus fort, les veuves doivent sortir de leur « *clan des veuves* », c'est-à-dire qu'elles doivent former des coopératives de développement avec le reste de la population. Nous l'avons observé à Munyiginya, où elles se sont associées aux autres éleveurs de la région pour former une coopérative de collecte de lait. Elles avaient, au départ, un problème de vente du lait. Cette initiative n'est pas généralisée dans toutes les zones d'études. A Bugesera par exemple, toutes les coopératives sont uniquement formées par les veuves de l'AVEGA. Pourquoi pensons-nous que cette association est nécessaire ?

Nous avons montré que les veuves sont des personnes d'un âge avancé et ayant en général un niveau de scolarisation bas. L'association avec le reste de la population est une manière de chercher plus de forces dans le domaine financier, managérial..., et cela contribuerait à terme

à la cohésion sociale. Nous pensons également que des coopératives plus fortes pourraient contribuer à la recherche de solutions aux problèmes de marché de certains produits agricoles, comme le manioc à Bugesera.

3. Au niveau des veuves

Les veuves ne savent pas utiliser certaines opportunités qui leur sont offertes. La ligne qui est ouverte pour servir de garantie bancaire est utilisée à moins de 50 %, selon les gestionnaires de l'AVEGA à Rwamagana. Certaines veuves ont des réticences à contracter un crédit, de peur de ne pas pouvoir le rembourser. Nous croyons que le taux de remboursement élevé des crédits par les veuves serait aussi expliqué par ces inquiétudes. L'AVEGA devra, à court terme, organiser des formations pour montrer l'importance de l'utilisation des crédits dans le développement. Il faudra aussi mettre en place une équipe qui pourrait aider les coopératives des veuves à concevoir des petits projets générateurs de revenus.

Nous ne prétendons pas avoir épuisé notre thème de recherche. Nous avons analysé les appuis des PPS et de l'association AVEGA sur quelques veuves du génocide dans deux districts de la province de l'Est. Des études ultérieures sur d'autres catégories de populations vulnérables pourraient révéler d'autres avancées dans la recherche en termes de stratégies de résilience des pauvres au Rwanda. Nous pensons, notamment, à une recherche sur la résilience économique des orphelins du génocide chefs de ménage, aux stratégies de réintégration socio-économique des ex-combattants et prisonniers du génocide au Rwanda, aux stratégies de survie des veufs vulnérables du génocide, à la résilience socio-économique des femmes dont les maris sont prisonniers...

Les recherches ultérieures devront aussi répondre à la question de savoir si la résilience psychosociale et socio-économique, telle que démontrée dans cette recherche, permet-elle d'induire la résilience sociétale globale au Rwanda ?

Références bibliographiques

Amougou T. (2005). *Proposition d'une approche néo-braudelienne et systémique de l'économie populaire (informelle) en Afrique subsaharienne*. Louvain-la-Neuve : UCL, Institut d'Etudes du Développement. Document de Travail n° 2.

Ansoms A. (2008). "Striving for growth, bypassing the poor? A critical review of Rwanda's rural sector policies", *Journal of Modern African Studies*, Vol. 46, No. 1, pp. 1-32.

Antoine P. (1997). L'urbanisation en Afrique et ses perspectives. *Revue «Aliments dans les Villes»*, <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/003/x6988f/x6988f00.pdf>, (27/05/2013).

Appelfeld A. (2005). *Histoire d'une vie*. Paris : le Seuil.

Argent J., Augsburg B. & Rasul I. (2012). *An interim evaluation of the Girinka ('One Cow per one poor Family') Programme*. Kigali : Institute for Policy Analysis and Research (IPAR) ; The International growth centre (IGC) for the ministry of agriculture and animal resources (MINAGRI).

Assemblée Nationale de Transition du Rwanda (1998). Loi n° 02/98 du 22/01/1998 portant sur la création du fonds national pour l'assistance aux victimes les plus nécessiteuses du génocide et des massacres perpétrés au Rwanda entre le 1er octobre 1990 et le 31 décembre 1994. *Journal Officiel de la République Rwandaise*, No. Spécial du 2 novembre 1998.

Assemblée Nationale du Rwanda Organique (2005). Loi n° 29/2005 du 31/12/2005 portant organisation des entités administratives de la République du Rwanda relative au nombre et aux limites des Districts. *Journal Officiel de la République Rwandaise*, No. Spécial du 31/12 novembre 2005.

Auclair L. & al. (éds.) (2001). *Régulations démographiques et environnement*. Paris : IRD/CEPED/LPE. Etudes du CEPED n° 18.

Aumell R. (2002). *Guide de gestion des risques agricoles*. Ottawa : Conseil canadien de la Gestion agricole, http://www.agrireseau.qc.ca/bovinsboucherie/documents/risk_fre.pdf, (23/05/2013).

AVEGA (2004). *Rapport de l'AVEGA 2004*. Kigali : AVEGA

AVEGA (2008). *Rapport de l'AVEGA 2008*. Kigali : AVEGA.

AVEGA (2010). *Rapport de l'AVEGA-Province de l'est 2010*. Kigali : AVEGA.

AVEGA (2011). *Rapport de l'AVEGA, situation des risques 2011*. Kigali : AVEGA.

AVEGA (2007). *Plan d'action 2007*. Kigali : AVEGA.

Ballet J., Dubois J. & Mahieu F. (2004). A la recherche du développement socialement durable : concepts fondamentaux et principes de base. *Développement durable et Territoire*, Dossier n° 3, 2004. <http://developpementdurable.revues.org/1165>, (25/04/2011).

Banque Mondiale (2000). *World development report : attacking poverty*. Washington : Banque Mondiale.

Banque Mondiale (2003). *Social Risk Management : the World Bank's Approach to Social Protection*. Washington : Banque Mondiale.

Banque Mondiale (BM) & Programme des Nations pour le Développement (PNUD) (2003). *Rapport sur le développement humain. Les Objectifs du Millénaire pour le développement : un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine*. Paris : Economica, http://hdr.undp.org/en/media/hdr03_fr_complete1.pdf, (19/11/2013).

Banque Nationale du Rwanda (2011). *Rapport 2011*. Kigali : Banque Nationale du Rwanda.

Banque Nationale du Rwanda (2012). *Economic Review*. Kigali : Banque Nationale du Rwanda.

Becker G. (1993). *Human capital : a theoretical and empirical analysis, with special reference to education*. 3d edition. Chicago : University of Chicago press.

Bernard J. (2007). Entrepreneuriat et résilience : pour une expression de la diversité des parcours d'entrepreneurs. In : *Communication au 5^{ème} Congrès international de l'Académie de l'Entrepreneuriat*, Sherbrooke, Canada, 4 octobre 2007, http://www.entrepreneuriat.com/fileadmin/ressources/actes07/Bernard_Marie-josee.pdf, (23/03/2013).

Bidault C. (2000). *L'Agriculture au Rwanda. Contexte général*. Rome ; Kigali : FIDA ; MINAGRI.

Bidou J. & Droy I. (2007). « Pauvreté et vulnérabilité dans le Sud de Madagascar : les rapports d'une approche diachronique sur un panel de ménages », in *Monde en Développement*, Vol. 35-2007/4 - n° 140.

Bockel L. (2005). *Politiques publiques et pauvreté à Madagascar. La filière riz, moteur de croissance ou facteur de crise ?* Paris : L'Harmattan.

Bourdieu P. (1980). Le capital social. *Actes de la recherche en Sciences sociales*, **31**(Janvier 1980), 2-3, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1980_num_31_1_2069, (26/03/2013).

Caldwell G. (2000). Entrevue. La résilience, cette capacité de résister aux chocs et de rebondir. *Revue Notre-Dame*, (9/Octobre 2000), 16-24.

Chambers E. & Belicki K. (1998). Using sleep dysfunction to explore the nature of resilience in adult survivors of childhood abuse and trauma. *Child Abuse & Neglect*, **22**(8/August 1998), 753-758.

Cogneau D. & al. (1996). *Pauvreté et développement : un bilan malaisé*. Paris : DIAL (Développement et Insertion internationale). Document de travail n° 1996-07/T.

Coleman J. (1988). Social capital in the creation of human capital. *American Journal of Sociology*, **94**, 95-120.

Commission européenne (2012). *L'approche de l'UE sur la résilience : tirer les leçons des crises de sécurité alimentaire*. Communiqué de presse IP/12/1052, MEMO/12/733 du 3 octobre 2012. Bruxelles : CE, http://ec.europa.eu/europeaid/what/food-security/documents/20121003-comm_fr.pdf, (15/03/2013).

Cusset P. & Damon J. (2009). « Les dotations en capital pour les jeunes », *Droit social*, n° 12, 1159-1168. <http://eclairs.fr/wp-content/uploads/2012/06/DroitSocialDotationsCapital.pdf> (6/3/2013).

Cyrulnik B. (1999). *Un merveilleux malheur*. Paris : Odile Jacob.

Cyrulnik B. (2012). *Sauve-toi, la vie t'appelle*. Paris : Odile Jacob.

Damon J. (2009). *Les politiques sociales au défi de l'innovation*. Paris : Futuribles International, <http://www.politiquessociales.net/IMG/pdf/RapportFinal.pdf>, (23/03/2013).

Dauphiné A. & Provitolo D. (2007). La résilience : un concept pour la gestion des risques. *Annales de géographie*, (654-2007/2), 115-125.

Davis B. & Stampini M. (2002). *Pathways towards prosperity in rural Nicaragua, or why households drop in and out of poverty, and some policy suggestions on how to keep them out*. Rome : FAO. ESA Working Paper n° 02-12.

Dayton J. (2003). *Subsidising Stan - Measuring the social benefits of cultural spending*. Halifax : Dalhousie University, Department of Economics, <http://economics.dal.ca/Files/wpstan.pdf>, (31/03/2013).

Department for International Development (DFID) (2005). *Social transfers and chronic poverty : emerging evidence and challenge ahead*. Londres : DFID.

Desta, G. (2010). « *Exploring the Scope of Social Protection as an Instrument for Achieving the MDGs in Ethiopia* ». *Étude de cas commanditée par la CEA : Commission économique pour l'Afrique*.

Devereux S. & Coll-Black. (2007). « *Review of Evidence and Evidence Gaps on the Effectiveness and Impacts of DFID-supported Pilot Social Transfer Schemes* ». Document d'évaluation (non publié). Londres : DFID (Ministère du Développement international, Royaume-Uni).

Diepart J. & al. (2003). *Le monde rural dans la Plaine Centrale du Cambodge : analyse comparative à partir de cinq communes*. Gembloux : Les Presses agronomiques de Gembloux.

District de Bugesera (2007). *Plan de développement du District de Bugesera 2008-2012*.

District de Rwamagana (2007). *Plan de développement du District (2007-2011)*.

Dostie & al. (1999). *Saisonnalité de la consommation alimentaire des ménages pauvres à Madagascar*, Document de travail, Institut National de Statistiques (INSTAT), Madagascar.

Dufour M. & al. (2000). *Les facteurs de résilience chez les victimes d'abus sexuel : état de la question*. <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0145213400001411>, (27/03/2013).

Dumas H. & Korman R. (2011). Espaces de la mémoire du génocide des Tutsis au Rwanda : mémoriaux et lieux de mémoire. *Afrique contemporaine*, (238-2011/2), 11-27.

Encyclopédie de l'Agora (2012). *Résilience*. Québec : L'Agora, recherches et communications inc., <http://agora.qc.ca/Dossiers/Resilience>, (23/01/2012).

Esterberg K. (2001). *Qualitative methods in social research*. New York : Mc Graw Hill.

Folke C. (2006). Resilience : the emergence of a perspective for social ecological systems analyses. *Global Environmental Change*, **16**(3), 253–267.

Fonds International de Développement Agricole (IFAD) (2005). *Project for support to operationalisation of the strategic plan for agricultural transformation, appraisal report*. Working paper n° 3. Rome : IFAD.

Fourquet T & Teyssier J. (2013). La promotion de la résilience au Sahel : changement d'approche ou nouvelle mode ? *Bulletin de synthèse souveraineté alimentaire n°8 : Inter-réseau Développement*. Belgique : SOS-Faim.

Garnezy N. (1993). Children in poverty : resilience despite risk. *Psychiatry Interpersonal and Biological Process*, **56**(2), 127-136

Godard O. (2000). Le principe de précaution, une nouvelle logique de l'action entre science et démocratie. *Philosophie politique*, (mai 2000), http://www.estig.ipbeja.pt/~ac_direito/526.pdf, (28/03/2013).

Gondard-Delcroix C. & Rousseau S. (2004). Vulnérabilité et stratégies durables de gestion des risques : une étude appliquée aux ménages ruraux de Madagascar. *Développement durable et territoires*, (Dossier 3), <http://developpementdurable.revues.org/1143>, (1/02/2012).

Gray M. (1971). *Au nom de tous les miens*. Paris : Robert Laffont.

Gubbels P. (2011). *Echapper au cycle de la faim. Les chemins de la résilience au Sahel*. Washington : Groundswell International, http://www.ealliance.ch/fileadmin/user_upload/docs/Publications/Food/2012/Escaping_the_Hunger_Cycle_French.pdf, (20/03/2013).

Guichaoua A. (éd.) (1995). *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda : analyses, faits et documents (1993-1994)*. 2^e édition. Paris : Karthala.

Hatzfeld J. (2007). *La stratégie des antilopes*. Paris : Editions du Seuil.

Holmes R. & Jones N. (2009). *Putting the social back in social protection for understanding the linkages between economic and social risks for poverty reduction*. Londres : ODI.

Hourrier J. & Legris B. (1997). L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats. *Economie et Statistiques*, (308-309-3010, 1997-8/9/10), 35-63.

Howe G. & McKay A. (2007). Combining quantitative and qualitative methods in assessing chronic poverty : the case of Rwanda. *World Development*, **35**(2/2007), 97-211.

Ingelaere B. (2006). *Political transition(s) and transitional justice – Case study on Rwanda. A view from below*. Manuscrit non publié.

Institut national de la statistique du Rwanda (2008). *Recensement des rescapés du génocide de 1994 : rapport final*. Kigali : INSR.

Institut national de la statistique du Rwanda (2010). *Rapport recensement de la population*. Kigali : INSR.

Kajyibwami J. (1989). *Aménagement planifié et développement rural au Rwanda : le cas du Bugesera*. Thèse de doctorat : Université de Bordeaux III (France).

Karangwa A. (2008). *Diagnostic et essai de typologie des exploitations agricoles de GIKONGORO (au Rwanda). Formulation et analyse socioéconomique des interventions de développement agricole*. Thèse de doctorat : Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux (Belgique).

Kathiresan A. (2012). *Farm land use consolidation from the perspective of agriculture*. Kigali : MINAGRI.

Kayigamba F. (2003). *Impacts de la croissance démographique sur les ressources naturelles du Rwanda : cas des marais et bas-fonds*. Mémoire en vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes Spécialisées en Environnement : Université Libre de Bruxelles (Belgique).

Kayigema A. (1997). *Le village et le pôle rural de développement ou l'impératif de restructuration du territoire au Rwanda : la réhabilitation en cours des villages Rukumberi et Rilima dans la région du Bugesera*. Thèse de doctorat : Institut Universitaire d'Etudes du Développement (Suisse).

Kayitesi B. (2006). *Facteurs de résilience scolaire chez les orphelins rescapés du génocide qui vivent seuls dans les ménages au Rwanda (Association TUBEHO)*. Mémoire présenté en vue du diplôme de maîtrise en éducation : Université du Québec à trois – rivières (Canada).

Kimonyo J. (2008). *Rwanda. Un génocide populaire*. Paris : Karthala.

Kortmann G. (2010). *Evaluation finale du Programme d'appui psycho-social et de cohésion des communautés au Rwanda 2007-2009*. Kigali : CAFOD-EU.

Kouamékan K. (2013). Gestion participative, capacités et résilience dans les forêts classées de Côte d'Ivoire. *Ethics and Economics*, **10**(1), 119-152,

<https://papyrus.bib.umontreal.ca/jspui/bitstream/1866/9030/1/Koffi%2010%281%29.pdf>, (22/03/2013).

Laiissus P. & Lallau B. (2013). Résilience spontanée, résilience suscitée. Les complexités de l'action humanitaire en « zone LRA » (Est de la République centrafricaine). *Ethics and Economics*, **10**(1), 96-118,
<https://papyrus.bib.umontreal.ca/jspui/bitstream/1866/9029/1/Laiissus%26Lallau%2010%20%281%29.pdf>, (10/04/2013).

Lallau B. & Cantoni C. (2010). La résilience des Turkana. Une communauté de pasteurs kenyans à l'épreuve des incertitudes climatiques et politiques. *Développement durable et territoires*, **1**(2-Septembre 2010).

Lallau B. & Mbetid-Bessane E. (2010). Observer la résilience rurale : réflexions théoriques et application dans les campagnes centrafricaines. In : *Symposium international « Innovation & Sustainable Development in Agriculture and Food »*, Montpellier, France, 28 juin-1^{er} juillet 2010,
<http://ethique.perso.sfr.fr/Lallau%20&%20Mbetid%20Observatoire%20de%20la%20r%20silience.pdf>, (22/01/2012).

Lallau B. & Thibaut E. (2007). La résilience en débat : quel devenir pour les agriculteurs en difficulté ? *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, **90**(1), 79-102,
http://raestud.eu/pdf/079_102.pdf, (25/03/2013).

Lallu B. (2008). Les agriculteurs africains entre la vulnérabilité et la résilience. Pour une approche par les capacités de la gestion des risques. *Revue française de socio-économie*, (2008/1), 177-198.

Levi P. (1990). *Si c'est un homme*. Paris : Presses Pocket.

Levine S., Van der Berg & D. Yu. (2011). « The Impact of Cash Transfer on Household Welfare in Namibia », *Development South Africa*, Vol. 28, No.1, March.

Lipton M & Ravallion M. (1995). Poverty and Policy. *Handbook of development economics*, **3**(B), 2551-2657.

Lorenzo G. & Liberati P. (2006). *Impacts des politiques sur la pauvreté. Définition de la pauvreté*. Rome : FAO.

Loup J. & al. (2000). *Présentation des concepts, mesures et suivis de la pauvreté*. Paris : DIAL. Document de travail.

Luthar S. (1991). Vulnerability and resilience : a study of high-risk adolescents. *Child Development*, **62**(3), 600–616.

Mafikiri A. (éd.) (1994). *La problématique foncière au Kivu montagneux (Zaire)*. Paris : L'Harmattan. (Cahiers du CIDEP ; n° 21).

Maimbo M. & al. (2003). *Rwanda Irrigation Master Plan*. Kigali : Minagri.

Malone E. (2009). *Vulnerability and resilience in the face of climate change : current research and needs for population information*. Rapport. Washington : Battelle.

Manciaux M. (2000). *Le bonheur est toujours possible*. Paris : Bayard Editions.

Manciaux M. (2001). La résilience. Un regard qui fait vivre. *Etudes*, (35-2001/10), 321-330.

Maquet J. (1954). *Le système des relations sociales dans le Rwanda ancien*. Tervuren : Musée royal du Congo belge.

Martens S. & Marysse S. (2003). Evolution de la pauvreté et de l'inégalité au Rwanda : violences et contraintes structurelles. In : Marysse S. & Reyntjens P. (éds.). *L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 2002-2003*. Paris : L'Harmattan, 89-109.

Masten A., Best K. & Garmezy N. (1990). Resilience and development : contributions from the study of children who overcome adversity. *Development and Psychopathology*, 2(4), 425–444.

McKay A. (2007). *Analyse de la pauvreté à partir des données de l'enquête intégrale des conditions de vie des ménages pour la stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté au Rwanda*. Kigali : INSR.

Military O., Mbonyinkebe D. & Lebailly P. (2013). The socio-economic resilience of widow survivors of the Genocide against Tutsi in Rwamagana District (Eastern Province of Rwanda). *East African Journal of Science and Technology*, 2(2), 124-135, <http://hdl.handle.net/2268/148460>, (12/10/2013).

Milz M. (2010). *La révolution verte au Rwanda : Un programme d'intensification autoritaire au service de l'agrobusiness*, <http://www.grain.org/media/bahbblshogzmssi+mjaxms8woc8woc8xmf8wnf80mf82mtfftgffcl92b2x1dglvbl92zxj0zv9hdv9sd2fuzgeucgrmbjogrva%20r%20c3%a9volution%20verte%20au%20rwanda.pdf> (10/12/2013).

MINAGRI (2004), *Plan stratégique pour la transformation de l'agriculture au Rwanda*. Kigali : MINAGRI

MINAGRI (2006). *Etude de développement rural et agricole durable dans le district de Bugesera, province de l'Est*. Rapport final. Kigali : MINAGRI.

MINECOFIN (2002). *Document stratégique de Réduction de la Pauvreté*. Kigali : MINECOFIN.

MINECOFIN (2013). *Budget Framework Paper 2013/14-2015/16*. Kigali : MINECOFIN.

MINECOFIN (2013). *Economic development and poverty reduction strategy 2013 – 2018, ERPRS2*. Kigali: MINECOFIN.

MINECOFINE (2007). *Stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté*. Kigali: MINECOFIN.

- MINECOFINE (2001). *Participatory Poverty Assessment*. Kigali : MINECOFIN.
- MINECOFIN (2002). *Document stratégique de réduction de la pauvreté*. Kigali : MINECOFIN.
- MINISANTE & ONAPO (2001). *Enquête démographique et de santé 2000. EDSR II*. Kigali : MINISANTE.
- MINISANTE (2001). *Rapport annuel de l'Office National de la Population*. Kigali : MINISANTE.
- Mkwezalamba M. & al. (éds.) (2011). *Evaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. Rapport OMD*. New York : PNUD.
- Mugabe J. (2005). *Les regroupements villageois « Imidugudu » au Rwanda : une étude socio-économique à partir du cas de la région de Butare Sud-Est*. Thèse de doctorat : Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux (Belgique).
- Mujawayo E. & Belhaddad S. (2004). *Survivantes*. Paris : Editions de l'Aube.
- Mukasonga S. (2010). *La gloire de la vache*. <http://www.scholastiquemukasonga.com/article-la-gloire-de-la-vache-42565946.html>, (12/04/2013).
- Munyandamutsa N. (2008). Le prix du silence et le temps de la créativité. *Schweizer Archiv für Neurologie und Psychiatrie*, (2008/159), 490-495.
- Niringiye A. & Ayebale C. (2012). Impact evaluation of the Ubudehe programme in Rwanda : an examination of the sustainability of the ubudehe programme. *Journal of Sustainable Development in Africa*, **14**(3), 141-154, <http://www.jsdafrica.com/Jsda/Vol14No3Summer2012A/PDF/Impact%20Evaluation%20of%20the%20UBUDEHE%20Programme>. Aggrey%20Niringiye.pdf, (15/04/2013).
- Nkusi J. (2000). *Problématique du régime foncier au Rwanda. Contexte et perspectives, relations avec l'habitat regroupé*. Kigali : CCOAIB (Conseil de Concertation des Organisations d'Appui aux Initiatives de Base).
- Nsabiyeze S. (2009). *Penser le dispositif thérapeutique dans le malaise d'une culture amputée*. Londres : CAFOD.
- Ntavyohanyuma P. (1999). *Mode de production et comportements démographiques*. Louvain-la-Neuve : Editions Bruylant-Academia. (Université catholique de Louvain, Département des sciences de la population et du développement, Institut de démographie ; Monographie n° 15).
- Nyabyenda J. & Niyonsaba I. (2009). *Rwanda rapport panorama I sur les statistiques agricoles et alimentaires*. Rome : FAO, http://www.countrystat.org/country/RWA/contents/docs_content/rwa.pdf, (13/06/2013).

Nzisabira J. (1986). *Evolution de l'agriculture et croissance de la population au Rwanda, ajustement de mise en valeur aux contraintes démographiques*. Louvain-la-Neuve : Université Catholique de Louvain.

Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) (2009). Protection sociale, lutte contre la pauvreté et croissance pro-pauvres. In : *Promoting Pro-Poor Growth : social protection*, <http://www.oecd.org/fr/developpement/reductiondelapauvrete/43573999.pdf>, (26/02/2013).

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) (2009). *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : le point sur l'élevage*. Rome : FAO.

Organisation Internationale du Travail (OIT) & Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (2009). *The Social Protection Floor : A Joint Crisis Initiative of the UN in a Globalizing World*. Genève : OIT ; OMS.

Oxoby R. (2009). Understanding social inclusion, social cohesion, and social capital. *International Journal of Social Economics*, **36**(12), 1133-1152.

Parlement du Rwanda (2005). Loi organique n° 0812005 du 14/07/2005 portant régime foncier au Rwanda. Journal Officiel de la République Rwandaise, *J.O. n° 48 du 15/09/2005*.

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (2011). « *Action Plan to Speed Up Progress on the MDGs (2011–2015)* ». Note de synthèse préparée à l'intention du Comité de pilotage des OMD sur le Plan d'action des OMD en Afrique. Document reproduit à la Ronéo du Bureau régional pour l'Afrique. New York : PNUD.

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (1997). *Rapport sur le développement humain*. Paris : Economica.

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (2000). *Vaincre la pauvreté humaine Afrique subsaharienne*. Paris : Economica.

Putnam R. (2003). "Bowling Alone: America's Declining Social Capital". *Journal of Democracy*, **6**(1), 65-78.

Richards P. & Leonar M. (1982). *Target setting for basic needs*. Genève : International Labor office.

Richemond A. (2003). *La résilience économique : une chance de recommencement*. Paris : Editions d'Organisation.

Rousseau S. (2007). Vulnérabilité et résilience, analyse des entrées et sorties de la pauvreté : le cas de Manjakandriana à Madagascar. *Mondes en développement*, 2007/4(140), 25-44.

Ruberangeyo T., Ayebare C. & Astrid de Laminne de Bex (2010). *Protection sociale: un processus continu au Rwanda*. Kigali : MINALOC.

Runyinya B. (1985). *Innovation agricole et gestion des espaces ruraux au Rwanda, application au développement intégré de Bugesera*. Thèse de doctorat en Sciences de l'Environnement : Fondation Universitaire Luxembourgeoise.

Rutter M. (1993). Resilience: some conceptual considerations, *Journal of Adolescence Realth*, 14, 626-631.

Rwanda Agriculture Development Authority (RADA) (2006). *Rapport du programme Girinka*. Kigali: RARDA ; MINAGRI.

Rwanda Animal Resources Development Authority (RARDA) (2006). *A proposal to distribute a cow to very poor families in Rwanda*. Kigali : RARDA.

Rwanda Animal Resources Development Authority (RARDA) (2011). *Rapport des activités du programme one cow per one poor family de septembre*. Kigali : RARDA.

Rwanda Local Development Support Fund (RLDSF) (2009). *Annual report 2009*. Kigali: RLDSF.

Rwanda Local Development Support Fund (RLDSF) (2010). *Annual report 2009-2010*. Kigali: RLDSF.

Rwanda Local Development Support Fund (RLDSF) (2012). *Annual report 2011-2012*. Kigali: RLDSF.

Rwanda Local Development Support Fund (RLDSF) (2013). *Annual report 2012-2013*. Kigali: RLDSF.

Samson M. & al. (2004). « *The Social and economic impact of South Africa's social security system* ». Economic Policy Research Institute (EPRI). Cape Town : EPRI Press. Document de recherche n° 37.

Samson M. & al. (2006). *Designing and implementing social transfer programmes*. Cape Town : EPRI Press.

Savoie-Zajc L. (2007). Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide ? *Recherches qualitatives, hors-série(5)*, 99-111, <http://www.recherchequalitative.qc.ca/Revue.html>, (12/05/2011).

Schmale M. (2012). *La clé de la résilience, combiner secours et développement pour un avenir plus sûr*. Genève : Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, http://www.ifrc.org/PageFiles/96178/1224500Road%20to%20resilience_Fr_Web.pdf, (9/6/2013).

Schultz W. (1961). Investment in Human Capital. *American Economic Review*, 51(1), 1-17. <https://webpace.utexas.edu/hcleaver/www/330T/350kPEESchultzInvestmentHumanCapital.pdf>, (26/03/2013).

Sen A. (1983). Poor, Relatively Speaking, *Oxford Economic Papers*, (35), Oxford University Press (UK), 153-169.

Sen A. (2003). *Un nouveau modèle économique. Développement, Justice, Liberté*. Paris : Odile Jacob.

Shyaka A. (2009). *Réparation et réconciliation au Rwanda : portée et limites de la justice transitionnelle*. Thèse de doctorat : Université Catholique de Louvain (Belgique).

Sirven N. (2007). De la pauvreté à la vulnérabilité : évolutions conceptuelles et méthodologiques. *Monde en développement*, (140), 9-24.

Streeten P., Burk S. & al. (1981). *First things first: meeting basic needs in developing countries*. New York: Oxford University Press.

Taylor V. (2009) « *Social Protection in Africa: An Overview of the Challenges* ». Article préparé à l'intention de l'Union africaine.

Theis A. (2006). *Approche psycho-dynamique de la résilience. Etude clinique projective comparée d'enfants ayant été victimes de maltraitance familiale et placés en famille d'accueil*. Thèse de doctorat en psychologie : Université de Nancy 2 (France).

Tisseron S. (2007). *La résilience*. Paris : PUF.

Towsend P. (1985). A sociological approach to measurement of poverty: a rejoinder to Professor Amartya Sen. *Oxford Economic papers*, (37/1985), 659-668.

Ukelo C. (2010). *Les prémices du génocide rwandais, crise sociétale et baisse de la cohésion sociale*. Paris : L'Harmattan.

Ulrich B. (2001). *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*. Paris : Aubier.

Union Africaine (UA) (2008). « *Cadre de politique sociale pour l'Afrique* ». Première session de la Conférence de l'Union africaine des ministres en charge du développement social, Windhoek (Namibie), 27-31 octobre 2008.

Union Européenne (UE) (2010). *Rapport européen sur le développement 2010 – La protection sociale pour un développement inclusif. Une nouvelle perspective dans la coopération de l'Union européenne avec l'Afrique*. Bruxelles : Institut universitaire européen, http://erd.eu.europa.eu/media/2010/OVERVIEW_ERD_Report_FR.pdf, (20/11/2013).

Uvin P. & Nyirankundabera J. (2003). *Le projet Ubudehe : une réflexion et évaluation prospectives*. Kigali : MINECOFIN.

Van Damme J. (2008). *Analyse systémique des contraintes en culture bananière au Rwanda*. Mémoire : Université Catholique de Louvain (Belgique), <http://www.cialca.org/files/files/Student%20Thesis/Julie%20VAN%20DAMME.pdf>, (13/06/2013).

Vanistendael S. & Lecomte J. (2001). *Le bonheur est toujours possible : construire sa résilience*. Paris : Bayard Editions.

Vansina J. (2001). *Le Rwanda ancien : le royaume Nyiginya*. Paris : Karthala.

Werner E. & Smith R. S. (2002). *Journeys from Childhood to Midlife : Risks, Resilience, and Recovery*. Ithaca (N.Y) : Cornell University Press.

Werner E. (1989). Children of Garden Island. *Scientific American*, **260**(4), 106-111.

Zeller T. & al. (1996), "Promoting farm investment for sustainable intensification in African Agriculture", *Cooperation Economic Growth Center, Office of Agriculture and Food Security, USAID - Department of Agriculture Economics Michigan State University*.

Sites Web

<http://devtracker.dfid.gov.uk/projects/GB-1-104365/>, (15/10/2013)

<http://icap.columbia.edu/about/history> (15/10/2013)

<http://survivors-fund.org.uk>, (15/10/2013).

<http://www.irex.org/history> (3/06/2013).

<http://www.msaada.org/Msaada/Home.html>(15/10/2013).

http://www.rab.gov.rw/IMG/pdf/1-3-_Varietes_manioc_et_defis.pdf, (24/11/2013).

<https://www.google.be/search?newwindow=1&site=&source=hp&q=Compte-rendu+%3A+les+infrastructures+%C3%A0+haute+intensit%C3%A9+de+main+d%E2%80%99oeuvre&oq=>

https://www.google.be/search?newwindow=1&site=&source=hp&q=externalit%C3%A9s+d%C3%A9finition&oq=externalit%C3%A9s&gs_l=hp.1.0.0110.3002.8598.0.15790.12.10.0.0.0.0.590.2733.4j0j1j2j2j1.10.0....0...1c.1.31.hp..4.8.1855.tt3siw2XlkQ (13/11/2013).

Annexes

**Annexe 1. Questionnaire d'enquête destiné aux veuves rescapées du génocide
au Rwanda**

I. Identification de la veuve

Q.1 Localisation

District

Secteur.....

Cellule.....

Age :

Niveau d'étude (pas de formation, primaire, école moyenne technique, secondaire, autre

Nombre de personnes vivant dans le ménage : dont : Enfants propres ... Enfants adoptés.....

Q.2 Profession

Agriculture, Elevage, Petit commerce, Artisanat, Autres (à préciser).....

Q. Patrimoines économiques possédés par le ménage avant le génocide :

Des biens fonciers : terres agricoles et terrains à bâtir

Des biens immobiliers : maisons, appartements, etc.....

Des biens ménagers : meubles, appareils audiovisuels, appareils, etc.....

Des moyens de transport : autos, motos, bicyclettes, etc.....

Du troupeau de bétail dont vaches :.....Petit bétail,

Actif financiers .../ou non (Montant).....

Autres (commentez votre réponse).....

Q.4 Quels sont vos biens volés, pillés ou détruits pendant le Génocide ?

II. Activités économiques

Q.5 Si Agriculture,

Quelle surface cultivez-vous (en ha) ?

Comment avez-vous acquis cette terre ? (héritage, achat, ...).....

Quelles sont les plantes cultivées ? :

Lesquelles sont les plus importantes ?pourquoi ?.....

Q.6 Charges de l'exploitation agricole familiale (CEAF)

Quelles sont les dépenses allouées aux outils de production de l'EAF (houes, machettes, serpettes, etc. ?.....

Quelles sont les semences utilisées ? (sélectionnées, oui/non) ?.....

Quels sont les coûts totaux de semences (par saisonet année)

Utilisez-vous les fertilisants pour accroître le rendement agricole (RA) ? Oui/Non.....

Si oui, lesquels ? Compost/organique.

A quel coût par saisonet par année

Utilisez-vous les produits phytosanitaires dans l'EAF ? oui /non.....

Si oui, lesquels ? à coûts totaux par saison..... et par année

Utilisez-vous une main d'œuvre permanente ? si oui, combien par saison

Quels sont les charges de la main d'œuvre par saisonet par année

Q.7 Revenu de l'Exploitation agricole (EAF)

Quelles sont les productions de votre EAF (en quantités - kg par culture..... par saison.....par année.....

Quels sont les chiffres d'affaires estimés réalisés par saison...et par année.....

Quelle est la part de la production autoconsommée dans la production totale ?

Quelle est la part de la production vendue ?.....

Q.8 Résultat net de l'exploitation agricole familiale (RNEAF)

Revenus d'exploitation – Charges d'exploitation =

Quelles sont les cultures les plus rentables dans votre EAF ?

Q.9 Utilisation du RNEAF

Acquisition des biens fonciers : terres agricoles et terrains à bâtir,

Acquisition des biens immobiliers : maisons, appartements,

Acquisition des biens ménagers : meubles, appareils audiovisuels, appareils,.....

Acquisition des moyens de transport : autos, motos, bicyclettes,

Acquisition de troupeau de bétail dont vaches :Petit bétail

Autres (commentez votre réponse).....

Q.10 Quel est le mode d'exploitation pratiqué dans votre EA ?

En solo.....

En coopérative.....

Une partie des cultures en solo (lesquelles ...) et autres en coopérative (lesquelles.....).....

Quels sont les avantages et les inconvénients d'exploitation en solo ou en coopérative ?.....

Avantages.....

Inconvénients.....

Q.11 Avez-vous été formée sur la gestion d'une EAF ? Oui, non

Si oui, par qui ?

En quoi ?.....

Q.12 Quel est votre niveau de satisfaction du résultat de l'EAF ?

Très satisfaite (commentez votre réponse).....

Satisfaite (commentez votre réponse).....

Pas satisfaite (commentez votre réponse).....

Q.13 Si pas satisfaite, quelles en sont les causes ?

Q.14 En cas de la mauvaise récolte agricole, quelles sont les stratégies de survie ?

Q.15 Avez-vous exercé une activité non agricole avant le génocide ? oui/non.....

Q.16 Si oui laquelle ?

Q.17 Si non, pourquoi l'avez-vous abandonnée au profit de l'agriculture ?.....

Q.18 Quelles sont les difficultés de l'exercice de l'agriculture (terre cultivable, semences, fertilisants, marché, absence d'appui familial,) expliquez chaque fois votre propos

Q.19 si Elevage

Depuis quand exercez-vous le métier d'élevage ?

Qu'est-ce qui vous a poussée à l'entreprendre ?

Quel type de bétail ? (gros bétail/petit bétail), (race traditionnelle/moderne) effectif par type..... et par race.....

Comment avez-vous acquis ce cheptel (achat..... héritage..... don).....

Si achat, coût d'acquisition

Si don, de la part de qui ? (programme Girinka autres)

Pratiques d'élevage (stabulation), (extensif)

Si extensif, pâturage (en ha), si en stabulation (quels investissements en étables ... et autres équipements.....)

Q.20 Les charges relatives à la pratique de l'élevage

Coût du fourrage (par jour..... par mois..... par année)

Existe-t-il du fourrage produit par vous-mêmes ? Oui / non

Si oui, estimez le coût de la production

Coût de l'insémination artificielle (si nécessaire).....

Coût de la main d'œuvre y compris le service vétérinaire (par mois..... année.....)

Autres charges (si nécessaire).....

Q.21 Revenu de la pratique de l'élevage

Production laitière (quantité en litres par jour et par mois en chiffre d'affaires réalisés par jour..... par mois

Produits laitiers transformés : fromage/beurre (en Frw par jour par mois.....)

Lait transformé (litres par jour..... par mois..... CA en Frw par/jour..... par mois.....)

Production de viande (par année en Frw

Production autoconsommée du lait par jour..... par mois.....

Variation des stocks d'élevage sur quelques exercices par année

Autres produits vendus par année (peau, corne, déchets des animaux,.....)

Q.22 Résultat net de l'exploitation de l'élevage (RNEE)

RNEE = Revenu de la pratique d'élevage - Les charges y relatives par mois.....en Frw

Q.22 Technique de commercialisation

Vente de la production brute.....

Vente des produits transformés.....

Grossiste, semi-grossiste, détaillant (lieu de vente fixe, variable).....

Vente en espèces, vente crédit (expliquez).....

Q.23 Utilisation du résultat issu de l'EE

Acquisition des biens fonciers : terres agricoles et terrains à bâtir

Acquisition des biens immobiliers : maisons, appartements,

Acquisition des biens ménagers : meubles, appareils audiovisuels, appareils,

Acquisition des moyens de transport : autos, motos, bicyclettes,

Acquisition de troupeau de bétail dont vaches : ...Petit bétail

Autres (commentez votre réponse).....

Q.24 Mode d'exploitation pratiqué dans votre EE

En solo

En coopérative.....

Une partie des cultures en solo (lesquelles....) et autres en coopérative (lesquelles....).....

Quels sont les avantages et les inconvénients de l'un ou l'autre mode ?.....

Avantage

Inconvénients.....

Q.25 Avez-vous été formée sur la gestion de l'EE ?

Par qui ?

En quoi ?.....

Q.26 Quel est le niveau de satisfaction du résultat de l'EA ?

Très satisfaite (commentez votre réponse).....

Satisfaite (commentez votre réponse).....

Pas satisfaite (commentez votre réponse)

Q.27 Si pas satisfaite, quelles en sont les causes ?

Q.28 Quels sont les avantages d'avoir du bétail dans votre ménage ?

Q.29. Quelles sont les contraintes spécifiques de la pratique de l'élevage pour une veuve du génocide ?.....

Q.30 Si Commerce

Depuis quand exercez-vous le commerce ?.....

Qu'est-ce qui vous a motivée à entreprendre les activités commerciales ? (qu'est-ce qui vous a inspirée)

Quel type des produits commercialisez-vous ? (vivriers, bois de chauffe, produits artisanaux,

Commercialisez-vous les articles produits par vous-mêmes ? oui/non.....

Si oui, lesquels : production agricole,.....production de l'élevage, ...production artisanale.....

Quel est le niveau de rotation du stock (à évaluer en fonction du temps de renouvellement du stock ? une semaine, deux semaines, un mois, plus d'un mois,

A Combien estimez-vous votre capital initial ?.....

Quelles sont les sources de financement ? (propre, crédit, don,

Estimez le montant pour chaque source (fonds propre..... crédit..... don.....

Si don, de la part de qui ?nature et volume des biens octroyés.....

Si crédit, quelles sont les garanties données à la banque (hypothécaire, caution solidaire) ?

Si crédit, êtes-vous capable de le rembourser à l'aide du bénéfice réalisé ? oui / non.....

N'avez-vous pas eu de retard de remboursement ? oui / non.....

Exercez-vous votre commerce en solo/en coopérative ?.....

Quels sont les avantages et inconvénients de l'un ou l'autre mode d'exercice du commerce ?.....

Q.32 Les charges d'exploitation de la pratique du commerce

Approvisionnements en stocks, coûts en Frw par mois.....

Loyer de la parcelle sur le marché en Frw par mois

Coût de la main d'œuvre en Frw par mois

Autres (dont les taxes) par mois par an..... en Frw.....

Q.33 Revenus de la pratique du commerce

Chiffre d'affaires de ventes par mois

Autres revenus (don, subvention).....

Q.34 Résultat net de l'activité commerciale

Q.35 Technique de commercialisation

Grossiste, semi-grossiste, détaillant

Vente ambulante vente en lieu fixe.....

Vente en espèces, vente crédit (expliquez).....

Q.36 Utilisation du résultat issu du commerce

Acquisition des biens fonciers : terres agricoles et terrains à bâtir

Acquisition des biens immobiliers : maisons, appartements,

Acquisition des biens ménagers : meubles, appareils audiovisuels, appareils.....

Acquisition des moyens de transport : autos, motos, bicyclettes,

Acquisition de troupeau de bétail dont vaches :.....Petit bétail

Autres (commentez votre réponse).....

Q.37 Avez-vous été formées sur les techniques du commerce ? oui / non.....

Si oui, par qui ?

En quoi ?.....

Très satisfaite (commentez votre réponse).....

Satisfaite (commentez votre réponse).....

Pas satisfaite (commentez votre réponse)

Q.39 Si pas satisfaite, quelles en sont les causes ?

Note : à toutes les enquêtées :

Q.40 En comparant votre situation par rapport de celle de l'immédiat après le génocide, comment vous sentez-vous ?.....

Q.41 Comment les personnes de votre entourage vous perçoivent-elles (réseau des proches, associations des rescapés, des voisinages, associatif, autorités locales, et le reste de la population ?.....

Q.42 Enfin, en quoi pensez-vous que votre parcours, y compris les activités que vous exercez, vous a permis de vous réintégrer progressivement dans l'actuelle société rwandaise ?.....

Q.43 Avez-vous quelques autres commentaires à faire à propos de nos entretiens ?.....

Q.44 Quelles sont les contraintes spécifiques qui font que vous avez éventuellement des difficultés à vous en sortir ?.....

Q.45 Quelles sont vos stratégies au quotidien pour les résoudre ?.....

Merci.

Annexe 2. Guide d'observation des coopératives

- Genre des coopératives
- Objectifs.....
- Les ressources humaines.....
- Structures
- Nombre de coopérateurs par coopérative.....
- Parts sociales exigées
- Organes de gestion
- Epargnes réalisées annuellement.....
- Partage des dividendes.....
- Investissements réalisés par coopérative.....
- Fonds de roulement des coopératives.....

Annexe 3. Guide d'interview avec les gestionnaires d'AVEGA et autorités locales

Quel est l'impact des coopératives et des tontines sur les conditions des veuves du génocide ?

.....
Quel est le lien entre les programmes publics (Ubudehe, VUP 2020, Girinka, FARG,...) et l'amélioration des conditions socio-économiques des veuves du génocide ?

.....
A quoi l'AVEGA contribue-t-elle au bien-être des veuves du génocide ?.....

Quels sont, d'après vous, les facteurs favorables à la résilience socio-économique (capacité de survivre après la catastrophe que représente le génocide) ?.....

Annexe 4. Récits de vie

Parlez de votre parcours avant et après génocide jusqu'à votre entrée dans l'association AVEGA ?.....

Dites-nous tout ce qui a changé depuis votre entrée dans l'AVEGA ?.....

Qu'est-ce qui vous a aidé à vous reconstruire et à vous sécuriser après le génocide ?.....

Quels ont été les acteurs clés ?.....

Quels sont les facteurs qui ont le plus favorisé votre capacité de résilience en ce qui concerne votre situation économique ?.....

Quels conseils donneriez-vous à celles qui n'ont pas su rebâtir leur existence après le génocide ?